Fondation EMS La Venoge

PROJET DE NOUVEL EMS À ÉCLÉPENS

Concours de projets d'architecture à 1 degré en procédure ouverte selon le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142



image de synthèse du projet lauréat

Rapport du jury

février 2025

Projet au bénéfice du soutien de l'Etat de Vaud

TABLE DES MATIÈRES

1 Objectifs du concours (résumé) 1
1.1 Objet du concours 1
1.2 Objectifs du maître de l'ouvrage 1
1.3 Situation générale, périmètre du concours et contraintes particulières 2
1.4 Programme des locaux 3
1.5 Principales étapes du concours 3

2 Principales clauses relatives à la procédure 4
2.1 Maître de l'ouvrage, adjudicateur et organisateur 4
2.2 Genre de concours 4
2.3 Somme des prix et mentions 4
2.4 Conditions de participation 4
2.5 Calendrier général de la procédure 5
2.6 Attribution et ampleur des mandats envisagés 5
2.7 Litiges et recours 6

3 Jury et spécialistes-conseils 7
3.1 Rôle et composition du jury 7
3.2 Spécialistes-conseils 8
3.3 Secrétariat du concours 8

4 Déroulement du jugement 9
4.1 Calendrier 9
4.2 Remise des dossiers 9
4.3 Documents demandés 9
4.4 Examen préalable 10
4.5 Acceptation des projets au jugement et à la répartition des prix 11
4.6 Délibérations et méthode d'examen 12
4.7 Tours d'élimination 13
4.8 Projets retenus pour expertises 14
4.9 Tour de repêchage 15
4.10 Classement des projets 15
4.11 Attribution des prix 15

5 Recommandations et conclusions du jury 16
5.1 Recommandations du jury 16
5.2 Considérations générales 17
5.3 Publication des résultats et exposition publique 17
5.4 Propriété des propositions 17

6 Approbation 18

7 Levée de l'anonymat 19
7.1 Projets classés 19
7.2 Autres projets 20

8 Projets classés et critiques 21

9 Illustrations des autres propositions 53

1. OBJECTIFS DU CONCOURS (RÉSUMÉ)

1.1 OBJET DU CONCOURS

La Fondation EMS La Venoge est une Fondation à but non lucratif reconnue d'intérêt public par les instances du canton de Vaud. Elle a pour mission d'offrir des prestations d'accompagnement aux personnes avançant en âge. Ainsi, la Fondation gère deux établissements d'hébergement long séjour : l'un à Penthalaz, avec 70 résident·e·s, et l'autre à La Sarraz, à mission psychogériatrique, avec 32 résident·e·s. Le bâtiment de Penthalaz accueille également un Centre d'Accueil Temporaire (CAT).

L'EMS du site de La Sarraz ne correspond plus aux attentes et besoins de la population accueillie, les locaux sont vétustes et inadaptés à une bonne prise en charge et accompagnement. Le bâtiment actuel ne pouvant pas être agrandi ou modernisé, la Fondation EMS La Venoge prévoit d'investir ces prochaines années dans la construction d'un nouvel EMS à Eclépens, à proximité des EMS de Penthalaz et La Sarraz.

Le projet prévoit la création de 64 lits pour de la psychiatrie de l'âge avancé (PAA). Ce nouvel établissement va permettre d'héberger les 32 résident·e·s de La Sarraz et d'augmenter la capacité d'accueil avec 32 lits supplémentaires répondant aux besoins de la population régionale et du Réseau de Santé Nord-Broye (RSNB). La Fondation souhaite également réaliser un Centre d'accueil temporaire (CAT PAA) de 10 places qui offrira des prestations à la population locale.

Ce projet s'inscrit dans le contexte de planification de la Direction générale de la cohésion sociale / Département de la santé et de l'action sociale et du Projet d'investissement et modernisation des établissements médico-sociaux (PIMEMS). Le projet a également le soutien des autorités locales.

Ainsi, d'entente avec la DGCS, la Fondation EMS La Venoge a lancé une procédure de mise en concurrence pour la réalisation d'un EMS de 64 lits pour de la psychiatrie de l'âge avancé (PAA), répartis en 2 unités d'accompagnement de 32 lits, et d'un Centre d'accueil temporaire (CAT) de 10 places par l'intermédiaire d'un concours de projets d'architecture anonyme, en procédure ouverte, conformément au Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009). Le programme des locaux est régi par les Directives et recommandations architecturales des EMS vaudois (DAEMS 2019).

1.2 PRINCIPALES ÉTAPES DU CONCOURS

Publication et mise à disposition des documents	vendredi 23 août 2024
Délai pour poser des questions sur www.simap.ch	vendredi 20 septembre 2024
Réponses aux questions sur www.simap.ch	vendredi 4 octobre 2024
Remise des projets (plans)	jusqu'au vendredi 20 décembre 2024
Remise des maquettes	jusqu'au vendredi 17 janvier 2025
Jugement et expertises	22 - 23 janvier et 11 février 2025
Annonce des résultats aux participants	28 mars 2025
Annonce des résultats sur www.simap.ch	28 mars 2025
Vernissage de l'exposition publique et proclamation des résultats	2 avril 2025
Exposition publique	du 2 au 12 avril 2025

1.3 SITUATION GÉNÉRALE, PÉRIMÈTRE DU CONCOURS ET CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Le terrain appelé à accueillir le nouvel EMS, propriété de la Commune, se trouve à l'entrée est du centre historique du village d'Eclépens, entre l'école et la salle polyvalente. Le nouveau bâtiment doit impérativement être réalisé sur la partie Est du site libre de construction, afin de permettre à la Commune de pouvoir réaliser à terme une extension des équipements scolaires voire des logements protégés dans le prolongement du collège existant, côté village.

Secteur réservé pour l'EMS: le terrain occupé par le futur EMS fera l'objet d'un droit distinct et permanent (DDP) en faveur de la Fondation. D'une surface d'environ 4'000 m2 maximum, y compris les aménagements extérieurs, accès et parking, l'emprise et la surface exactes de ce DDP seront déterminées sur la base du projet lauréat.

Dispositions légales en matière d'utilisation du sol: l'utilisation du sol des terrains est régie par le Plan d'affectation communal et son règlement mis en vigueur à la fin de l'année 2023, qui limite notamment la capacité constructive et la hauteur des constructions. Par contre, l'architecture des constructions et des toitures est laissée libre.

Nappe phréatique: le site se trouve intégralement en secteur de protection des eaux "Au", assurant une protection spécifique des eaux souterraines exploitables par la législation fédérale sur les eaux. Dans ce secteur, les constructions et installations ne doivent en principe pas être réalisées sous le niveau piézométrique moyen de la nappe et ne doivent pas diminuer de façon sensible et permanente la capacité d'emmagasinement, ni d'écoulement de l'aquifère.

Protection contre le bruit: l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) vise à protéger la population des atteintes incommodantes liées à une exposition excessive au bruit. La source de bruit principale pour le site est la route de la Graveyre; les nuisances des voies CFF, plus éloignées, sont plus faibles. Afin de s'assurer le respect de l'ordonnance, des mesures urbanistiques, constructives et/ou organisationnelles doivent être intégrées au projet. Une étude sonore devra être effectuée au stade du permis de construire démontrant le respect de l'OPB.



1.4 PROGRAMME DES LOCAUX

Le programme des locaux a été établi conformément aux Directives et recommandations architecturales des établissements médico-sociaux vaudois du 1er février 2019. Les surfaces nécessaires pour le nouvel EMS Résidence Le Signal sont résumées ci-dessous.

N°	désignation des locaux	surface utile nette (arrondi)
1.1	**espaces privés de psychogériatrie de l'âge avancé (PAA) :** 64 chambres à 1 lit, composées de 2 unités d'accompagnement de 32 résident·e·s, réparties chacune en 2 unités de vie de 16 résident·e·s	1'840 m2
1.2	**espaces collectifs :** hall d'entrée, cafétéria, restaurant, séjours communs, salles polyvalentes, cuisine, ...	640 m2
1.3	**espaces professionnels :** administration / locaux du personnel, bureaux de la direction et administratifs, salles d'entretien, buanderie, locaux matériel, ...	520 m2
1.4	**centre d'accueil de jour (CAT) de 10 places** avec entrée indépendante et une relation directe avec le hall d'entrée – réception – séjour commun de l'EMS	85 m2
1.5	**espaces professionnels :** locaux techniques, locaux d'intendance, dépôts, installations techniques, ...	350 m2

2 PRINCIPALES CLAUSES RELATIVES À LA PROCÉDURE

2.1 MAÎTRE DE L'OUVRAGE, ADJUDICATEUR ET ORGANISATEUR

Le Maître de l'ouvrage, organisateur du concours et adjudicateur, est :

La Fondation EMS La Venoge
Route de la Vuy 1, 1305 Penthalaz

La Fondation EMS La Venoge est une fondation de droit privé reconnue d'intérêt et d'utilité publics, soumise à la Loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP). Elle est représentée par son président Monsieur Jacques Meli, et sa directrice Madame Nathalie Theillard.

L'organisation technique du concours a été assurée par le bureau Plarel SA, architectes & urbanistes à Lausanne en qualité d'assistant à la maîtrise d'ouvrage.

2.2 GENRE DE CONCOURS

Cette mise en concurrence s'est effectuée par un concours de projets d'architecture à un degré, anonyme, en procédure ouverte, tel que défini par les articles 3 et 6 du règlement SIA 142, édition 2009. Elle est conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

La participation au concours impliquait pour l'adjudicateur, l'organisateur, le jury et les participant·e·s, l'acceptation des clauses du programme du concours, des réponses aux questions et du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009).

Le règlement SIA 142, édition 2009, faisait foi, subsidiairement aux dispositions sur les marchés publics.

2.3 SOMME DES PRIX ET MENTIONS

Pour l'ensemble des prix et mentions, le jury disposait d'un montant total de CHF 190'000.- (hors TVA) pour attribuer environ cinq prix ainsi que des mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142. La somme globale a été calculée conformément aux directives de la commission des concours de la SIA 142/143, édition de juillet 2009 (142i-103f, révision juin 2015).

2.4 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours était ouvert aux architectes établi·e·s en Suisse ou dans un État signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, pour autant que ces architectes répondent à l'une des conditions suivantes (résumées ci-dessous), selon les modalités fixées à l'article 2.7 du programme du concours, version du 19 avril 2024, à savoir :

- être titulaire d'un diplôme d'architecture délivré soit par l'une des Ecoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG) ou par l'Accademia di Architettura di Mendrisio, soit par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme jugé équivalent ;
- être inscrit·e· au Registre suisse des architectes, REG, au niveau A ou B (le niveau C étant exclu).

Ces conditions de participation devaient être remplies au moment de l'inscription et jusqu'à la fin du présent concours et ont été vérifiées par le secrétariat du concours lors de l'inscription au concours.

2.5 CALENDRIER GÉNÉRAL DE LA PROCÉDURE

Le programme du concours a été approuvé par le jury et le maître de l'ouvrage en date du 13 juin 2024. Il a été certifié conforme au règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009 le 13 août 2024 par la commission des concours et mandats d'étude parallèles de la SIA.

L'ouverture du concours a été publiée le vendredi 23 août 2024 sur le site internet www.simap.ch et reprise dans la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud le même jour, ainsi que dans le journal de la SIA (Tracés).

Les fonds de maquette ont pu être retirés depuis le vendredi 23 août 2024 après que la conformité des candidatures aux conditions de participation eut été contrôlée.

Le site est librement accessible; dès lors, aucune séance d'information / visite des lieux n'était prévue.

Les participant·e·s ont posé anonymement des questions dans le délai du vendredi 20 septembre 2024. 39 questions ont été posées, auxquelles le jury y a répondu le 4 octobre 2024 via www.simap.ch.

Les participant·e·s devaient s'inscrire par écrit à l'adresse du concours au moyen de la fiche d'inscription jusqu'au 6 décembre 2024. Des inscriptions au-delà du 6 décembre 2024 étaient admissibles, le délai du rendu des documents papier étant fixé au 20 décembre 2024. Cependant, dans ce cas, les délais de traitement de l'inscription et de mise à disposition de la maquette ne pouvaient être garantis.

2.6 ATTRIBUTION ET AMPLEUR DES MANDATS ENVISAGÉS

Le jury fait une recommandation au MO. Il dresse les conclusions finales pour la suite à donner. Il est rappelé que le jugement et/ou la recommandation du jury ne représente pas la décision d'adjudication du mandat.

Conformément à l'art. 22.3 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009), le jury peut recommander pour une poursuite du travail un projet faisant l'objet d'une mention, à condition qu'il se trouve au 1er rang et que la décision du jury soit prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent le Maître de l'ouvrage.

Conformément aux accords intercantonaux et internationaux sur les marchés publics et au Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009), le Maître d'ouvrage a l'intention de confier le mandat complet des prestations ordinaires du règlement SIA 102, soit pour l'architecte 100%, à l'auteur·e du projet recommandé par le jury, suivant l'article 27.1 b du règlement SIA 142 édition 2009, sous réserve de l'acceptation des crédits d'études et de constructions et des autorisations de construire, des délais référendaires et des modifications qui pourraient être demandées par le Maître de l'ouvrage.

Si le Maître de l'ouvrage estime que le bureau lauréat ne dispose pas de la capacité et/ou des compétences nécessaires en matière de préparation, d'exécution et de suivi de chantier, ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore dans le but de garantir un développement du projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts, le Maître de l'ouvrage se réserve le droit d'exiger en tout temps que le bureau lauréat soit complété par des spécialistes choisis d'un commun accord entre le Maître de l'ouvrage et l'auteur·e du projet. Les honoraires nécessaires à ces prestations ne viennent pas s'ajouter aux prestations ordinaires du bureau lauréat et sont donc compris dans les honoraires de ce dernier.

En cas d'interruptions du mandat, les honoraires seront calculés au prorata des prestations accomplies en tenant compte des articles du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009).

La formation d'une équipe pluridisciplinaire avec des projeteurs supplémentaires se faisait sur une base volontaire. Dans le cas où le jury remarquait une contribution de qualité exceptionnelle, il pourrait la saluer dans le rapport. De cette manière sont remplies les conditions pour que les projeteurs volontaires de l'équipe gagnante puissent être mandatés de gré à gré, dans le respect de la Loi sur les marchés publics, si le Maître de l'ouvrage le souhaite. L'attribution des mandats d'ingénieur civil, d'ingénieurs CVSE et d'autres spécialistes, sera effectuée par le Maître de l'ouvrage ; l'architecte sera chargé·e· d'organiser ces procédures dans le respect du cadre légal (Marchés publics).

Calendrier prévu pour la suite des études (sous réserve des crédits de construction et des autorisations de construire) :

1er trimestre 2025	attribution du mandat d'architecte
2e trimestre 2025	appel d'offre pour le choix des spécialistes
1er trimestre 2026	dépose de l'avant-projet / validation
3e trimestre 2026	dépose du projet / validation
4e trimestre 2026	dépôt de la demande d'autorisation de construire
1er trimestre 2027	appel d'offre de devis consolidé
1er trimestre 2028	début des travaux préparatoires
1er trimestre 2030	fin des travaux / emménagement des résidents.

2.7 LITIGES ET RECOURS

La décision du maître de l'ouvrage concernant l'attribution du mandat au bureau lauréat est publiée dans la FAO (Feuille des Avis officiels) et sur le site www.simap.ch.

Les décisions du maître de l'ouvrage relatives à la sélection ou à l'attribution du mandat peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois. Le recours dûment motivé doit être déposé dans les 20 jours dès la notification.

Les éventuels litiges relatifs au concours peuvent faire l'objet de recours selon le règlement SIA 142, art. 28.1.

3 JURY ET SPÉCIALISTES-CONSEILS

3.1 RÔLE ET COMPOSITION DU JURY

Les membres du jury sont responsables, envers le maître de l'ouvrage et les équipes participantes, d'un déroulement du concours conforme au programme. Le jury approuve le programme du concours et répond aux questions des participant·e·s. Il juge les propositions de concours, décide du classement et attribue les prix et les éventuelles mentions. Il formule le rapport de jugement et les recommandations pour la suite à donner.

Conformément à l'article 10.3 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009, la majorité des membres du jury est composée de professionnel·le·s qualifié·e·s dans les domaines déterminants sur lesquels portait le concours. De même, conformément à l'article 12 de la loi cantonale sur les marchés publics (LMP-VD) du 14 juin 2022 et son règlement d'application du 1er janvier 2023, la majorité des membres du jury était indépendante de l'adjudicateur (indiqué par un * dans le tableau ci-dessous).

Le jury était constitué ainsi :

Président du jury

Jacques Meli	président du Conseil de la Fondation EMS La Venoge

Membres professionnel·le·s
(représentant les professions demandées aux équipes participantes)

Pascal Deschenaux *	architecte EPFZ SIA, Stoa architectes, Neuchâtel
Pascal Fournier *	architecte SIA FAS, Fournier Maccagnan, Bex
Enrique Naranjo *	architecte UPV, architecte conseil Pôle Gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé, DSAS, Canton de Vaud
Maria Saiz *	architecte urbaniste ETSAM FAS BSA, Rapin Saiz Architectes, Vevey
Kristina Sylla Widmann *	architecte UDM FAS SIA, Sylla Widmann SA, Genève

Membres professionnels suppléants

Raquel Caro *	architecte ETSAUN, architecte conseil Pôle Gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé, DSAS, Canton de Vaud
Juan Socas *	architecte ETSA SIA, Juan Socas architecte, Morges

Membres non professionnel·le·s
(représentant des fonctions spécifiques et le maître de l'ouvrage)

Patricia Beutler	infirmière-cheffe du site de La Sarraz, Fondation EMS La Venoge
Claude Dutoit *	syndic de la Commune d'Eclépens
Nathalie Theillard	directrice, Fondation EMS La Venoge

Membres non professionnels suppléants

Alexandre Barbuti	adjoint de direction, Fondation EMS La Venoge
Franco Cetrangolo *	municipal de la Commune d'Eclépens

Le jury a siégé au complet les mercredi 22 et jeudi 23 janvier 2025.

Madame Caro a été absente le mardi 11 février 2025; membre suppléante, son absence n'a pas porté préjudice.

3.2 SPÉCIALISTES - CONSEILS

Pour son jugement, le jury a fait appel aux spécialistes-conseils externes suivants :

Expertise en efficacité énergétique et écologie du construit

Julien Jakubowski physicien du bâtiment, Enpleo sàrl, Lausanne

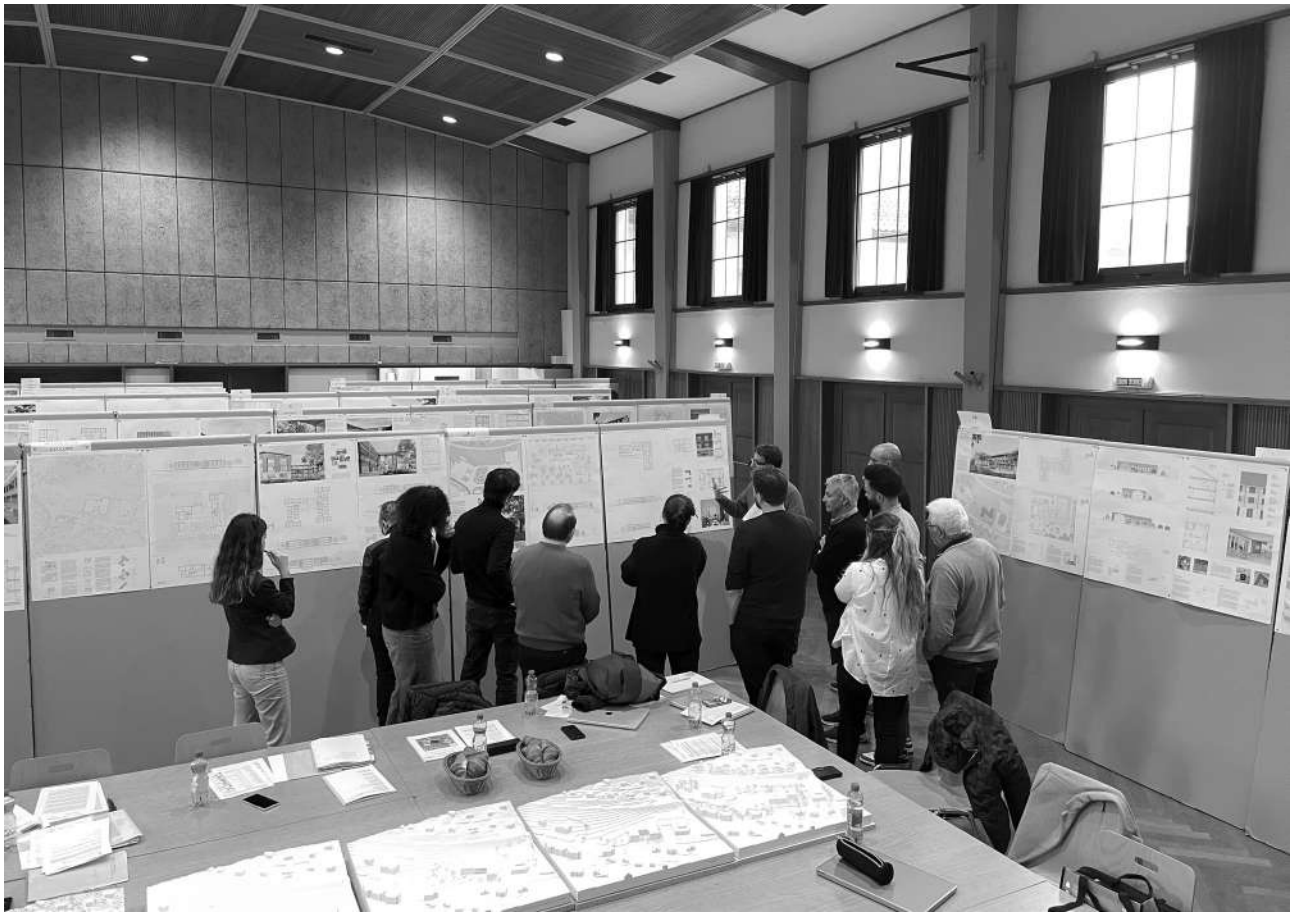
Expertise construction bois et conformité aux prescriptions de protection incendie (AEAI)

Sébastien Corthay Ingénieur HES, spécialiste construction bois et sécurité incendie INGEA, Lausanne

3.3 SECRÉTARIAT DU CONCOURS

Le secrétariat du concours, mandaté par la Fondation EMS La Venoge, était le bureau Plarel SA, architectes & urbanistes à Lausanne, qui a officié également comme assistant à maître de l'ouvrage.

Le secrétariat n'était disponible que pour les modalités liées à l'inscription au concours. Les questions liées au déroulement du concours n'étaient traitées que dans le cadre prévu par la procédure. Hormis la gestion des inscriptions, le secrétariat du concours n'a traité aucune correspondance (téléphones, courriels, ...) relative à la présente procédure.



4 DÉROULEMENT DU JUGEMENT

4.1 CALENDRIER

Les candidat·e·s devaient s'inscrire par écrit à l'adresse du secrétariat du concours au moyen de la fiche d'inscription jusqu'au vendredi 6 décembre 2024. Il est à noter que le délai d'inscription était un délai d'ordre au-delà duquel les participant·e·s devaient supporter les conséquences s'ils devaient attendre la livraison de la maquette.

Le rendu des projets (plans) était fixé au vendredi 20 décembre 2024, celui des maquettes au vendredi 17 janvier 2025.

4.2 REMISE DES DOSSIERS

Tous les documents, sous réserve des maquettes, devaient soit être déposés au secrétariat du concours sous couvert de l'anonymat au plus tard le vendredi 20 décembre 2024 à 16h00, soit être envoyés par la poste à l'adresse du secrétariat du concours jusqu'au vendredi 20 décembre 2024, la date et l'heure du timbre postal faisant foi.

La date de réception de chaque projet a été consignée par le secrétariat du concours avec la mention de la devise.

Les propositions ont été numérotées selon l'ordre chronologique de réception (date et heure) des documents, à savoir :

1. COSY-CORNER
2. zu Hause
3. DIAGONALE
4. Super 8
5. Comme à la maison
6. Toupie
7. ULYSSE ET LE CYCLOPE
8. TRAVELLING
9. Le Petit Prince
10. Giselle
11. D'équerre
12. *jardin secret*
13. Mandala
14. OLGA
15. Les années Super 8
16. CONTINUUM
17. EMSemble
18. PAPET
19. ENSEMBLE
20. LA PERNETTE
21. Les 5 sens
22. Kiki
23. FLORE
24. JASS
25. Café croissant
26. L'Oasis d'échanges
27. Claude
28. Cheek to cheek
29. PAPILLON
30. CAFÉ - CRÈME
31. Marchons ensemble
32. bigoudi
33. chlorophylle
34. A l'ombre des fruitiers
35. un refuge de sérénité
36. ciam

4.3 DOCUMENTS DEMANDÉS

Les participant·e·s devaient remettre les éléments suivants, conformément aux modalités fixées à l'article 2.18 du Document A01 Programme du concours, version du 13 juin 2024 :

1. **4 planches au format A1 vertical (841 mm x 594 mm) comprenant :**
   - un plan de situation à l'échelle 1/500 établi sur la base cadastrale fournie,
   - les plans de tous les niveaux, ainsi que les coupes et façades à l'échelle 1/200,
   - une coupe / façade constructive significative sur toute la hauteur du bâtiment (toiture comprise), avec une légende de matérialisation, à l'échelle 1/50 ;
   - un plan – coupe côté d'une chambre d'hébergement illustrant les possibilités d'aménagement, à l'échelle 1/50 ;

- une partie explicative comprenant au minimum :
  - le parti architectural et paysager proposé et la relation du projet dans son contexte,
  - un organigramme du fonctionnement de l'EMS,
  - textes et/ou schémas expliquant l'utilisation du bois dans le concept de matérialité,
  - textes, schémas, etc. expliquant l'approche en matière environnementale, les réponses au développement durable, le confort climatique et la lutte contre la surchauffe,
  - un plan indiquant l'emprise du droit distinct et permanent (DDP) démontrant la surface de terrain déterminante nécessaire à l'EMS pour répondre à l'indice de surface bâtie fixé par le règlement communal,
  - des images 3D (perspective, photomontage ou photo de maquette).

2. **un cahier technique tiré à part comprenant :**
   - le calcul du cube (volume bâti) et la surface de plancher (SP) selon la norme SIA 416 ainsi que les surfaces de plancher d'hébergement (SP hébergement selon l'article 3.3.2 des DAEMS),
   - le tableau des surfaces des locaux.

3. **une maquette du projet**, réalisée sur le fond obtenu, terrain et volumes bâtis en blanc à l'échelle 1/500.

4.4 EXAMEN PRÉALABLE

Conformément à l'art. 15 du règlement SIA 142, les projets rendus ont été soumis à un examen préalable. Effectué sans jugement de valeur par le bureau assistant à maître de l'ouvrage, cet examen a pris en compte le programme du concours ainsi que les réponses aux questions. Les résultats de ces contrôles ont été consignés dans un rapport remis aux membres du jury lors de la première séance le 22 janvier 2025.

A. Remise des projets et des maquettes

36 projets ont été rendus. Le contrôle de réception des projets a été effectué par le bureau assistant à maître de l'ouvrage qui a consigné dans un procès-verbal la date et l'heure de réception des projets reçus avec la mention de la devise.

Tous les documents, sous réserve des maquettes, ont été déposés au secrétariat du concours sous couvert de l'anonymat ou envoyés par poste dans les délais impartis, à savoir le vendredi 20 décembre 2024.

Les maquettes ont été livrées sous couvert de l'anonymat dans les délais impartis, soit le vendredi 17 janvier 2025 auprès du secrétariat du concours.

B. Documents demandés / anonymat

Le contrôle des documents demandés a été effectué par le bureau assistant à maître de l'ouvrage qui n'a pas constaté de rupture d'anonymat. Les exigences demandées au point 2.18 du programme du concours (document A01, version du 13 juin 2024) ont été, dans l'ensemble, respectées. Les quelques dérogations et omissions constatées lors de l'analyse technique préalable ne portaient pas sur des éléments déterminants pour leur appréciation. Ainsi,

- les projets étaient complets dans leurs parties essentielles ;
- les projets ont semblé tous compréhensibles et ne laissaient pas supposer d'intentions déloyales ;
- les enveloppes cachetées ont été retirées des cartables et mises en lieu sûr ;
- l'anonymat des fichiers sur clé USB a été vérifié avant usage des données.

C. Dérogations au règlement du programme

Les projets ont répondu dans l'ensemble au cahier des charges ainsi qu'au programme des locaux, avec parfois quelques écarts qui ont été pris en compte dans leur appréciation. Les déficits d'information sur certaines planches n'empêchaient pas la compréhension des propositions et ne laissaient pas supposer d'intentions déloyales de la part de leurs auteur·e·s, ils vont plutôt en défaveur des participant·e·s lors de l'examen des projets.

L'examen technique des projets a relevé que les projets suivants ne répondaient pas à certaines exigences fixées dans le Document A01 Programme du concours, version du 13 juin 2024, à savoir:

- ne respecte pas la surface minimale de chambre de 17.5 m2 et d'une surface de vie minimale de 14.0 m2 (article 6.11 des DAEMS) :
  - projet n° 17 EMSemble
  - projet n° 24 JASS
  - projet n° 35 un refuge de sérénité
- ne respecte pas la hauteur maximale des constructions limitée à 12.00 m (article 14.5 du Règlement du Plan d'affectation communal)
  - projet n° 2 zu Hause
  - projet n° 5 Comme à la maison
  - projet n° 25 Café croissant
- ne respecte pas la limite de la zone à bâtir (emprise sur la zone agricole)
  - projet n° 33 chlorophylle
  - projet n° 34 A l'ombre des fruitiers
- ne respecte pas l'accès routier par le Nord ouest
  - projet n° 24 JASS
- ne respecte pas l'indice de surface bâtie maximale ISB de 0.50 par rapport à l'emprise du DDP proposé (article 14.2 du Règlement du Plan d'affectation communal)
  - projet n° 6 Toupie
  - projet n° 12 *jardin secret*
  - projet n° 25 Café croissant

4.5 ACCEPTATION DES PROJETS AU JUGEMENT ET À LA RÉPARTITION DES PRIX

A. Exclusion du jugement selon art. 19.1a de la norme SIA 142

Aucun projet n'a été exclu pour le motif décrit à l'article 19.1a (proposition livrée hors délai ou de manière incomplète dans ses parties essentielles, qui laisse supposer des intentions déloyales ou ayant enfreint la règle de l'anonymat).

Par conséquent, le jury a décidé à l'unanimité de retenir l'ensemble des projets au jugement.

B. Exclusion de la répartition des prix selon art. 19.1b de la norme SIA 142

Sur la base des résultats de l'examen préalable, **le jury a décidé à l'unanimité d'exclure de la répartition des prix conformément à l'article 19.1b de la norme SIA 142 les propositions suivantes** :

- projet n° 2 zu Hause
- projet n° 5 Comme à la maison
- projet n° 6 Toupie
- projet n° 12 *jardin secret*
- projet n° 17 EMSemble
- projet n° 24 JASS
- projet n° 25 Café croissant
- projet n° 33 chlorophylle
- projet n° 34 A l'ombre des fruitiers
- projet n° 35 un refuge de sérénité

car ils s'écartaient sur des points essentiels du cahier des charges du programme du concours.

Tous les autres projets ont été admis à la répartition des prix. Le jury a considéré que les quelques cas où des projets s'écarteraient un peu des exigences du programme relevaient plus d'une question d'appréciation que d'exclusion.

4.6 DÉLIBÉRATIONS ET MÉTHODE D'EXAMEN

Le jury s'est réuni les mercredi 22 et jeudi 23 janvier 2025 ainsi que le mardi 11 février 2025 pour examiner et juger les projets exposés dans la Grande salle à Eclépens.

Suite à l'ouverture de la session par M. Jacques Meli, président du jury, et au rappel des enjeux et de la procédure, le bureau assistant à maître de l'ouvrage a présenté les conclusions de l'analyse de recevabilité et du contrôle préliminaire des rendus.

Tous les membres et suppléant·e·s ayant participé aux délibérations ont pu exprimer leur point de vue. La procédure du déroulement des travaux du jury a été définie en procédant par tours de sélection. Le jury a siégé en s'engageant à respecter l'aspect confidentiel des débats. Le strict respect de l'anonymat et de la confidentialité des projets a été garanti. Les principaux enjeux du concours ainsi que les critères de jugement ont été rappelés (point 2.24 du document A01, programme du concours version du 13 juin 2024), à savoir :

- qualités d'implantation : intégration du projet dans son environnement, dialogue avec les autres entités publiques présentes sur le site, accessibilité, qualités paysagères et aménagements extérieurs ;
- qualités architecturales : qualité spatiale et fonctionnelle, flexibilité, ambiance intérieure, qualité de l'éclairage naturel, organisation des circulations et facilité d'orientation au service de la mission de psychiatrie de l'âge avancé ;
- pertinence des solutions constructives et structurelles proposées en lien avec le concept architectural, durabilité de la construction, mesures de protection contre le bruit et de la nappe phréatique ;
- économie générale du projet : respect de l'objectif économique, tant du point de vue de la construction que de l'exploitation, et rationalité des circulations ;
- approche développement durable : respect de la directive du Conseil d'Etat pour l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments et constructions (DRUIDE) ;
- prise en compte des contraintes : respect du cahier des charges et du programme des locaux ainsi que des directives DAEMS 2019 et de la directive du Conseil d'État pour l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments et constructions du 25 mai 2022, tant dans les critères quantitatifs que qualitatifs.

Les critères d'appréciation étaient exhaustifs, mais ils ont pu être affinés pendant le jugement. L'ordre dans lequel ils étaient mentionnés ne correspondait pas à un ordre de priorité.

Le jury a, dans un premier temps, pris connaissance individuellement des projets. Lors du premier tour en plénum, les membres professionnel·le·s ont présenté les propositions en tenant compte des critères d'appréciation. Par la suite, le jury a débattu et délibéré devant chaque projet, en relevant leurs qualités et leurs points insuffisants. Tous les membres et suppléant·e·s ont participé aux délibérations et ont pu exprimer leur point de vue.

Le jugement s'est déroulé par tours éliminatoires. Tous les projets apportaient une contribution pour le choix du projet lauréat et permettaient, en comparaison entre eux, de relever des différences qualitatives et de mieux cerner le potentiel du lieu. Si, à chaque tour, l'ensemble des critères de jugement était sous-jacent, le jury a développé et approfondi à chaque tour les critères d'appréciation sur lesquels il a mis plus particulièrement son accent.

Au cours du jugement, le jury a effectué une visite du site afin de se conforter dans ses prises de position.

Seuls les projets retenus pour le classement final ont fait l'objet d'un commentaire individuel écrit.

4.7 TOURS D'ÉLIMINATION

1er tour d'élimination

À l'occasion du premier tour, le jury a estimé que certaines propositions présentaient des lacunes ou des défauts sur plusieurs critères énoncés, notamment quant à l'implantation du projet dans le site et l'organisation des différentes entités de l'EMS. Ainsi, à l'unanimité, le jury n'a pas retenu au 1er tour d'élimination les huit propositions suivantes :

projet n° 3	DIAGONALE	projet n° 25	Café croissant
projet n° 8	TRAVELLING	projet n° 31	Marchons ensemble
projet n° 9	Le Petit Prince	projet n° 35	un refuge de sérénité
projet n° 12	*jardin secret*	projet n° 36	ciam

2e tour d'élimination

À l'occasion du second tour, le jury a poursuivi son étude approfondie des projets retenus à l'issue du premier tour et procéda à une analyse plus détaillée en prenant en considération chaque critère d'appréciation. Différentes familles de forme bâtie étant proposées, une observation de leur implantation dans le contexte et des espaces extérieurs et intérieurs comme comparaison entre projets d'une même famille. Ainsi, d'un commun accord, le jury n'a pas retenu au 2e tour d'élimination les dix propositions suivantes :

projet n° 5	Comme à la maison	projet n° 20	LA PERNETTE
projet n° 13	Mandala	projet n° 21	Les 5 sens
projet n° 15	Les années Super 8	projet n° 23	FLORE
projet n° 17	EMSemble	projet n° 27	Claude
projet n° 19	ENSEMBLE	projet n° 30	CAFÉ - CRÈME

3e tour d'élimination

Le jury a procédé à un nouvel examen des projets restants. Avant de débuter le 3e tour d'élimination, le jury a demandé aux membres du jury représentant la Fondation de rappeler la mission spécifique de l'EMS, la prise en charge des résident·e·s ainsi que le concept de fonctionnement des différentes unités de l'EMS et du CAT. Ces considérations ont permis au jury d'approfondir l'examen des projets retenus et d'écarter à l'unanimité les propositions suivantes au 3e tour, parce qu'elles ne présentaient pas le potentiel optimal attendu, en particulier sur la résolution du fonctionnement de l'EMS tant dans ses espaces collectifs de rez-de-chaussée (y compris les accès et les aménagements extérieurs) que dans l'organisation des unités d'hébergement dans les étages :

projet n° 2	zu Hause	projet n° 24	JASS
projet n° 4	Super 8	projet n° 26	L'Oasis d'échanges
projet n° 6	Toupie	projet n° 28	Cheek to cheek
projet n° 11	D'équerre	projet n° 29	PAPILLON
projet n° 14	OLGA	projet n° 33	chlorophylle
projet n° 16	CONTINUUM	projet n° 34	A l'ombre des fruitiers
projet n° 22	Kiki		

Avant de procéder à un examen approfondi des cinq projets restants, le jury a effectué un tour de révision et passé en revue avec beaucoup d'attention les 31 projets non sélectionnés. Il confirme les éliminations des projets aux 1er, 2e et 3e tours. Ainsi, les cinq projets restant en lice et promis à des expertises comparatives sont les suivants :

projet n° 1	COSY-CORNER
projet n° 7	ULYSSE ET LE CYCLOPE
projet n° 10	Giselle
projet n° 18	PAPET
projet n° 32	bigoudi

4.8 PROJETS RETENUS POUR EXPERTISES

Hormis le contrôle formel et technique effectué par le bureau assistant à maître de l'ouvrage, les projets ont été analysés entre le 24 janvier et le 10 février 2025 par des spécialistes-conseils externes qui ont rendu compte de leurs analyses et expertises au jury lors de la session du 11 février 2025.

Examen approfondi du programme des locaux

L'examen approfondi des 5 projets sélectionnés a porté sur le respect du programme des locaux et la vérification des surfaces nettes prescrites dans le programme des locaux (point 4.6 du programme du concours). Dans l'ensemble, les projets ont répondu de manière précise au programme des locaux nécessaire pour l'hébergement de 64 résidents, avec parfois quelques écarts qui ont été pris en compte dans leur appréciation.

Expertise utilisateurs

L'expertise « utilisateurs » a abordé les propositions retenues sous l'angle du respect du concept d'hébergement de l'EMS ainsi que la manière dont sont organisées les différentes unités de vie et unités d'accompagnement, leurs relations avec les espaces collectifs et professionnels ainsi que les qualités spatiales des chambres des résidents, des séjours et salles à manger des unités. Une attention particulière a été portée aux déambulations intérieures et extérieures offertes aux résident·e·s, la mise en réseau des différentes distributions horizontales et verticales, ainsi que l'accès aux espaces extérieurs et leur aménagements, pour s'assurer que le projet réponde à la mission de psychiatrie de l'âge avancé offerte par le futur EMS.

Expertise en efficacité énergétique et écologie du construit

Dans les constructions contemporaines, caractérisées par un faible besoin de chauffage, les rejets de gaz à effet de serre dus à la construction sont aussi élevés que les rejets dus à l'exploitation du bâtiment. L'écologie de la construction est aussi importante que l'efficacité énergétique. Ainsi, l'expertise en efficacité énergétique et écologie du construit a analysé les propositions retenues en termes d'efficacité énergétique et d'écologie du construit selon les thématiques suivantes :

a. projet : typologie de volume, compacité, surface d'enveloppe, principe constructif, flexibilité et adaptabilité des espaces;
b. technique : production de chaleur et de froid, solaire, ventilation et autres installations techniques;
c. adaptation au réchauffement climatique : confort estival du point de vue de la construction et du point de vue des aménagements extérieurs.

Expertise structurelle

L'expertise structurelle a étudié les projets par élément (sous-sol, dalle, toiture, noyaux cages d'escaliers, trame porteuse et façade). La cohérence de l'ensemble structurel a été passée en revue, en mettant en évidence les projets dont les principes de constructions bois étaient suffisamment développés et maîtrisés, et compatibles avec le concept sécurité incendie.

Expertise de conformité aux prescriptions de protection incendie (AEAI)

L'expertise de conformité aux prescriptions de protection incendie selon les directives Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) a été établie sur la base des concepts de protection incendie proposés ainsi qu'en analysant les projets retenus selon les critères suivants : 1. matériau - structure - façades / 2. compartimentage et distance de sécurité / 3. voies de fuite horizontales et verticales / 4. mesures techniques.

L'expertise de conformité aux prescriptions de protection incendie a ainsi permis d'identifier les points forts et les lacunes des projets retenus, soulevant qu'à ce stade des études, aucun des projets ne répondait de manière exhaustive aux prescriptions de protection incendie.

Expertise économique comparative

L'expertise économique comparative a consisté à calculer, sur la base des dessins remis et selon les normes SIA 116 et 416, les surfaces de plancher, les volumes bâtis SIA 416, les volumes de terrassement, les surfaces des façades et toitures ainsi que les surfaces des aménagements extérieurs de chacun des cinq projets sélectionnés. L'expertise a montré que le montant des travaux pour ces cinq projets, à ce stade des études, était sensiblement identique, l'écart entre les cinq propositions étudiées étant d'environ 3.5% entre le projet le plus coûteux et le moins cher. Ceci provient principalement des différences de surface de plancher, de volume bâti, du système constructif et de la composition des façades.

Les résultats de l'ensemble de ces expertises ont été pris en compte dans l'appréciation des cinq propositions et directement intégrés dans les critiques détaillées des projets retenus.

4.9 TOUR DE REPÊCHAGE

Avant de procéder au classement et conformément à l'article 21.2 du règlement SIA 142 (édition 2009), le jury a réexaminé l'ensemble des projets.

Ce tour de repêchage a confirmé le choix du jury des cinq projets retenus pour le classement.

4.10 CLASSEMENT DES PROJETS

Après une discussion approfondie, il est ressorti un certain nombre d'enseignements qui ont guidé le jury dans le classement des projets primés. Au fil des débats s'est progressivement imposée une proposition qui s'est avérée répondre avec pertinence aux problèmes posés, notamment du point de vue de l'implantation de la construction dans son environnement, des aménagements des espaces extérieurs proposés en relation avec la mission spécifique de l'EMS, du fonctionnement et de l'organisation des unités d'hébergement ainsi que de la qualité des espaces collectifs tant au rez-de-chaussée que dans les étages.

Ainsi, après délibération et une ultime comparaison des projets restant en lice, considérant l'ensemble des critiques, des expertises et du jugement, le jury établit à l'unanimité le classement final suivant:

1er rang	projet n° 7	ULYSSE ET LE CYCLOPE
2e rang	projet n° 18	PAPET
3e rang	projet n° 1	COSY-CORNER
4e rang	projet n° 32	bigoudi
5e rang	projet n° 10	Giselle

4.11 ATTRIBUTION DES PRIX

Pour l'ensemble des prix et mentions, le jury disposait d'un montant total de CHF 190'000.- (hors TVA).
Ainsi, au terme des délibérations, le jury a décidé à l'unanimité d'attribuer les prix suivants :

1er rang	1er prix	projet n° 7	ULYSSE ET LE CYCLOPE	52'000.-	CHF / HT
2e rang	2e prix	projet n° 18	PAPET	48'000.-	CHF / HT
3e rang	3e prix	projet n° 1	COSY-CORNER	34'000.-	CHF / HT
4e rang	4e prix	projet n° 32	bigoudi	30'000.-	CHF / HT
5e rang	5e prix	projet n° 10	Giselle	26'000.-	CHF / HT

5 RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS DU JURY

5.1 RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury ainsi que le maître de l'ouvrage tiennent à exprimer toute leur reconnaissance aux 36 participant·e·s qui ont engagé leur réflexion et leur créativité à chercher et à proposer des solutions intéressantes tant du point de vue de l'implantation de cette construction dans son environnement, des aménagements des espaces extérieurs en relation avec la mission de l'EMS, de l'architecture ainsi que du fonctionnement et de l'organisation des unités d'hébergement. La diversité des propositions présentées a permis au jury de faire le choix de la meilleure réponse au cahier des charges du concours.

Ainsi, le jury recommande à l'unanimité au maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude du projet n° 7 ULYSSE ET LE CYCLOPE avec ses auteur·e·s, en tenant compte des critiques et des recommandations émises ci-dessous.

Conformément à l'article 22.3 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009), le jury peut recommander pour une poursuite du travail un projet faisant l'objet d'une mention, à condition qu'il se trouve au 1er rang et que la décision du jury soit prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent le maître de l'ouvrage. Toutes les conditions fixées par le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009) ont été réunies, cette disposition ayant été formellement mentionnée au chapitre 2.13 du programme du concours (Mandats attribués à l'issue du concours, conditions contractuelles), la décision ayant été prise à l'unanimité par le jury et tous les membres du jury qui représentent le Maître de l'ouvrage ayant donné leur accord explicite lors de la décision finale.

Conformément aux accords intercantonaux et internationaux sur les marchés publics et au Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009), le maître de l'ouvrage a l'intention de confier le mandat complet des prestations ordinaires du règlement SIA 102, soit pour l'architecte 100%, à l'auteur·e du projet recommandé par le jury, suivant l'article 27.1 b du règlement SIA 142 édition 2009, sous réserve de l'acceptation des crédits d'études et de constructions et des autorisations de construire, des délais référendaires et des modifications qui pourraient être demandées par le maître de l'ouvrage. De même, conformément à l'article 2.13 du programme du concours du 19 avril 2024, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'adjoindre au bureau lauréat, en tout temps, des spécialistes agréés par l'auteur·e du projet pour garantir un développement de celui-ci dans le sens des objectifs visés (maîtrise de l'exécution, des délais et des coûts). Les honoraires nécessaires à ces prestations ne viennent pas s'ajouter aux prestations ordinaires du bureau lauréat.

Le jury enjoint les auteur·e·s à établir un dialogue attentif avec le maître de l'ouvrage pour favoriser un développement harmonieux du projet en prenant en compte les recommandations suivantes.

Le jury insiste en particulier sur les qualités suivantes à préserver :

- une architecture et une volumétrie plus domestique qu'institutionnelle, plus en relation avec le contexte villageois d'Eclépens;
- la simplicité et la clarté des deux volumes, dont le dispositif offre des espaces extérieurs de qualité, notamment un jardin bien orienté et protégé de manière naturelle, adapté à la mission spécifique de l'EMS;
- le fonctionnement et l'organisation des unités d'accompagnement, organisées de part et d'autre d'un espace central généreusement vitré, regroupant les séjours et salles à manger des unités, sous la surveillance du local d'accompagnement;
- la disposition des circulations verticales, placées de part et d'autres des lieux centraux de l'EMS à chaque étage;
- la proportion de la chambre, avec une zone jour/nuit permettant différentes possibilités d'aménagement.

Pour la poursuite des études, le jury recommande certaines améliorations notamment concernant les points suivants :

- étudier la possibilité de rendre utilisable tout au long de l'année les balcons d'étage;
- réorganiser l'aménagement des locaux de service situés autour des circulations verticales dans les étages pour favoriser la déambulation en boucle;
- revoir la structure des dalles entre étages afin d'optimiser l'écologie du construit (confort acoustique et inertie thermique);
- limiter le nombre de poteaux isolés dans les espaces collectifs, impactant la déambulation d'une population fragilisée par des troubles cognitifs;
- répondre aux exigences feu (normes AEAI) dans la gestion des voies d'évacuation, tout en conservant l'habitabilité et qualité des espaces de salons d'étages répartis entre les groupes des chambres;
- étudier la maximisation des surfaces photovoltaïques, conformément au principe d'exemplarité de l'Etat, tout en les intégrant d'une manière harmonieuse à l'architecture proposée;
- limiter au maximum l'impact de la nouvelle construction sur la nappe phréatique.

5.2 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le jury tient à préciser que le présent rapport n'a pas la prétention de livrer l'ensemble des réflexions émises lors de l'analyse approfondie des projets établis par les participant·e·s. Il résume, cependant, l'essentiel des débats permettant au maître de l'ouvrage de se déterminer sur la base de notions objectives.

Les critiques détaillées résultent de la comparaison des propositions étudiées et ne peuvent être dissociées du contexte dans lequel elles se sont exprimées. Elles n'ont donc aucun caractère absolu.

5.3 PUBLICATION DES RÉSULTATS ET EXPOSITION PUBLIQUE

Les travaux du concours avec les résultats sont exposés publiquement du mercredi 02 au samedi 12 avril 2025 à la Grande Salle d'Eclépens, rue du Village 1, 1312 Eclépens (code plus MG3G+2F Eclépens)

Le vernissage de l'exposition publique, en présence des représentant·e·s de la Fondation, de la Commune d'Eclépens et d'une partie des membres du jury a lieu le mercredi 02 avril 2025 à 18h30, au même endroit.

Le résultat du concours est publié dans les journaux qui ont annoncé l'ouverture du concours, ainsi que sur le site www.simap.ch le 28 mars 2025, date à laquelle tous les participants recevront un lien pour télécharger le rapport du jury.

5.4 PROPRIÉTÉ DES PROPOSITIONS

Conformément au point 2.29 du programme du concours du 13 juin 2024, les projets primés sont la propriété du maître de l'ouvrage.

Les autres propositions peuvent être retirées auprès du secrétariat du concours selon les indications transmises directement aux participant·e·s.

6 APPROBATION

Le présent rapport est approuvé par le jury le 11 février 2025.

Président du jury

Jacques Meli
président du Conseil de la Fondation EMS La Venoge



Membres professionnel·le·s

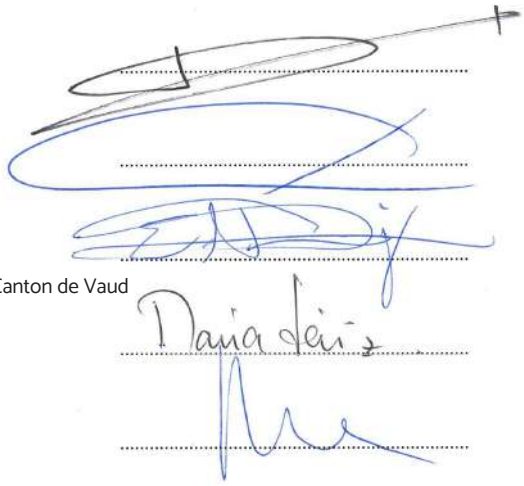
Pascal Deschenaux
architecte EPFZ SIA, Stoa architectes, Neuchâtel

Pascal Fournier
architecte SIA FAS, Fournier Maccagnan, Bex

Enrique Naranjo
architecte UPV, architecte conseil Pôle Gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé, DSAS, Canton de Vaud

Maria Saiz
architecte urbaniste ETSAM FAS BSA, Rapin Saiz Architectes, Vevey

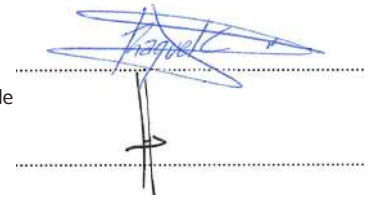
Kristina Sylla Widmann
architecte UDM FAS SIA, Sylla Widmann SA, Genèvee



Membres professionnels suppléants

Raquel Caro
architecte ETSAUN, architecte conseil Pôle Gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé, DSAS, Canton de

Juan Socas
architecte ETSA SIA, Juan Socas architecte, Morges



Membres non professionnel·le·s

Patricia Beutler
infirmière-cheffe du site de La Sarraz, Fondation EMS La Venoge

Claude Dutoit
syndic de la Commune d'Eclépens

Nathalie Theillard
directrice, Fondation EMS La Venoge



Membres non professionnels suppléants

Alexandre Barbuti
adjoint de direction, Fondation EMS La Venoge

Franco Cetrangolo
municipal de la Commune d'Eclépens



7 LEVÉE DE L'ANONYMAT

À la suite des conclusions et recommandations établies par le jury et après que le jury ait signé le présent rapport, le président du jury M. Jacques Meli a levé l'anonymat des projets en vérifiant le droit de participation de leurs auteur·e·s.

7.1 PROJETS CLASSÉS

1er rang – 1er prix	**projet n° 7**	**Ulysse et le Cyclope**
architecte	Atelier Archiplein	
	Genève (CH)	
2e rang – 2e prix	**projet n° 18**	**Papet**
architecte	Madeleine architectes Sàrl	
	Vevey (CH)	
3e rang – 3e prix	**projet n° 1**	**Cosy-Corner**
architecte	Translocal Architecture GmbH	
	Berne (CH)	
4e rang – 4e prix	**projet n° 32**	**Bigoudi**
architecte	Atelier Berchier Sàrl	
	Fribourg (CH)	
5e rang – 5e prix	**projet n° 10**	**Giselle**
architecte	Dal-Zotto Architecture Sàrl	
	Le Mont-sur-Lausanne (CH)	

7.2 AUTRES PROJETS

projet n° 02 zu Hause
AARS architectes Sàrl, Bulle (CH)

projet n° 03 DIAGONALE
TONY MANGONE ARCHITECTES, Yverdon-les-Bains (CH)

projet n° 04 Super 8
SHAPEARCHITECTURE Sàrl, Lausanne (CH)

projet n° 05 Comme à la maison
groupement temporaire d'architectes
Gentili - Verzella - Balboni, Delft (NL)

projet n° 06 Toupie
Ricq Architectes Sàrl, Pregny-Chambésy (CH)

projet n° 08 TRAVELLING
CLEMENT BERTON ARCHITECTE, Lille Moulins (FR)

projet n° 09 Le Petit Prince
Empeyta et Zanetti architectes, Chêne-Bougeries (CH)

projet n° 11 D'équerre
Atelier Benoît Jaques Sàrl, Lausanne (CH)

projet n° 12 *jardin secret*
Plus3-Architekci Sp. z.o.o. , Varsovie (PL)

projet n° 13 Mandala
groupement temporaire d'architectes
DeGiovanniniSA,Lausanne/MichaelSvantner,Carouge(CH)

projet n° 14 OLGA
DAN Architectes Sàrl, Lausanne (CH)

projet n° 15 Les années Super 8
Bertola & Cie architecture Sàrl, Crissier (CH)

projet n° 16 CONTINUUM
dl-c, designlab-construction SA, Genève (CH)

projet n° 17 EMSemble
CLANN architectes Sàrl, Lausanne (CH)

projet n° 19 ENSEMBLE
ALESSANDRO LURASCHI, Zürich (CH)

projet n° 20 LA PERNETTE
Dreier Frenzel, Lausanne (CH)

projet n° 21 Les 5 sens
Ba. Bongard architectes, Lausanne (CH)

projet n° 22 KIKI
Baur Klott Architekten GmbH, Basel (CH)

projet n° 23 FLORE
Ken Architekten BSA AG, Zürich (CH)

projet n° 24 JASS
BCRarchitectes Sàrl, Carouge (CH)

projet n° 25 Café Croissant
Henri Mardi Architectes Sàrl, Genève (CH)

projet n° 26 L'Oasis d'échanges
GNWA-GonzaloNeri&WeckArchitektenGmbH,Zürich(CH)

projet n° 27 Claude
andrea pelati architecte sa, Neuchâtel (CH)

projet n° 28 Cheek to cheek
Bellara Berther Architectes, Genève (CH)

projet n° 29 PAPILLON
MANUEL RODRIGUEZ ARCHITECTE, Sierre (CH)

projet n° 30 CAFÉ - CRÈME
Amorim Ducry architectes, Givisiez (CH)

projet n° 31 Marchons ensemble
ERERE Architecture Urbanisme, Paris (FR)

projet n° 33 chlorophylle
meï studio Sàrl architecte, Belfaux (CH)

projet n° 34 A l'ombre des fruitiers
bunq SA, Nyon (CH)

projet n° 35 un refuge de sérénité
LAH arquitectura, Granada (ES)

projet n° 36 ciam
dsar I ds.architekten eth sia, Basel (CH)

8 PROJETS CLASSÉS ET CRITIQUES

1er rang

1er prix

projet n° 7.

ULYSSE ET LE CYCLOPE

Atelier Archiplein

1202 Genève / Suisse

responsables du projet

Francis Jacquier

Marlène Leroux

collaborateurs-trices

Telmo Alves

Arnaud Bandolin

Jonas Delapierre

Siméon Pavicevic

Cassandra Réalis

Emmanuel Stump



Le projet **Ulysse et le cyclope** propose un bâtiment articulé de deux ailes et d'un corps central définissant une cours-jardin ouverte orienté Sud protégée et circonscrite. La figure est claire et son gabarit de deux étages sur rez-de-chaussée, implanté perpendiculairement à la pente est, sur ses deux ailes, munie de toitures en légère pente. Ces gestes simples mais précis permettent de briser la grande échelle institutionnelle sans maniérisme. Malgré le traitement un peu abrupt de la zone livraison côté village, les connexions à l'existant et les continuités piétonnes sont ménagées.

La disposition des volumes permet une clarté dans la définition des aménagements extérieurs et la gestion des flux. Un parvis Nord, accessible depuis le rond-point, concentre les flux avec le parking, l'accès livraison bien délimité, l'entrée principale et l'accès du personnel. Le CAT, déconnecté de ce système distributif, jouit d'un espace extérieur propre et d'un accès piétons côté route de la Graveyre. Cela connecte l'unité aux fonctions publics voisines, mais pose la question de la dépose véhicule, ce dernier étant suggéré depuis le parking de la salle communale. Le jardin largement planté est au centre du système. A la fois protégé et dégagé, il jouit de l'ombrage des bâtiments à différentes heures de la journée et permet des parcours sécurisés avec un minimum d'artifice.

Au rez-de-chaussée, les différentes entités programmatiques sont réparties autour du jardin. Le corps central regroupe l'entrée et des espaces communs habilement disposés, offrant un lien visuel et spatial entre le Nord et le Sud, largement connecté à la terrasse et au jardin. La buanderie se situe dans l'aile Ouest, aussi bien que la cuisine, qui profite de beaux dégagements sur la cour et le jardin potager. L'aile Est regroupe de manière fonctionnelle les locaux du personnel, les locaux administratifs et le CAT tournés au Sud. Les deux étages supérieurs, identiques, sont accessibles depuis deux noyaux escaliers-ascenseurs situés dans les ailes et assurant une bonne répartition des flux.

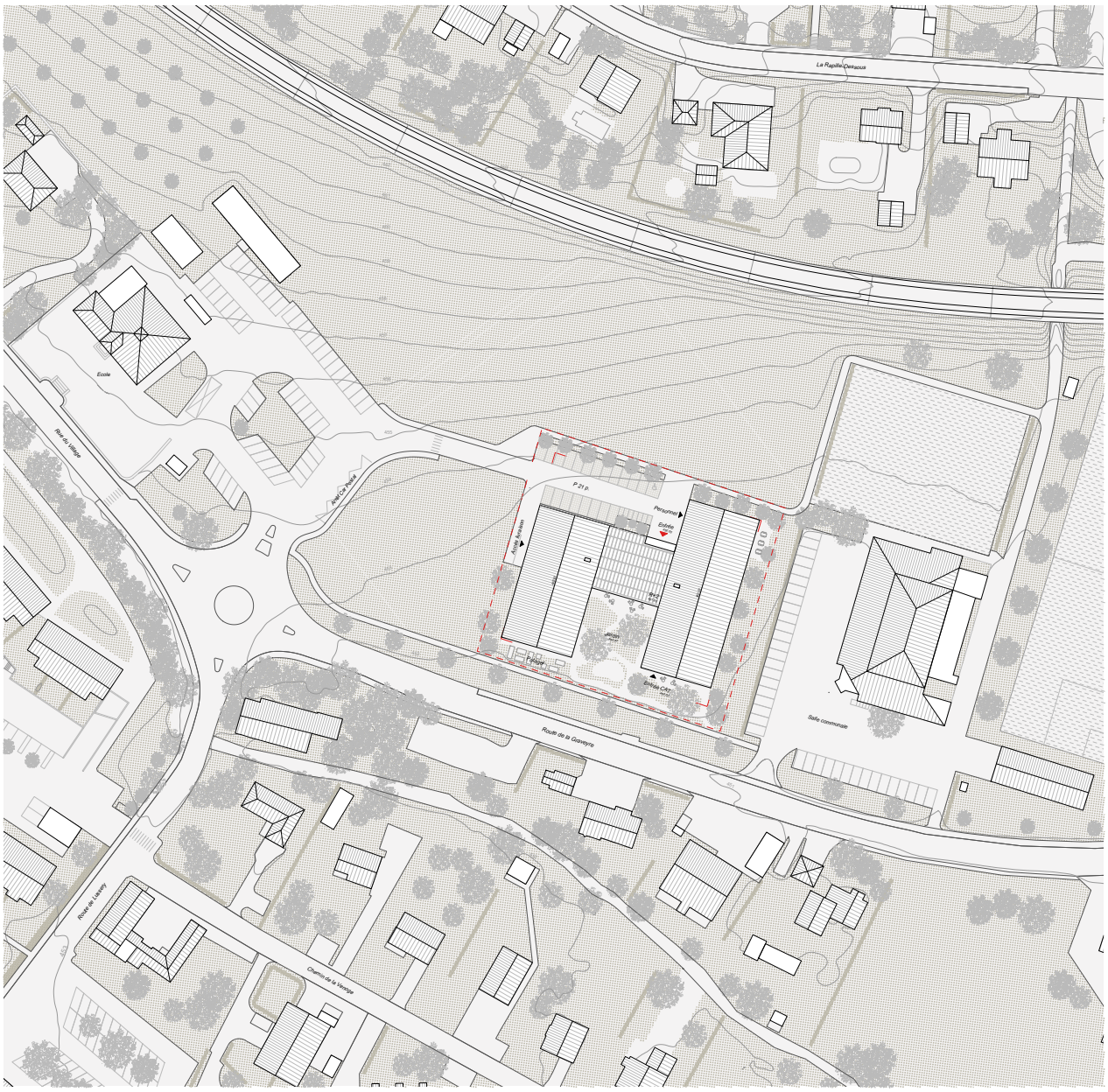
La typologie des étages brise subtilement l'exacte symétrie des deux unités de vie, tout en conservant le même système distributif, visant à réduire la linéarité du couloir. Des espaces de salon sont répartis entre des groupes de chambres, offrant lumière naturelle, vues sur l'extérieur et espace de détente. Cette alternance confère à ces lieux de vie une qualité spatiale ainsi qu'une échelle domestique appréhensible. Au centre du plan, dans le corps central se situe le bureau de l'équipe au bénéfice d'une bonne visibilité sur l'étage ainsi que les salons et salle-à-manger d'unités. Ces espaces, divisibles et largement vitrés sont situés faces au jardin. Ils sont prolongés d'un balcon pouvant facilement être relié directement au couloir intérieur, offrant une continuité des espaces de déambulation. Le jury apprécie particulièrement l'attention portée aux dimensions de la chambre. Aménagée dans sa largeur, elle offre une zone d'entrée et de dressing suffisamment confortable, dégageant l'espace nuit/jour pour permettre diverses possibilités d'aménagement.

Le principe constructif vise la résilience énergétique. Limitant l'emploi du béton armé au sous-sol, les noyaux de contreventement comme les façades porteuses du rez-de-chaussée sont prévus en pierre massive. Aux étages, une structure ponctuelle flexible en poteaux bois supporte des planchers bois. Tant les grands avant-toits que les balcons filants situés au Sud prémunissent de la surchauffe et font office de protection des façades prévues en bardage bois. L'expression du bâtiment s'inscrit dans la continuité les codes architecturaux de la région : socle minéral et bardage bois, avant-toit et toiture à double pente.

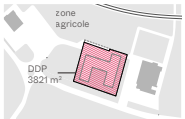
En raison de son développé de façade, le projet **Ulysse et le cyclope** induit une consommation de chaleur relativement importante. Son écobilan est toutefois favorisé par des choix constructifs judicieux: part de vitrages, toiture froide avec couverture en pente, limitation des dalles béton au profit du bois. L'installation photovoltaïque proposée sur la partie plate de la toiture étant insuffisante, les parties en pente pourraient être mises à profit, afin de se conformer aux exigences, tout en améliorant significativement le bilan de rejets des gaz à effet de serre.

De manière générale, le projet **Ulysse et le cyclope** convainc par son implantation, son gabarit brisant l'échelle institutionnelle, et la qualité de ses aménagements extérieurs. Le jury relève l'attention portée à toutes les échelles ainsi qu'aux choix d'une matérialité qui s'intègre à son contexte.

ULYSSE ET LE CYCLOPE - Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens



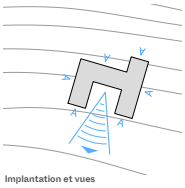
Plan de masse 1/500e



Surface DDP



Accès



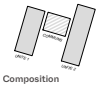
Implantation et vues

Le projet respecte tous les points des exigences liées au DDP. L'équipement se connecte aux réseaux piétons Nord et Sud et au parking Ouest où se trouve l'accès véhicule principal. Une attention particulière sur la gestion des flux avec l'identification claire de l'entrée véhicules, le dégagement sur une aire logistique éloignée de l'entrée et un parvis généreux qui se connecte au cheminement piéton, distribue le local vélos, l'entrée du personnel et l'entrée principale de l'EMS. Depuis là, il est possible de rejoindre le CAT via la cour. Ce dernier dispose d'une entrée dédiée, au Sud par la Route de la Graveyre. Il participe à la succession des équipements publics le long de de la route de Graveyre.

Le bâtiment s'implante dans le sens de la pente et propose une organisation en cour ouverte orientée vers le Sud. Il est composé de deux ailes accueillant les unités de vie et d'un corps central regroupant les espaces communs. La forme de l'ouvrage, très simple et claire, donne à voir l'organisation du programme.

Les ailes latérales bénéficient d'un vaste dégagement tandis que le corps central traversant est orienté de manière directionnelle entre cour et jardin.

Il résulte de cet ensemble une série de sous espaces extérieurs appropriables et riches de leur diversité. Cette variation permet une programmation de qualité des espaces extérieurs avec :
sur la frange Nord, le secteur de l'entrée regroupant mobilité et parvis aménagé avec des assises. Un local vélo personnel est placé à l'angle nord à proximité directe de l'entrée personnelle. Latéralement, les zones de livraisons et de repos personnel sont tenues à l'écart de l'entrée principale. Au centre,

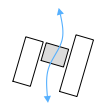


Composition



1. parking – 2. livraison – 3. employés – 4. potager – 5. jardin – 6. CAT

Espaces extérieurs



Espaces communs



Espaces intermédaires

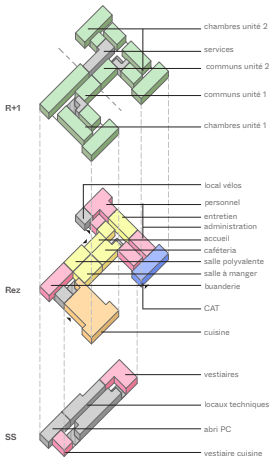
le jardin de l'EMS est à la fois ouvert sur la vue et en même temps protégée des vents. Orienté au sud mais bordé d'ailes latérales lui procurant toujours une moitié d'ombrage, il offre des conditions d'ensoleillement et d'usage idéal et adaptable selon les besoins des résidents.

En continuité du jardin, on trouve sur les deux pignons Sud le jardin potager, en relation directe avec les cuisines. On pourrait imaginer de forte interaction entre les deux. Le jardin particulier du CAT à front de rue, au plus proche de l'espace public.

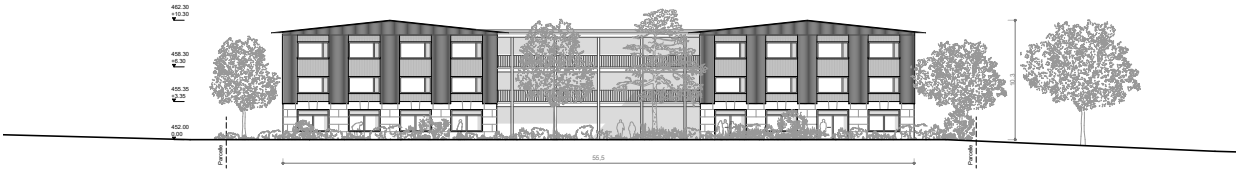
Le plan de rez-de-chaussée et de niveau suivent la logique urbaine avec une organisation traversante. Les espaces centraux qui accueillent les programmes communs majeurs sont positionnés entre cours et jardin. Cette zone centrale du plan est ouverte, flexible et adaptable à moyen terme si de nouveaux besoins ou une autre organisation des unités devaient être imaginés dans le futur. Les cloisonnements étant totalement dissociés de la structure.

Un travail fin est mené dans les unités de vie pour créer une échelle intermédiaire qui nous paraît indispensable. Ainsi, les circulations sont ponctuées de dégagements organisés autour de 5 à 6 chambres. Isolés, plus tranquilles et appropriables, ces espaces apportent de la lumière dans les circulations, donnent à voir la nature environnante et recréent une unité de voisinage au coeur de la grande institution.

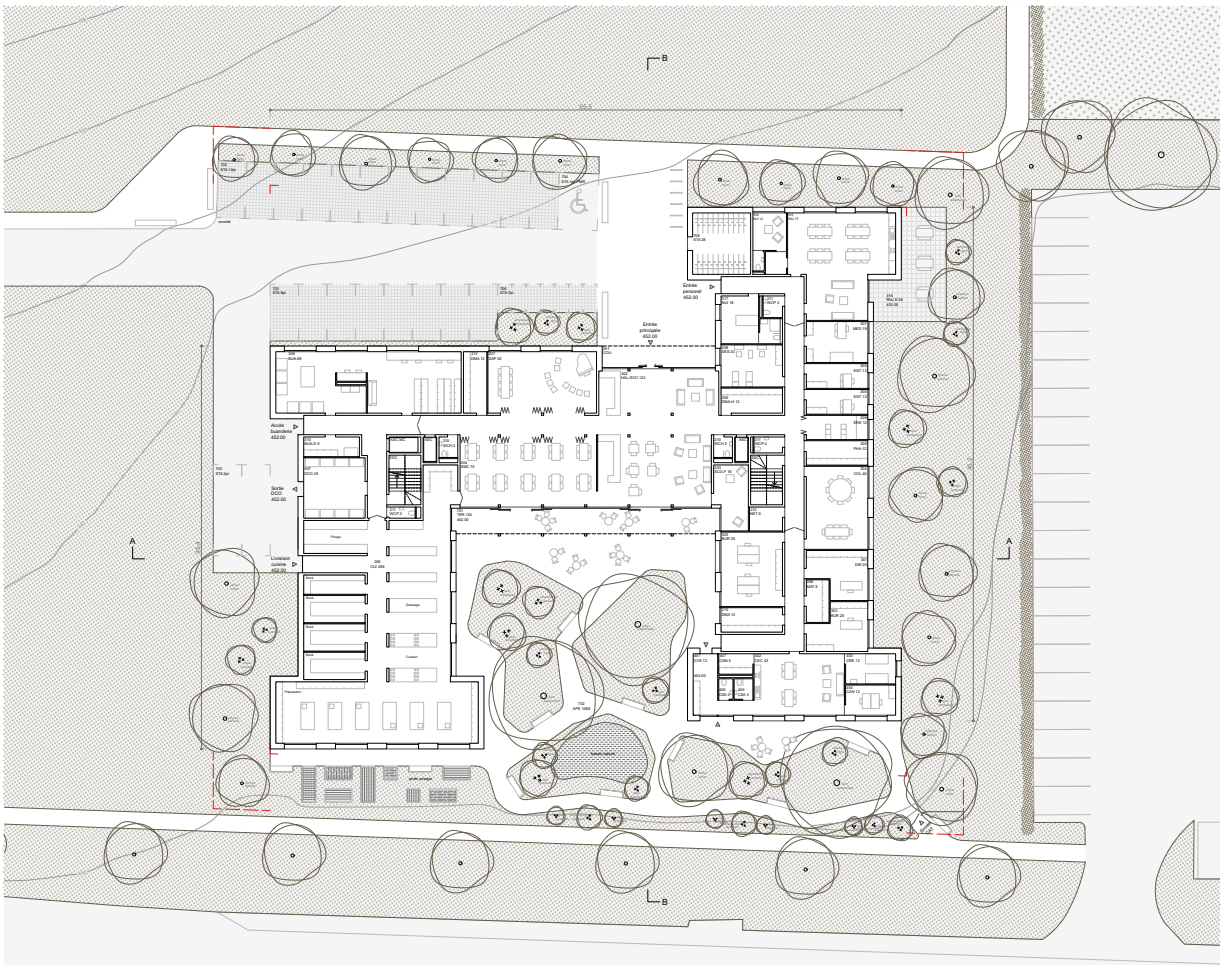
Ainsi, l'organisation des lieux communs du plan se développe de manière concentrique, avec une série d'espaces de sociabilisation accessibles en fonction de l'évolution de l'état de santé et de mobilité des résidents.



ULYSSE ET LE CYCLOPE - Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens

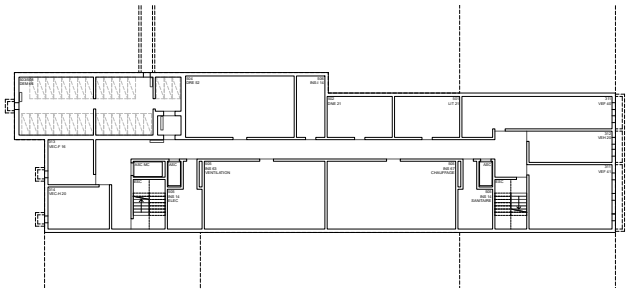


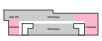
Elévation Sud 1/200e



Plan de rez-de-chaussée 1/200e







Plan de sous-sol 1/200e

ULYSSE ET LE CYCLOPE - Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens



Fig. 1: Eclépens- quartier du moulin
Fig. 2: Fisher house, L.Kahn
Fig. 3: Château de la Sarraz - Contrefort
Fig. 4: Muralitäd, E.Saarinen
Fig. 5: Maison rurale - Vaud
Fig. 6: Briqueterie - Eclépens





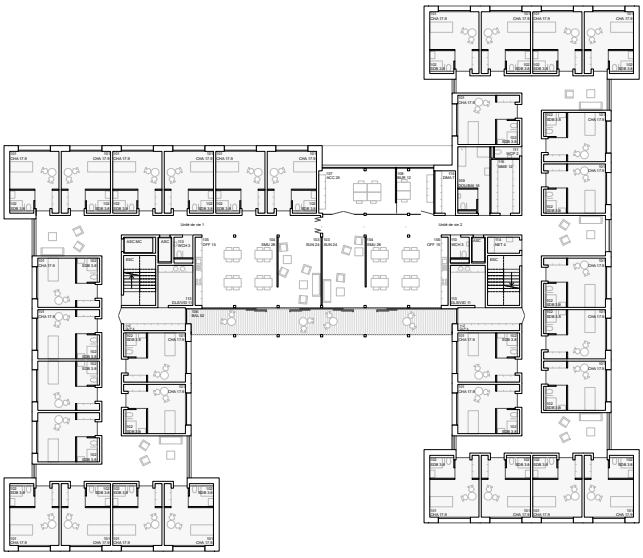






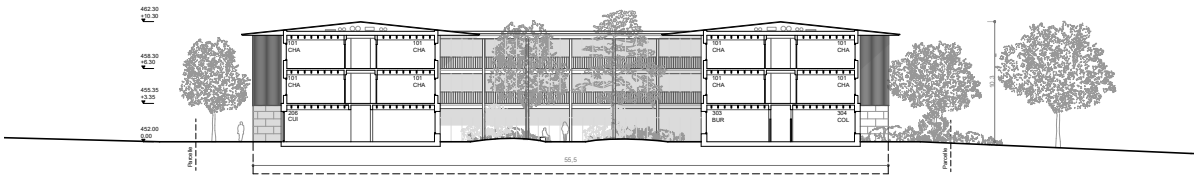


La matérialité retenue s'inscrit dans l'histoire du lieu en mêlant les matériaux naturels que sont la pierre et le bois. La proposition s'inscrit en continuité des typologies bâties historiques de la campagne vaudoise - distinction du socle minéral et de l'élévation en bois, principes de larges avant toits et de toitures à double pentes - à l'instar des meilleurs exemples qui réinterprettent ces codes et ont permis de définir le courant régionaliste critique, dans lequel le projet se place résolument.

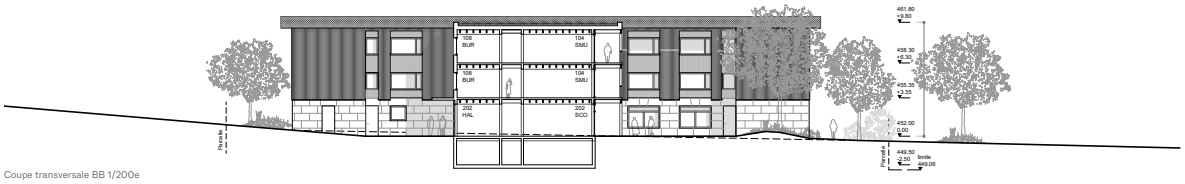




Plan de l'étage type 1/200e



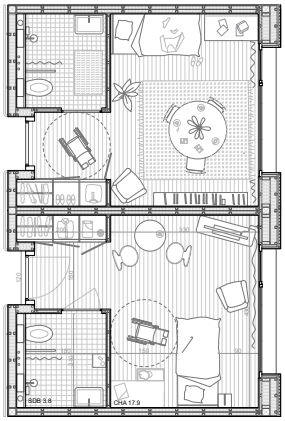
Coupe longitudinale AA 1/200e



Coupe transversale BB 1/200e

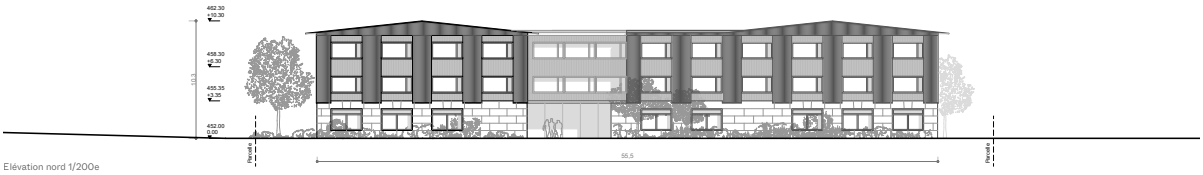
ULYSSE ET LE CYCLOPE - Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens



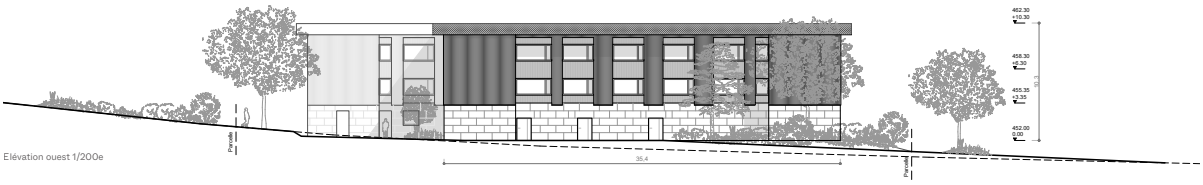


La dimension de la chambre est aussi au coeur du projet. Cette unité privée représente la dernière résidence et à ce titre, elle se doit d'être domestique. Ainsi, nous privilégions une chambre en largeur, qui offre une entrée confortable en relation avec les sanitaires, formant une véritable zone de change. Surtout, ces dimensions permettent de multiples aménagements mobiliers, avec notamment l'implantation d'un salon clairement défini et généreux.

Détail de chambres 1/50e

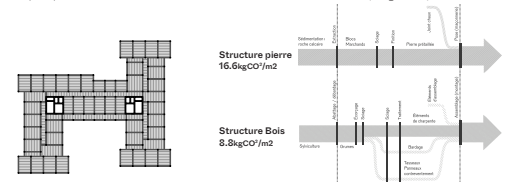


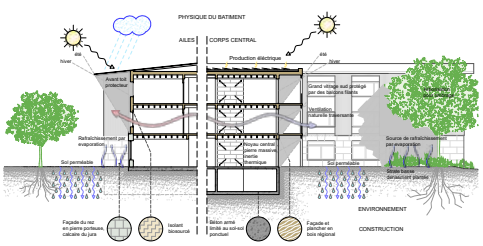
Elévation nord 1/200e

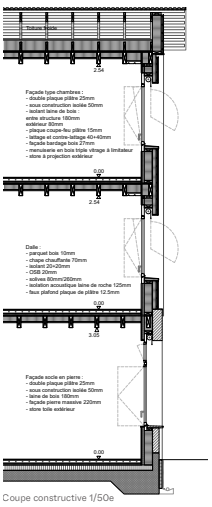


Elévation ouest 1/200e

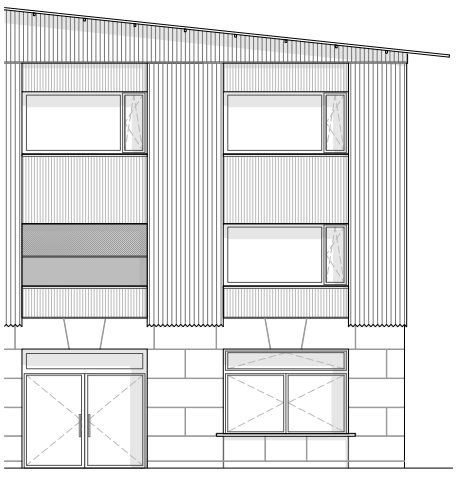
La construction vise l'exemplarité en terme de durabilité par la combinaison des matériaux naturels biosourcés et géosourcés dans la construction. La structure est composée de 2 noyaux porteurs en pierre massive placés aux angles de l'édifice. Ils participent de manière équilibrée au contreventement de l'ouvrage et sont dimensionnés en conséquence. Autour se développe une structure ponctuelle en poteaux bois supportant des planchers bois. Les travées sont régulières et de dimensions raisonnables pour être économiques et frugales en matière. Les façades sont porteuses et composées d'un socle minéral en pierre massive à rez-de-chaussée pour viser la pérennité à long terme tandis que les étages laissent la part belle au bois. L'ensemble propose une construction à sec, très économe en CO^2 grâce à l'aspect renouvelable de la construction bois et avec la substitution du béton par la pierre dont le bilan carbone est 60% inférieur aux constructions en **béton armé (43 kgCO^2/m2)**.







Coupe constructive 1/50e



Extrait façade 1/50e

2e rang

2e prix

projet n° 18.

PAPET

Madeleine architectes Sàrl

1800 Vevey / Suisse

responsable du projet

Antoine Béguin

collaborateurs-trices

Christophe Aebi

Anouk Chastonay

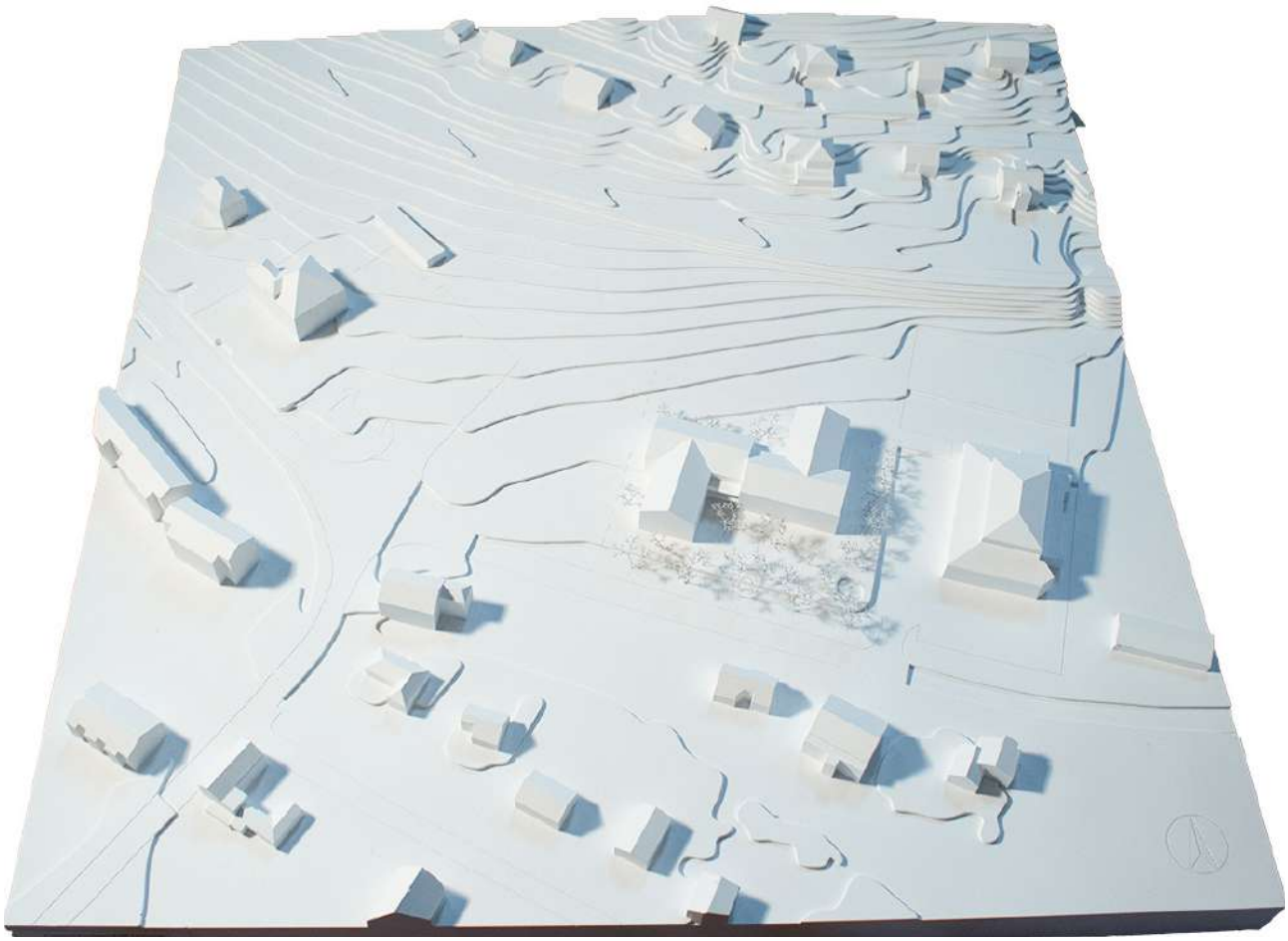
Maxence Derlet

Juliana Gaspar

spécialiste-conseil

Lüschinger + Meyer Ingénieurs Civils SA

Etienne Bouleau



Le projet **PAPET** s'organise sur quatre corps de bâtiment, coiffés de toitures à pans comme la grande majorité des bâtiments de la commune d'Eclépens. Cette stratégie permet de fragmenter l'échelle de l'ensemble, entre façades et pignons, pour une meilleure intégration dans le tissu bâti.

Les bâtiments sont disposés en baïonnette ce qui permet de dégager au Nord-Ouest des zones d'accueil, de parking et de livraison distinctes et bien organisées : clairement identifiables et sans croisement des flux. A l'opposé, un jardin généreux, distancé de la route par des talus végétalisés est sécurisé par un petit muret d'enceinte avec portillon. Si les terrasses et jardins sont intéressants et sécurisants, l'organisation des flux de livraison pertinente, la terrasse du CAT entraîne cependant des interférences peu propices à son utilisation : la terrasse ouverte et donnant sur la route d'accès n'est pas adaptée à son bon fonctionnement.

Le programme est organisé sur trois niveaux (et un sous-sol) avec le programme commun au rez-de-chaussée, puis une Unité d'Accueil par étage. L'accueil se situe au centre du bâtiment et est traversant jusqu'au jardin : dans une diagonale la cafétéria, dans l'autre la salle à manger. Sur la périphérie du plan se situent, locaux de service, du personnel, et du CAT, avec une entrée ou sortie secondaire dédiée à chacun de ses programmes. La salle d'activité en lien avec la salle à manger est bienvenue. Sur le secteur professionnel, l'alignement des salles d'entretien et des salles de nuit en enfilade n'est pas optimal.

A l'étage, deux unités de Vie s'organisent de manière identique, mais avec un plan inversé. Deux ascenseurs desservent l'étage, un par Unité, bien séparés de manière à clarifier les circulations et éviter les congestions. Pour chaque groupe, le séjour est séparé de la salle à manger ce qui permet une vie différentiée au fil de la journée. Chaque salle à manger bénéficie d'un prolongement extérieur sur une grande terrasse; une fois au Sud pour l'Unité Ouest, une fois au Nord pour l'Unité Est. Ce dispositif permet un usage différentié selon les saisons : les deux salles à manger des deux Unités de Vies étant adjacentes et communicantes. En même temps, la proximité immédiate des salles à manger risque d'être sur-stimulante pour certains résidents. Les offices ne sont pas en lien direct avec les salles à manger et la circulation extérieure sur les terrasses est limitée à un seul sens, ce qui réduit les possibilités de déambulation extérieure.

Quatre groupes de chambres s'organisent en hélice au tour des locaux de service proposant une circulation autour des noyaux ininterrompue et toujours éclairée naturellement, une surveillance et des trajets efficaces pour les collaborateurs. Les couloirs sans issue, dans les grappes de 8 chambres, ne sont en revanche pas idéaux pour les résidents de psychogériatrie.

Les chambres sont fonctionnelles, mais l'emplacement des armoires et l'accessibilité des salles de bain manquent d'ergonomie. L'aménagement ne permet pas une zone « petit salon » très généreuse.

En termes d'écologie de la construction, le projet **PAPET** présente une surface d'enveloppe thermique modeste et, surtout, une surface de vitrages extrêmement faible. Ce trait caractéristique, couplé à une toiture en pente et à des cloisons entre chambres en briques de terre crue, mène l'écobilan à un très bon niveaux. Il induit également une faible consommation de chaleur pour le chauffage. Le projet propose un concept de gestion de la surchauffe très abouti, avec un ouvrant de ventilation protégé, et de l'inertie thermique, au moyen d'une dalle sur rez-de-chaussée en béton à caissons, et des cloisons en terre crue. Le concept paysager prévoit de nombreux nouveaux arbres et un bassin de rétention en guise de point d'eau. Les locaux du rez-de-chaussée pourraient souffrir d'un manque de lumière naturelle. Les locaux des étages bénéficient toutefois de points d'apports réguliers, malgré la modestie des fenêtres. Sans la contribution solaire photovoltaïque, le bilan global de rejets de GES est très bon, mais il reste limité par le potentiel d'extension du photovoltaïque sur la toiture en pente et la faible performance des tuiles solaires.

Si l'expertise feu est satisfaisante, la résolution structurelle n'est pas convaincante.

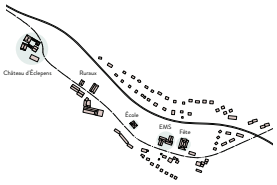
En conclusion, l'insertion dans le tissu bâti est respectueuse du contexte, l'organisation claire et différenciée à toutes les échelles, la qualité des espaces aussi bien intérieures, qu'extérieurs et la conscience écologique du projet **PAPET** ont été salués par le jury. Malheureusement, certains locaux importants ; salles à manger d'étage, prolongement extérieur du CAT, couloirs de chambres sans-issue ou l'ergonomie des chambres, desservent la bonne exploitation du bâtiment pour répondre à la mission.

Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens

PAPET

Le projet « **PAPET** » est imaginé comme un lieu chaleureux égal à un bon « papet vaudois » partagé en famille.

À l'instar de ce plat traditionnel mijoté lentement à base de pommes de terre, poireaux et saucisses au choux; réchauffant les cœurs autour de la table; ce projet incarne la convivialité et la simplicité, désirant créer un espace où l'on se sent bien, comme à la maison, dans un environnement aussi réconfortant que ce plat est mythique.

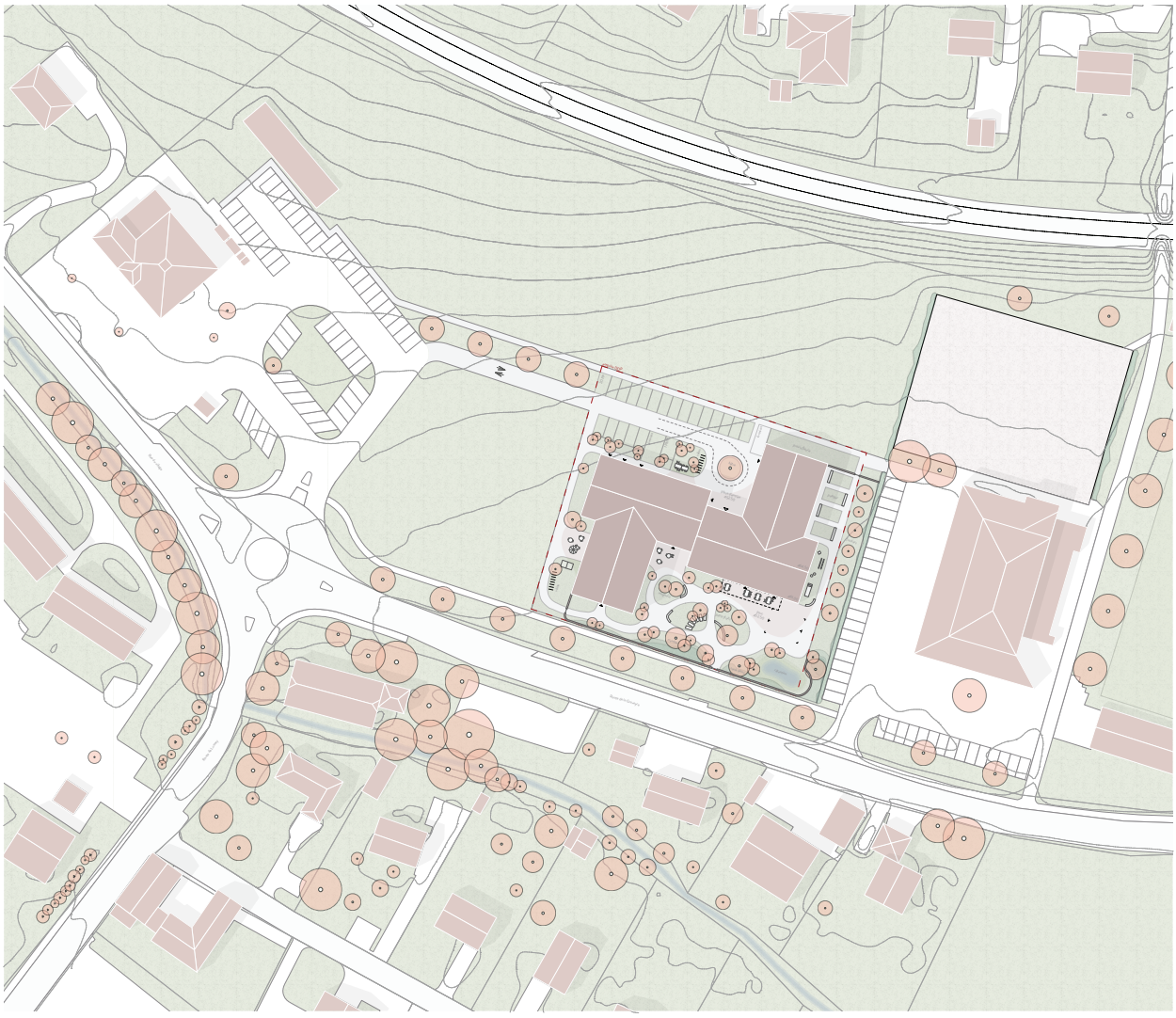


IMPLANTATION

Le nouvel EMS La Venoge se situe le long de l'axe est – ouest qui structure le village d'Eclépens. La position de la parcelle dédiée à son implantation, entre le collège et la salle polyvalente, est en relation avec ces deux programmes à vocation collective.

L'intégration de ce nouveau programme dans son contexte, en alignement à la salle des fêtes et en retrait de la route cantonale de la Gravelye afin de se protéger des nuisances liées à la circulation routière. Le positionnement des volumes permet de définir clairement deux espaces extérieurs généreux et distincts, l'un au nord et l'autre au sud. L'espace nord accueille le parking, les accès livraisons, l'accès principal de l'EMS ainsi que des espaces verts donnant des respirations à cette zone de servitude. Au sud, l'espace définit par le bâtiment est un large parc dédié aux résidents et aux activités extérieures.

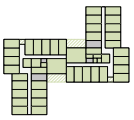
La disposition du projet est organisée de manière à s'ouvrir sur l'extérieur ou se protéger de manière à générer différentes conditions spatiales s'articulant à la situation actuelle (parc arboré ouvert sur la salle des fêtes) et future (extension du collège ou logements protégés).

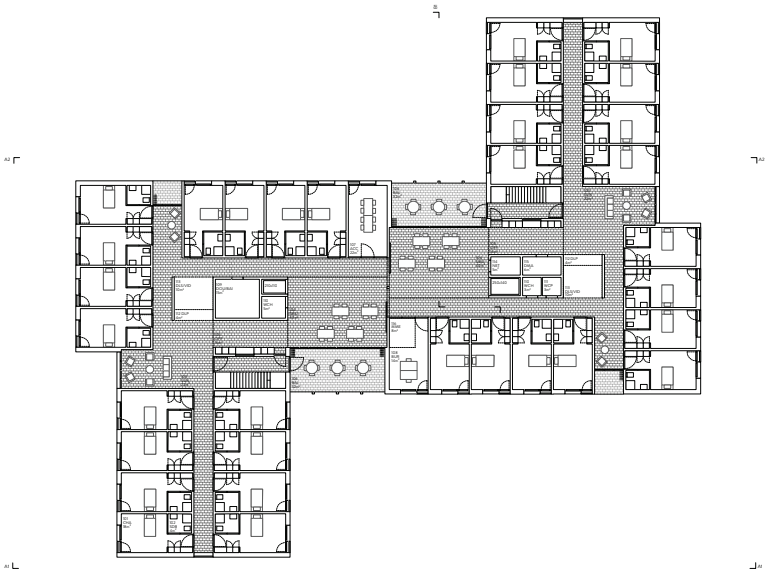


Plan de situation 1:500 m 5 10 15 20 25

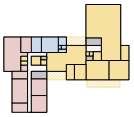
Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens

PAPET





Plan étage type 1:200



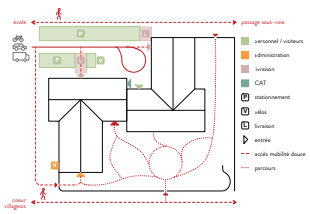


Plan rez-de-chaussée 1:200

MOBILITÉ ET ACCÈS

Le projet présente une organisation claire des flux de départ et d'arrivée sur le site depuis le nord ouest de la parcelle. Les différents accès motorisés et la mobilité douce sont séparés distinctement sans croisement. Le cheminement piéton existant, parallèle à la parcelle est prolongé pour permettre aux écoliers de rejoindre le sous-voie.

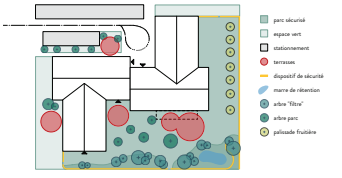
Depuis la place nord se retrouvent les différents accès : entrée principale, services (buanderie, container), l'entrée du CAT ainsi que les zones de livraison (cuisine). De cette manière, la partie sud de la parcelle est dédiée à la déambulation sécurisée des résidents leur permettant de généreuses promenades sécurisées et facilitées entre de charmantes poches vertes aménagées offrant des zones d'ombres, de repos et d'activités diverses. Les discrets murets bordant le parc, dispose de portails qui permettent des accès contrôlés : depuis la mobilité douce au sud et nord ainsi que depuis l'espace extérieur du personnel.



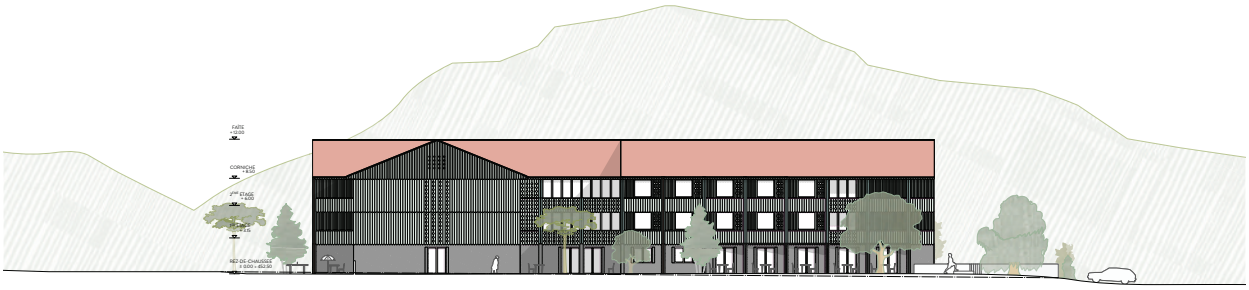
AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

Le projet réduit au maximum l'emprise des véhicules motorisés et des surfaces imperméables. Le parking non-enterré et semi-perméable dispose d'une surface adéquate sans empiéter sur l'harmonie général du projet paysager. Un généreux parc arboré se situe sur la partie sud-est de la parcelle, offrant de multiples usages, différents niveaux d'intimité et de rencontres multi-générationnelles entre les résidents, leurs familles et le personnel. Les espaces extérieurs collectifs que sont les terrasses de la salle à manger, du personnel, du CAT et de la cafétéria sont distincts et connectés à leur programme intérieur.

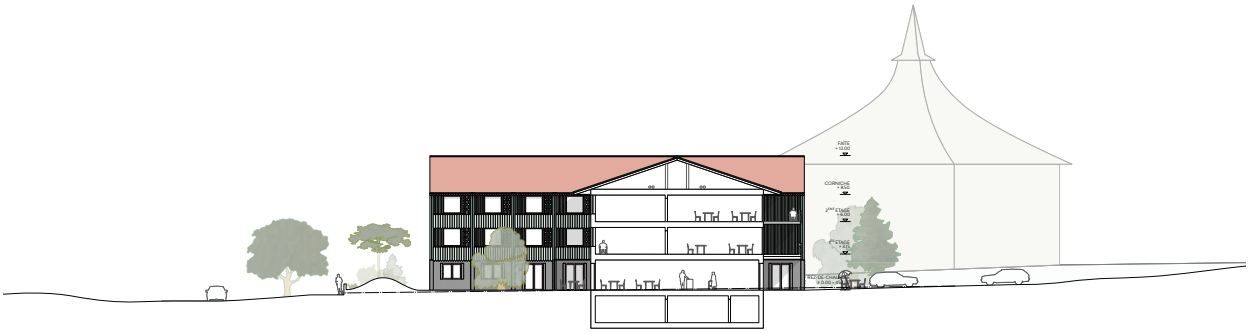
En limite de la route cantonale, une butte végétalisée à partir de la terre d'excavation, forme une barrière naturelle au bruit de la route et participe au système de sécurisation générale du parc. Ce dispositif est complété par un muret minéral, rappelant les murs en pierre existants qui jalonnent le village et délimitent l'espace public et privé. À l'est, la haie existante bordant la salle de fête est exploitée pour servir de continuité à ce muret. En plus du vaste parc, les zones librement accessibles aux résidents comportent des potagers, un poulailler, un jardin thérapeutique et une goulle de rétention d'eau.



Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens **PAPET**



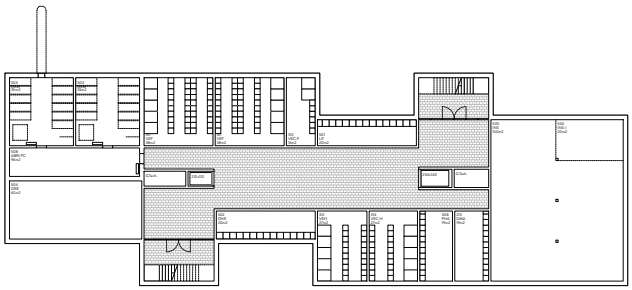
Elévation A1 1:200

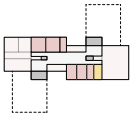


Coupe Façade B1 1:200



Coupe Façade A2 1:200



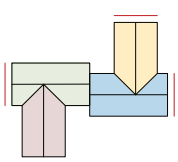


Plan sous-sol 1:200

LANGAGE MORPHOLOGIQUE

La volumétrie de la construction est fragmentée en quatres bâtiments identiques positionnés en décalage, reprenant par analogie la disposition des édifices formant des corps de fermes et ruraux de la région ainsi que de l'ensemble de la cour du château d'Eclépens. L'échelle perçue à l'intérieure comme à l'extérieure est celle de grandes maisons juxtaposées, renforçant une volonté d'une certaine domesticité pour les résidents et permettant une intégration adéquate dans le contexte bâti. Les bâtiments présentent chacun une toiture indépendante à 2 pans, proposant une alternance de façades et pignons

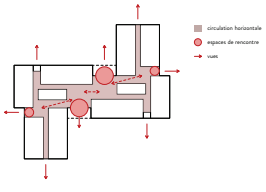
En répercussion à ce jeu de volumes et de décalage, les espaces intérieurs offrent alors des percées visuelles vers l'extérieure, créent des espaces de rencontre et des apports de lumière naturelle. Les décalages nord et sud génèrent les couverts d'entrée et un élément unificateur, la loggia, conjointe à chacune des salles à manger des unités et permettant ainsi une déambulation généreuse en lien direct avec l'espace collectif de chaque unité.



ORGANISATION DU PROGRAMME

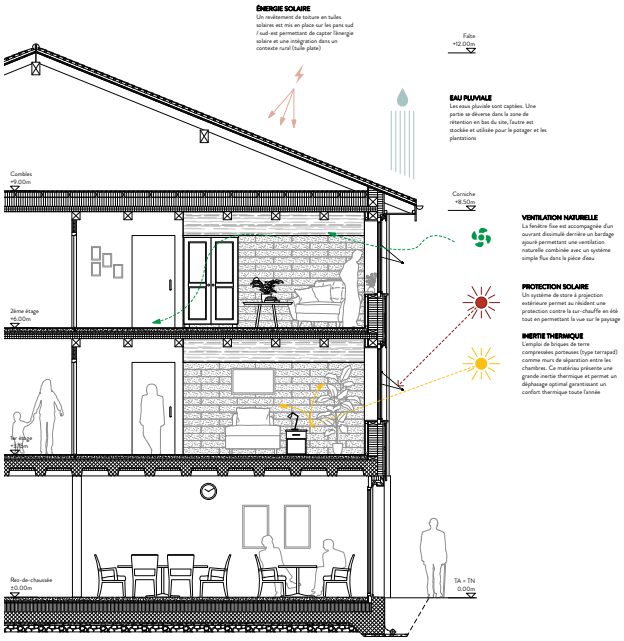
Au rez-de-chaussée, l'entrée principale est située au cœur du dispositif traversant en « baionnette » reliant la zone d'accès au nord et le parc arboré au sud. Les espaces collectifs s'articulent autour de cet axe s'orientent sur les espaces verts. L'aile administrative est clairement délimitée à l'ouest tandis que les locaux de service (buanderie – cuisine) sont situés au nord, directement connectés à leur zone de livraison dédiée. Le CAT est accessible depuis l'entrée du site avec une liaison possible aux espaces collectifs.

Chaque étage est composé d'une UA, scindée en deux UV répartie chacune dans l'assemblage de deux volumes. Les locaux de services sont situés dans les noyaux respectifs de chaque unité, le bureau et local d'accompagnement sont positionnés à l'axe central du dispositif, séparant ou permettant une connexion entre les UV. La séquence des espaces communs (salle à manger, cuisine et séjour) offre une déambulation active, renforce l'identité de chaque unité de vie et favorise les usages différenciés. Chaque corridor débouche sur une vue vers l'extérieure offrant l'apport de lumière naturel et des repères visuels aux résidents.

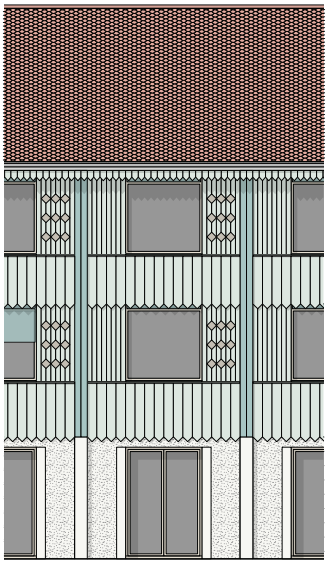


Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens

PAPET



Coupe type 1:50



Façade 1:50

TOITURE FROIDE
tuiles plates
lattage bois 27x48mm
contre-lattage bois 50x50mm
lé de sous-couverture
panneau OSB 27mm
chevrons bois massif 140x200mm

DALLE COMBLES
panneau OSB 27mm
isolation laine de roche / lambourdage 120mm
isolation laine de roche / ossature bois 200mm
dalle béton préfabriqué 120mm
solivage bois massif 180x480mm

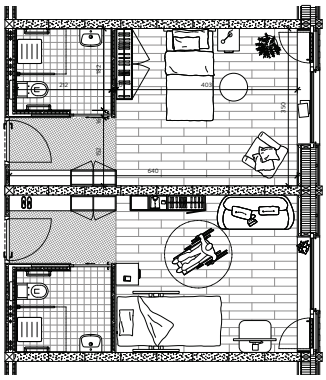
DALLE 2ÈME
parquet massif 20mm
chape ciment avec chauf. sol 70mm
isolation phonique 2x 20mm
dalle béton préfabriqué 120mm
solivage bois massif 180x480mm

FACADE BOIS
lambrissage bois lasuré 25mm
lattage bois croisé 2x 27x48mm
pare-vent
isolation laine de roche rigide 120mm
ossature bois massif 80x200mm
isolation laine de roche entre ossature 200mm
panneau OSB, pare-vapeur 18mm
lattage / vide technique 50mm
panneau fermacell 2x 12.5mm
enduit plâtre

DALLE 1ER
parquet massif 20mm
chape ciment avec chauf. sol 70mm
isolation phonique 2x 20mm
dalle nervurée béton coulé 350mm
panneau acoustique 50mm

FACADE REZ
brique terre cuite isolante 425mm
crépi isolant 50mm
crépi minéral de finition 20mm

RADIER
chape ciment poncée avec chauf. sol 80mm
isolation phonique 20
isolation thermique 200mm
radier béton coulé 250mm
béton maigre 50mm
empierrement 150mm
géotextile non-tissé



Plan chambre 1:50



Unité de vie - Séquence d'espaces communs : salle à manger - cuisine - salon





MATÉRIALITÉ

La matérialité employée révèle une volonté de recherche d'éléments narratifs basés sur l'histoire et la culture du territoire. Le rez-de-chaussée s'identifie comme un socle minéral s'inspirant des ruraux construits en pierres appareillées recouverte de crépis. Celui-ci est réalisé en brique de terre cuite laissées apparentes à l'intérieure et recouverte d'un badigeon isolant à la chaux. Une dalle à caisson, permettant d'économiser de la matière (béton), contribue à la richesse spatiale et à l'identité du « centre du village » de l'établissement.

Les étages sont réalisés en structure bois (préfabrication) dont les façades ventilées sont recouvertes d'un bardage en bois massif recouvert d'une lasure et rythmées par les raidisseurs verticaux reprenant la trame structurelle.



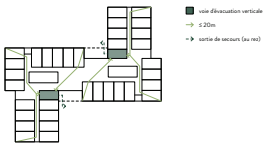


DEVELOPPEMENT DURABLE

Le projet propose une approche durable et fonctionnelle, en privilégiant l'utilisation raisonnée du béton pour les éléments essentiels (sous-sol) et stratégiques (dalle mixte). Grâce à un degré élevé de préfabrication possible, une faible modulation du terrain existant (emprise restreinte du sous-sol) et une volumétrie compacte, l'économicité du projet est garantie.

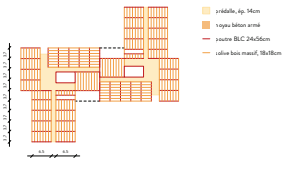
L'eau de pluie est canalisée dans une zone de rétention dédiée à des plantes humides, créant ainsi un écosystème favorable à la faune et à la flore locales. Le jardin bénéficie d'une grande diversité d'essences d'arbres, de végétaux et d'atmosphères. Le confort thermique est assuré par un système de protection solaire amovible ainsi qu'à des cloisons en briques de terre crue, offrant inertie et déphasage thermique, garantissant un bien-être tout au long de l'année.

Les tuiles solaires, installées sur la toiture orientée sud/sud-est, s'intègrent harmonieusement dans le paysage, tout en fournissant une énergie renouvelable pour le bâtiment. Enfin, un système de ventilation simple flux de type low-tech assure une gestion efficace de l'air intérieur, avec une entrée d'air en façade et une aspiration par les salles de bains.



STRUCTURE

La réglementation incendie fixe des contraintes précises sur les structures porteuses des EMS, notamment en ce qui concerne l'usage du bois. Conformément aux règles en vigueur, nous avons fait le choix d'un système porteur R60 avec des éléments linéaires en bois disposés de manière visible.
La stabilité horizontale du bâtiment est assurée en priorité par les deux noyaux en béton armé, et également par les murs pignons en partie opaque. La reprise des efforts au niveau des fondations s'effectue par un radier généralisé pour le niveau de sous-sol, qui repose sur la moraine, et par des pieux forés tubés pour les parties du bâtiment qui n'ont pas de sous-sol.
Les niveaux de sous-sol et du rez-de-chaussée sont réalisés en béton armé. De cette manière, le sous-sol est protégé des infiltrations d'eau du terrain grâce au cuvelage du béton. Le rez-de-chaussée comprend les espaces de vie collectifs et sa structure en béton armé lui permet d'avoir une plus grande portée tout en restant dans la cible économique.
Le prix du lit repose sur un standard de construction en béton, et notre système constructif propose une approche frugale et rationnelle de construction hybride, dont la préfabrication permet de compenser le surcoût du bois.



3e rang

3e prix

projet n° 1

COSY-CORNER

Translocal Architecture Gmbh

3006 Berne / Suisse

responsable du projet

Helko Walzer

collaborateurs-trices

Marko Goehre

Helko Walzer

Oliver Fiebig

Lianghe Zhou

Liliane Storl

Annika Grupe



Le projet **Cosy-Corner** adopte une volumétrie en forme de 8, une typologie classique des EMS vaudois. Implanté à l'Est du site et concentré sur la partie Nord de la parcelle, il permet de créer une distance avec la route, réduisant ainsi les nuisances sonores. Sa forme présente certains avantages: dans le décrochement Sud-Est, l'espace libéré entre la route et l'EMS est aménagé en jardins avec des parcours adaptés aux résidents. Dans le décrochement Nord-Est, une place d'entrée est démarquée par le volume lui-même.

En regroupant les places de parking au nord tout le long de la route d'accès, le projet libère une placette d'entrée généreuse et fonctionnelle, rendant l'entrée libre de voitures. Toutefois, le jury questionne cette approche expansive, jugée trop consommatrice en surface au-delà des besoins directs autour du nouvel EMS. Un couvert bien défini marque l'accès aux espaces publics de l'EMS et du CAT. L'entrée des livraisons, située sur la façade Ouest et partageant cette même place, pose également question: la présence fréquente de camions risque d'affecter la fluidité et le confort des usagers. Il semble difficile d'apporter une solution satisfaisante sans une minéralisation excessive de la zone nord de la parcelle.

L'entrée principale s'effectue sous le couvert, débouchant sur un vaste atrium baigné de lumière zénithale. Cet espace central dessert la réception et ses deux ascenseurs, ainsi que la salle à manger qui s'ouvre sur le jardin. Les espaces de vie principaux sont orientés au sud, ceinturant le jardin et bénéficiant ainsi d'un bon ensoleillement. À l'Ouest, les locaux administratifs s'organisent logiquement. Cependant, la séparation entre les espaces administratifs et les salles dédiées aux entretiens, situés aux extrémités opposées du bâtiment, rallonge les parcours internes. La cuisine, la buanderie et les espaces de pause du personnel sont disposés de manière rationnelle dans la partie Est du bâtiment. Toutefois, la cuisine et la buanderie ne répondent pas de manière satisfaisante aux directives en la matière (DAEMS et éclairage des locaux). Un ascenseur de service, positionné efficacement pour séparer les flux, assure une distribution fluide des repas aux étages. Le sous-sol accueille les espaces d'entreposage et les vestiaires.

À l'étage, le projet **Cosy-Corner** adopte une typologie éprouvée, avec une unité de vie par boucle du "8". Cette répartition en deux volumes distincts permet à chaque unité de bénéficier de son propre escalier et d'une boucle de déambulation. L'orientation et l'apport de lumière naturelle ont été soigneusement pensés: à l'Ouest, la lumière provient de l'atrium d'entrée; à l'Est, un patio ouvert marque l'unité de vie dès le premier étage. Cette stratégie d'éclairage et un agencement des chambres en "moulin" atténuent le caractère hospitalier du projet en réduisant la longueur des couloirs et en les dotant d'une lumière naturelle bienvenue. Les ascenseurs desservent un hall séparant les unités de vie, renforçant ainsi leur indépendance. Les salles à manger des étages s'articulent autour des puits de lumière. Cependant, le jury aurait souhaité un lien plus direct avec l'extérieur pour tirer parti du contexte villageois. En compensation, chaque salon bénéficie d'un balcon. Les chambres disposent d'une fenêtre généreuse qui associe une fenêtre classique et une porte-fenêtre pleine hauteur avec garde-corps, offrant une sécurité accrue tout en procurant une ouverture immersive.

En terme énergétique, le projet intègre une structure en bois offrant une bonne flexibilité de réaménagement et des dalles mixtes bois-béton qui lui confèrent un écobilan de la construction dans la moyenne des projets. Le bois, présent dans tous les étages, offre des atmosphères chaleureuses à l'institution. Le projet est légèrement pénalisé dans son écobilan par une importante surface de vitrages, qui favorise également la surchauffe estivale, ainsi que par la toiture plate, qui tend à être plus intensive en énergie grise que le système des combles froides avec toiture en pente.

Les façades bois intègrent un parement en verre avec cellules photovoltaïques intégrées sur les zones exposées, tandis que les façades moins exposées conservent le même parement sans cellules. Cette solution assure une production d'énergie renouvelable, mais confère une identité technologique qui détonne avec le tissu du village. Si l'on ne tient pas compte de la contribution solaire photovoltaïque dans la comparaison, le bilan global de rejets de gaz à effet de serre est l'un dans la moyenne des projets, mais l'installation photovoltaïque mène le bilan global des rejets de gaz à effet de serre au meilleur niveau, pour autant que l'on considère que la totalité de la production permet d'éviter une consommation sur site, ou ailleurs sur le réseau électrique.

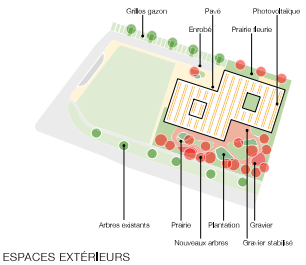
Le projet **Cosy-Corner** propose une approche architecturale maîtrisée, avec un positionnement fonctionnel des espaces et une séparation efficace des flux, à l'exception de l'entrée qui aurait mérité une réflexion plus approfondie. Par ailleurs, la position centrale de la cuisine, limitant sa surface et n'offrant pas d'ouverture directe sur l'extérieur, impacte à la fois le fonctionnement et la qualité des espaces de travail. Enfin, malgré une approche constructive intéressante, la façade peine à convaincre en raison de son caractère technologique, qui peine à dialoguer avec le contexte local.

cosy-corner CONCOURS FONDATION EMS LA VENOGE / SITE D'ECLÉPENS

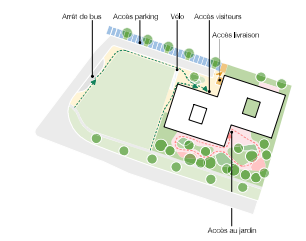




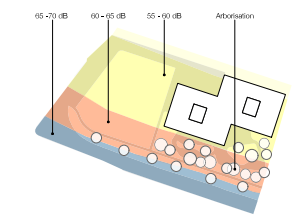
SITUATION | 1:500



ESPACES EXTÉRIEURS



ACCESSIBILITÉ



NUISANCES SONORES

cosy-corner CONCOURS FONDATION EMS LA VENOGE / SITE D'ECLÉPENS

URBANISME ET ACCES

Le nouvel EMS de la Fondation La Venoge complète les bâtiments publics le long de la Route de la Gravevre et s'intègre dans le concept urbain établi par le bureau Plarel. Dans le sens de la longueur, le décalage des deux corps de bâtiment définit des espaces extérieurs de caractère différent, l'un au nord-ouest, l'autre au sud-est.

Conformément au programme du concours, toute la desserte se fait par le nord-ouest, où un généreux parvis est créé. Des places dépose-minute pour les taxis, les ambulances et la livraison sont prévues directement devant l'entrée du bâtiment, où se trouvent également les places de stationnement du personnel. L'accès à la maison de retraite et au CAT se fait par un généreux couvert d'entrée, invitant à s'y attarder et créer des contacts.

Au sud-est, le décalage des deux corps de bâtiment définit une grande terrasse à disposition des résidents. Suivant une particularité locale, un petit muret au sud délimite clairement le jardin alors légèrement surélevé côté route.

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

La circulation motorisée étant contenue au nord-ouest de la parcelle, une zone verte de grande qualité peut se déployer au sud de l'EMS. Dans la prolongation de la terrasse abritée de la salle à manger commune est aménagé un jardin aux ambiances variées. Un réseau de chemins étroits et entrelacés ainsi que différents lieux d'activités incitent à la promenade comme à la rencontre et offrent un cadre paysager en constante évolution. Une attention particulière est portée aux aspects écologiques.

Les surfaces des chemins sont minimisées et, dans la mesure du possible, perméables. Des niches et petites aires de repos sont régulièrement créées pour permettre aux habitants et aux visiteurs de se reposer ou de profiter de la vue ombragée sur le jardin. Les plantations de haies vives protègent des regards et intègrent le jardin dans la structure de l'ensemble paysagé.

ARCHITECTURE

La vie du nouvel établissement de la Fondation La Venoge s'articule autour d'un atrium et d'une cour intérieure. La lumière du jour est omniprésente. Les couloirs avec dégagement sur l'extérieur, les espaces communs ainsi que la cour intérieure et l'atrium permettent à la lumière de pénétrer en profondeur dans le bâtiment. Cette perméabilité permet aux résidents de participer à la vie des autres étages malgré leur mobilité réduite.

Dans les deux étages supérieurs, deux unités de vie de 16 chambres chacune sont regroupées soit autour d'une cour intérieure verdoyante, soit autour d'un atrium. Alors que les chambres s'orientent toutes vers l'extérieur, les espaces communs, eux, bénéficient d'une double orientation, vers l'extérieur ainsi que sur la cour ou l'atrium.

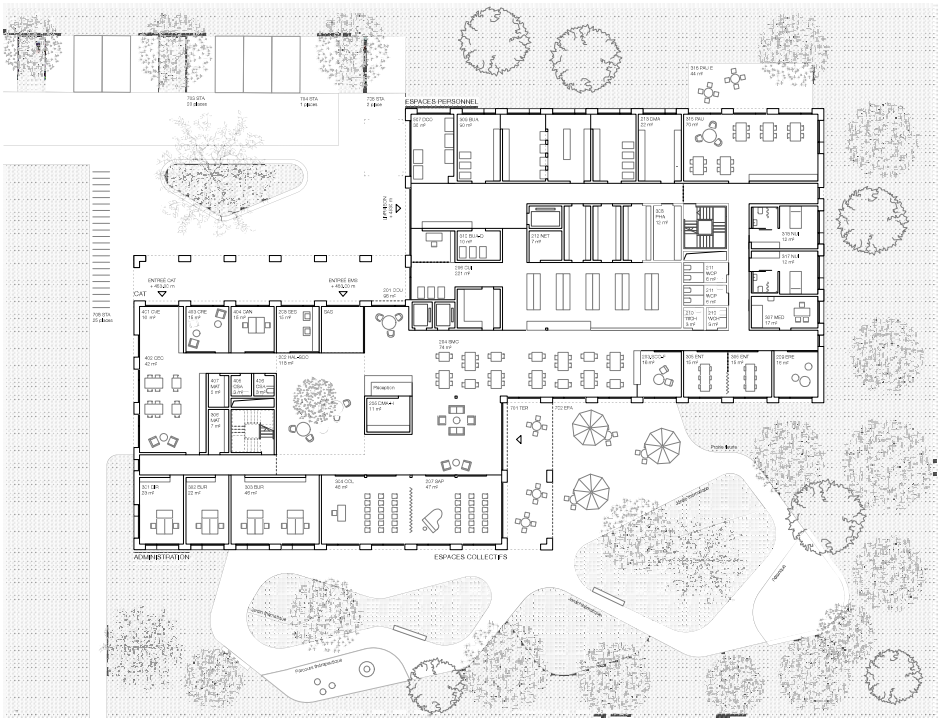
De généreuses loggias prolongent l'espace de vie intérieur des séjours d'étages. Salles-à-manger et séjours forment ici une suite d'espaces qui se dilatent, permettant à de petits groupes de se retrouver tout en restant à proximité du bureau des aide-soignant-es. La disposition centrale des locaux d'équipe de soins, proches des espaces de vie, favorise une prise en charge optimale des résidents.

Le rez-de-chaussée de l'aile ouest du bâtiment abrite la majorité des espaces publics de l'EMS, regroupés autour d'un atrium. La cafétéria, qui sert également de lien avec le village, est orientée vers la terrasse. La réception, le coiffeur et les ascenseurs se trouvent directement à l'entrée. La salle polyvalente, la salle de rencontre et l'administration sont organisées autour de l'atrium.

En relation directe avec le café, la salle à manger des résidents s'oriente au sud sur une terrasse. La cafétéria, la salle à manger, la salle polyvalente et la salle de réunion peuvent être facilement réunies pour former un grand espace. Généreusement vitrés, ces espaces facilitent l'orientation et créent pour les résidents des références visuelles à l'intérieur du bâtiment tout comme à l'extérieur.

Le CAT bénéficie de sa propre entrée située à l'angle nord-ouest du bâtiment. Son salon peut s'ouvrir par deux portes sur le centre de l'EMS et ainsi permettre des échanges entre les résidents et les visiteurs du CAT.

La partie interne telle que la cuisine, la buanderie et le local de pause du personnel sont aménagés dans l'aile est au rez-de-chaussée. Le personnel dispose de sa propre terrasse. Avec la livraison depuis le parvis d'entrée et le monte-charge à cet endroit, les flux logistiques sont simples et efficaces.



PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE | 1:200

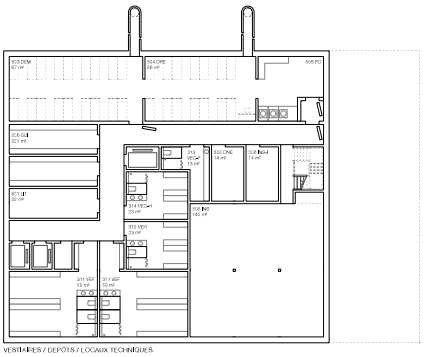
MATÉRIALITÉ ET FAÇADE

La matérialité du bâtiment d'EMS associe des matériaux naturels et chaleureux à l'intérieur à une façade moderne et fonctionnelle à l'extérieur.

A l'intérieur, le bois, utilisé pour la structure primaire mais aussi en tant que revêtement de murs, sols et plafonds, offre aux résidents une atmosphère intime et chaleureuse. Des sols en terrazzo au rez-de-chaussée, du carrelage sur les murs des salles de bains ainsi que des murs légèrement teintés complètent le concept des matériaux.

La façade se pare d'une couverture de panneaux photovoltaïques en verre coloré. Leur exposition n'étant pas appropriée pour de tels panneaux, les façades nord sont elles recouvertes de verres standard de la même teinte. Les surfaces vitrées translucides permettent un jeu variable de lumière et de couleur, qui évolue en fonction de la position du soleil et de l'angle de vue. Les éléments en verre coloré apportent à la façade une touche moderne et lui confère un aspect vivant et dynamique.

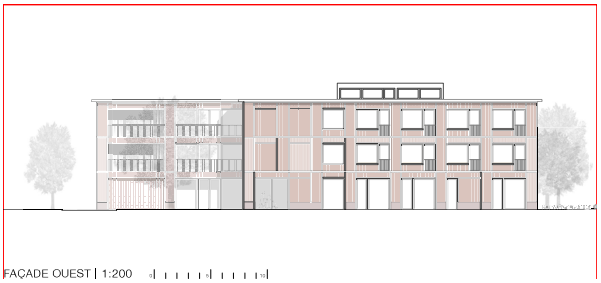
Les loggias, les couverts de l'entrée et de la terrasse sont exécutés en bardage bois teinté, soulignant ces endroits protégés. De grandes fenêtres dans les chambres et les loggias permettent d'apprécier au mieux le paysage au loin.



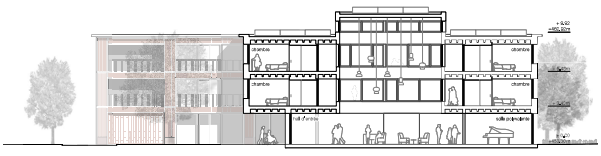
PLAN SOUS-SOL | 1:200



FAÇADE NORD | 1:200



FAÇADE OUEST | 1:200



COUPE A-A | 1:200

cosy-corner CONCOURS FONDATION EMS LA VENOGE / SITE D'ECLÉPENS

CONSTRUCTION EMS

La structure du bâtiment se compose des éléments suivants :
- noyaux verticaux en béton recyclé, accueillant les circulations verticales et les locaux techniques. Le béton apporte la rigidité transversale pour le contreventement et la stabilité sismique. Il s'agit d'un matériau naturellement incombustible et parfaitement adapté aux voies d'évacuation et aux gaines de distribution.
- planchers bois-béton, constitués d'une dalle de compression de 12cm et de solives orientées perpendiculairement à la façade.
- poutres en façade et poutres intermédiaires en bois (voir schéma)

Le principe structurel projeté naît de la volonté de répondre de la manière la plus efficace aux différentes contraintes du projet :
- économie de moyen et durabilité
- modularité des espaces
- efficacité parasismique et résistance au feu

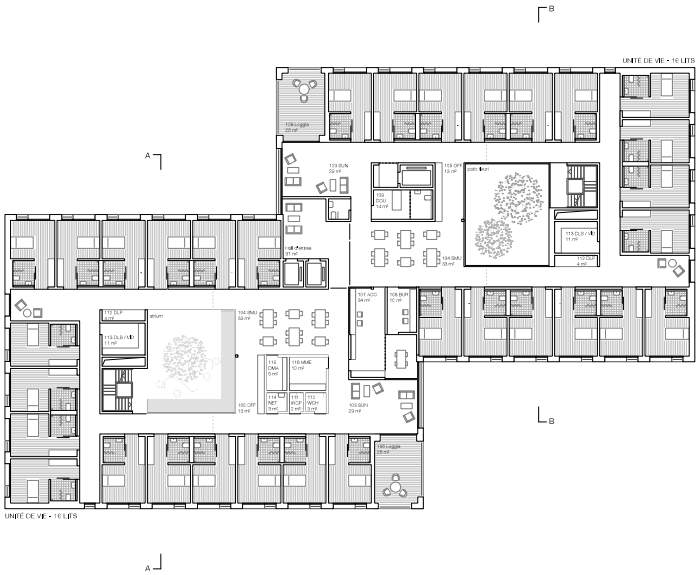
Les planchers mixtes bois-béton des volumes hors-sol permettent à la fois de garantir un comportement en diaphragme nécessaire pour la stabilisation aux efforts horizontaux séisme et vent et également de limiter de manière significative l'utilisation du béton ainsi que le poids propre. Une structure primaire de type poteaux-traverses reprend les solives des planchers mixtes. La préfabrication et la répétitivité d'un étage à l'autre permet de réduire les coûts ainsi que le temps de construction. Le sous-sol et construit de manière traditionnelle en béton armé recyclé.

CONCEPT AEAI

A l'échelle des unités de vie, la mise en place d'un concept de cage d'escalier/couloir protégé dans lequel les voies d'évacuation ont une longueur maximale de 20m permet d'aménager des zones de séjour ouvertes et librement meublées. Le transfert horizontal est assuré à tout moment à travers deux compartiments coupe-feu sur un même étage.

L'utilisation du bois dans la construction d'un EMS représente un défi particulier. Selon les directives AEAI, les planches d'un bâtiment type 3 (EMS) d'hauteur moyenne doivent répondre aux exigences suivantes :
- le système porteur doit présenter une résistance au feu 60min (R60)
- le système porteur doit être doté d'un revêtement RF1 ou le cas contraire, des supports linéaires individuels en bois formés de matériaux RF3 doivent être implantés de manière visible. Les plafonds de la couche périphérique intégrant les chambres répondent à ces exigences.

La structure porteuse de la façade et la toiture sont entièrement construites en bois. La couche d'isolation extérieure de la façade est réalisée avec des matériaux de construction de catégorie RF1 (laine de roche), tout comme la dernière couche de la construction du toit.



PLAN ÉTAGE 1+2 | 1:200

INSTALLATION DE VENTILATION

Le concept énergétique se décline en plusieurs volets : enveloppe du bâtiment, production d'énergie et récupération de chaleur des installations mises en place. Pour répondre à la loi sur l'énergie, le bâtiment doit être exemplaire et répondre aux critères correspondant alors ici à une réalisation Minergie P sans labélisation. Des installations double flux sont planifiées dans les chambres et les salles de bains, les locaux borgnes ainsi que dans la cuisine. Le principe est de créer une extraction d'air dans les salles de bains avec une amenée d'air dans les chambres ainsi qu'une extraction dans les locaux borgnes avec une amenée d'air dans les zones de circulation pour compenser la dépression de ces derniers. De plus, les utilisateurs peuvent, si nécessaire, ventiler naturellement les pièces grâce aux ouvrants de ventilation et utiliser ces derniers pour le refroidissement nocturne des pièces.

INSTALLATION DE CHAUFFAGE

La production de chaleur actuelle est assurée par le chauffage à distance. Déjà considérée comme une énergie renouvelable, cette production de chaleur est conservée, permettant ainsi de limiter les dégagements de CO2 dans l'atmosphère. La distribution de chaleur est assurée par un système de chauffage au sol et est dimensionnée à très basse température, avec comme avantages une diminution de surchauffes potentielles selon les apports solaires et un grand confort pour les utilisateurs. La production de l'eau chaude sanitaire est assurée par le chauffage à distance, permettant une production rapide et en quantité suffisante. L'eau chaude est préchauffée par la récupération de chaleur des rejets de la production de froid des chambres froides et de congélation.

PHYSIQUE DU BÂTIMENT

Le nouveau bâtiment se pare d'une enveloppe thermique extérieure à l'isolation de haute qualité. Le respect des coefficients énergétiques est garanti par les bonnes valeurs U des éléments de construction. Grâce à des valeurs g des vitrages adaptées à la situation, il en résulte un bon confort thermique dans les chambres. Le certificat Minergie P visé est facilement atteignable. La protection thermique estivale est assurée par des stores extérieurs.

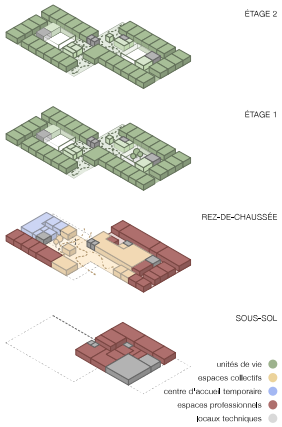
ECONOMIES DES MOYENS UTILISÉS

Les mesures suivantes contribuent à une construction économique :
- Excellent ratio surface/volume
- Excavations du sol minimisées grâce à un sous-sol partiel
- Système constructif simple avec des portées et hauteurs statiques optimisées
- Séparation des systèmes de la structure porteuse et de la technique du bâtiment- Répétition des étages
- Répétition des éléments de façade
- Nombre limité de noyaux de circulation
- Gaines verticales continues

Avec ce nouveau projet de construction, Eclépens se dote d'un bâtiment durable et identitaire qui répond aux exigences d'un centre de soins pour personnes âgées tourné vers l'avenir. Les plans permettent une appropriation individuelle des espaces ainsi qu'une offre riche d'expériences et d'encadrement dans les groupes.



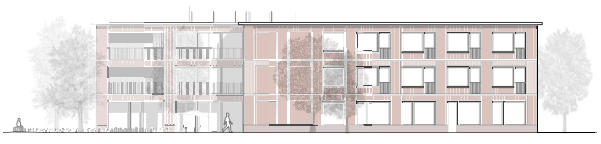
CONCEPT INCENDIE



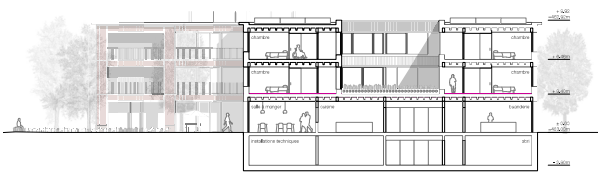
ORGANISATION



FAÇADE SUD | 1:200

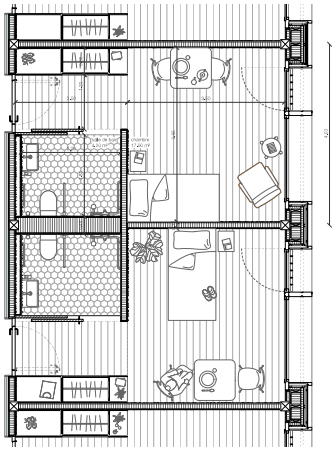


FAÇADE EST | 1:200



COUPE B-B | 1:200

cosy-corner CONCOURS FONDATION EMS LA VENOGE / SITE D'ECLÉPENS



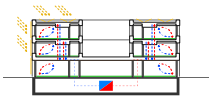
CHAMBRE TYPE | 1:50





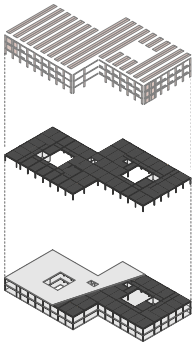
- construction en bois
- plancher mixte bois-béton
- construction en béton

CONCEPT CONSTRUCTION



- photovoltaïque
- chauffage au sol
- pulsion d'air (dans la chambre)
- reprise d'air vicié (dans la SdB)

CONCEPT CVSE



PHOTOVOLTAÏQUE

CONSTRUCTION EN BOIS

PLANCHER MIXTE BOIS-BÉTON

CONCEPT STRUCTURE PORTEUSE / ENVELOPPE PV

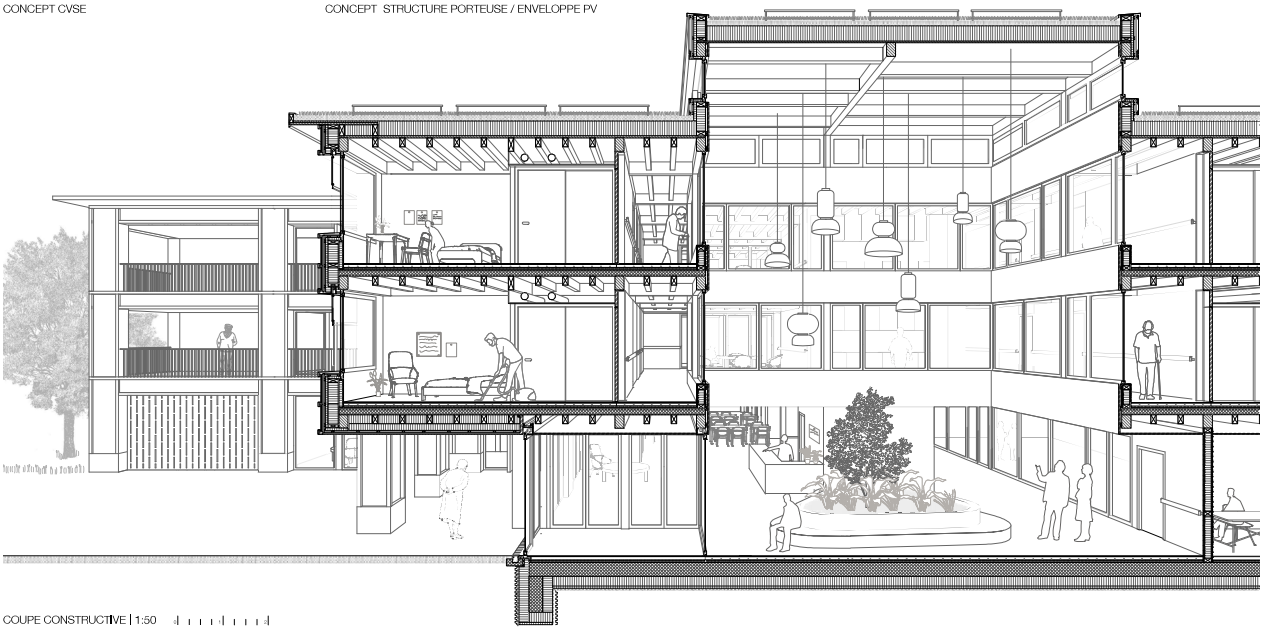
	TOITURE
80 mm	substrat végétalisé
10 mm	couche de séparation
30 mm	natte drainante
	étanchéité
200 mm	isolation thermique
	pare-vapeur
25 mm	panneau 3 plis
	solives 120x200mm

	DALLE ÉTAGES
20 mm	parquet
70 mm	chape ciment, chauffage au sol
-	feuille PE
60 mm	isolation phonique et thermique
	dalle mixte bois-béton:
120 mm	dalle préfabriqué béton (peint)
	Solives 120x200mm

	DALLE REZ-DE-CHAUSSÉE
20 mm	terrazzo
70 mm	chape ciment, chauffage au sol
	feuille PE
60 mm	isolation phonique et thermique
250 mm	dalle BA
200 mm	isolation périphérique
50 mm	couche de propreté

	FAÇADE
20 mm	plaque en verre coloré
30 mm	panneau photovoltaïque
60 mm	lattage / contre-lattage
80 mm	panneau d'isolation RF1 Fluvroc Disco
220 mm	construction à ossature avec isolation thermique RF1
20 mm	panneau OSB, pare-vapeur
	couche d'installation
100 mm	lattage, isolation thermique RF1, panneau 3 plis

	FENÊTRE
	store en toile verticale
	fenêtres en bois-métal avec triple-vitrage
	tablette extérieure en aluminium éloxé



COUPE CONSTRUCTIVE | 1:50

4e rang
4e prix

projet n° 32.

bigoudi

Atelier Berchier Sàrl

1700 Fribourg / Suisse

responsable du projet

Noam Berchier

collaborateurs-trices

Mathieu Andrejewski
Stéphane Baeriswyl
Jonathan Chkarnat
Jémima Clément
Bertrand Galley
Xuan Nguyen
Marcia Ribeiro Cabral



Le projet **BIGOUDI** s'implante à l'Est de la parcelle et propose un volume carré structuré autour d'un patio central arboré. Cette disposition crée un espace intérieur intimiste et ouvert vers l'extérieur, en particulier à l'Ouest, où le jardin s'intègre naturellement dans la composition. L'implantation met en valeur l'axe d'accès Nord, soulignant l'entrée principale tout en délimitant clairement le jardin au cœur de la parcelle. Cette configuration renforce le caractère institutionnel du bâtiment au sein du village. Des espaces de transition extérieurs relient l'édifice aux voies adjacentes et au parking existant, facilitant les déplacements et la connexion avec les infrastructures voisines.

L'organisation fonctionnelle du bâtiment suit une logique d'accessibilité et d'optimisation des circulations. Un parvis d'accès au Nord marque l'entrée, tandis qu'une zone dédiée aux livraisons est positionnée à l'Est, entre le bâtiment et l'UAPE. Cependant, cette disposition pose des contraintes pour l'accessibilité des véhicules de livraison, notamment les camions, dont l'accès semble inadapté. L'entrée manque de lisibilité.

Au rez-de-chaussée, les fonctions communes et de service de l'EMS sont regroupées autour du patio central, conçu comme un espace de respiration végétalisé et largement vitré. Ce choix architectural favorise une circulation fluide et intuitive depuis l'entrée, tout en maintenant un lien direct avec l'extérieur. Les différentes entités fonctionnelles sont clairement identifiées : la cuisine au Nord est directement connectée à la zone de livraisons proche du parking; le CAT à l'Est bénéficie de la proximité immédiate avec l'UAPE; les locaux du personnel au Sud et le grand séjour commun à l'Ouest s'ouvrent généreusement sur le jardin. La salle à manger offre une belle vue sur la terrasse mais est éloignée de l'accueil, tandis que la salle d'activité est en lien avec la salle à manger.

Dans les étages supérieurs, où se trouvent les chambres des résidents, le patio central conserve un rôle structurant. Cependant, la disposition des noyaux porteurs autour de cet espace génère des contraintes de circulation, avec des alternances de compressions et de dilatations qui complexifient les déplacements. Malgré cela, la qualité des espaces est préservée grâce à une lumière naturelle abondante dans les couloirs et les séjours d'étage ouverts sur le patio. Les salles à manger des unités profitent de vues privilégiées vers l'extérieur. Les chambres, réparties en quatre groupes distincts, bénéficient de diverses orientations. Elles sont fonctionnelles, mais la taille des armoires semble limitée, et l'accessibilité des salles de bains pourraient être améliorée. L'aménagement des espaces de séjour et des salles à manger est bien pensé, avec une disposition intéressante entre le salon et la salle à manger, ainsi qu'un accès extérieur et une bonne visibilité depuis le bureau de l'accompagnement. Cependant, la déambulation est restreinte avec une vue limitée sur la cour, et le bureau d'accompagnement manque de visibilité sur les zones d'activités malgré sa position centrale. Les escaliers et ascenseurs sont bien positionnés, et les couloirs favorisent une bonne déambulation.

Les façades intérieures du patio intègrent les salons d'étage et les locaux des équipes d'accompagnement, offrant des espaces conviviaux aux résidents et au personnel. Le sous-sol est entièrement dédié aux fonctions techniques, avec un accès peu pratique au dépôt, mais une répartition bien pensée des autres locaux, assurant ainsi une nette séparation entre les espaces de vie et les infrastructures nécessaires.

Enfin, le concept structurel du projet **BIGOUDI** repose sur une approche rationnelle, associant des poteaux en bois et des noyaux en béton de contreventement. Cependant, les dimensions de ces éléments en béton semblent surévaluées. La composition des façades s'inscrit dans une démarche de sobriété architecturale, avec un léger retrait du rez-de-chaussée renforçant l'ancrage du bâtiment dans son site. Toutefois, la standardisation rythmée des ouvertures peine à s'inscrire dans la continuité du tissu rural environnant. En revanche, l'utilisation de couleurs chaudes, inspirées du bâti local, contribue à une meilleure intégration du projet dans son environnement.

Le projet **BIGOUDI** présente une enveloppe thermique d'une surface faible, mais une importante surface de vitrages, non seulement en raison de la présence de l'atrium vitré, mais aussi de la taille des vitrages périphériques. L'écobilan de la construction se situe légèrement au-dessus de la moyenne des projets. La consommation de chaleur pour le chauffage est en revanche légèrement inférieure à la moyenne des projets. L'installation solaire photovoltaïque n'est pas représentée, mais elle pourrait prendre la forme de panneaux ou de tuiles solaires sur la toiture en pente. L'importante surface de vitrages permet un excellent niveau d'éclairage naturel, mais amène aussi un risque de surchauffe que le système d'ouvrants des chambres et l'absence d'éléments particuliers à inertie thermique ne vient pas compenser.

Concours Fondation EMS La Venoge · site d'Eclépens · bigoudi

La lecture du site

Situé au cœur de la commune d'Eclépens, le site a la particularité d'être relativement peu construit et marqué par l'implantation de plusieurs bâtiments publics solitaires. D'un côté l'école primaire et de l'autre, la salle polyvalente avec ses infrastructures sportives. Le périmètre du concours fait partie intégrante du coteau formant un espace vert de transition entre le bâti villageois, la ligne de chemin de fer et le quartier d'habitations individuelles. Orientée au sud, cette lande de verdure est délimitée par deux voies de circulation majeures, en amont le chemin de fer, et en aval la Route de la Graveyre.

Les enjeux

La construction de cet établissement doit offrir l'opportunité de repenser l'ensemble du site et ainsi accorder une vision globale des aménagements futurs de ce secteur. L'extension du site scolaire avec une éventuelle implantation de logements protégées sont à la base des réflexions. Cette démarche doit être motivée par la volonté d'ancrer le projet dans une stratégie globale et à long terme.

Le parti

Le parti consiste à implanter un bâtiment compact à l'extrémité du périmètre du concours. Cette position permet de dégager une place d'accueil qualitative au nord-est du site. Celle-ci cherche un dialogue avec les infrastructures publics existantes et permet d'aménager l'entrée principale de l'établissement à l'écart de toute nuisance. Le jardin sécurisé, qui est l'espace extérieur principal du projet, joue le rôle d'espace tampon entre l'EMS et les futures constructions. Tout en économisant le terrain à disposition, la réflexion s'appuie sur une lecture fine du contexte existant afin de conserver et révéler les qualités intrinsèques de sa situation.

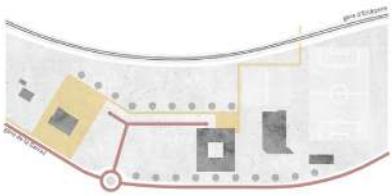
Les espaces extérieurs

Les aménagements extérieurs sont constitués de deux espaces principaux, la place d'accueil et le jardin sécurisé. L'aménagement du jardin est idéalement placé à l'ouest du bâtiment. Cette implantation assure une orientation idéale tournée vers le village. La vue transversale nord-sud permet des dégagements remarquables sur la colline du Mormont et en direction des Préalpes.

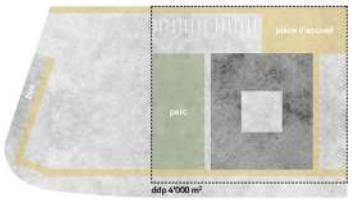
La typologie et les circulations intérieures

Distribué sur trois niveaux hors sol, le programme est articulé autour d'une cour intérieure. Cette typologie permet aux deux étages de chambre d'offrir une déambulation adéquate et intéressante aux résidents. Les deux plateaux d'unités de soin sont identiques. Les espaces communs sont variés et offrent des qualités spatiales séduisantes.
Le rez-de-chaussée abrite les espaces collectifs. Organisés dans le prolongement des espaces extérieurs, les deux espaces majeurs que sont le hall d'entrée-cafétéria et la salle à manger sont complémentaires et proposent des orientations volontairement différentes.
Les circulations verticales sont réparties de manière à pouvoir assurer un usage optimal et répondre aux sollicitations variées que demande la vie d'un tel hébergement. Tout en respectant les contraintes des normes de sécurité incendie, l'emplacement des escaliers et des voies de fuites permettent aux utilisateurs de s'approprier les couloirs et envisager un déclaisonnement pour de nombreuses activités. Une attention particulière est portée sur la qualité de l'éclairage naturelle des halls de manière à rendre attractifs les espaces de circulation communs.

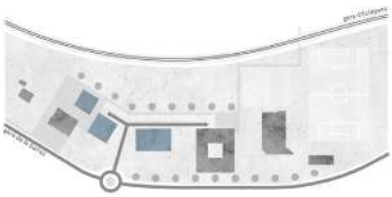
Le flux des circulations



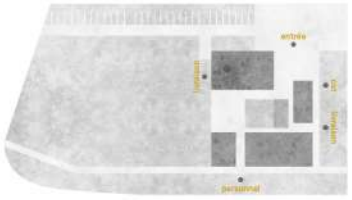
L'emprise DDP

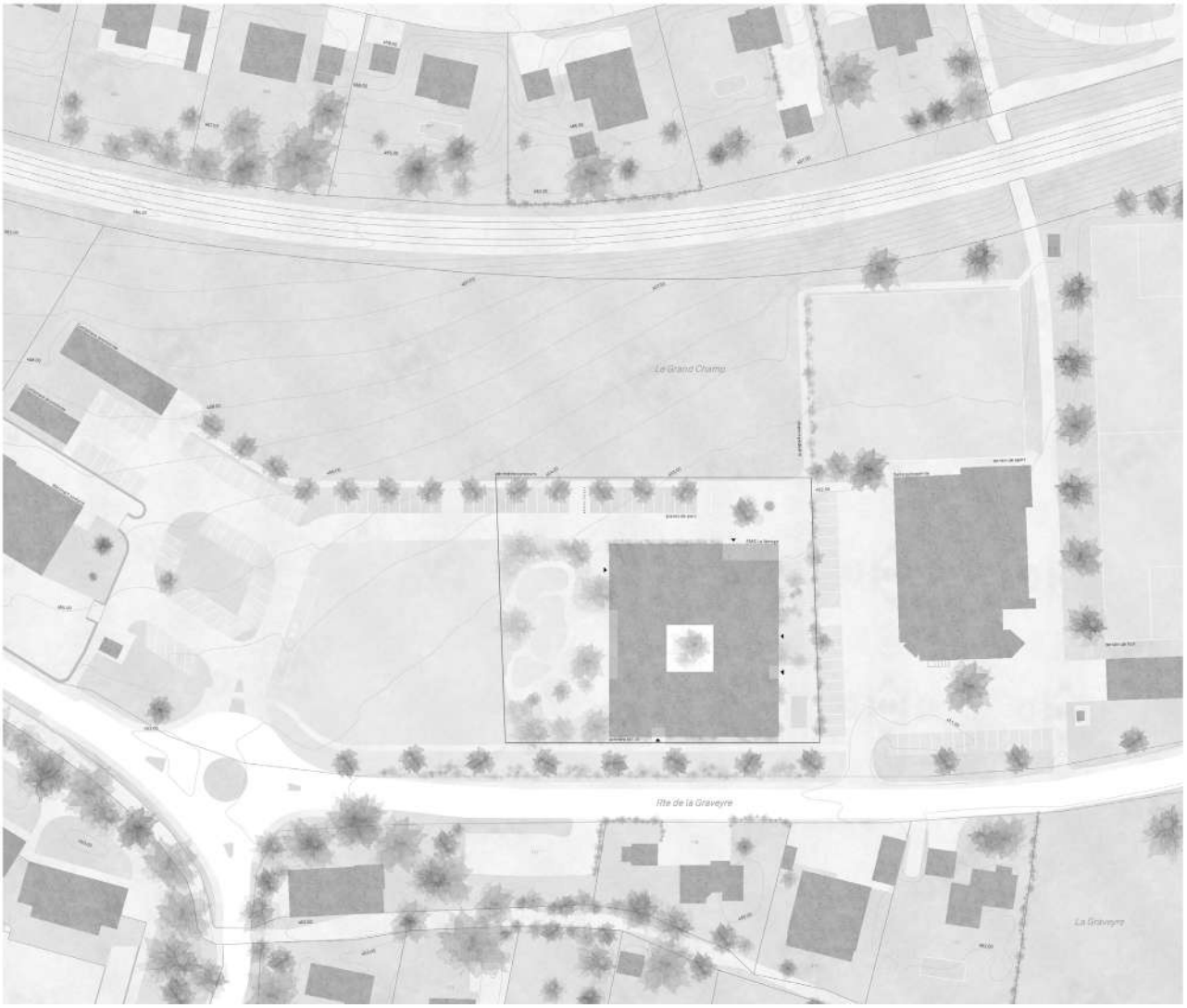


Le potentiel de développement du site



Les accès





Concours Fondation EMS La Venoge - site d'Eclépens - bigoudi



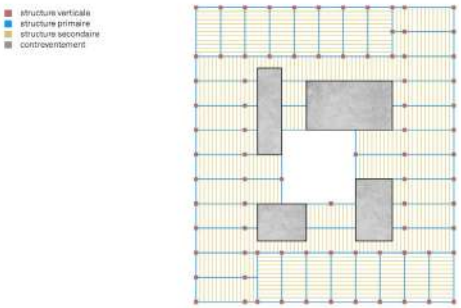






Concours Fondation EMS La Venoge · site d'Eclépens · bigoudi





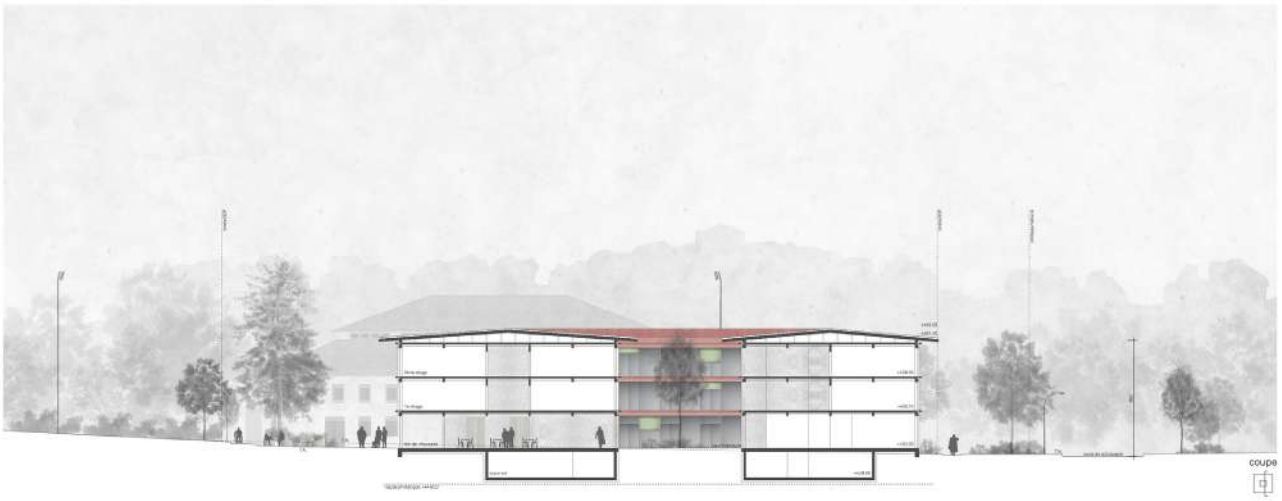
Structure

L'ensemble du système constructif est composé d'une structure bois contreventée avec des noyaux en béton armé. La mixité de ces deux matériaux offre de multiples avantages pour la construction d'un bâtiment de cette envergure. La primaire possède une entraxe de 980cm et la secondaire de 60cm.

La trame régulière qui compose l'ensemble du projet facilite une utilisation flexible et réversible, tant d'un point de vue spatiale que constructif. Cette rigueur permet de répondre à une économie de moyens. La répétition des éléments permet une préfabrication et une évolution possible de l'affectation des locaux dans le temps.

La structure porteuse intérieure est mise en place avec un assemblage de poteaux et de solives en bois préfabriquée en atelier. Grâce à la structure porteuse simple et répétitive, l'ossature en bois permet de répondre aux besoins spécifiques qu'exigent la construction d'un EMS. Les poteaux et les poutres sont composés en bois lamellé-collé provenant des forêts de la région gérées de manière durable. La traçabilité du bois est suivie au cours de toutes les étapes du processus de construction, de la coupe à la mise en œuvre. Le bois est également utilisé pour la construction des modules de façade qui s'insère entre la trame structurelle.

Le bâtiment a une hauteur inférieure à 11 mètres, ce qui permet de réduire les exigences en matière de protection incendie.

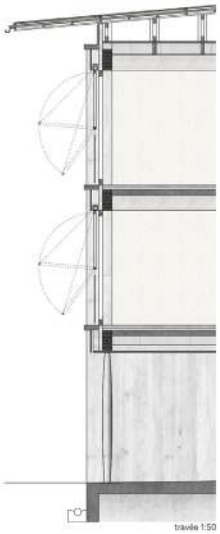




Concours Fondation EMS La Venoge · site d'Eclépens · bigoudi



façade 1:50



travée 1:50

Composition toiture:

panneaux photovoltaïques	7cm
couverture de toiture	4 cm
contre-lattage	4 cm
lattage	4 cm
structure moisée	var.
étanchéité	
panneau OSB	2,5 cm
isolation	24 cm
pare-vapeur	
panneau bois massif	2 cm
structure bois	32 cm

Composition dalle:

revêtement intérieur	3 cm
chappe	6 cm
accoustique	4 cm
dalle contreventerment	12 cm
structure bois	32 cm

Composition radier:

radier actif apparent	20 cm
isolation	30 cm
béton maigre	5 cm

Composition façade:

revêtement extérieur	3 cm
ventilation	2 cm
étanchéité	
coupe-vent	3 cm
isolation phonique	8 cm
structure / isolation	20 cm
pare-vapeur	
lattage	4 cm
revêtement intérieur	3 cm

Caractère villageois

Le village d'Eclépens est rythmé par de nombreuses bâtisses aux couleurs pastelles. Le rouge, le vert ainsi que le beige participe à l'atmosphère typique de ce lieu. Ce camaïeu, que l'on voit régulièrement dans les villages de la région, agit donc comme un point de repère culturel. Les volets verts ou rouges, les encadrements de fenêtres marqués en sont les témoins.

Ces maisons villageoises sont aussi parfois accompagnées d'une terrasse, d'un jardin arrière ou d'une place d'ornière. Ces lieux privilégiés qui leur sont adressés sont aujourd'hui aménagés de façon domestique et renforce ainsi l'atmosphère villageoise.

L'écriture architecturale de notre proposition cherche donc à emprunter ces marqueurs afin de suggérer le sentiment de "vivre dans un village". La colorimétrie des façades s'inspirent donc fortement des ces observations.

L'atmosphère de la place d'accueil, au nord-est du projet, tente aussi de restituer ce sentiment afin d'en faire un lieu convivial de rencontre entre les résidents et leurs proches en visite. La perspective de la future construction pourrait aussi bénéficier de cette place.



éclépens: exemple de bâtisses participant à l'atmosphère du village

Protection contre le bruit

La source de bruit principale pour le site est la route cantonale. La stratégie retenue consiste à limiter les immissions à la source en agissant avec un écran végétal disposé le long de cette voie. Un complément pourrait être envisagé avec le développement de la façade sud du bâtiment. Une étude sonore sera effectuée durant l'élaboration du projet, elle permettra de définir avec précision la nature des dispositions à prendre.

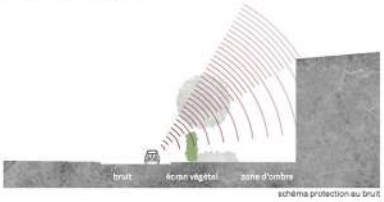


schéma protection au bruit

Développement durable

L'aspect de l'environnement est traité avec une attention particulière. L'objectif est de répondre aux besoins des enjeux environnementaux et économiques actuels ainsi qu'aux objectifs du climat fixés par le Canton de Vaud dans la politique de transition écologique.

Le concept énergétique proposé s'inscrit dans une démarche de développement durable au niveau social, économique et environnemental. Les bâtiments à basse consommation énergétique, répondant aux performances du label Minergie-P Eco, offrent un haut niveau de confort et d'efficacité énergétique. Une utilisation optimisée des sources de chaleur passives tel que le rayonnement solaire peut couvrir une bonne partie des besoins.

Même si il est difficile de se passer complètement d'installations mécaniques dans ce type d'hébergement, ce projet favorise l'utilisation de techniques low-tech. Par exemple, la cour intérieure permet de favoriser la ventilation naturelle et réduire les besoins en installations techniques de ventilation. Celles-ci sont onéreuses et gourmandes en énergies et occasionne un entretien régulier.

La façade est composée de vitrages suffisamment généreux du côté sud pour assurer un apport en gain solaire durant l'hiver. Pour éviter la surchauffe estivale, celle-ci sera équipée de protections solaires efficaces tout en garantissant une ventilation naturelle de certains locaux.

Une attention particulière sera portée à l'ensemble des matériaux ainsi qu'à leur procédé de mise en oeuvre. Les dalles mixtes bois-béton permettent des économies importantes de fer et de ciment, qui sont les principaux émetteurs de CO2 dans la construction en béton. Cette construction a des avantages supplémentaires comme l'acoustique et l'intégration d'éléments techniques. Plusieurs dispositifs seront mis en place tels que l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture en fonction des besoins de consommation du bâtiment. La récupération de l'eau de pluie pour les arrosages extérieurs est également une mesure à envisager.

Matérialité

Les fondations et le sous-sol sont prévus en béton recyclé composé de granulats concassés, ce processus favorise le circuit court et local. Ce matériau pourrait également être utilisé pour la structure mixte des dalles bois-béton intérieures. Avec une faible épaisseur, il permet de répondre à des besoins structurels de compression, à de grandes portées, au contreventement général du bâtiment, ainsi qu'aux besoins de confort intérieur. Son inertie favorise un confort général en limitant les surchauffes estivales. Un avant-toit généreux permet de protéger les façades en bois et limite les apports solaires sur les vitrages. Cette composition traduit un caractère de légèreté et d'horizontalité aux nouveaux volumes.



coupe de la chambre 1:50





5e rang

5e prix

projet n° 10.

Giselle

Dal-Zotto Architecture Sàrl

1052 Le Mont-sur-Lausnne / Suisse

responsable du projet

Franck André Dal-Zotto

collaboratrice

Constanze Dal-Zotto



Dans le projet **Giselle**, le nouvel EMS prend forme dans une volumétrie en L, son positionnement sur la parcelle permet de dégager au Sud un espace extérieur majeur « le jardin », cet espace de référence généreux est également orienté en direction du village. Au Nord, l'espace d'accueil est repoussé au maximum contre la limite de construction, dans sa configuration très étroite cet aménagement extérieur se réduit essentiellement à une zone de stationnement. Sur cet espace peu qualitatif, prend place l'entrée principale de l'établissement. Un autre accès est proposé « côté jardin » permettant également d'accéder au centre d'accueil temporaire. Les accès de livraisons pour la cuisine et la buanderie sont disposés sur le côté Est. Ces espaces sous-dimensionnés laissent entrevoir des manœuvres difficiles au quotidien.

L'organisation du rez-de-chaussée s'articule autour des espaces collectifs centralisés de l'accueil et de la cafétéria. Le positionnement des différentes fonctions est fait de manière judicieuse. Les espaces majeurs sont ouverts sur l'extérieur et en relation directe avec le grand jardin. De manière générale les espaces de déambulation sont fluides et ouverts. Les salles à manger sont disposées plus en retrait dans l'aile Est, cette organisation est appréciée. L'aménagement du CAT ne permet pas d'imaginer une distinction et une indépendance souhaitée par rapport au reste de la résidence, en particulier pour son accès ou son prolongement extérieur. Certains locaux, orientés au nord, souffrent d'un lien trop direct, sans transition avec les véhicules stationnés.

Dans un souci d'efficacité et de rationalité, les distributions verticales sont placées au centre du plan. L'arrivée dans les étages se fait face au bureau des accompagnants qui sépare les deux salles à manger d'unités. Une grande terrasse extérieure couverte est imaginée en prolongement de cette zone commune et ouverte sur le paysage. La répartition des deux unités se fait de manière naturelle dans deux « ailes » induites par la forme du bâtiment. Les espaces de circulation sont caractérisés par des dilatations et compressions spatiales. L'accès aux chambres est ainsi rythmé par des alcôves. Certaines zones de distribution manquent de lumière naturelle et d'attractivité. Les séjours d'unités sont disposés aux articulations des groupes de chambres. La chambre type se distingue par le soin apporté aux détails de la fenêtre et par son rapport à l'extérieur.

Le dessin des différents plans et typologies se base sur une trame constructive de 3.60m, ce dispositif permet une gestion maîtrisée des aspects statiques et des différentes conceptions liées à l'utilisation du bois. Le traitement architectural des façades est cohérent et reste dans un registre modeste.

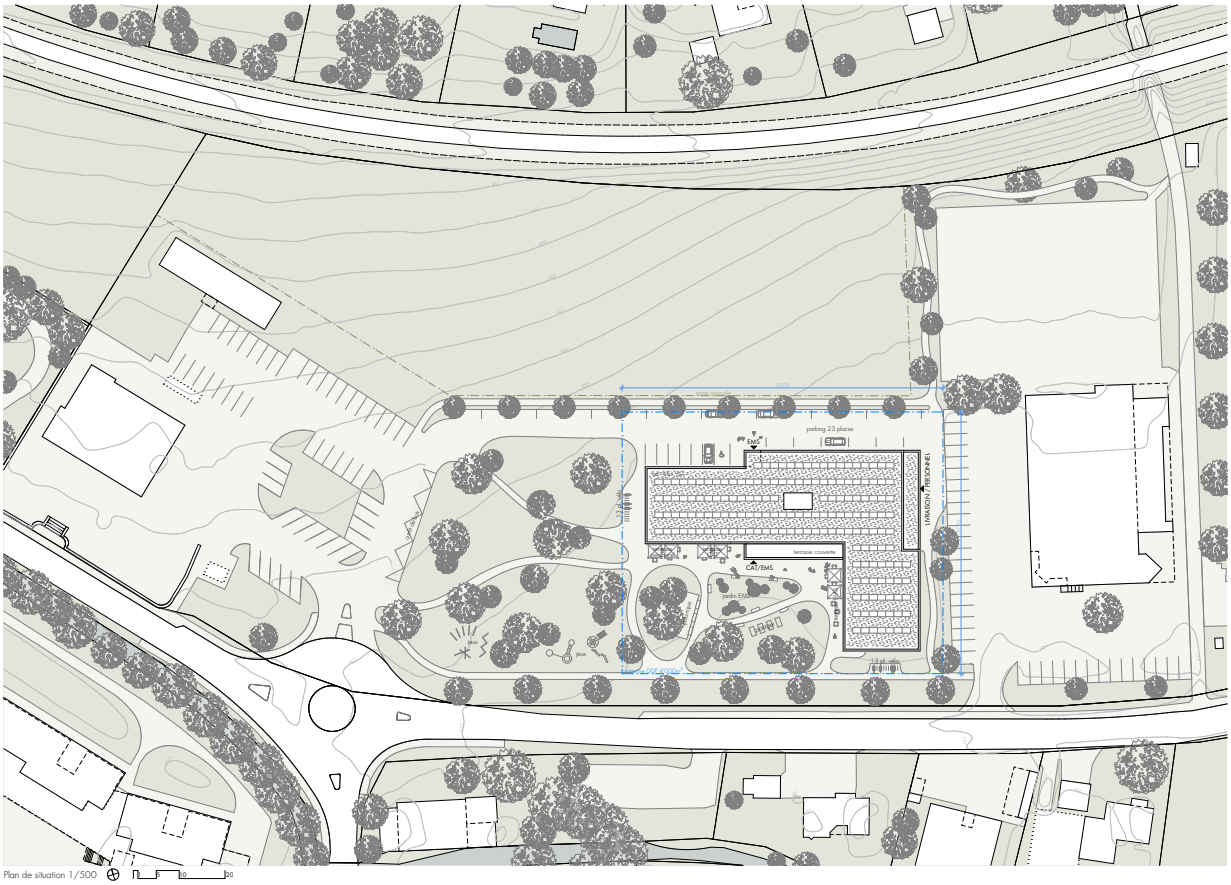
Les auteurs du projet **Giselle** développent avec clarté le concept retenu pour la nouvelle structure d'hébergement. L'impression retranscrite par la maquette laisse apparaître un mode d'urbanisation rigide en contraste avec le lieu, bordant une zone agricole. Le jury aurait souhaité le développement d'une architecture plus contextuelle. Ce parti architectural valorise surtout le côté Sud du périmètre, les espaces extérieurs situés au Nord et à l'Est se présentent comme des surfaces résiduelles n'assurant pas une réelle transition vis-à-vis des terrains voisins ni le lien avec la salle communale. Le jury relève que ce parti d'implantation permet d'entrevoir une certaine flexibilité pour le développement futur du solde de la parcelle.

Au niveau de l'efficacité énergétique le projet présente une enveloppe thermique compacte et une surface de vitrages dans la moyenne des projets. L'écobilan de la construction est pénalisé par une surface de dalles intérieures assez importante, et par la toiture plate, qui tend à être plus intensive en énergie grise qu'un système de combles froids avec une toiture en pente. La consommation de chaleur pour le chauffage est en revanche l'une des plus faibles de tous les projets analysés. Paradoxalement, la toiture plate n'offre pas un important potentiel pour le solaire photovoltaïque, car des espaces doivent être ménagés pour le passage et les installations techniques. Si l'on exclut la contribution du solaire photovoltaïque de la comparaison, le bilan global des rejets de gaz à effet de serre figure parmi les meilleurs des projets examinés, bien que son amélioration soit contrainte par le potentiel limité d'extension de cette source d'énergie.

GISELLE

CONCOURS FONDATION EMS LA VENOGE / SITE ECLÉPENS

1



Plan de situation 1/500

Le site

Bordé au Sud par la Route de la Graveyre, au Nord par la ligne CFF du Pied-du-Jura, la parcelle allouée au nouvel EMS La Venoge à Eclépens est affectée à des besoins publics. Sur cette parcelle se trouvent actuellement la salle polyvalente du village, le terrain de foot ainsi que l'école. Le reste du terrain est actuellement utilisé pour l'agriculture.

En périphérie de ce terrain, les différentes constructions sont implantées suivant les lignes de courbes topographiques en favorisant l'exposition Sud-Ouest.

Le nouvel EMS s'implante entre l'école et la salle polyvalente, directement adjacent au parking de cette dernière, sur une zone redessinée de 4000 m².

La géométrie générale se divise en 2 volumes formant un angle droit. Ces deux « ailes » divisent la surface extérieure en deux parties distinctes : l'accès et parking au Nord et le jardin au Sud. Cette implantation permet à la fois de prendre de la distance aux bruits de trafic inhérent à la route, mais également de générer un généreux jardin exposé Sud-Ouest, qui devient le cœur du projet.

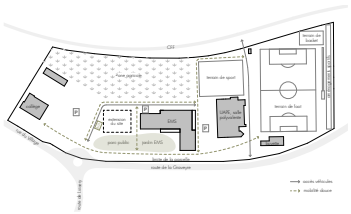
Cette implantation offre pour le développement futur de nombreuses possibilités, que ce soit pour un programme de logement ou une extension de l'école.



Les accès

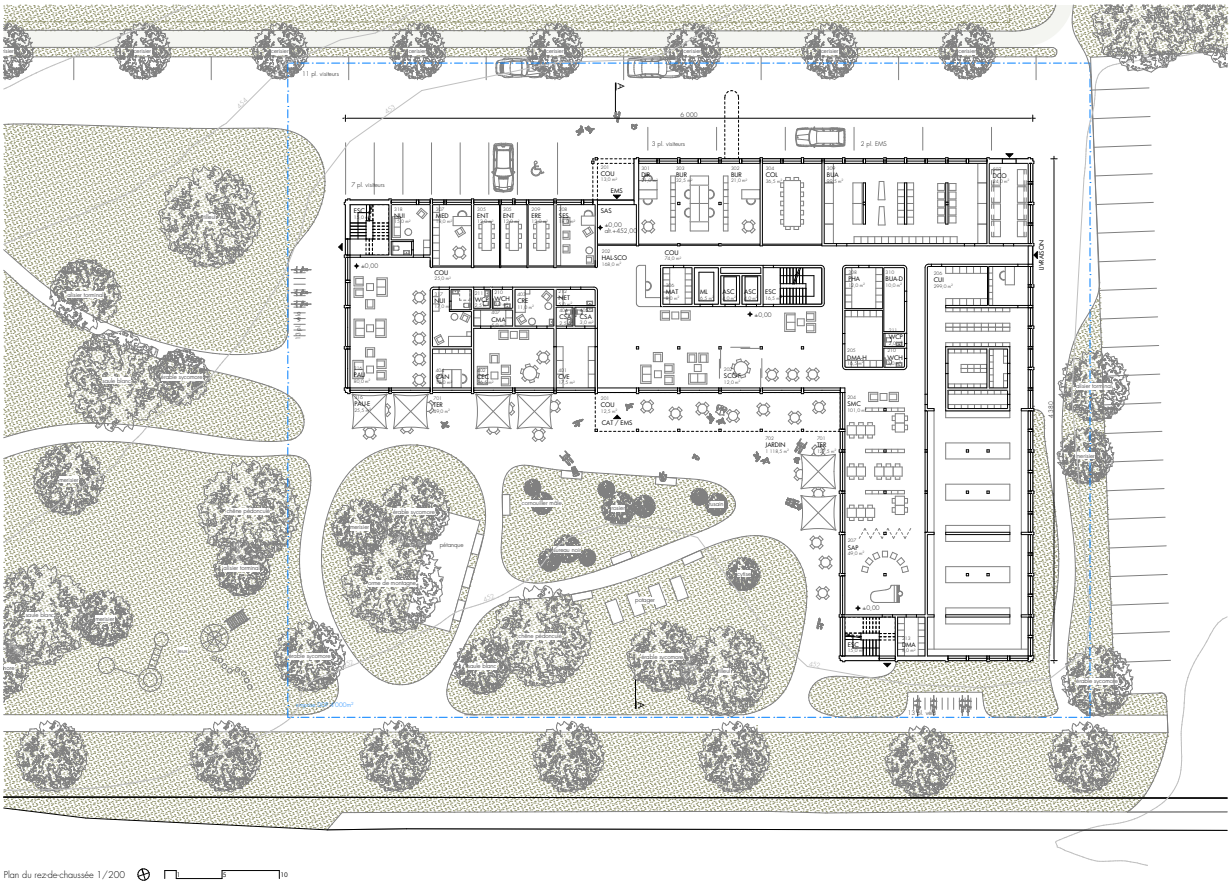
L'implantation et la forme du bâtiment permettent de proposer des accès clairement identifiés.

Au nord de la parcelle, l'entrée principale au bâtiment est indiquée par un couvert menant au sas d'entrée. En voiture, l'accès au nouvel EMS se fait depuis le rond-point sur la route de la Graveyre à l'angle Sud de l'écoles puis en empruntant le chemin d'accès débouchant sur le parking dédié à l'EMS. L'accès à l'EMS pour les piétons est également possible par l'entrée « côté jardin ». Cet accès secondaire amène également au cœur du bâtiment : dans l'espace d'accueil, séjour commun et cafétaria. C'est également par cette façade Sud que l'on accède au centre d'accueil temporaire. Les accès de service à la buanderie, à la cuisine et au local déchets se font depuis la façade Est.

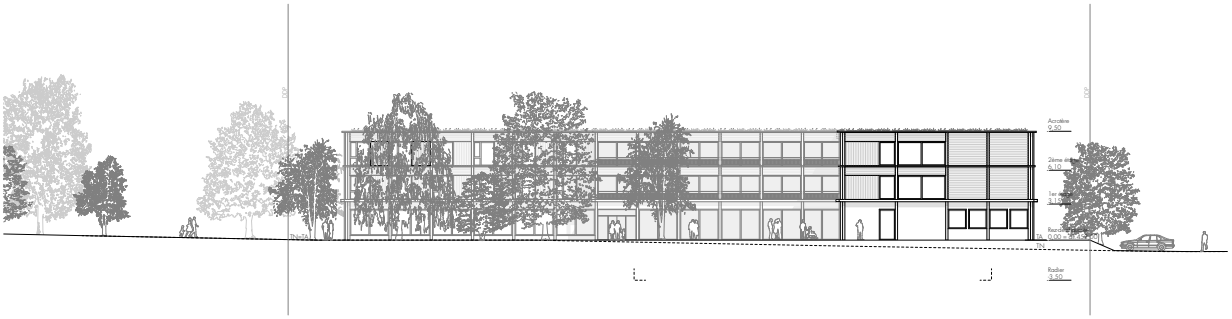




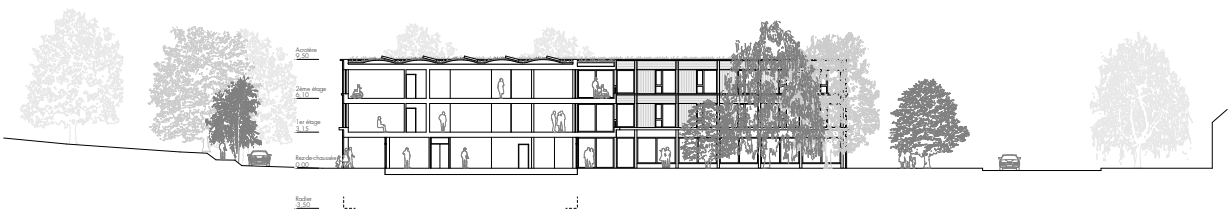
GISELLE CONCOURS FONDATION EMS LA VENOGE / SITE ECLÉPENS 2



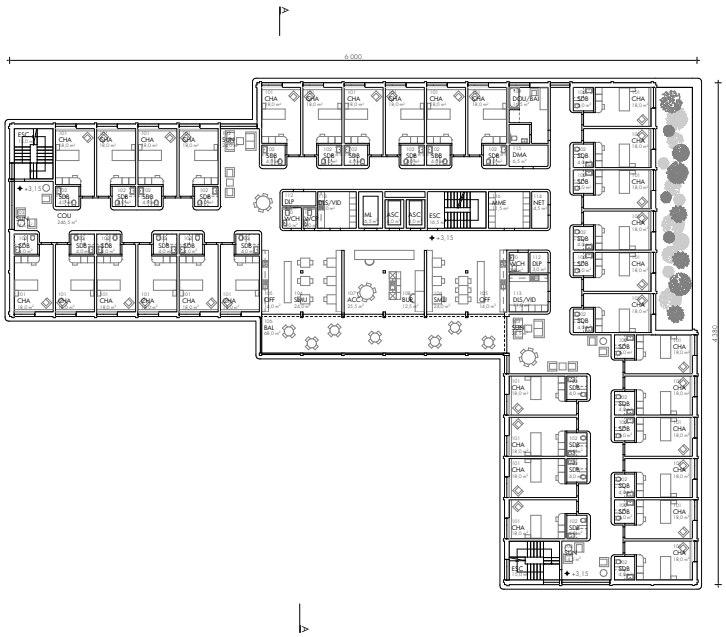
Plan du rez-de-chaussée 1/200



Elévation Sud 1/200



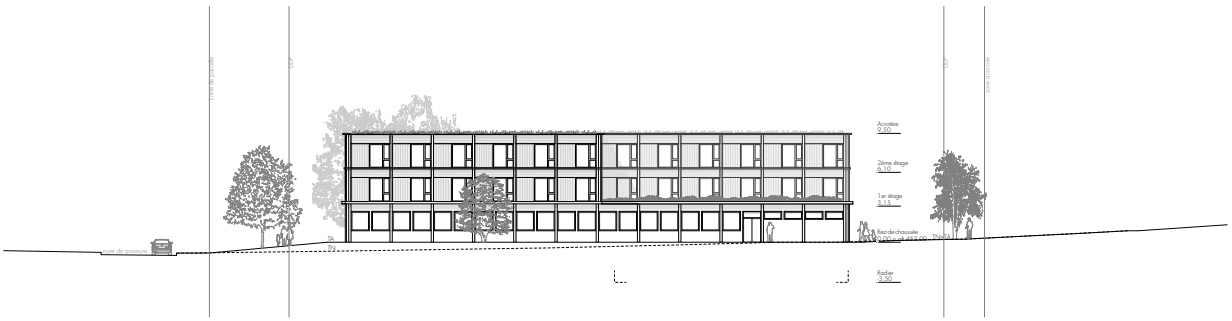
GISELLE CONCOURS FONDATION EMS LA VENOGE / SITE ECLÉPENS 3



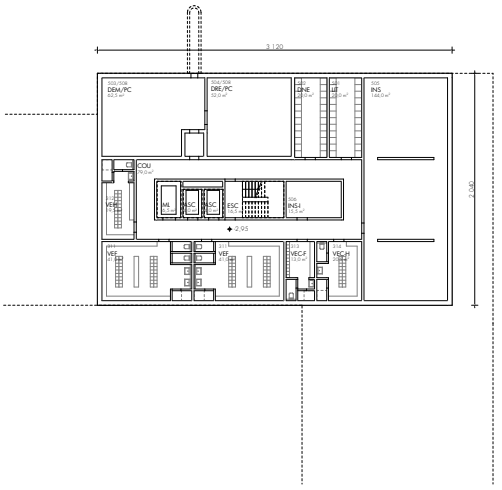
Plan de l'étage type 1/200



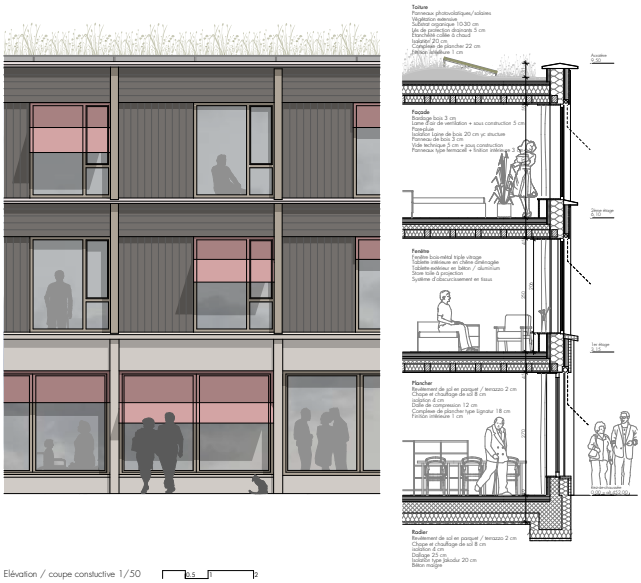
Elévation Nord 1/200



GISELLE — CONCOURS FONDATION EMS LA VENOGE / SITE ECLÉPENS — 4



Plan du sous-sol 1/200 — 1 5 10



Elévation / coupe constuctive 1/50 — 0.5 1 2

Le rez-de-chaussée

Le rez-de-chaussée est articulé autour des espaces collectifs, accessibles de plein pied. Depuis le hall d'entrée et la cafétéria sont accessibles les escaliers et les ascenseurs donnant accès aux étages, ainsi que le centre d'accueil temporaire. La salle à manger commune est en relation directe avec la salle d'activités polyvalente, permettant d'offrir un espace généreux pour les événements, en lien avec le jardin et la terrasse. Les espaces professionnels et administratifs trouvent leurs places de manière fonctionnelle, favorisant leur autonomie ainsi que les synergies avec les espaces communs.

La distribution centralisée et directe depuis le hall principal aux différentes parties du programme permet une efficacité et une compacité du plan, ajoutant à ces derniers de la qualité spatial grâce à des dégagements sur l'extérieur ouverts sur différentes orientations.

Etages courants

Les étages reformulent l'efficace distribution du rez-de-chaussée. En effet, la centralité des éléments communs et des circulations verticales permet de répartir par étage les 16 chambres de chacune des deux unités de vie de façon claire, par paires. Aux articulations des groupes de chambres, par 4 ou 6, sont disposés les séjours d'unité.

Les espaces des circulations sont fluides et dynamiques. Ces circulations sont rythmées par les alcôves menant aux chambres. Ces dilatations et compressions spatiales constituent des points de repère dans les unités d'accompagnement par le changement de calepinage et de motif au sol.

Les salles à manger d'unités, les offices attenantes et le bureau des accompagnants sont réunis autour d'un généreux balcon commun donnant en façade Sud avec vue sur le jardin et le Jura Vaudois. Le bureau des accompagnants est situé au centre du système. Cette position assure une excellente vue des accès et des espaces semi-privatifs.

Le sous-sol

Le soussol comprend les vestiaires, les installations techniques ainsi que les dépôts et l'abri PC. Ce niveau est relié par les circulations verticales au centre de l'édifice.

Le jardin

Le jardin invite le monde extérieur à pénétrer le domaine afin de créer des interactions avec les résidents. Ce jardin est pensé comme une extension de la terrasse de l'EMS. Bien orienté et prenant de la distance avec la route, ce jardin est propice à la rencontre, à la déambulation et à la contemplation. Contenu par le nouveau bâtiment, le jardin articule l'ensemble des espaces extérieurs entre l'EMS, l'école, la zone résidentielle et le village.

Les chambres

Les dimensions et la disposition de la chambre type proposée se prêtent à une variété de possibilités d'aménagements et permet aux résidents de s'approprier l'espace à leur guise, notamment pour les utilisateurs en fauteuil roulant.

Un soin particulier est apporté au détail de la fenêtre en bois. D'une part, l'élément fixe avec un appui de fenêtre profond peut être utilisé comme assise par les visiteurs ou comme espace de rangement. D'autre part, le châssis de ventilation est constitué d'un vantail avec un contrecoeur vitré fixe. La hauteur de la banquette permet d'offrir une vue sur l'extérieur même pour des personnes à mobilité réduite qui sont contraintes à rester sur leurs lits ou en fauteuils roulants.

Protection incendie

L'organisation du plan est particulièrement adaptée au concept de transfert horizontal. La disposition des noyaux verticaux, les distances et le compartimentage coupe-feu sont conçus de manière à assurer le respect des prescriptions de protection incendie et faciliter la mise en oeuvre des mesures organisationnelles nécessaires au niveau de l'exploitation du bâtiment.

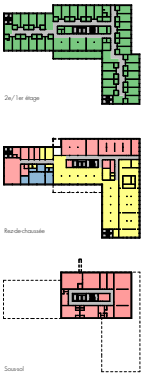
Economie, écologie et durabilité

La compacité et l'efficacité du plan proposé conduisent à un effet positif sur les coûts de construction et le budget énergétique. Une grande importance a été accordée sur la trame constructive de 3,60m et sa répercussion sur la statique de l'ensemble.

Afin d'atteindre le label Minergie P-ECO, l'enveloppe du bâtiment est réfléchie de façon à supprimer les ponts thermiques. L'emploi de matériaux durables tels que le béton recyclé et le bois local sont des conditions *sine qua non* à l'obtention dudit Label. Les exigences énergétiques seront atteintes par l'utilisation de pompes à chaleur et aux couplages de panneaux thermiques et photovoltaïques sur la généreuse toiture végétalisée. Cette même toiture fera office de bac de rétention afin d'alimenter des citernes d'eau utilisée pour l'usage des toilettes et de l'arrosage du jardin.

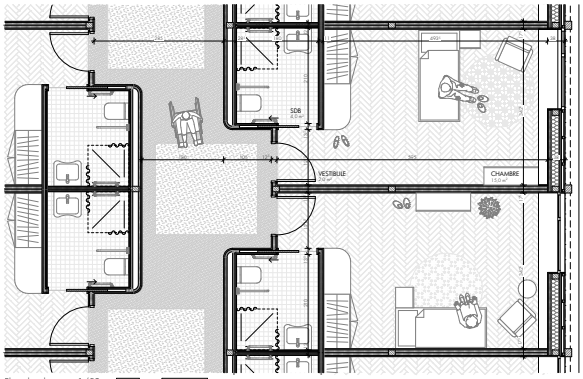
Le confort climatique sera assuré par une protection solaire extérieure de qualité, une inertie thermique importante par les noyaux béton et les chapes ainsi qu'un chauffage au sol à faible température de départ. Dans les espaces collectifs et semi-privatifs seront mis en place des plafonds acoustiques en bois.

L'enveloppe du rez de chaussée est projetée en éléments préfabriqués en béton. L'enveloppe des étages courants est composée de panneaux préfabriqués isolés en bois local. Les noyaux de rigidification sont assurés en béton armé recyclé. Ils permettent la stabilisation horizontale de la structure. La structure des planchers sur rez de chaussée est projeté en dalle mixte bois-béton. Facilement mise en oeuvre avec la trame constructive de 3,60m, cela permet une préfabrication et une mise en oeuvre aisée.



Légende de l'organigramme du fonctionnement

- unités d'hébergement
- espaces collectifs
- espaces professionnels
- centre d'accueil temporaire
- circulations



Plan chambre type 1/50 — 0.5 1 2



9. Illustrations des autres propositions

projet 02

zu Hause



AARS architectes Sàrl

1630 Bulle / Suisse

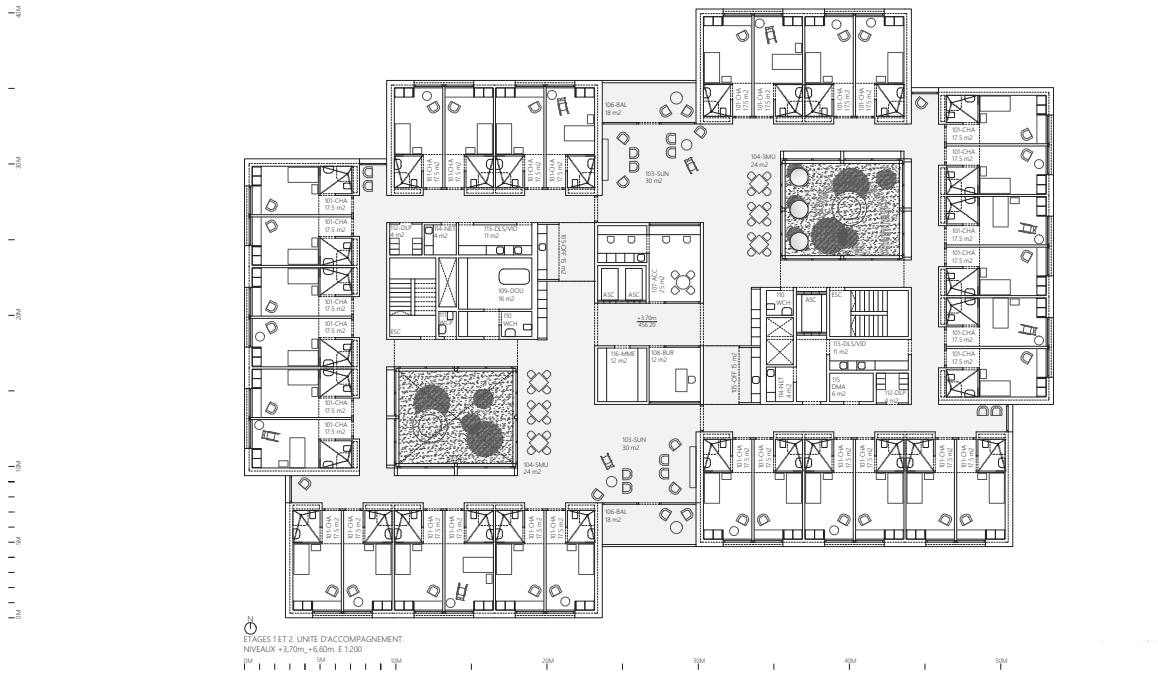
responsables du projet

Isabel Ramos

Florencio Sotos

zu Hause

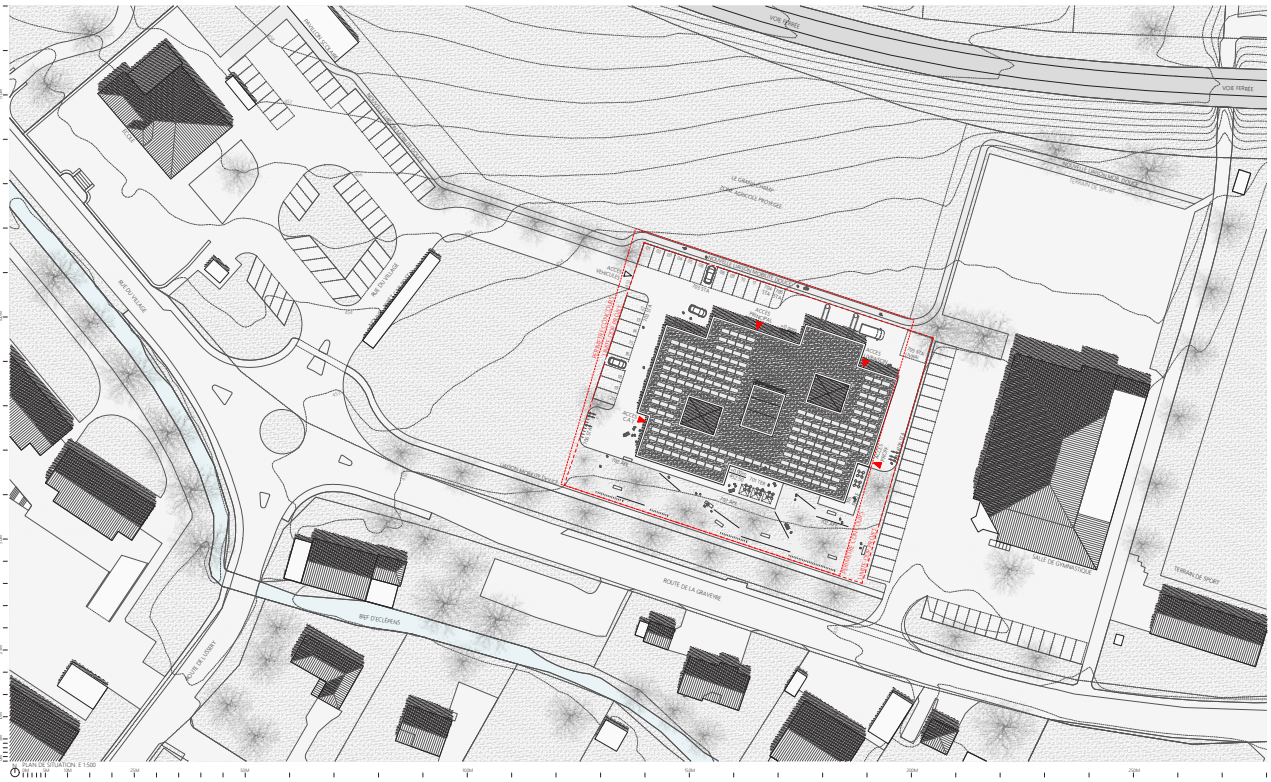
Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens



zu Hause

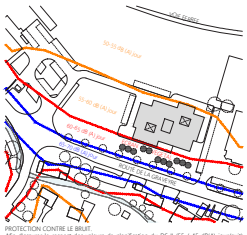
Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens



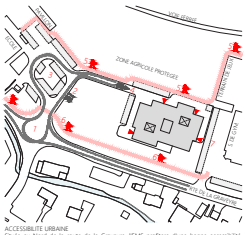




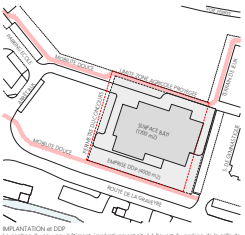
ECHELLE URBAINE
Situé dans un agréable environnement d'activité urbaine, entre l'école et la salle de gymnastique et proche du centre d'Eclépens, le nouvel EMS de la Fondation La Venoge s'intègre dans le tissu urbain grâce à son volume, dont l'échelle est semblable au bâtiment le plus proche.
1. Ecole 2. Salle de gymnastique 3. Nouvel EMS 4. Nouvel arrêt bus



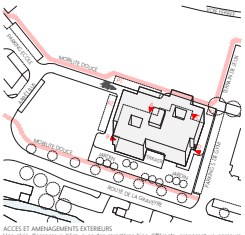
PROTECTION CONTRE LE BRUIT
Afin d'assurer le respect des valeurs de planification du DS II (55 / 45 dB(A) jour/nuit) notre projet propose des mesures liées au concept architectural:
- Implantation du bâtiment éloigné de la route de Graveyre, principal source de bruit.
- Mise en place d'un écran végétal dans les aménagements paysagers au sud, entre le bâtiment et la route.



ACCESSIBILITE URBAINE
Située au Nord de la route de la Graveyre, l'EMS profitera d'une bonne accessibilité. L'accès de véhicules se produira à l'angle nord-ouest du site, depuis le giratoire d'accès au parking de l'école et le nouvel arrêt de bus. D'autre part, la nouvelle liaison de mobilité douce, au nord de l'EMS, améliorera l'accessibilité piétonne aux différents bâtiments.
1. Rond-point d'accès. 2. Nouvel arrêt bus. 3. Parking de l'école.
4. Accès de véhicules à l'EMS. 5. Nouvelle liaison mobilité douce.
6. Liaison mobilité douce 7. Parking de la salle de gymnastique



IMPLANTATION et DDP
La position du nouveau bâtiment, impérativement situé à l'ouest du parking de la salle de gymnastique, permettra de maintenir l'espace pour un future extension de l'école.
Nous proposons une légère modification du périmètre du concours, que permetra l'accès des véhicules au nord-ouest, l'aménagement du parking demandé et des espaces paysagers au sud. Le périmètre proposé pour le DDP représente une surface de 4000 m2, et libère au nord le tracé de la nouvelle liaison de mobilité douce au nord, à la limite du DDP proposé et de la zone agricole protégée.



ACCES ET AMENAGEMENTS EXTERIEURS
Une série d'espaces publics, avec des caractères bien différents, proposent un parcours vert d'accès au bâtiment depuis le réseau de transport, et permettent l'intégration du CTR dans l'environnement.
A Accès principal B Accès au Centre d'accueil temporaire
C Accès livraison cuisine D Accès aux locaux du personnel
P1, P2 Parking collaborateurs, visiteurs et dépose minute
P3 Stationnement véhicules de livraison

projet 03

DIAGONALE



TONY MANGONE ARCHITECTES

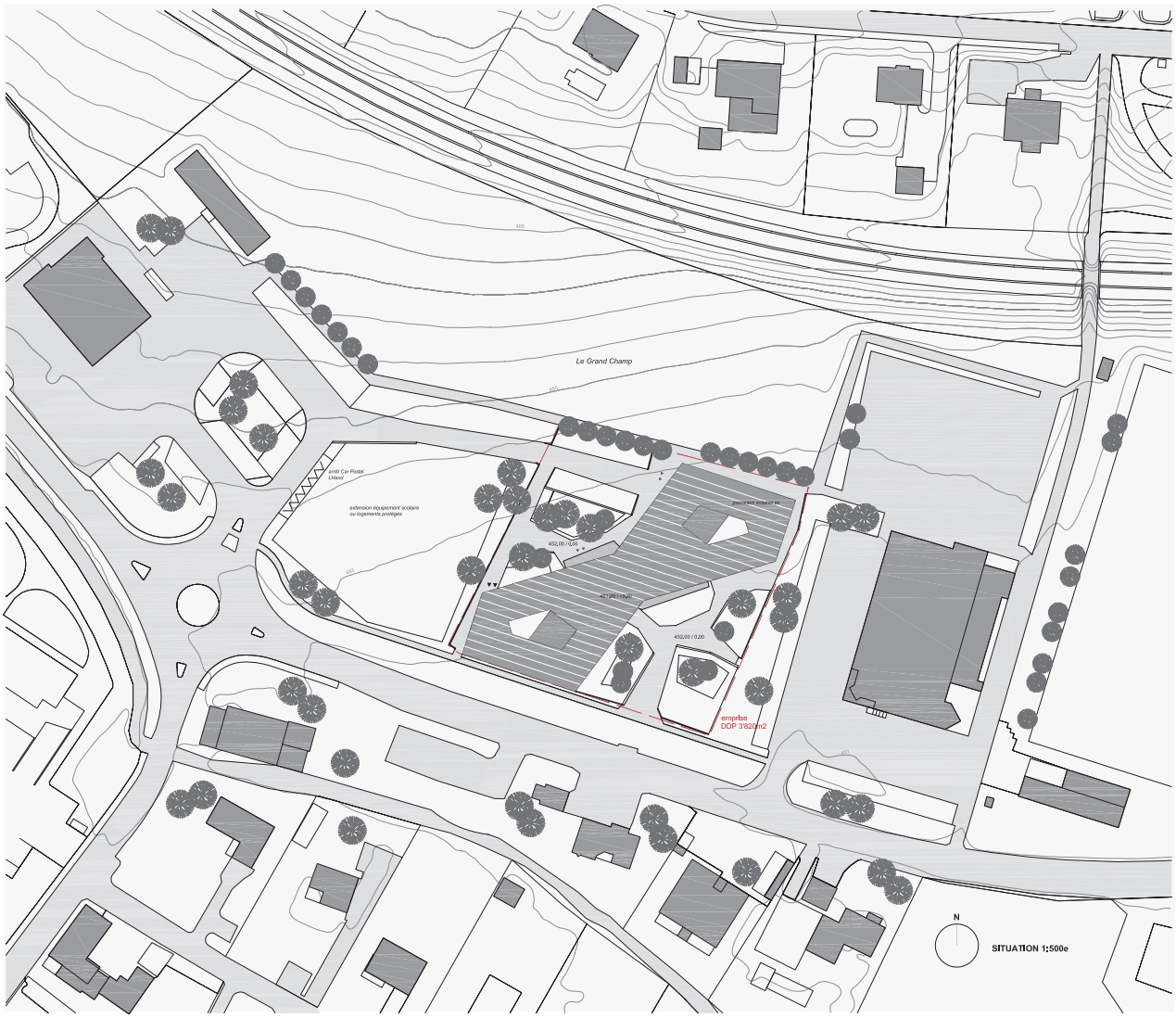
1400 Yverdon-les-Bains / Suisse

responsable du projet

Tony Mangone



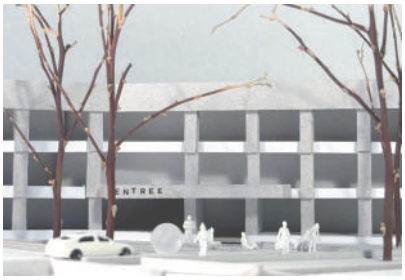
DIAGONALE concours Fondation EMS La Venoge / site Eclépens



La diagonale en architecture

La diagonale, bien plus qu'une simple ligne géométrique, est un outil conceptuel majeur en architecture. Elle incarne dynamisme et mouvement, créant une tension visuelle et une fluidité spatiale qui favorisent transitions et continuité. Elle relie les espaces, devenant un symbole d'interconnexion entre les fonctions, les individus, et l'environnement.
La diagonale rompt avec la monotonie des lignes orthogonales, apportant complexité et innovation. Elle permet une interaction harmonieuse avec le paysage naturel, tout en respectant et adaptant les caractéristiques du site.
Sur un plan symbolique, elle représente progression et transformation, incarnant une architecture vivante, adaptable, et humaine. En intégrant ces dimensions, la diagonale crée des espaces dynamiques, inclusifs, et durables, en harmonie avec les enjeux contemporains et écologiques.

Un concept architectural ancré dans l'harmonie et la durabilité
Le futur EMS de la Fondation La Venoge à Éclepens repose sur une approche architecturale subtilement résolue dans la diagonale du cadrage de construction, permettant de répondre au mieux au programme demandé tout en préservant des espaces extérieurs variés et accueillants.

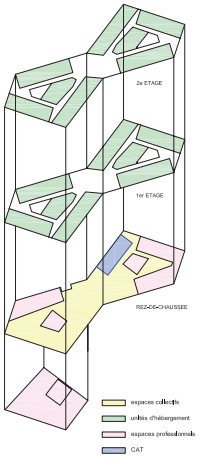


Une implantation judicieusement orchestrée
L'organisation spatiale du site offre un équilibre harmonieux entre bâti et aménagement paysager. À l'est, un espace de détente et de promenade, conçu en lien direct avec les abords de la salle polyvalente, invite les résidents et leurs proches à profiter d'un environnement apaisant et ressourçant. À l'ouest, une zone accueillante et fonctionnelle regroupe l'entrée principale del'EMS, le stationnement, et un espace de rencontre, favorisant les interactions sociales et l'accueil des visiteurs.

Une forme en huit, une efficience optimisée
Le bâtiment adopte une silhouette en forme de huit, offrant une intégration intelligente du programme intérieur. Cette disposition permet de centraliser les espaces communs — séjours, salons, et salle à manger — au cœur du projet, créant ainsi un lieu de vie fluide et traversant. Cet espace central devient le véritable poumon de l'EMS, un lieu de rencontre évident où les résidents peuvent se retrouver et partager des moments conviviaux.

Une architecture durable et responsable
Ce projet s'inscrit pleinement dans les principes de l'architecture durable. La construction en bois, matériau renouvelable par excellence, incarne l'engagement pour la décarbonation du bâti. Non seulement le bois réduit significativement l'empreinte écologique du projet, mais il offre également des qualités intrinsèques propices à la santé et au bien-être des occupants, notamment par ses propriétés régulatrices de l'humidité et son confort thermique.En outre, une économie de moyens et d'énergie est privilégiée à chaque étape, du choix des matériaux à la conception des systèmes techniques.
Les stratégies adoptées visent à réduire les besoins énergétiques grâce à une isolation optimisée, une ventilation naturelle, et l'utilisation d'énergies renouvelables.

Le bâtiment de l'EMS de La Venoge est conçu avec des espaces intérieurs lumineux, des circulations fluides, et des matériaux naturels en vue de créer une ambiance chaleureuse et accueillante.



projet 04

Super 8

SHAPEARCHITECTURE Sàrl

1007 Lausanne / Suisse

responsable du projet

Steve Cherpillod

collaborateur-trice

Pénélope Charpentier

Hélène Hoyoux

spécialistes-conseils

Verzone Woods Architectes-paysagistes

Craig Verzone

Cristina Woods

FSE SA Ingénieur sécurité incendie

Yann Knöpfli





Concours Fondation EMS La Venoge - site d'Eclépens

Super 8



PLAN DE SITUATION
1:500

0 5 10 25m

Lecture du site
Situé à proximité du centre du village et au nord de la route principale traversant Eclépens, le site bénéficie d'une position magnifique qui domine le paysage et la campagne environnante.

Stratégie d'implantation
Le nouvel EMS de la fondation *La Venoge* s'insère en retrait de la route de la Graveyre en suivant l'alignement du collège et de la salle polyvalente situées de part et d'autre. Cette distance «tampon» par rapport à la voirie permet d'implanter le bâtiment au calme entre la zone agricole et le futur parc de l'institution.

Le projet s'articule en deux volumes formant un ensemble cohérent. L'assise du bâtiment suit la courbe naturelle du terrain afin de minimiser les mouvements de terre. Cette position permet d'asseoir le bâtiment face à un généreux parc arborisé tel un promontoire sur le paysage.

Proposition paysagère
La conception paysagère accompagne l'implantation du bâtiment, créant une entrée bien identifiable au nord et des jardins variés au sud. Cette disposition présente l'avantage de maintenir les véhicules à l'arrière de la parcelle, garantissant ainsi une zone de tranquillité sans croisement de flux pour l'ensemble du site. Au rez, de grandes terrasses, directement accessibles depuis les espaces communs de restauration et de convivialité, permettent aux résident.e.s, aux visiteur.se.s et au personnel de profiter d'une relation fluide entre intérieur et extérieur.

Le parc sécurisé est praticable par les personnes à mobilité réduite et protégé de la route par une butte paysagère. Un massif fleuri et une fontaine accentuent l'intérêt saisonnier de l'espace. Des bancs, intégrés aux boucles de promenade en **double « 8 »**, invitent résident.e.s et visiteur.se.s à s'attarder.

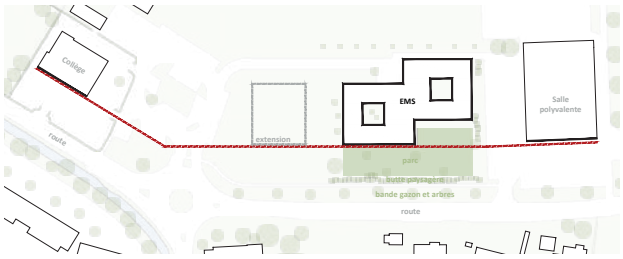
Des bouleaux, érables et pruniers apportent une ombre rafraîchissante aux jardins et à l'EMS. Un jardin aromatique, également à disposition des chef.fe.s de cuisine, une noue pour retenir les eaux pluviales du site, et plusieurs placettes marquent l'identité du site. L'ombrage offert par une toile crée un espace confortable favorisant les rencontres et la détente.

La balade des sens incite à se déplacer dans le jardin et offre des textures différenciées au sol. Une palette de plantes indigènes est proposée et les surfaces, à l'instar des places de stationnement en pavés drainants, sont principalement perméables et semi-perméables, offrant ainsi un meilleur confort climatique.

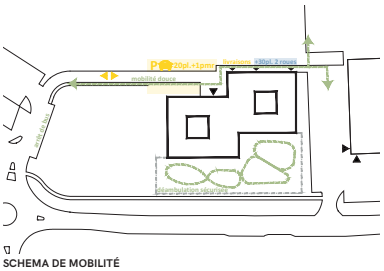
Répartition du programme
Au rez, se trouvent les espaces communs modulables, l'administration, et le centre d'accueil temporaire. Aux étages, les unités d'accompagnements sont organisées autour de deux patios, véritables puits de fraicheurs, servant à la ventilation et à l'éclairage naturel. Les séjours et salles à manger des unités sont positionnés au sud côté parc. Les chambres sont conçues de manière à préserver l'intimité, elles sont à la fois fonctionnelles et chaleureuses.

Matérialité et développement durable
La façade en bois intègre la valorisation de la filière du bois vaudois scolyté par le bostryche. Sa teinte naturelle légèrement bleutée donne du relief au bardage vertical à couvre joints traditionnel dans la région.

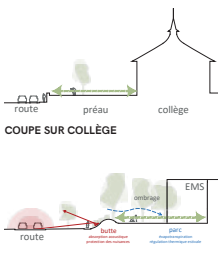
L'apport d'énergie solaire est maximisé par l'installation de panneaux photovoltaïque sur toute la surface de la toiture et des avant-toits. Une ventilation mécanique simple-flux par aspiration d'air dans les pièces humides est prévue. La structure porteuse est également en bois local bostryché et les dalles sont de composition mixte bois-béton afin de garantir une bonne inertie thermique et réduire la surchauffe estivale. Le sous-sol est limité au strict nécessaire ; la proposition se veut simple, modulable, facile d'entretien et économique.



SCHEMA D'IMPLANTATION



SCHEMA DE MOBILITÉ



COUPE SUR COLLÈGE

COUPE DE CONCEPT

projet n° 05

Comme à la maison



groupement temporaire d'architectes

Gentili - Verzella - Balboni

2611 Delft / Pays-Bas

responsables du projet

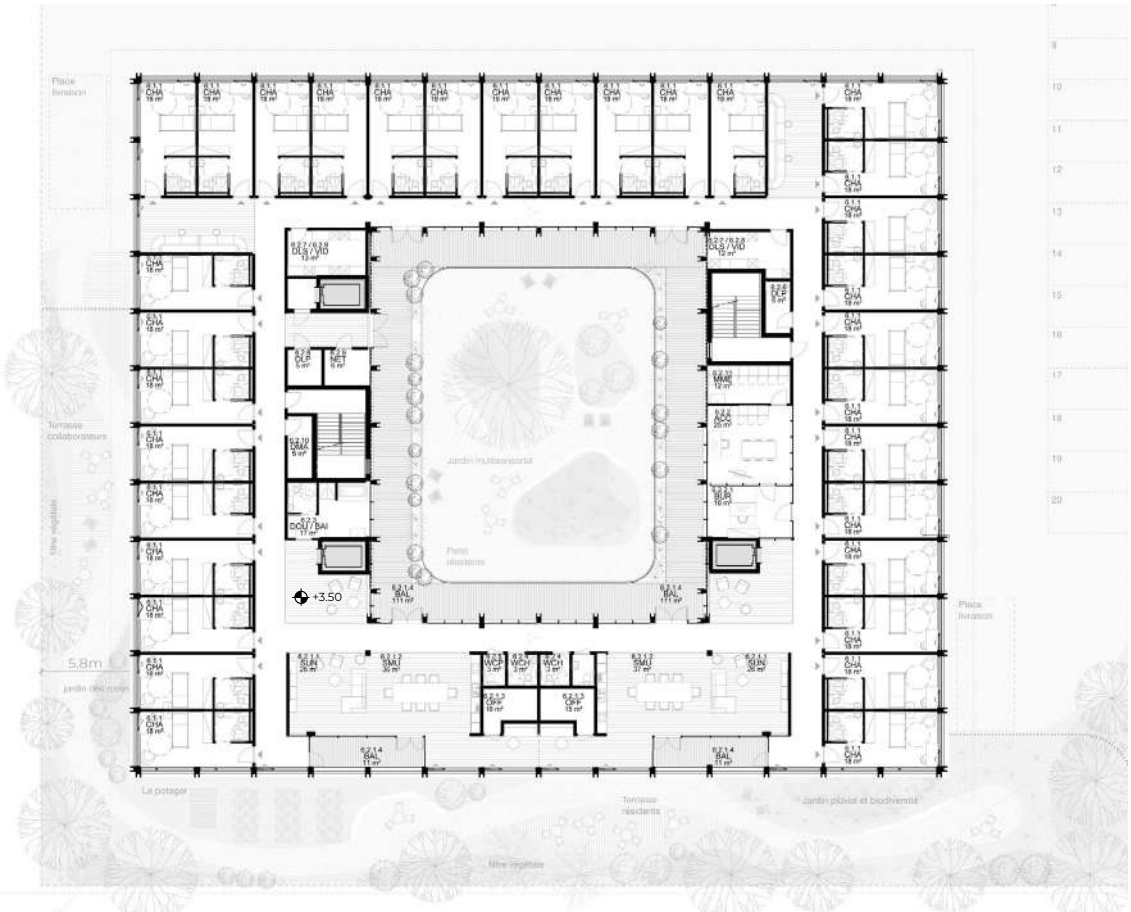
Giovanni Carlo Gentili

Elena Verzella

Arianna Balboni

collaborateur

Andrea Sereni



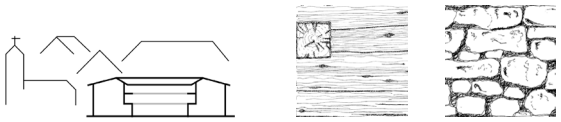
Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens - **Comme à la maison**

Le projet intitulé "Comme à la maison" est né de la volonté de créer une structure médico-sociale (EMS) à Eclépens (Vaud), pensée pour transmettre un sentiment de familiarité et d'accueil aux futurs résidents, afin qu'ils se sentent, comme le nom l'indique, « comme chez eux ».
D'un point de vue conceptuel, cette perception est recherchée par une approche développée à plusieurs niveaux (urbain, morphologique, typologique, architectural et paysager), tout en respectant les particularités du lieu et les exigences fonctionnelles de la structure.

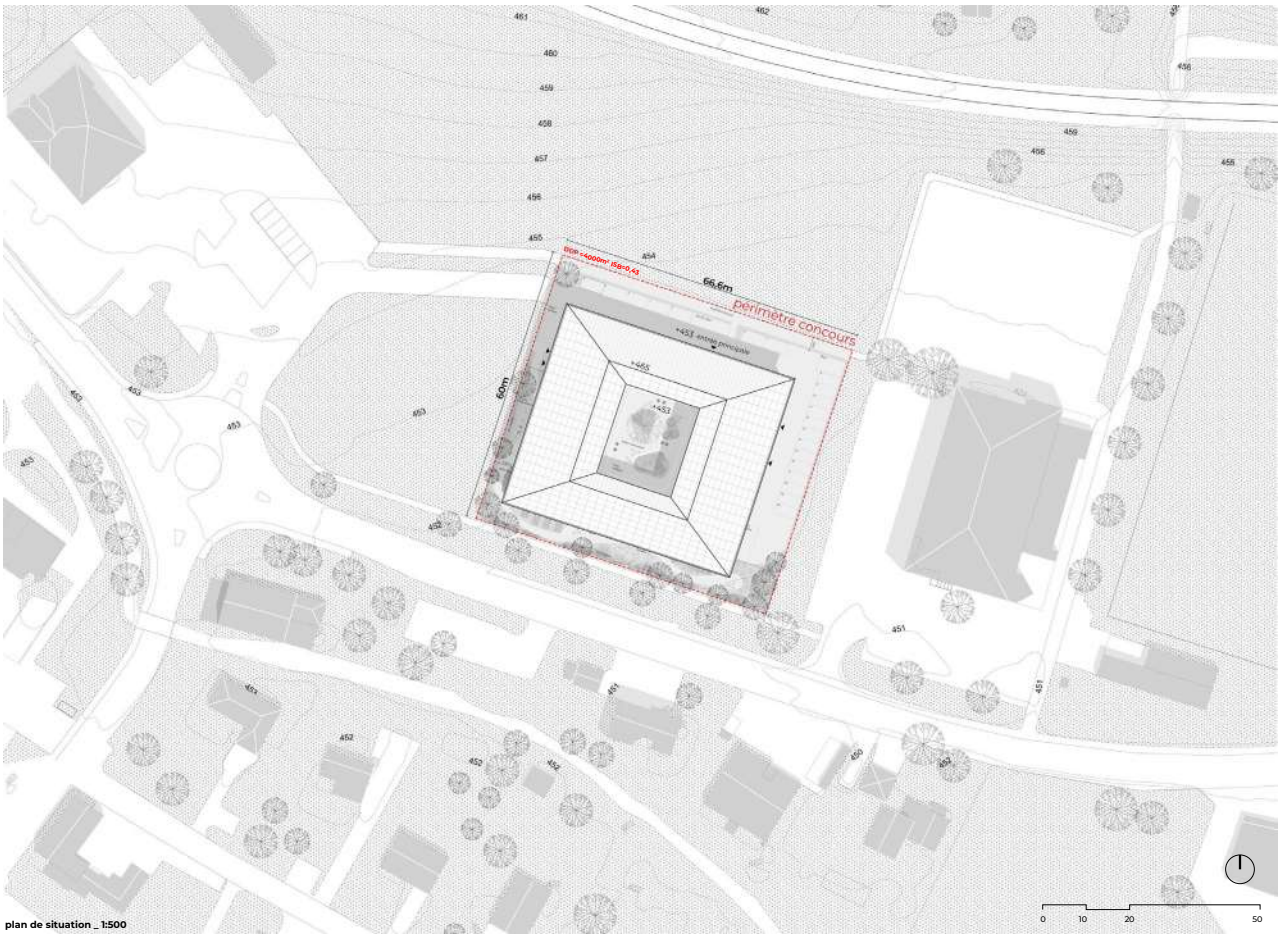
Intégration urbaine
À l'échelle urbaine, le concept de « maison » est interprété comme un sentiment d'appartenance du bâtiment (et donc de ses futurs usagers) à la vie communautaire locale.
L'intervention proposée vise à s'intégrer dans le tissu urbain existant, en continuité avec les bâtiments voisins et en améliorant l'accessibilité de la zone. Pour la mobilité douce, un nouvel axe cyclo-piéton est prévu pour relier la salle polyvalente, l'école et les entrées de la nouvelle EMS. Ces dernières, distinguées en trois accès (principal pour la structure, pour le Centre Temporaire d'Accueil (CTA) et pour le personnel), sont situées dans la partie nord de la parcelle, facilement accessibles à pied ou depuis le parking pour vélos/scooters.
De plus, un nouvel accès routier est proposé depuis le rond-point existant au nord-est de l'école, garantissant l'accès au parking de l'EMS et aux zones de stationnement réservées aux véhicules de service et d'urgence.

Typologie et morphologie
Tout en favorisant une intégration organique de l'EMS dans la dynamique urbaine et sociale existante, le projet porte une attention particulière à la création de conditions garantissant aux futurs résidents des niveaux adéquats d'intimité et de tranquillité, notamment en raison de leurs besoins spécifiques en matière de santé.

Pour répondre à ces exigences, le concept de « maison » est à nouveau utilisé, à la fois dans sa dimension symbolique et morphologique. L'idée de la maison comme un lieu accueillant, protecteur et familier se traduit par le choix de la typologie de la « maison à cour ». Cette configuration permet d'articuler les espaces selon une gradation allant des zones les plus publiques aux plus privées, créant un environnement équilibrant harmonieusement communauté et intimité.
Sur le plan morphologique, l'inspiration de la « maison » se manifeste par l'utilisation d'éléments du langage architectural local, réinterprétés dans une optique contemporaine. La toiture inclinée rappelle les toits traditionnels de la région, établissant un lien visuel fort avec le paysage environnant tout en offrant une protection efficace contre les intempéries. Le choix des matériaux contribue également à ce dialogue avec la tradition :
Le socle, réalisé en béton recyclé avec des pierres locales, confère au bâtiment une sensation de solidité et d'ancrage.
Les étages supérieurs, en structure de bois naturel, apportent légèreté et chaleur.



le lien morphologique et matériel avec le contexte



plan de situation _ 1:500



projet n° 06

Toupie



Ricq Architectes Sàrl

1292 Pregny - Chambésy / Suisse

responsable du projet

Christophe Ricq

collaborateur(s)-trice(s)

Diana Al-Hosni

Andrea Riva

Clara Cristina Teixeira de Sousa

Lylou Vernier



Niveau +1 et +2 | 1:200

TOUPIE

Concours Fondation EMS La Venoge / site Eclépens



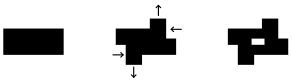
Plan des volumes | 1:5000

Le projet propose une intégration rationnelle et harmonieuse du volume dans son contexte urbain et naturel. Le concept de toupie vise à créer un environnement résidentiel stable et rassurant pour ses utilisateurs, tout en leur permettant une connexion directe avec les espaces verts. Cette interaction est notamment favorisée par l'intégration de jardins directement intégrés au volume, créant ainsi une continuité entre le bâtiment et son paysage. La forme et géométrie du nouveau bâtiment, composée par quatre branches, permet de créer un équilibre entre les pleins et les vides, intérieurs et extérieurs, mais également de maximiser les vues sur son environnement, sur différentes orientations : Nord, Sud, Ouest, Est.

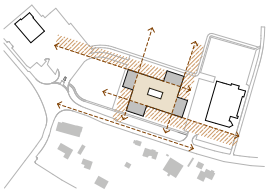
L'implantation sur le site a été pensée pour maximiser les vues sur les places et pour permettre de respecter le gabarit entre les structures. L'orientation et la conception géométrique du bâtiment mettent en valeur les espaces verts, avec des jardins et des prairies qui occupent une place centrale dans le projet. Les plantations d'arbres indigènes autour du bâtiment, notamment sur les flancs Sud et Est, agissent non seulement comme un filtre végétal côté route, mais aussi comme un dispositif de régulation thermique et de préservation de la biodiversité locale.

Le patio au cœur du projet constitue un lieu de convivialité et de tranquillité, offrant une connexion directe avec ses espaces extérieurs tout en garantissant un environnement sécurisé. Ce patio, baigné de lumière naturelle, permet une ventilation passive et joue également un rôle important dans la gestion des eaux pluviales. En parallèle, les terrasses privées à chaque étage offrent aux résidents des espaces extérieurs de qualité, bénéficiant d'une orientation optimale pour la lumière et le soleil.
Le patio, grâce à son espace clos, offre aux résidents la possibilité d'interagir avec un extérieur protégé et sécurisé, tout en bénéficiant de ce poumon de verdure arboré.

Le parking, situé au nord du site permet un accès direct depuis le giratoire. Cette implantation permet également de prévoir, à terme, l'extension des équipements scolaires à l'ouest, (ainsi que la possibilité d'ajouter des logements protégés, dans le prolongement du collège existant, côté village.)







Stratégie urbaine

- Extension / adaptation de vides urbains
- Axes de connexion
- Zone de densité centrale
- Éléments de transition (rapport avec l'échelle du bâti existant)



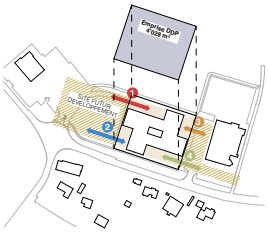
Concept paysager

- Jardin de promenade
- Jardin détente
- Jardin potager / arbres fruitier
- Patio protegé végétalisé
- Plantation haute - écran bruit
- Végétation moyenne
- Plantation basse
- Arbres existants



Accès / mobilité

- 20 Places de parking (dont 1 PMR)
- Stationnement motos
- Stationnement vélos
- Chemins de accès piétons
- Accès voitures
- Chemin mobilité douce
- Entrée Principale
- Entrée Centre d'Accueil Temporaire
- Entrée Livraisons
- Accès jardins
- Stationnement Livraisons



Futur developpement

- Surface de l'emprise du droit distinct et permanent (DDP) = 4'208 m²
- 1 Stationnement
- 2 Future école / logements
- 3 Jardin
- 4 Salle polyvalente



Plan de situation | 1:500 0 10 30

projet n° 08

TRAVELLING



CLEMENT BERTON ARCHITECTE

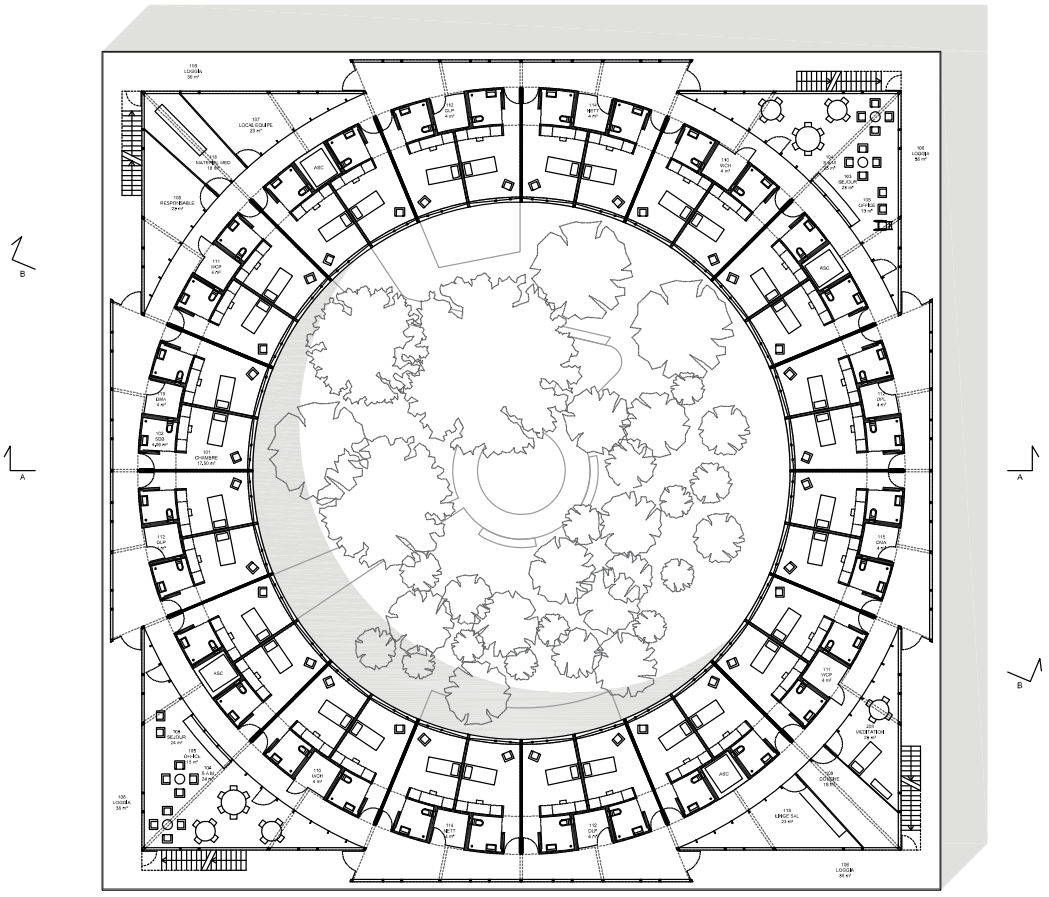
59000 Lille Moulins / France

responsable du projet

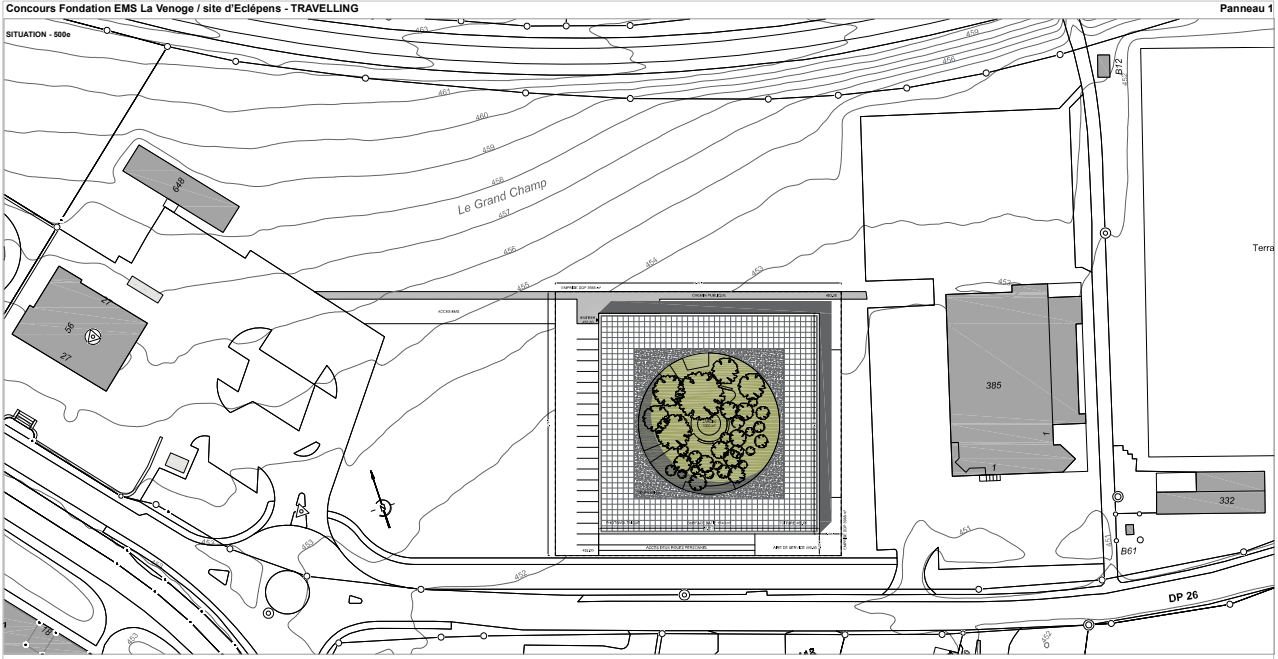
Clément Berton

collaboratrice

Ophélie Chassin



Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens - TRAVELLING **Panneau 1**



Qualité paysagère et architecturale.

Le projet est implanté délicatement dans la pente afin d'offrir une séquence d'entrée à taille humaine. Les grands débords de plancher accueillent résidents et familles avec une hauteur sous plafond réduite. Une légère rampe à 4% les guident jusqu'au SAS d'entrée de l'institution. Passé ce SAS, l'ensemble des locaux se développe sur des plateaux sans rupture de niveau. Le jardin commun situé au cœur du projet est de plain-pied avec l'ensemble des espaces collectifs et professionnels.
Les espaces collectifs, lieux de vie des résidents, se développent dès l'entrée dans le bâtiment. Ils sont situés entre le grand jardin et le grand champs. Ces locaux sont traversants et exposés au sud. La lumière est filtrée par le jardin.
Au-delà de la qualité des locaux de vie commune en rez-de-chaussée, l'ensemble du projet est conçu de manière à apporter lumière naturelle et vues dans chacun des locaux accessibles aux résidents et au personnel.

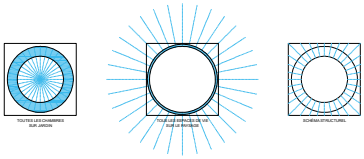
Création d'un grand jardin commun et qualités du plan circulaire.

Une réponse typologique à plusieurs axes de recherche :

Offrir les mêmes qualités de vue et de luminosité à chaque habitant.
Favoriser l'orientation par le travelling sur le paysage, ce n'est pas le bâtiment qui oriente ses occupants mais la qualité de son ouverture sur des repères paysagers.
Proposer une autre expérience au résident que le traditionnel couloir lorsqu'il sort de sa chambre. D'un côté de la porte on est dans l'intimité d'une chambre au calme sur jardin, de l'autre on perçoit immédiatement le paysage sans vivre le « couloir ».
Maximiser les parcours pour les résidents. Il y a la promenade au cœur du jardin, il y a la promenade couverte autour du jardin, il y a la promenade intérieure en relation avec le paysage environnant, et enfin la promenade intérieure / extérieure lorsque les loggias sont accessibles.
Doter le personnel d'un outil de travail efficace, notamment en rationalisant les flux et les déplacements. Sur une logique de marche en avant, de boucle, il n'y a pas d'impasse. Chaque ascenseur ou monte-charge donne systématiquement sur la desserte circulaire de chaque étage.
Concevoir une structure radicalement flexible. Le cloisonnement permet de faire « glisser » les fonction autour d'un axe tant lors de la conception qu'au cours de la vie du bâtiment.

Efficacité fonctionnelle et flexibilité du plan.

Les circulations verticales sont assurées par 4 ascenseurs ou monte-charge selon les nécessités d'interaction avec le rez-de-chaussée.
Le plan rayonnant permet aisément une adaptation de leur positionnement ou de leur nombre au cours de la conception.
Les escaliers sont considérés comme exclusivement des issues de secours.
Les gardes corps se retournent en « portillons » afin d'éviter les chutes depuis les loggias. Accompagné du personnel, les résidents pourront les pratiquer afin de stimuler leur mobilité.



Générosité du projet.

Toutes les chambres de l'EMS sont tournées vers le jardin.
Tous les locaux communs sont orientés sur le grand paysage.
Les chambres s'orientent sur le jardin afin de bénéficier du calme de cet écrin de verdure.
Aucun local de sommeil n'est exposé à la source de bruit de la route de la Graveyre.
Toutes les chambres possèdent les mêmes qualités de vue et de lumière naturelle. Le rayonnement du plan évite les situation de vis-à-vis que provoquerait des situations d'angle.
Le grand diamètre opposant les façades des chambres, de 32.50m, permet au jardin d'atteindre un beau développement.
Toutes les circulations sont éclairées naturellement et s'adresse au paysage pour favoriser l'orientation des résidents.
Chaque séquence de circulation est ponctuée par le village d'Eclépens… en contrebas la route de la Graveyre, au loin le collège, là le collège, ensuite le grand champs suivi du développé de la voie ferrée, on distingue le clocher de l'église, les enfants qui rejoignent la garderie…
Les locaux de vie, séjour, office et salle à manger d'unité bénéficie systématiquement des plus belles situations. Tels des élargissements de la circulation, ils sont placés sur les angles du bâtiments pour profiter de deux orientations. Ces locaux vitrés de manières panoramiques (allèges de 70cm, hauteur de table) sont protégés des surchauffes par un généreux débords de planchers. S'y lovent les loggias où les résidents peuvent profiter de la vue, de la fraicheur de l'air en étant abrités des intempéries. Les locaux des équipes d'encadrement bénéficient des mêmes qualités.



projet n° 09

Le Petit Prince



Empeyta et Zanetti architectes

1224 Chêne-Bougeries / Suisse

responsable(s) du projet

Christophe Empeyta

Umberto Zanetti

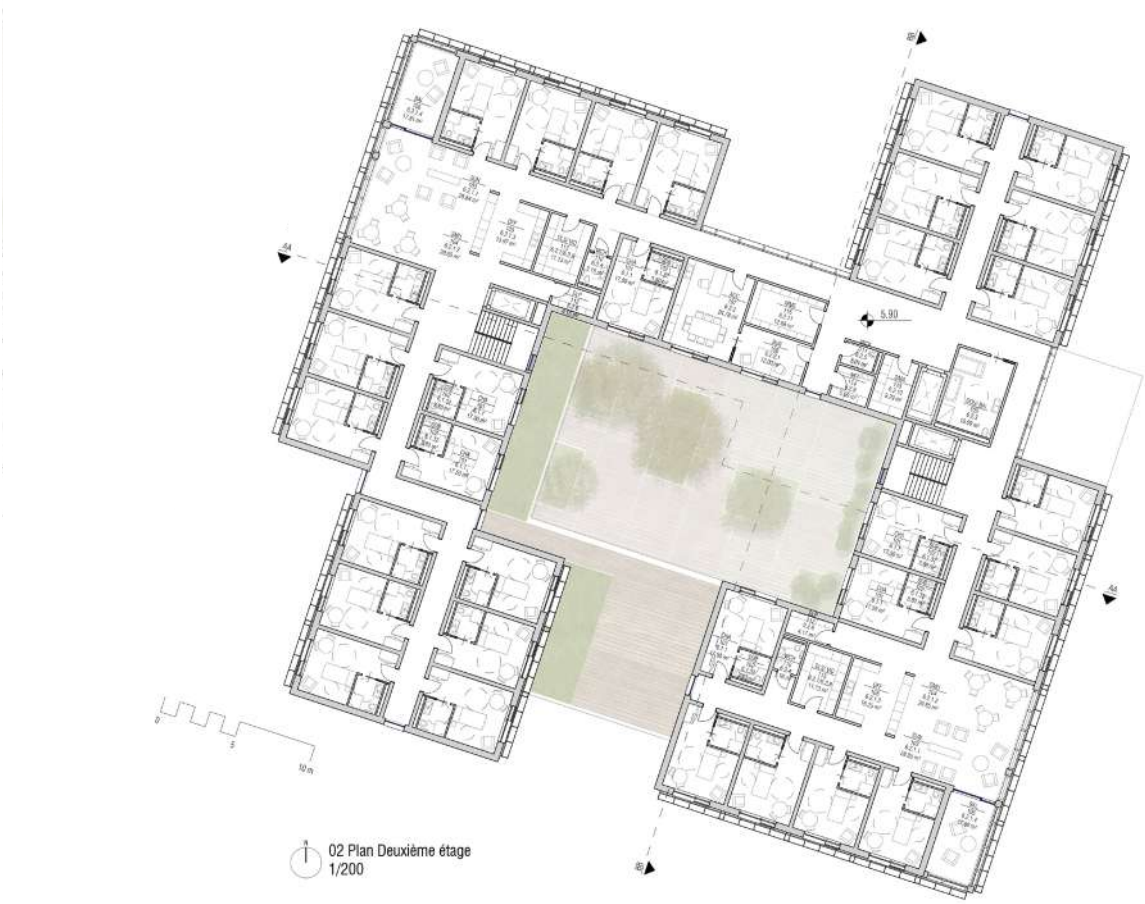
collaborateur(s)-trice(s)

Jean-Paul Matar

Sezim Syidalieva

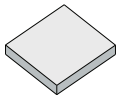
Altynay Yermukhanova

Sibilla Veronesi

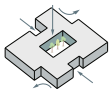


Le Petit Prince

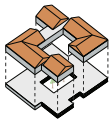




Volume du programme



Adaptation périmétrale pour créer des espaces spécifiques et un patio central



Superposition des unités d'hébergement sur un anneau espaces collectifs et professionnels

1- Territoire :

Le périmètre du concours est situé dans un tissu de logements, maisons d'habitations de gabarit villageois , le site est pris entre deux axes de circulation , le train au nord et la route au sud.

La parcelle délimitée pour le concours se situe actuellement dans un terrain agricole légèrement en pente du nord au sud, le bâtiment communal marque la limite visuelle et constructive à l'est, le reste des vues est un paysage de maisons.

Au nord, le train, à l'est le bâtiment communal, à l'ouest, un terrain agricole réservé à l'extension de l'école et au sud un axe routier.

2- Thème :

A la lecture de ce territoire et du programme du concours, nous voulions garder ce caractère de maisons, pour être en liaison direct avec notre contexte environnant, ne pas marquer le bâtiment avec un caractère médical et proposer une répartition du programme en petits volumes (maisons).

Amener un caractère de maison, de lieu connu, un endroit où l'on ressent ces notions de maisons, de chez soi, ne pas exposer le côté soins, rendre le bâtiment le plus humain et respectueux possible de la situation de ces patients.

L'idée est de réunir les services et les fonctions majeures communes au rez de chaussée, dans une grande galette, qui va supporter les maisons (unité de soins) aux étages.

3- Orientation et disposition du programme :

L'orientation et l'implantation du bâtiment suit le thème du projet et les services (locaux personnels, vestiaires, buanderie et cuisine, sont orientés Nord-Est appuyés contre la pente du terrain. Ces locaux forment le premier L du carré qui entourent le patio. Le 2 eme L est composé des structures d'accueil et de partage (salle à manger – salle polyvalente – CAT) qui sont orientés Sud- Sud-ouest.

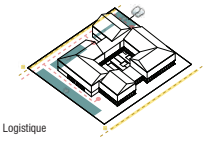
Le rez de chaussée s'articule autour d'un patio, espace majeur du projet entourés par les espaces et les services communs du programme. Les chambres sont disposées au 1 er étage et au 2ème étage, dans de petits volumes, s'approchant d'un gabarit de maison, disposés en L autour du patio.
Chaque étage contient 32 chambres divisés en 2, soit 16 unités par bâtiments, elles sont desservies par 2 circulations verticales, escalier et ascenseur, repartis pour limiter les déplacements et les couloirs rectiligne.

Le projet veut proposer une série de paysages différents pour diversifier les vues et ambiances.

Les volumes de petits gabarits permettent de redonner un gabarit maison au projet, une réunion de petites maisons, un hameau. Cette volumétrie permet de réduire les couloirs et de donner un aspect plus intime à l intérieure, les espaces de vies, cuisine et salle à manger sont repartis au milieu de l'unité de manière à limiter les circulations, elles ont des orientations différentes.

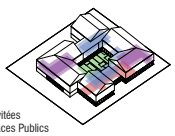
Le projet propose un paysage intérieur avec son patio et un paysage environnant, plutôt à voir, regarder ou à parcourir, la promenade.

Le patio sert de lieu de rencontre et d'échange aussi, il est le prolongement des fonctions d'accueil et des services du rez de chaussée. Au rez de chaussée, les espaces salle à manger et salle polyvalente sont modulables et peuvent s'agrandir et sortir sur le patio.



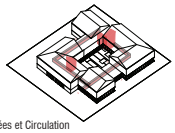
Logistique

L'accès principal se fait au nord de la parcelle par un nouveau chemin, la circulation suit la même logique en L du projet, d'un côté le parking visiteur et l'accueil à l'ouest, et de l'autre côté le parking personnel et l'accès livraison (cuisine et buanderie)



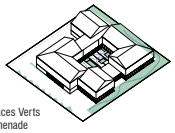
Activités
Espaces Publics

Les activités communes et les relations avec le public sont traitées au rez de chaussée et donnent toutes sur le patio, extension de l'intérieur, espace protégé et libre d'utilisation. Les locaux professionnels et bureaux sont orientés sur la campagne



Entrées et Circulation

Unités couplées deux par deux en forme de L avec des connexions verticales partagées pour réduire les circulations.



Espaces Verts
Promenade

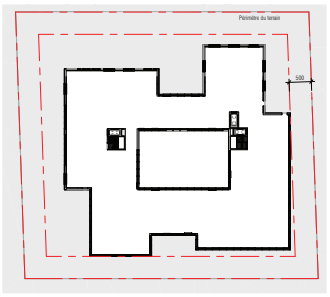
La promenade, parcours de l'est à l'ouest, propose une série de petits haltes, bancs, tables, chaises et arborisations. Nous avons ajouté des potagers pour augmenter la diversité des activités proposés aux patients.



Plan Emprise DDP 1/500

La superficie totale du terrain est de 3958m²
Avec une ISB de 0.5, notre capacitée constructive est de 1979m²

L'empreinte au sol du rez de chaussée est de 1682m²
A l'étage l'empreinte est de 1535m²



projet n° 11

D'équerre



Atelier Benoît Jacques Sàrl

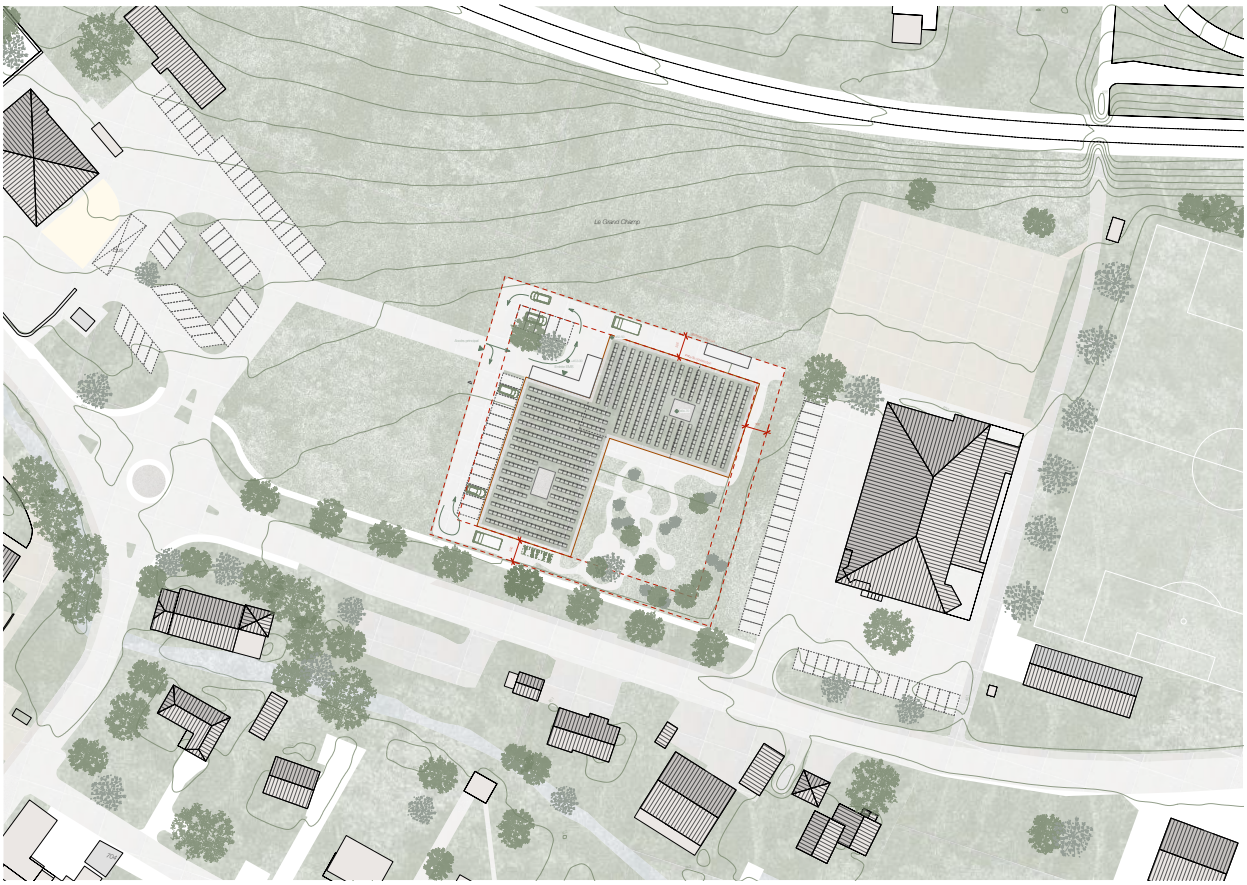
1005 Lausanne / Suisse

responsable du projet

Benoît Jacques



querre - Concours Fondation EMS La Venoge | site d'Eclépens

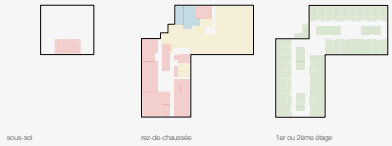


Plan de situation 1:500

Principe d'implantation
Adossé à la colline du Mormont, le village d'Eclépens bénéficie de points de vue dégagés d'est en ouest sur les champs et les reliefs vaudois. Le projet du nouvel EMS s'implante de manière à tirer parti au maximum de ces atouts paysagers.

Le bâtiment s'organise en deux volumes presque jumeaux, voire siamois, reliés par un espace commun. Grâce à un décalage des deux volumes perpendiculaires, le bâtiment crée deux espaces extérieurs distincts : au nord, une place d'entrée, espace de transition entre l'extérieur et l'EMS, et au sud, une terrasse accompagnée de jardins, espaces privés ouverts sur le paysage. L'implantation soigneusement alignée des volumes répond à la géométrie de la parcelle tout en respectant l'environnement.

À l'intérieur, la distribution des fonctions est claire et intuitive. Les deux étages supérieurs abritent les chambres des résident-e-s, organisées en unités distinctes, tandis que le rez-de-chaussée accueille les espaces collectifs et professionnels.



Seuil
L'entrée en EMS représente une étape délicate et émotionnellement marquante, tant pour la personne âgée que pour son entourage. Le franchissement du seuil est un acte symbolique qui dépasse les considérations architecturales pour toucher directement le ressenti des résident-e-s.
Les parkings extérieurs participent à la définition des abords immédiats et à la première impression que l'on se fait d'un EMS. La configuration permet de déposer les résident-e-s sans traverser le parking, atténuant ainsi la sensation d'entrer dans une institution médicalisée.

Les espaces collectifs et professionnels
Dès l'entrée, un grand hall lumineux offre une vision claire des espaces et des dimensions du bâtiment. L'aménagement domestique – porte-manteaux, fauteuils, plantes – contribue à créer une atmosphère chaleureuse et accueillante. Cet espace s'ouvre progressivement sur la salle polyvalente, le restaurant et le jardin.
La cuisine professionnelle, située à proximité du restaurant, bénéficie d'un puits de lumière qui établit une connexion visuelle, auditive et olfactive avec les unités de vie. À l'arrière, des espaces de livraison pratiques assurent une gestion efficace des approvisionnements.
Le second volume regroupe les espaces administratifs, les locaux du personnel et les espaces de soins et de bien-être, organisés autour d'un autre puits de lumière central.

Les espaces semi-privés
Les deux étages supérieurs sont aménagés en unités d'accompagnement. Chaque unité de vie s'articule autour d'un patio lumineux, formant un espace central apaisant.
Au point de jonction des deux volumes se trouvent les circulations verticales et une terrasse commune orientée au nord, offrant un espace frais et ombragé. Le local de l'équipe d'accompagnement, situé dans cet espace, dispose d'une vue directe sur les ascenseurs et les zones communes, facilitant ainsi la surveillance et l'efficacité des déplacements.
Les espaces communs des unités – séjours et salles à manger – jouent un rôle central dans la vie collective. Les grandes salles à manger sont complétées par des espaces plus intimes, permettant à chaque résident-e de trouver un lieu adapté à ses besoins. Ces lieux favorisent les interactions, aussi bien entre les résident-e-s qu'avec les visiteurs ou le personnel.

Les promenades
Les corridors ne sont pas seulement des lieux de passage, mais des espaces de vie animés, propices aux échanges spontanés. Le plan en huit, voire deux huit accolés, est conçu pour offrir un parcours fluide, particulièrement adapté aux résident-e-s souffrant de démence, permettant une errance sécurisée.

Les ouvertures vers l'extérieur et les puits de lumière assurent une orientation intuitive, tout en maintenant une luminosité homogène pour éviter les éblouissements. Tous les couloirs aboutissent sur des boucles lumineuses avec vue dégagée, éliminant les culs-de-sac.

Pour contraster avec les couloirs rectilignes des environnements hospitaliers, la géométrie des espaces varie, alternant contractions et dilatations. De légers renfoncements devant les chambres encouragent les interactions tout en préservant l'intimité. La chambre, quant à elle, reste un lieu de repli personnel.

Tous les couloirs aboutissent une boucle lumineuse et avec une vue dégagée, facilitant ainsi l'orientation et évitant les culs-de-sac, problématiques.

A contre-pied des couloirs rectilignes des milieux hospitaliers, cette promenade cherche à créer une suite d'événements, notamment par l'adoption d'une géométrie qui dilate et contracte les espaces. Chaque rentrant offre de légers dégagements devant les chambres, qui encouragent des relations spontanées entre voisins, sans entraver le passage des chariots et des lits au centre.
L'épaisseur de ce seuil est fondamentale pour créer le palier d'intimité nécessaire car la chambre représente, pour le ou la résidente, avant tout le lieu d'intimité, du repli et de l'individualité.

L'espace privé, la chambre
La chambre est un espace profondément personnel, conçu pour que chaque résident-e puisse s'y sentir chez soi. Le vestibule s'ouvre généreusement sur la chambre, prolongée par une vue dégagée sur le paysage. La neutralité de l'aménagement intérieur permet une personnalisation complète, tandis que les dimensions optimisées assurent un ameublement flexible.

Les fenêtres verticales offrent une vue vers l'extérieur, même en position allongée, et leur tablette peut accueillir des plantes ou objets décoratifs. Aucune chambre n'est orientée vers la route de la Graveyre, préservant ainsi le calme et la tranquillité.

Construction et durabilité
Le bâtiment repose sur une structure en bois de hêtre, un matériau local et durable, reconnu pour sa densité et sa résistance. Ce choix permet de réduire les sections des éléments porteurs tout en offrant une excellente isolation acoustique entre les chambres.
Les dalles CLT, associées à un granulat calcaire, renforcent ces performances tout en garantissant un confort optimal. La préfabrication en usine des éléments en bois accélère le chantier, limite les nuisances et réduit les déchets.
Les cages d'escaliers et d'ascenseurs sont réalisées en béton recyclé (Ecobéton), conforme aux normes suisses, favorisant une approche durable en réutilisant les ressources existantes.
Les façades et la toiture, intégrant respectivement 488 m² et 1 525 m² de panneaux photovoltaïques, maximisent la production énergétique pour répondre aux besoins élevés de l'EMS, particulièrement en journée. L'intégration des panneaux sur les façades permet également de lisser la production d'énergie sur une plage horaire élargie.

L'isolation thermique et phonique répond aux standards élevés de confort, tandis que les matériaux choisis sont réutilisables, prolongeant leur cycle de vie. Les voies d'évacuation, respectant les normes AEAI, sont conçues pour offrir des distances de fuite courtes et sécurisées. Malgré l'usage majoritaire du bois, la structure répond aux exigences de résistance au feu grâce à l'épaisseur des éléments porteurs.

Cette conception allie durabilité, confort et sécurité, tout en réduisant l'empreinte carbone du bâtiment, en faisant un exemple de construction respectueuse de l'environnement et adaptée aux besoins des résident-e-s.

Matérialité
Conçue pour répondre aux besoins des personnes âgées, l'architecture intègre des contrastes de couleurs et des éléments tactiles (cimaises, main courante) pour faciliter l'orientation. Les sols des espaces communs sont en linoléum, tel un long tapis guidant les résident-e-s. Les sols des chambres, les menuiseries, les portes, les plinthes et les mains courantes sont en bois, rappelant la dimension chaleureuse et domestique de la maison. Les surfaces mates réduisent les reflets, et les transitions lumineuses entre les espaces sont soigneusement maîtrisées.
Les façades associent panneaux photovoltaïques et bois dans une architecture intemporelle, soulignée par des corniches en cuivre.

Le jardin
Le jardin, clos et sécurisé, s'ouvre sur la campagne vaudoise. Organisé selon les principes du jardin thérapeutique, il propose une boucle principale intuitive et non répétitive, ponctuée de zones variées : fleurs, arbustes fruitiers, pelouses, et arbres majeurs offrant des ombrages. Des assises confortables sont disposées pour encourager les résidents à profiter pleinement des espaces extérieurs.

Le projet inclut également des potagers, des prairies fleuries, des nichoirs, un hôtel à insectes et des haies vives, favorisant la biodiversité. Ces aménagements paysagers enrichissent l'expérience des résident-e-s tout en proposant des activités collectives.



Vue sur le séjour et salle à manger d'unité

projet n° 12

jardin secret

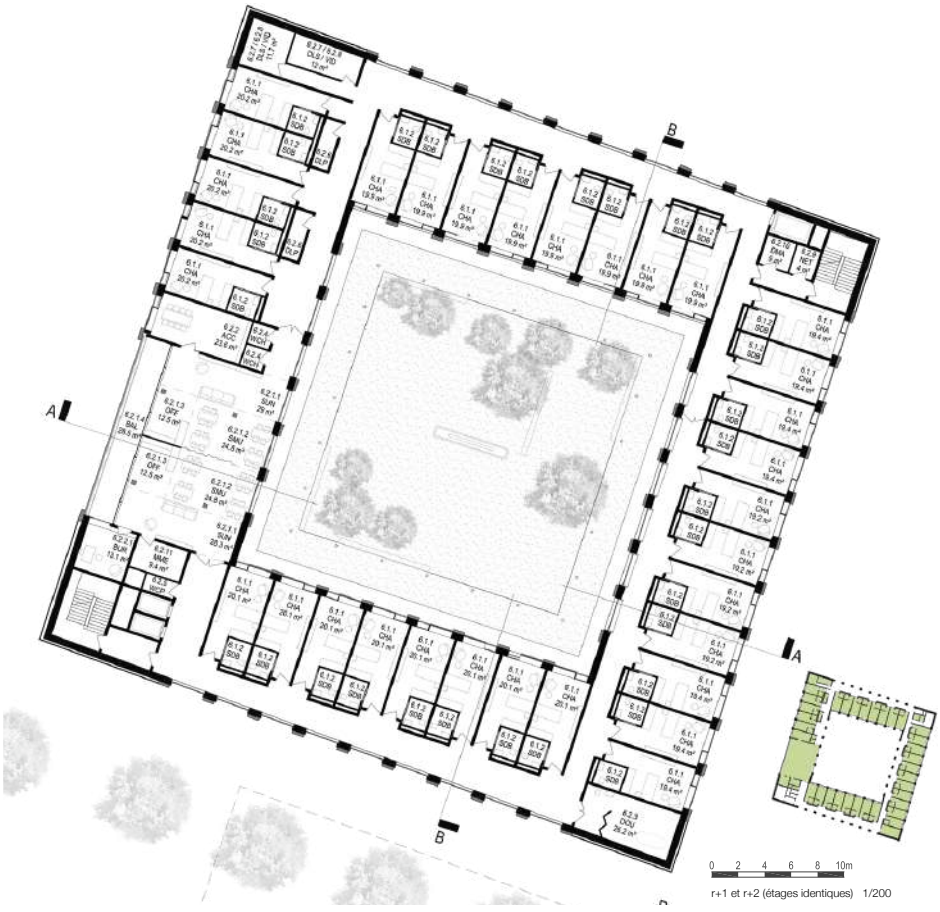


Plus3-Architekci Sp. z.o.o.

04-314 Warszawa / Pologne

responsable du projet

Katarzyna Glazewska



devise: **jardin secret** *concours Fondation EMS La Venoge / site d'Éclepens*

1 2 3 4



L'implantation d'une typologie avec patio agit comme une barrière acoustique naturelle tout en créant un refuge intérieur, un jardin paisible vers lequel se tournent les résidents.

Le bonheur est dans le calme, comme la lumière est dans le soleil.

Édouard Rod

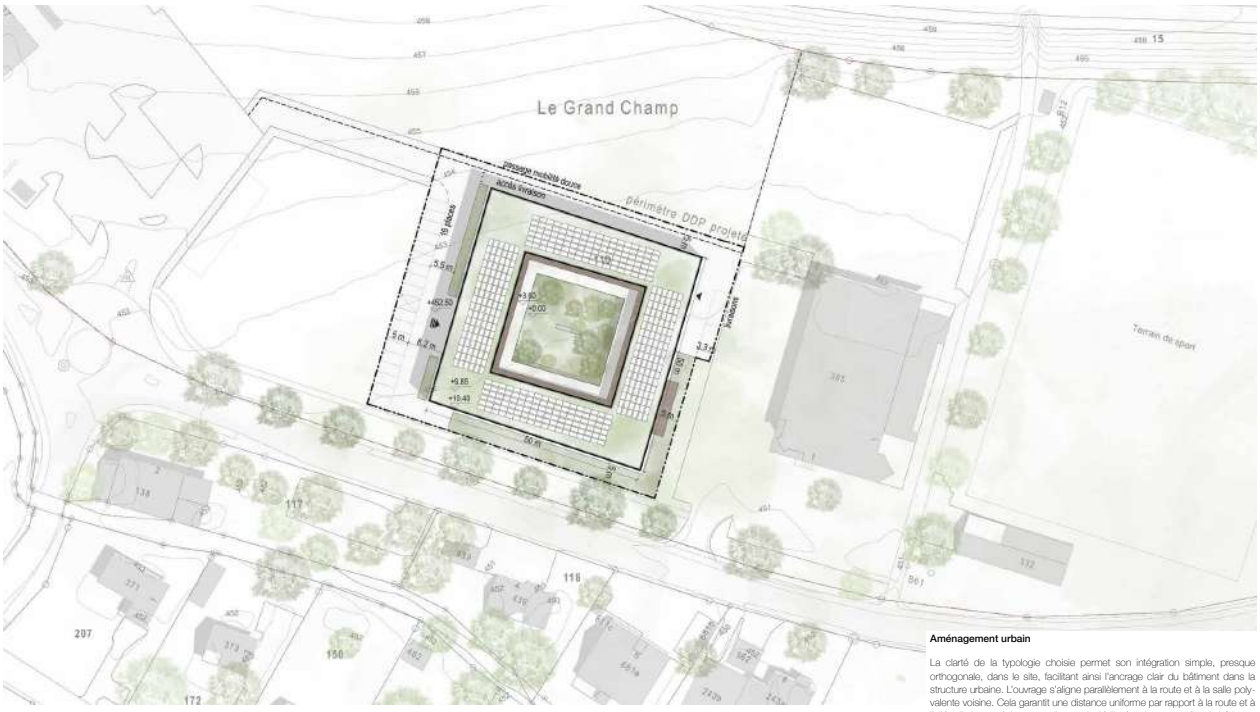
Ce projet de maison de retraite repose sur une idée centrale : offrir aux résidents un cadre de vie paisible, harmonieux et en lien étroit avec la nature, tout en répondant aux défis spécifiques du site. Le concept "Jardin Secret" illustre cette vision, en plaçant le jardin comme un élément central et un refuge pour les résidents. Chaque aspect architectural, des espaces communs aux chambres privées, a été conçu pour promouvoir le bien-être physique et émotionnel des occupants, en tenant compte des contraintes environnementales et des besoins variés des usagers.

Jardin Secret

Situé au pied de la colline du Mormont, le terrain destiné à la maison de retraite semble pittoresque et paisible. Cependant, cette impression idyllique s'estompe face à la réalité du terrain. Par ailleurs, la parcelle est définie par une route cantonale, une ligne ferroviaire et, dans une moindre mesure, par l'activité de Holcim et sa carrière qui grignote le Mormont de l'intérieur…

Le site est soumis à de fortes nuisances sonores générées principalement par la circulation routière, avec un trafic continu atteignant des pics d'intensité aux heures de pointe, et par le passage régulier des trains sur la ligne ferroviaire voisine. Cet aspect constitue le principal défi du projet en raison de la fonction prévue.

Ainsi, les recherches architecturales se sont concentrées sur plusieurs stratégies pour réduire l'impact négatif du bruit sur le fonctionnement de l'établissement. Parmi celles-ci, l'implantation d'une typologie avec patio agit comme une barrière acoustique naturelle tout en créant un refuge intérieur, un jardin paisible vers lequel se tournent les résidents et les espaces qui leur sont essentiels. Par ailleurs, les arbres à feuillage dense présents le long de la route offrent une certaine protection acoustique naturelle. Les larges baies vitrées des espaces communs et des chambres permettent de prolonger visuellement le jardin à l'intérieur du bâtiment, créant une continuité entre les deux environnements. Cette interaction favorise une immersion constante dans la nature, apportant calme et sérénité aux résidents, tout en renforçant leur lien avec l'extérieur.



0 5 10 15 20 25m plan de situation 1/500

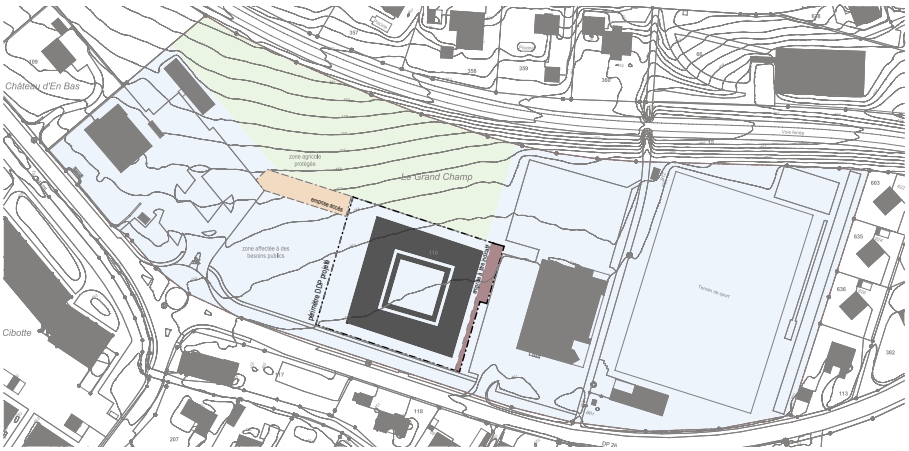
Aménagement urbain

La clarté de la typologie choisie permet son intégration simple, presque orthogonale, dans le site, facilitant ainsi l'ancrage clair du bâtiment dans la structure urbaine. L'ouvrage s'aligne parallèlement à la route et à la salle polyvalente voisine. Cela garantit une distance uniforme par rapport à la route et à l'allée d'arbres précieux, contribuant ainsi à l'intégration paysagère du bâtiment tout en réduisant les nuisances sonores.

L'entrée principale de l'EMS et du CAT est située à l'ouest, orientée vers le centre du village et le collège d'Éclepens. Une communication piétonne intuitive est assurée depuis le sud, directement à partir du trottoir longeant la Route de la Graveyre et via la nouvelle voie d'accès au nord du site.

À l'ouest du bâtiment, 20 places de stationnement sont prévues, ainsi que deux places de livraison à l'est. L'accès au local poubelle pour les véhicules municipaux est également prévu au nord-est. La route au nord du site, à la limite de la zone d'aménagement (zone affectée aux besoins publics), est une voie mixte voiture-vélo de 5 m de large, avec une piste cyclable de 1,5 m sur le bord extérieur pour éviter les collisions. Cependant, seuls les véhicules de livraison y ont accès, limitant ainsi le trafic à des horaires précis.

Les décisions urbanistiques et typologiques prises dès la phase initiale impliquent un léger ajustement de la limite du terrain destinée au DDP. Cette limite a été rectifiée à l'est le long du parking de la salle polyvalente, tout en maintenant une distance minimale de 5 m entre le bâtiment et la limite du DDP.



emprise à titre indicatif:	3957 m2
périmètre DDP projeté:	4182 m2
périmètre DDP ajouté:	225 m2
emprise accès:	391 m2
surface bâtie:	2010 m2
capacité constructive:	ISB=0,48

schéma de l'emprise DDP 1/1000 0 10 20 30 40 50m

projet n° 13

Mandala



groupement temporaire d'architectes

De Giovannini SA

1006 Lausanne / Suisse

Michael Svantner

1227 Carouge / Suisse

responsables du projet

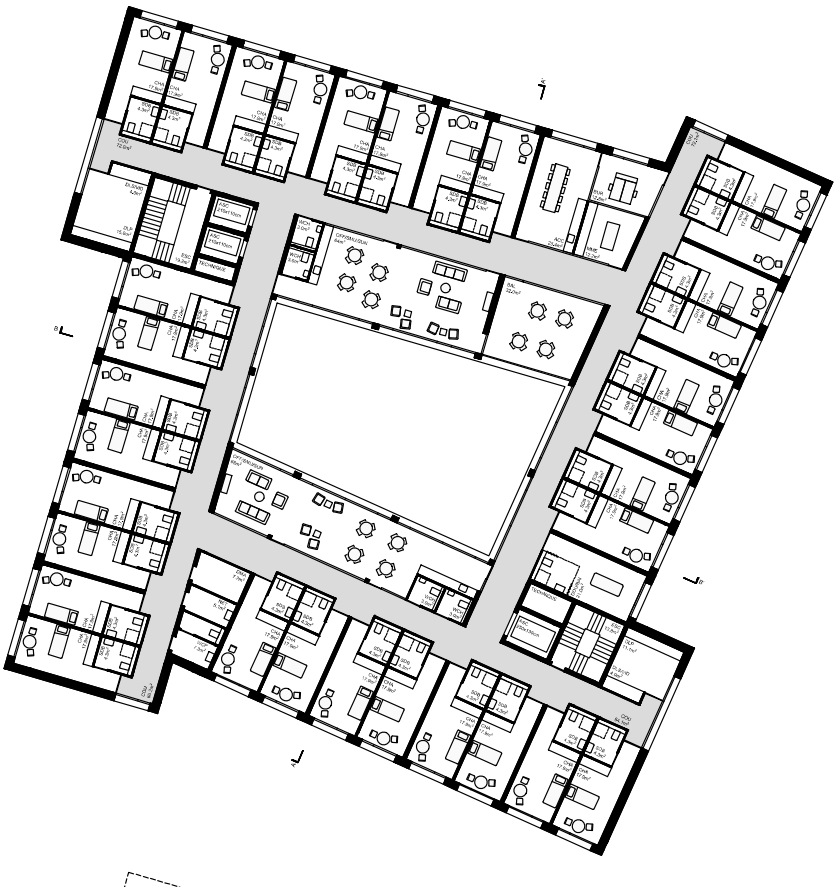
Hervé De Giovannini

Michael Svantner

collaborateur-trice

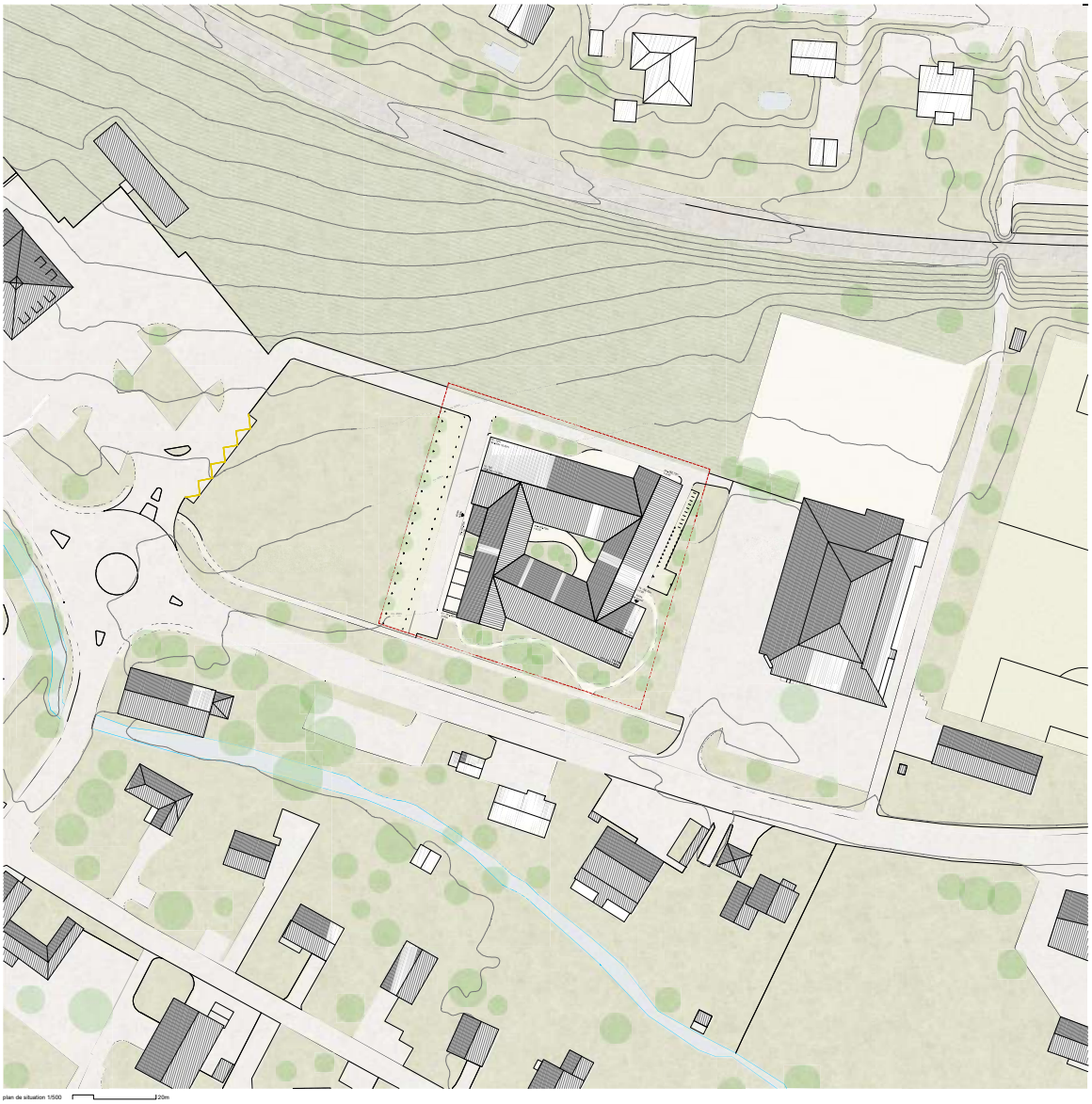
Anouk Lindt-Hochel

Olivier Grivalliers

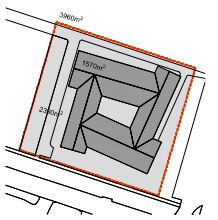


plan étages 1 et 2 1/200 5m

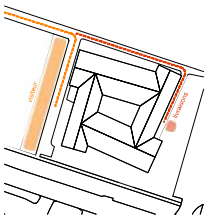
Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens - Mandala



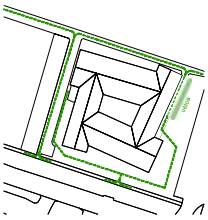
plan de situation 1/500 20m



emprise droit distinct et permanent ISB = 0.4



accès véhicules



accès mobilité douce et piétons

Intégration urbaine

L'enjeu principal de ce concours est de réussir à intégrer une structure imposante dans le contexte villageois de la commune d'Eclépens. Notre proposition se compose de quatre ailes articulées autour d'une cour intérieure, le point focal du projet. Les pignons formés par les segments de bâtiment donnent l'illusion de plusieurs corps de bâtisse et minimisent l'impact de la nouvelle construction. Le volume de l'édifice est à l'échelle du contexte bâti environnant et le langage architectural s'intègre à l'architecture vernaculaire locale. Le projet est positionné au nord-est de la parcelle. Cette insertion permet non seulement de se tenir en retrait des nuisances sonores de la route cantonale, mais il permet aussi de dégager de l'espace pour une zone de verdure au sud et des places de stationnement à l'ouest de la parcelle.

Les accès

Le bâtiment est relié aux réseaux routiers existants par une nouvelle voie de circulation crée entre le parking de l'école et la parcelle de l'EMS. Elle dessert les véhicules de visiteurs et de livraisons, la mobilité douce ainsi que les piétons. L'accès principal à l'édifice se trouve à proximité du parking visiteur. Un chemin secondaire mène à l'accès du personnel et des livraisons. Cet accès secondaire est en lien directe avec la cuisine, le dépôt de la blanchisserie et les vestiaires du personnel.

Organisation des espaces

Les quatre segments du bâtiment donnent forme à un plan central à la fois ouvert sur l'extérieur et centré sur lui-même. Ce geste conceptuel ordonne les deux unités d'accompagnements puisque les chambres des résidents sont orientées vers les paysages des alentours alors que les espaces de vie sont orientés vers la cour intérieure. Elle possède un caractère plus introspectif et permet aux résidents d'apercevoir les activités et mouvements qui forment le quotidien de l'institution. Elle offre aussi un espace de déambulation éclairé naturellement et permet d'éviter un effet couloir non désiré. Les espaces collectifs sont situés au sud-ouest, à proximité de l'entrée de l'établissement. Cette orientation offre un ensoleillement de qualité et une vue en direction de l'école et du village. Le Centre d'accueil temporaire (CAT) est accessible depuis le couvert ou bien depuis le hall d'entrée. Les espaces collectifs et professionnels restants sont organisés de manière à faciliter les activités quotidiennes du personnel et des résidents.

Espaces extérieurs

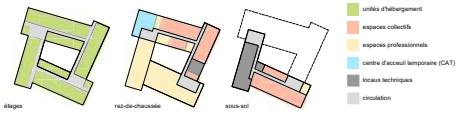
Le projet s'inscrit dans la continuité paysagère du site. En plus de l'espace intimiste de la cour intérieure, une terrasse extérieure prolonge les espaces collectifs du rez-de-chaussée et offre une vue sur les environs. Une seconde terrasse est créée pour le personnel en prolongement avec la salle de pause. Le parc est situé au sud de la parcelle offre un environnement idéal pour la déambulation. Un chemin en gravier relie les abords du bâtiment et les aménagements urbains existants. Des arbres fruitiers d'essences variées sont répartis sur toute la parcelle et participent à la création des multiples zones ombragées.

Structure et matériaux

Le choix structurel et l'utilisation de matériaux visent à maximiser l'utilisation du bois tout en assurant une construction efficace et durable dans le temps. Le choix d'une construction hybride alliant les atouts du bois et du béton garantit le respect du budget et du délai de construction souhaité par le maître d'ouvrage. Un système de poteaux dalles en béton armé est proposé non seulement pour la simplicité et la rapidité de la mise en oeuvre mais aussi pour faciliter une potentielle transformation du bâtiment dans un nouveau cycle de vie. De plus, la proximité de la cimenterie est un atout pour le projet et il serait judicieux d'en tirer avantage. La structure porteuse est régie par la trame des chambres et la construction est contreventée par un minimum de murs porteurs ainsi que deux noyaux de distribution verticale. Le choix d'une façade en bardage bois sur un socle minéral et des toitures à deux pans participe à l'intégration harmonieuse du projet dans son contexte. Les lignes épurées et teintes grisonnantes des matériaux garantissent une architecture qui s'inscrit dans le temps. La totalité des éléments de façade sont réalisés en bois et la préfabrication des composants participe aussi à l'efficience de la mise en oeuvre du chantier.

Installations techniques

Le local technique est situé dans les combles afin de faciliter la distribution de l'ensemble des locaux, uniquement un local d'introduction techniques se trouve au sous-sol. Deux amples colonnes techniques positionnées dans les noyaux de distribution verticale viennent compléter les installations techniques. L'édifice répondra aux exigences du label « Minergie ». Le choix d'une enveloppe thermique efficace permet de réduire considérablement de la consommation énergétique du bâtiment. L'utilisation des ressources naturelles est mise en avant avec l'installation de panneaux solaires photovoltaïques pour la production d'électricité et l'installation de panneaux thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire. La cour intérieure au centre de la bâtisse offre un système de ventilation naturelle traversante efficace et contribue aussi bien au renouvellement de l'air en hiver qu'au refroidissement en été. Un système de double flux est aussi installé pour éviter les déperditions de chaleur tout en participant au renouvellement de l'air. Le bâtiment profite des gains solaires directs par de généreuses ouvertures. Des protections solaires en stores toiles permettent la ventilation naturelle en partie basse l'été. Les chambres sont dotées d'ouverture à la française qui offre non seulement à chacun des résidents une vue sur le paysage environnement mais aussi un gain thermique directe en hiver.



organigramme de fonctionnement

projet n° 14

OLGA



DAN Architectes Sàrl

1003 Lausanne / Suisse

responsable du projet

Julien Cochard

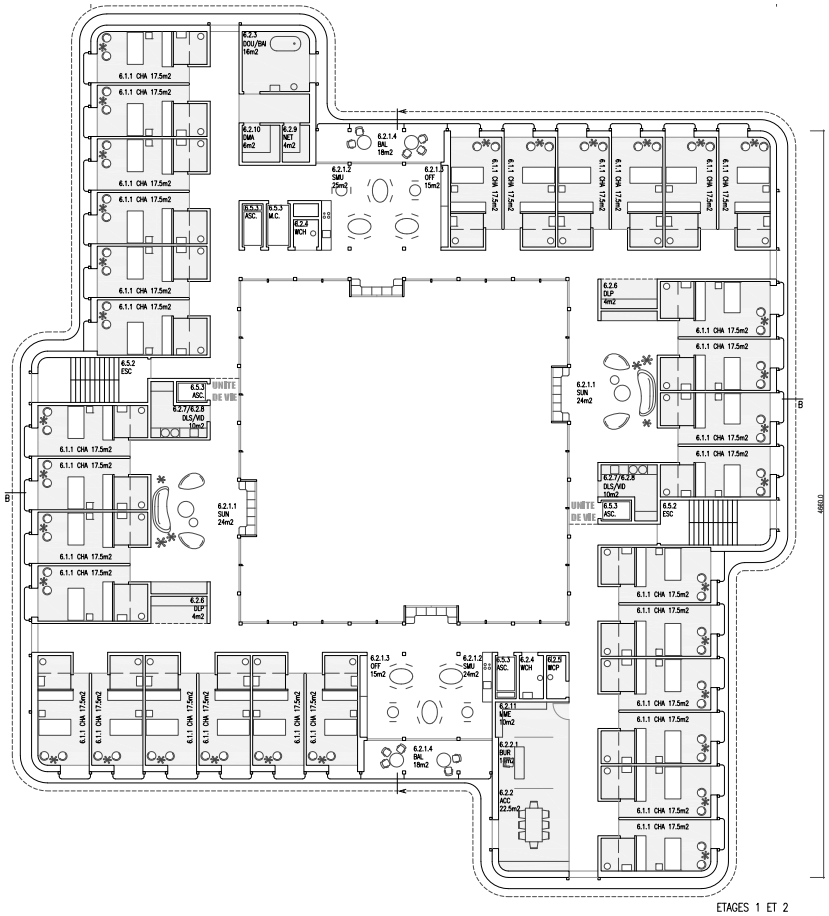
Dany Roukoz

collaborateur(s)-trice(s)

Boulos Douaihy

Diana Doumit

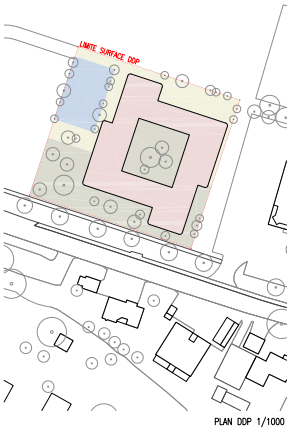
Romy Khallouf



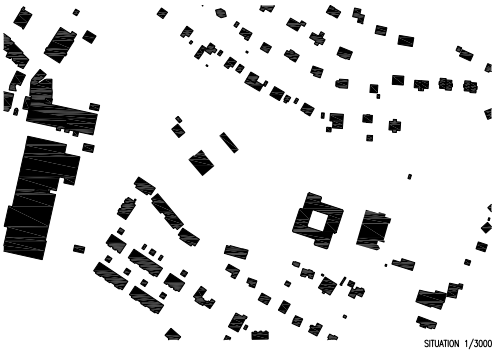


SURFACE DDP = 3995 m2

- EMPRISE BATIMENT = 1500m2
- EMPRISE JARDIN = 1343m2
- EMPRISE PARKING 20 PLACES = 407m2
- EMPRISE LIVRAISON/ACCES/ 2 ROUES = 745m2



PLAN DDP 1/1000



SITUATION 1/3000

IMPLANTATION ET ACCES

Le projet du nouvel EMS sera implanté au sud-est de la parcelle entre le Collège d'Eclépens d'un côté et la salle polyvalente et les terrains de sport de l'autre. Il se situe prédestiné à l'extrême est du périmètre proposé par l'étude de faisabilité, garantissant ainsi de multiples possibilités d'agrandissement pour le collège ou tout autre besoin d'équipement ou de construction de la commune.

Cette position permet de dégager une zone de stationnement au nord-ouest, une zone de livraison indépendante au nord et un espace jardin sur la partie sud du terrain. L'accès unique au site se fera par le nord-ouest, à travers l'extension de la Rue du Village, directement dans la zone de stationnement et de dépose. Des barrières sur le site, les flux automobiles courants, sont séparé des flux de livraison. Au Sud, les zones de verdures et les aménagements de promenades sont préservés des nuisances des véhicules et du bruit.

L'occupation du sol est optimisée par le choix typologique d'un bâtiment à cour intérieure. Les espaces verts sont ainsi favorisés et diversifiés autour et à l'intérieur même de l'établissement.

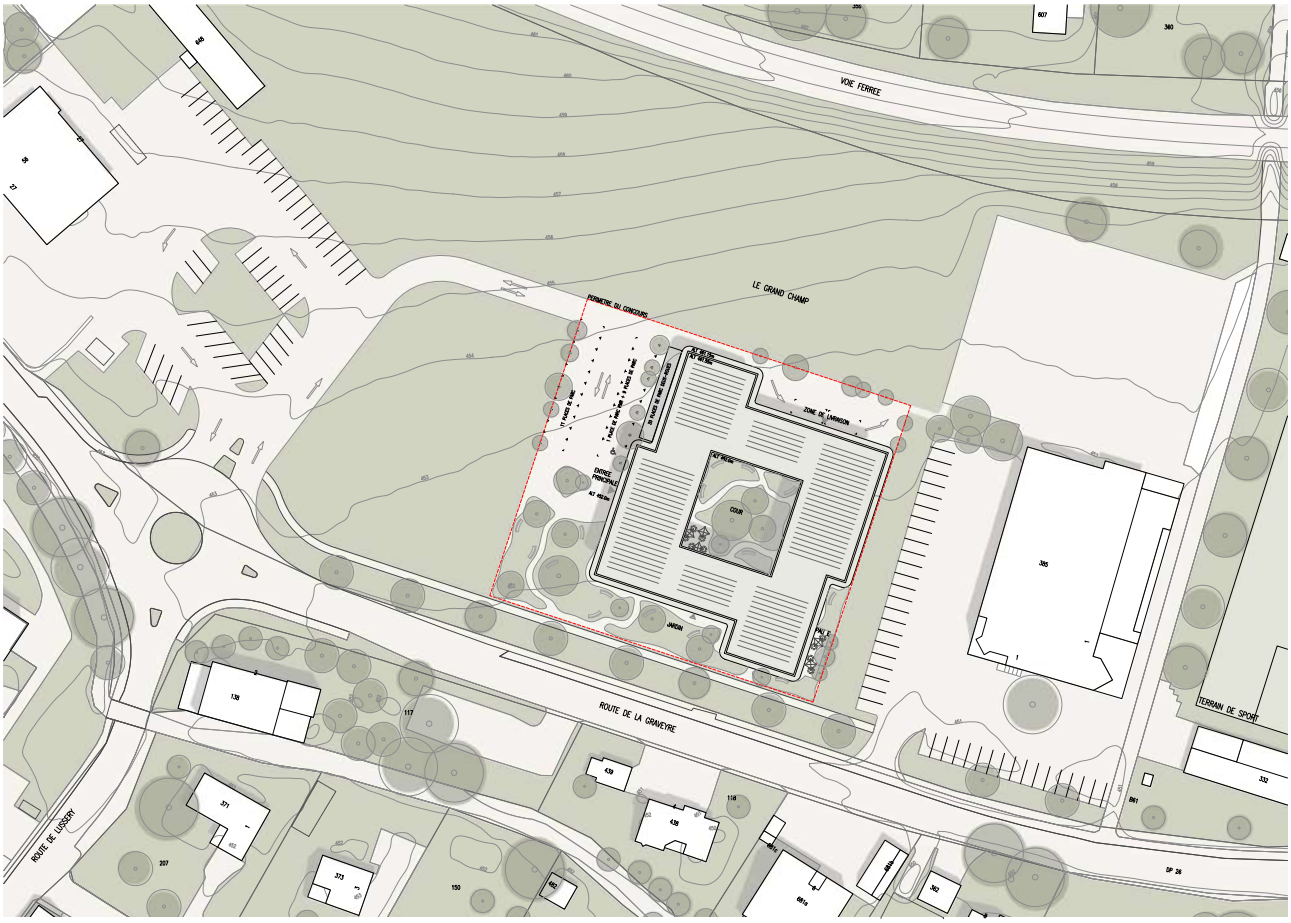
Le projet répond aux exigences d'un programme d'EMS tout en intégrant la notion de diversité d'espaces et sous-espaces d'une vie communautaire. Une gradation des environnements du public au privé égraine le projet. Le but est de permettre à tous les résidents de profiter à hauteur de leur autonomie d'une suite d'espace en dehors des limites la chambre. Il s'agit d'offrir des parcours spatiaux qui nourissent le sentiment d'appartenance à une communauté tout en se sentant chez soi.

La cour constitue une entité centrale du projet et permet aux résidents une socialisation en toute sécurité à l'intérieur de l'EMS. Les abords sud du bâtiment sont à usage privilégié des résidents. Une zone d'interaction à l'échelle de l'ensemble de l'institution et des personnes externes qui la fréquentent.

ARCHITECTURE, ORGANISATION ET PROGRAMME

Le bâtiment emprunte à l'esthétique des lieux de vie régionaux dans un élan d'extrême toute ambiance austère qui se dégage parfois de ce type d'établissement. Le choix du bois et des ouvertures toute hauteur à la Française, visent à accentuer l'aspect domestique et chaleureux de la bâtisse. Les relations spatiales intérieures/extérieures sont soulignées par les jeux de transparence et les perspectives profondes que permet le dispositif de la cour intérieure à tous les étages du bâtiment.

Le rez-de-chaussée abrite la grande cuisine, les espaces collectifs, le CAT et les espaces professionnels organisés autour de la cour centrale. L'ensemble bénéficie de grands apports lumineux et de rapports visuels favorisant les rencontres et la vie communautaire.
L'entrée principale se situe à l'ouest, séparée de celle de la livraison au nord du site. Les espaces de vie collectives bénéficient tous d'extensions extérieures tantôt vers les espaces verts au sud et tantôt vers la cour.
Les deux étages supérieurs accueillent les espaces privés et semi-privés. Chaque étage comporte une unité d'accompagnement de 32 chambres qui s'étendent le long d'un vaste couloir autour de la cour intérieure. Les chambres sont orientées vers l'extérieur, et complétées par des espaces de séjour diversifiés. Les résidents peuvent circuler entre des espaces intimes équipés d'assises dans des fenêtres en saillie donnant sur la cour ou d'autres lieux offrant des perspectives sur l'extérieur.



projet n° 15

Les années Super 8



Bertola & Cie architecture Sàrl

1023 Crissier / Suisse

responsable du projet

Davide Di Capua

collaborateur(s)-trice(s)

Fabien Buccino

Morgane Houlmann

Rita Pereira

Pierluigi Ruggeri



Concours Fondation EMS La Venoge / site d Eclepens
Les années Super 8



Lecture du site et implantation
Le village d'Eclépens est caractérisé par des bâtiments de petites dimensions, dotés de toitures et de volumes typiques du Gros-de-Vaud. Malgré un environnement marqué par les industries environnantes, le village conserve des édifices remarquables, souvent de nature publique, qui se distinguent par des corps parallélépipédiques et des toitures à forte pente. Ces constructions s'organisent principalement de manière linéaire le long de la rue principale traversant Eclépens.
Pour s'inscrire harmonieusement dans ce contexte, notamment en liaison avec l'école existante et la salle communale, le projet fractionne le programme en deux volumes compacts, percés par deux patios centraux. Cette configuration répond de manière pragmatique aux exigences fonctionnelles tout en respectant l'échelle et le front du bâti existant. Le premier volume, situé au sud-est, délimite l'accès grâce à son alignement avec le front bâti voisin et en limite de la valeur d'exposition au bruit selon l'OPB. Le second volume au nord-ouest, est décalé à l'arrière et subtilement réorienté en fonction de la topographie afin d'optimiser l'intégration au terrain tout en préservant la future extension de l'établissement scolaire adjacent.
Le principal défi du projet réside dans la conception d'une structure volumétrique importante, telle que le nouvel EMS, au sein d'une constellation de bâtiments publics longeant la rue du village. Ce défi est relevé en préservant l'harmonie architecturale du lieu et en valorisant ses caractéristiques historiques du site et du vieux village à proximité.

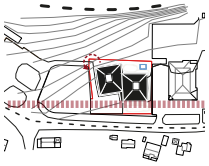


Aménagement extérieur
Les aménagements extérieurs s'intègrent harmonieusement aux qualités paysagères et naturelles du site, offrant des dégagements privilégiés vers le Mormont et la plaine située au sud-ouest. La position stratégique du bâtiment et sa morphologie permettent de répondre efficacement aux exigences fonctionnelles d'un EMS. L'accessibilité est soigneusement optimisée avec une organisation claire des flux, intégrant les livraisons à l'angle nord-est et une distribution rationnelle du parking pour minimiser l'impact visuel et faciliter les déplacements.
Le décalage des volumes contribue à la création d'une diversité d'orientations et d'ambiances paysagères tout en favorisant l'émergence de différents biotopes. Deux jardins thématiques d'agrément avec un cheminement en concavé et équipé de mains courantes prennent place en liaison directe avec les espaces communs du rez-de-chaussée. Le premier, orienté au sud, privilégie les animations et les interactions sociales. Il accueille des espaces de jardinage équipés de bacs surélevés, tout en offrant un cadre propice aux échanges avec les visiteurs. Des arbres feuillus et fruitiers, sélectionnés parmi des essences indigènes résistantes au réchauffement climatique, assurent l'ombrage et participent activement à la régulation thermique des façades exposées au sud.
Le deuxième jardin, situé au nord, est conçu comme un jardin à l'anglaise. Il offre un refuge frais durant les périodes de forte chaleur. Un cheminement en boucle y est aménagé, garantissant une déambulation fluide pour les résidents dans un cadre végétalisé et fleuri. Cet espace est ponctué de zones de pause et de points de vue stratégiques permettant aux résidents de profiter d'un moment de calme au contact de la nature. Au nord-est, la ceinture « sous forme de pavillons végétalisés vient s'insérer naturellement dans l'ensemble. Des noues et étangs paysagers, servant de bassins de rétention et d'infiltration des eaux pluviales à ciel ouvert, enrichissent le biotope du site tout en favorisant un rafraîchissement naturel par évaporation. Ces éléments assument une qualité environnementale remarquable et créent un espace de détente agréable et apaisant.
Les deux patios accessibles offrent des espaces complémentaires plus intimes, aux ambiances différenciées et adaptées aux besoins des résidents. Le premier patio, situé au rez-de-chaussée, accueille un arbre planté en pleine terre, baigné de lumière naturelle. Cet aménagement établit une liaison visuelle douce et apaisante entre les espaces communs intérieurs, tout en garantissant un climat favorable en toutes saisons. Le second patio, aménagé au premier étage, se distingue par son atmosphère calme et contemplative. La présence de plantes grimpantes et d'un cadre sobre et épuré en fait un lieu propice au repos et à la sérénité.

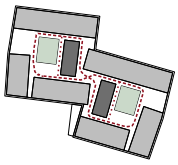
Architecture et organisation
Le projet s'articule par la rencontre de parallélépipèdes s'imbriquant aux angles. À proximité de la rencontre des deux volumes se trouve la circulation verticale qui désert 3 plateaux.
Le rez-de-chaussée est clairement défini programmatiquement avec un volume à l'ouest dédié aux espaces professionnels, administratifs et techniques, distribués de manière optimale et fonctionnelle. À l'est, le rez-de-chaussée s'organise autour du patio central, véritable cœur du projet, qui illumine et connecte les différentes fonctions. Cet espace ouvert favorise une circulation fluide et directe, réduisant le besoin de couloirs et offrant des transitions naturelles entre les espaces communautaires. Le hall d'entrée du rez-de-chaussée, en liaison directe avec le parking, donne un accès immédiat à la réception, elle-même connectée au patio. La lumière naturelle diffusée par le patio crée une atmosphère apaisante, tout en établissant un lien visuel entre l'intérieur et l'extérieur.
Les espaces communautaires de l'EMS bénéficient des différentes orientations, offrant des ambiances variées en fonction des activités et des thématiques du jardin thérapeutique. Comme aux étages, la cour-patio et les noyaux de circulation structurent les espaces tout en préservant fluidité et connexion entre les différents lieux de vie. En périphérie de ces espaces se trouvent le centre d'accueil temporaire et la salle poly-valente modulable, adaptable aux diverses activités.
Les unités d'accueil sont réparties sur le premier et le deuxième étage, subdivisées en deux unités de vie autour d'un patio. Ce patio remplit une double fonction : il apporte une lumière naturelle au cœur des espaces de vie collective et offre des vues croisées entre les niveaux, connectant les résidents à la vie de l'EMS. Chaque unité de vie est organisée en trois ailes de chambres orientées vers la périphérie. Deux blocs techniques, dédiés à la circulation verticale, aux sanitaires et aux espaces réservés aux équipes d'accompagnement, structurent les espaces de manière similaire.
La composition du plan, par boites fonctionnelles, articule rigoureusement les espaces collectifs des unités, permettant une déambulation riche et variée tout en proposant des espaces communs diversifiés favorisant les rencontres sociales. L'organisation ouverte et superposée des espaces collectifs et des espaces privatifs (chambres) offre une atmosphère plus proche d'un logement que d'une institution.
Au centre de gravité des unités, les locaux des équipes d'accompagnement permettent une organisation rationnelle et efficace. Ce dispositif est dupliqué pour former le second secteur de chambres, unité de vie jumelle, à la fois similaire dans son fonctionnement et différenciée par son orientation, la thématique du patio et les percées visuelles sur le paysage environnant.



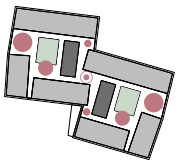
Plan de situation - 1:500



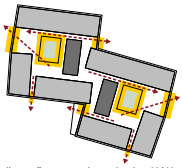
Définition du front bâti en retrait pour respecter les exigences de l'OPB. La rotation du volume nord-ouest est conçue pour suivre les courbes de niveau du terrain, optimisant ainsi son intégration topographique tout en libérant un espace dédié aux livraisons



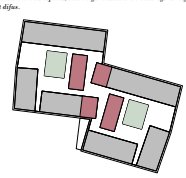
Circulation en boucle autour des patios, formant une structure en Super 8. Cette configuration favorise une mobilité fluide et intuitive pour les résidents, tout en proposant une alternance entre espaces ouverts et semi-privés.



Espaces définis par les pleins (zones fermées) et les vides (espaces semi-privés). Les espaces semi-privés incluent les salons, zones de repas, espaces de rencontre et petites alcôves, favorisant les interactions sociales et les moments de calme.



Lumière naturelle permanente grâce aux orientations périphériques et au patio central. Les points de vue variés, tant en plan qu'en coupe, enrichissent l'expérience des usagers en créant des connexions visuelles entre les espaces, tout en garantissant un éclairage homogène et diffus.



Position centrale des locaux réservés au personnel soignant, stratégiquement situés pour optimiser leurs déplacements entre les unités de vie. Cette disposition garantit une intervention rapide et efficace tout en facilitant l'organisation des équipes.

projet n° 16

CONTINUUM



dl-c,designlab-constructionSA

1207 Genève / Suisse

responsables du projet

Patrick Devanthéry

Thierry Décosterd

José Antonio Ramos

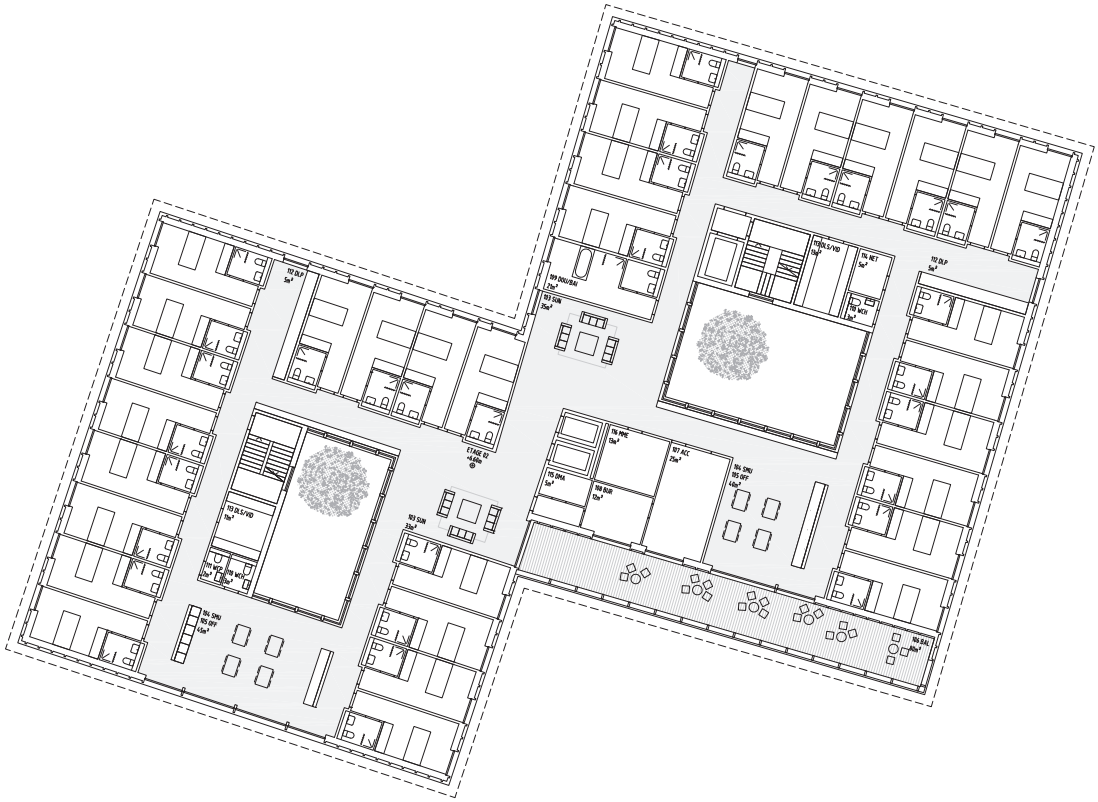
collaborateurs-trices

Noémie Bertrand

Fernando Gomez

Lénaïca Naulin

Gaël Tuchschmid





Implantation

Le volume bâti se concentre au nord-est de la parcelle afin de s'éloigner du bruit de la route principale et de maximiser l'espace disponible au sud pour la promenade publique et le jardin de l'EMS. Cette disposition permet de créer un environnement paisible et agréable pour les résidents en éloignant les chambres loin des nuisances sonores.

L'ouest de la parcelle, ainsi libéré, est destiné à accueillir un futur parking centralisé, prévu lors de l'agrandissement de l'école sur le parking existant. Cette planification anticipée assure une gestion efficace de l'espace et des infrastructures.

Le projet propose un bâtiment composé de deux corps distincts, ce qui permet de réduire la perception de la masse bâtie et d'intégrer harmonieusement la nouvelle construction dans son environnement. La conception architecturale cherche à s'aligner avec les structures existantes : le corps au sud se positionne parallèlement à la route, tandis que le corps au nord s'aligne avec la salle de sport. Cette configuration crée une continuité visuelle et spatiale avec le bâti environnant.

L'articulation du nouvel EMS génère des espaces vides de qualité, offrant deux zones extérieures de référence :
- La place d'entrée : en lien direct l'école et le futur arrêt de bus.
- Le jardin de l'EMS : situé dans la partie la plus privilégiée de la parcelle au sud-est.

Ces espaces extérieurs sont conçus pour favoriser les interactions sociales et offrir des lieux de repos et de contemplation pour les résidents et les visiteurs. La place d'entrée, avec son accès facile aux transports en commun, renforce l'accessibilité et l'intégration de l'EMS dans le tissu urbain. Le jardin, quant à lui, est aménagé pour offrir une variété de paysages et d'ambiances à un espace extérieur ouvert sur la ville.

Organisation

L'entrée de l'EMS se distingue par un vaste espace lumineux en relation directe avec les patios, créant une atmosphère accueillante et conviviale. Cet espace central dessert la salle à manger commune et la salle polyvalente, qui peuvent être combinées pour former un grand espace ouvert donnant sur la terrasse du jardin, idéal pour les événements et les activités communautaires.

Le Centre d'Activités de Jour (CAT) est stratégiquement situé à l'ouest du bâtiment, offrant un accès direct depuis la place d'entrée. À proximité du CAT, les espaces administratifs, en relation directe avec le hall d'entrée, bénéficient d'une vue sur les jardins au sud, favorisant un environnement de travail agréable et inspirant. De l'autre côté du grand patio, les espaces professionnels sont regroupés au nord et à l'est, profitant d'un accès indépendant pour les livraisons.

À l'étage, chaque unité de vie est organisée autour d'un patio central. Ces patios, véritables cœurs de vie, permettent des interactions visuelles entre les différents services et étages, permettant aux résidents de prendre part aux animations des patios et des espaces attenants.

Chaque étage abrite une unité d'accompagnement composée de deux unités de vie distinctes, dont les salons se rejoignent au centre, à proximité des ascenseurs et de l'accueil. Cette disposition favorise la convivialité et l'accessibilité. Les salles à manger de chaque unité bénéficient d'un espace délimité par la façade sud et un patio, offrant un cadre agréable et lumineux pour les repas. De plus, chaque unité de vie dispose d'un accès à un grand balcon commun, permettant aux résidents de profiter de l'animation du jardin et de la rue.

Une unité par étage
Chaque étage correspond à une unité d'accompagnement (UA) divisée en deux unités de vie (UV), chacune répartie dans l'une des deux ailes du bâtiment. Cette indépendance des deux UV par bloc permet un fonctionnement autonome, ce qui est particulièrement utile en cas de pandémie ou pour l'évolution d'une unité de Psychiatrie à Gériatrie.

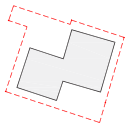
Centralité des soignants
Le local d'équipe d'accompagnement est stratégiquement situé au centre du plan, entre les deux unités de vie et proche des ascenseurs. Cette disposition réduit au maximum les déplacements des soignants et permet un contrôle optimal de l'étage.

Parcours
Le plan d'étage, en forme de «8», offre un parcours intérieur sécurisé et adapté aux résidents souffrant de démence. Cette configuration permet une errance contrôlée, offrant aux résidents la liberté de se déplacer tout en restant dans un environnement sécurisé.

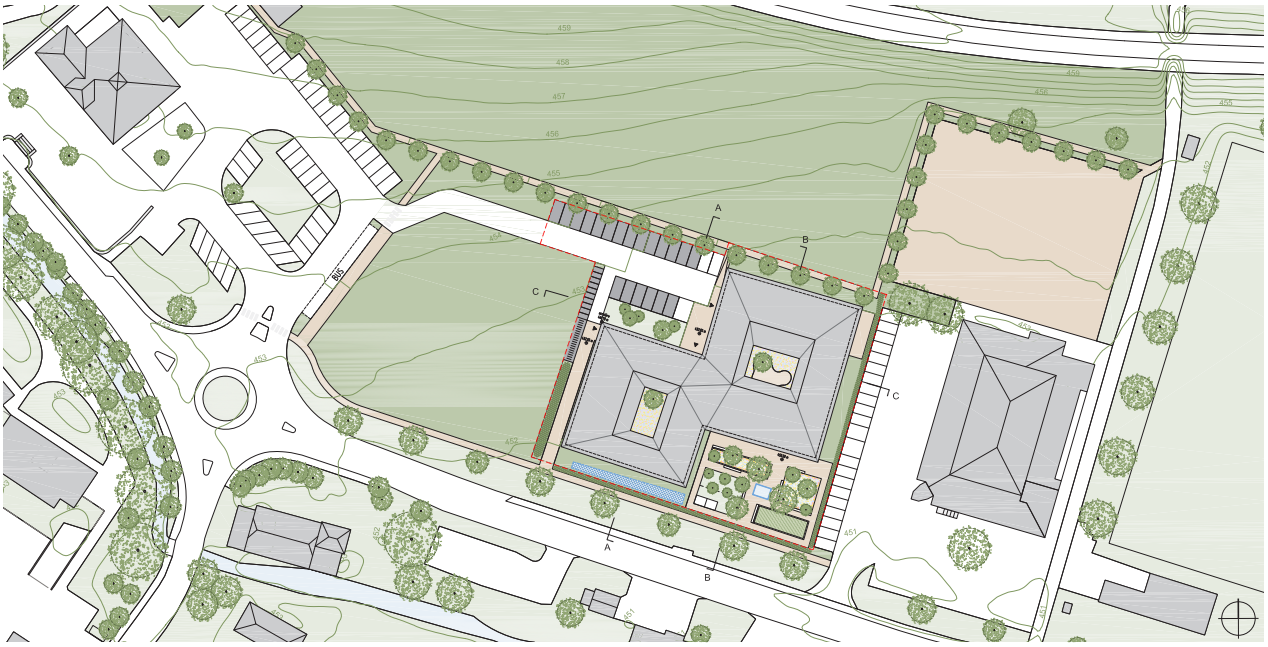
Patios
Deux patios apportent lumière naturelle et aération aux couloirs, créant des espaces ouverts et lumineux. Ces patios sont également conçus pour permettre une ventilation naturelle et un refroidissement nocturne, améliorant ainsi le confort thermique des résidents.



Unité d'accompagnement



Emprise DDP = 3'932 m²
SdC* = 1'775 m²
ISB** = 0.45
*SdC = surface déterminante de construction
**ISB = indice surface bâtie (0.50 max.)



plan de situation 1/500 0 5 10 25 m

projet n° 17

EMSemble



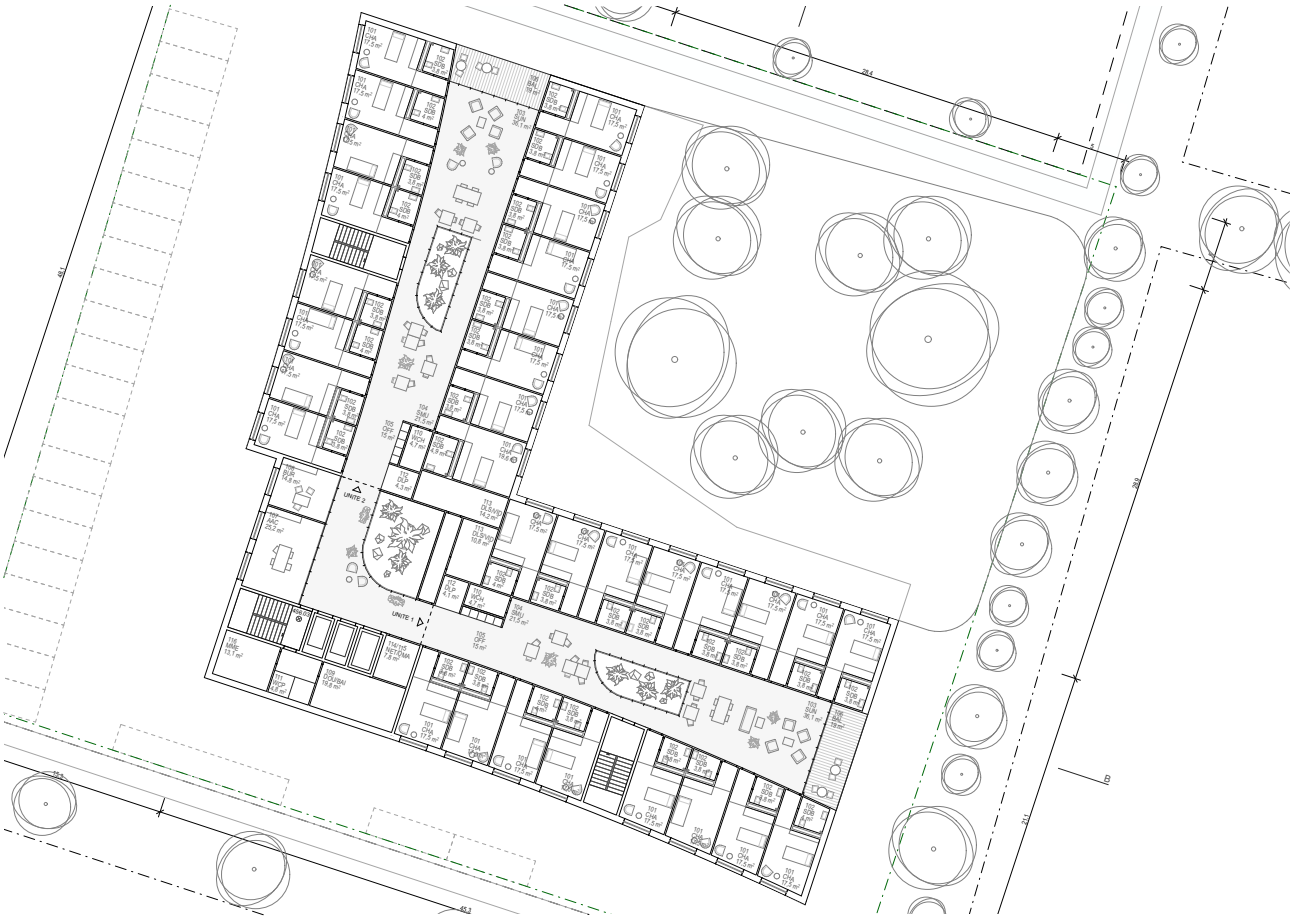
CLANN architectes Sàrl

1006 Lausanne / Suisse

responsables du projet

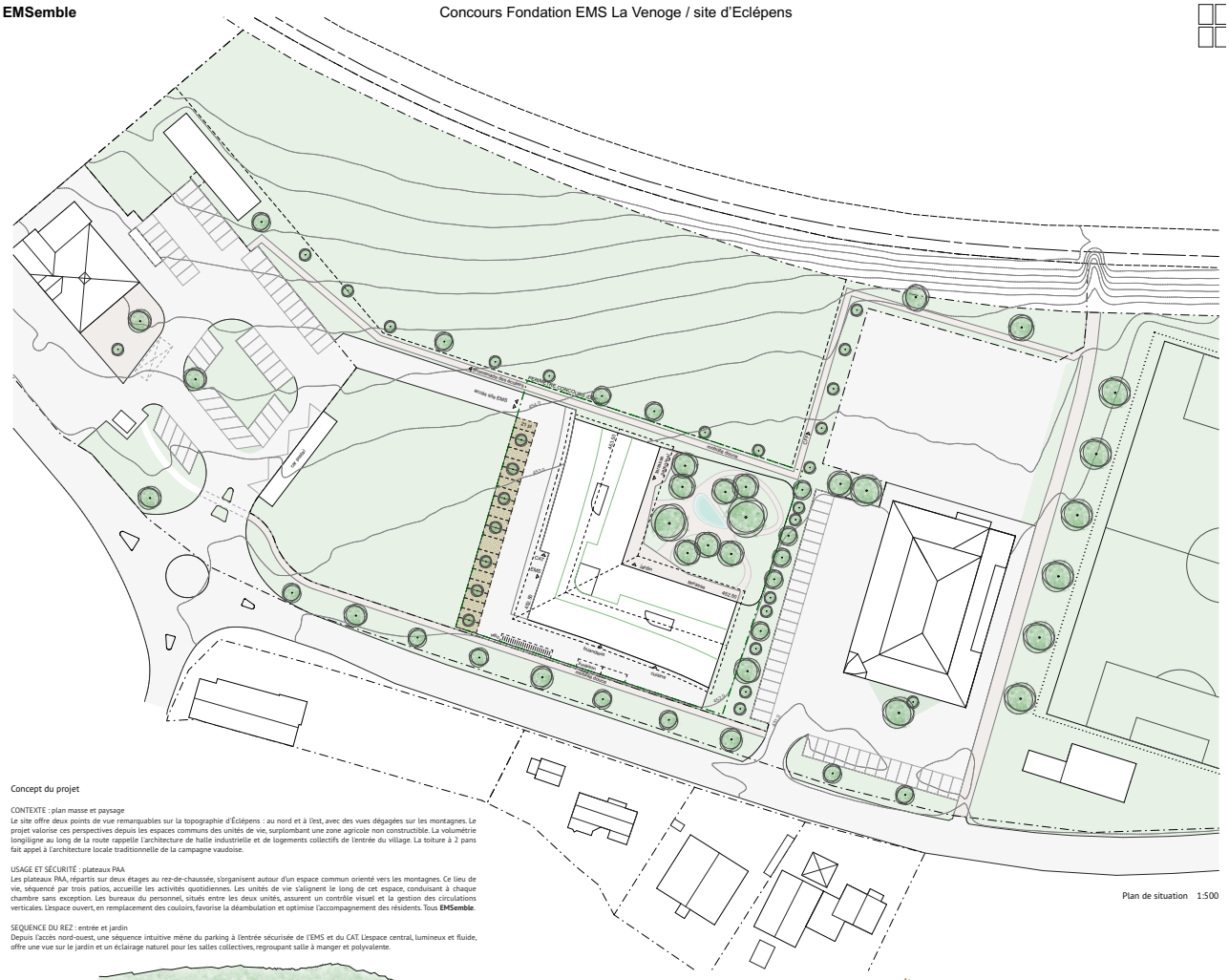
Carlos Leal Moret

Nam Nguyen



EMSemble

Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens



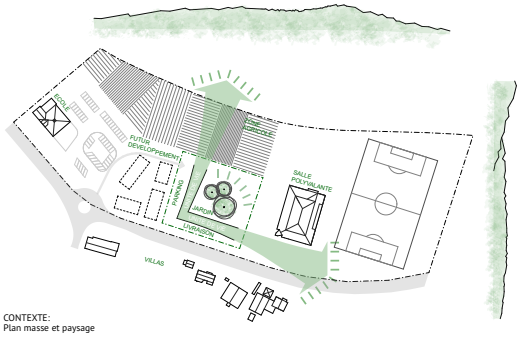
Plan de situation 1:500

Concept du projet

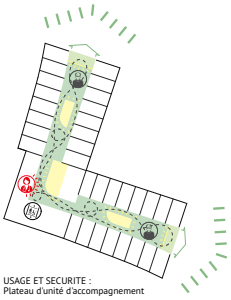
CONTEXTE : plan masse et paysage
Le site offre deux points de vue remarquables sur la topographie d'Eclépens : au nord et à l'est, avec des vues dégagées sur les montagnes. Le projet valorise ces perspectives depuis les espaces communs des unités de vie, surplombant une zone agricole non constructible. La volumétrie longiligne au long de la route rappelle l'architecture de halle industrielle et de logements collectifs de l'entrée du village. La toiture à 2 pans fait appel à l'architecture locale traditionnelle de la campagne vaudoise.

USAGE ET SÉCURITÉ : plateaux PAA
Les plateaux PAA, répartis sur deux étages au rez-de-chaussée, s'organisent autour d'un espace commun orienté vers les montagnes. Ce lieu de vie, séquencé par trois patios, accueille les activités quotidiennes. Les unités de vie s'alignent le long de cet espace, conduisant à chaque chambre sans exception. Les bureaux du personnel, situés entre les deux unités, assurent un contrôle visuel et la gestion des circulations verticales. L'espace ouvert, en remplacement des couloirs, favorise la déambulation et optimise l'accompagnement des résidents. Tous **EMSemble**.

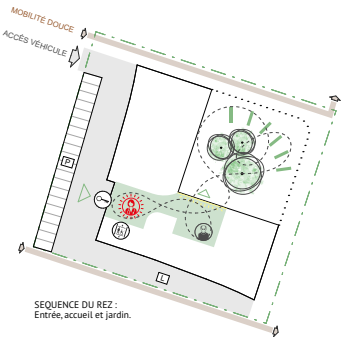
SEQUENCE DU REZ : entrée et jardin
Depuis l'accès nord-ouest, une séquence intuitive mène du parking à l'entrée sécurisée de l'EMS et du CAT. L'espace central, lumineux et fluide, offre une vue sur le jardin et un éclairage naturel pour les salles collectives, regroupant salle à manger et polyvalente.



CONTEXTE:
Plan masse et paysage



USAGE ET SECURITE :
Plateau d'unité d'accompagnement



SEQUENCE DU REZ :
Entrée, accueil et jardin.





projet n° 19

ENSEMBLE



ALESSANDRO LURASCHI

8048 Zurich / Suisse

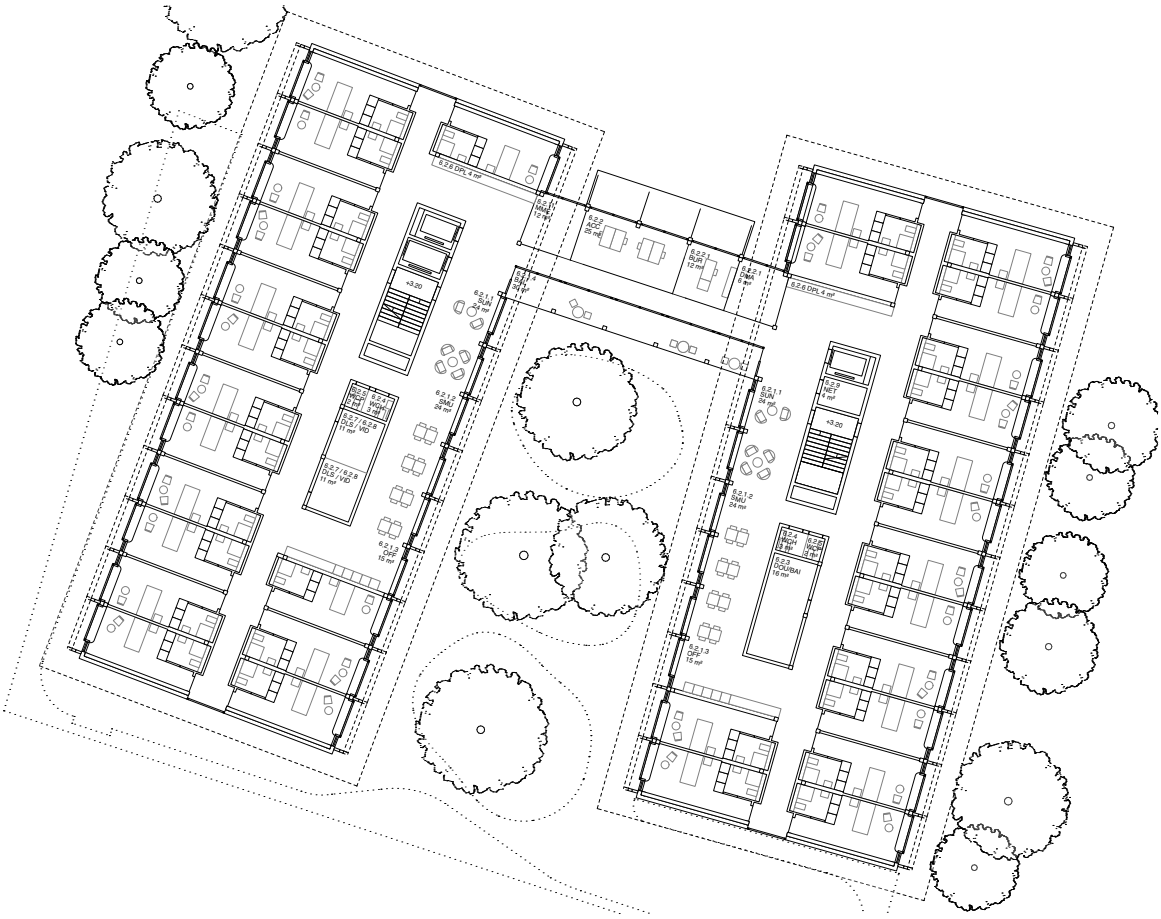
responsable du projet

Alessandra Luraschi

spécialistes-conseils

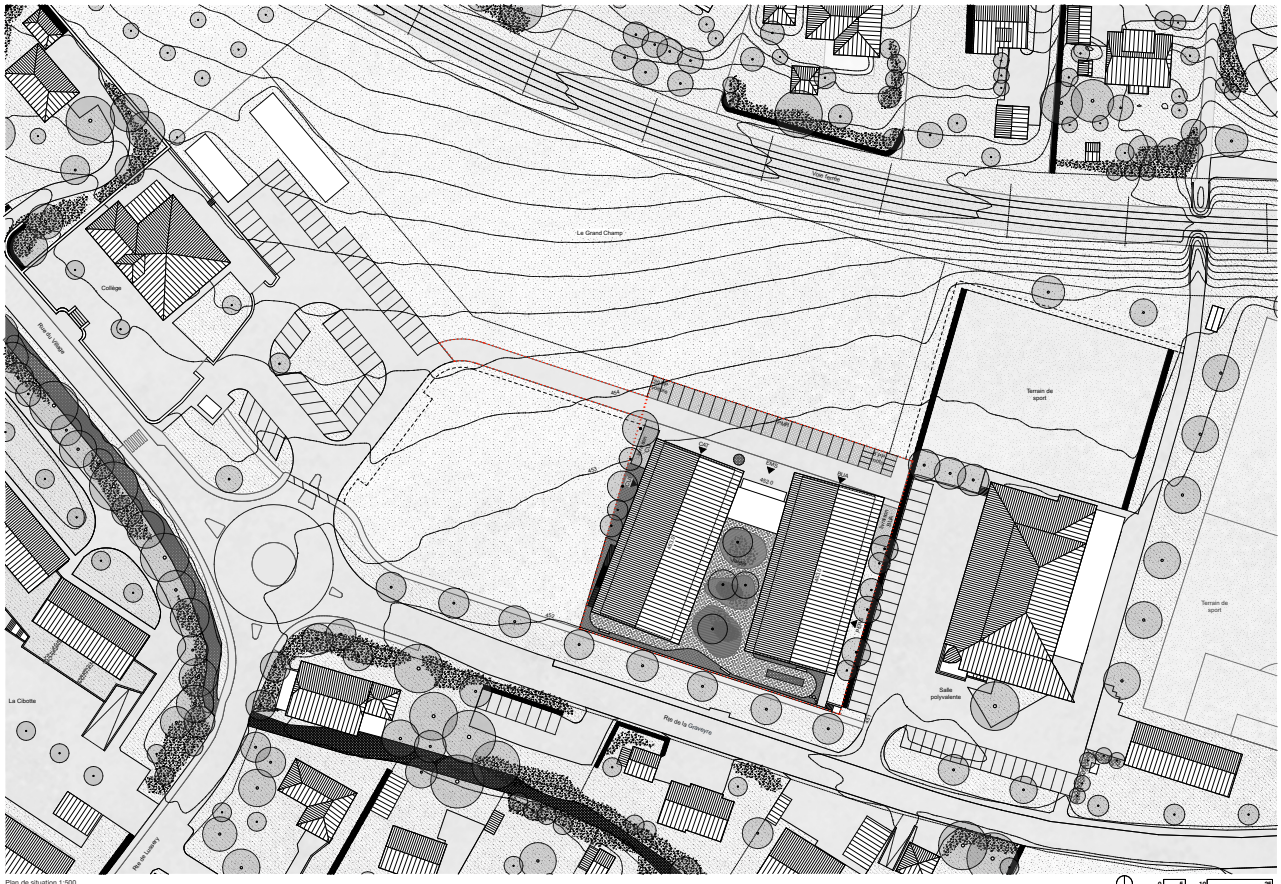
Amstein+Walthert AG

Lorenzo Fassi Landschaftsarchitekt



ENSEMBLE Concours Fondation EMS La Venoge / Site d'Eclépens

●○○○



Plan de situation 1:500



Plan d'ensemble 1:5000



Eclépens, vue historique depuis les champs

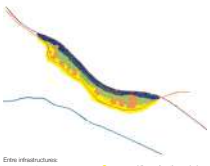


1 Château-Dessus, vue depuis la route sur l'ensemble

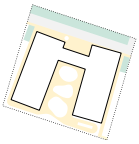


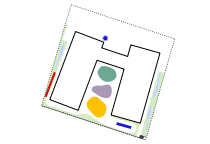
2 Château d'Entre, vue depuis la route sur le grand rural

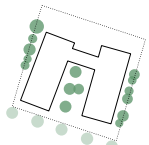






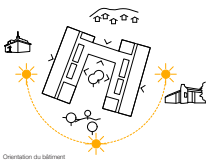




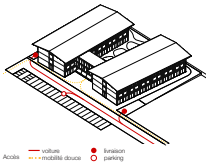




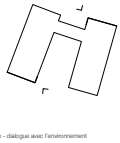
Emprise DDP



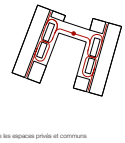
Orientation du bâtiment



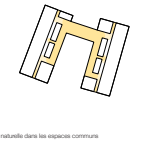
Accès



Décalage doux - dialogue avec l'environnement



Relation entre les espaces privés et communs



Lumière naturelle dans les espaces communs

TEXTURES VILLAGEOISES

Le territoire d'Eclépens compte un riche terroir agricole et occupe une partie élevée de la vallée parcourue par la Venoge. Au nord et à l'est, le massif calcaire du Mormont, recouvert de forêts, entoure la vallée de la Venoge en limitant naturellement le territoire communal d'Eclépens, qui sur les autres côtés s'ouvre dans l'axe de la vallée. Les édifices villageois s'étendent selon une structure linéaire horizontale assez compacte, légèrement en pente.

La partie supérieure des édifices villageois est marquée par un ensemble de haute valeur composé de l'église et du Château-Dessus qui occupent un replat du terrain en contrebas de la route cantonale. L'église et son clocher constituent l'avant-plan de cet ensemble dont la perspective est fermée par la maison de maître, et qui, avec ses dépendances, délimit deux cours ouvertes vers l'est, dans l'axe de l'édifice villageois en captant le regard depuis la rue publique. D'une architecture assez austère, le Château-Dessus compte trois niveaux couverts par une toiture à croupes rehaussée d'égouts retroussés. La cour pavée au-devant du château est limitée au nord-est par des communs et au sud-ouest par un grand rural.

Disposé légèrement en contre-haut de la route cantonale, le site du Château d'Entre marque la partie inférieure du bâtiment ancien au sud-est en ouvrant les espaces par des dégagements soulignés par la cour et le jardin qui contrastent avec le tissu serré du bâti villageois. D'origine médiévale, la maison de maître se compose de trois niveaux couverts d'une toiture à croupes à égouts retroussés. Le grand rural double positionné en face de la maison de maître, ferme la cour séparée par un mur côté route et par des vergers de l'autre.

Entre ces deux pôles constitués par les châteaux, le bâtiment linéaire se développe principalement sur les côtés de la route cantonale qui ondule légèrement en gravissant le pied du versant ce qui tend à induire une implantation décalée des maisons par rapport aux bords de la chaussée. Dans ces deux structures de base, les maisons rurales, disposées en ordre continu, ont été transformées en habitations, l'organisation rurale d'origine restant lisible sur la façade de plusieurs d'entre elles. Les bâtiments comptent généralement deux niveaux, voire trois, coiffés de toitures à deux pans.

Excepté du bâtiment scolaire, une salle polyvalente et une habitation, un espace libre de constructions au sud-est composé principalement de vergers et de prés a été appelé à accueillir le nouvel EMS au-dessus de la route cantonale. Ce coteau formé en espace vert de transition entre le bâtiment villageois, la ligne de chemin de fer et le quartier d'habitations individuelles.

NOUVEL ENSEMBLE

L'ensemble de la nouvelle construction est conçu d'être en relation avec les structures du village qui ont émergé organiquement - les bâtiments, les prairies, les cours et jardins, les murs en pierre - en recherchant une proximité intime avec les pentes et la vallée environnantes.

Les espaces entre les maisons du centre du village et les nouveaux quartiers de maisons individuelles ou industrielles sont assez différents : au centre du village, les rues, les jardins, les places assises et les routes se fondent en un paysage urbain unique. Des arbres, des fontaines, des places ou des sièges remplissent les espaces intermédiaires. Dans les quartiers voisins, les distances plus grandes créent des espaces vides, sans cohésion.

En suivant le tracé de la rue, la nouvelle résidence s'appuie sur les deux structures résidentielles les plus importantes et les points dominats du village - les maisons de maître Château-Dessus et le Château d'Entbas.

L'usage d'un architype présent dans la mémoire collective permet à ce nouveau volume de non pas voler l'attention au patrimoine existant, mais au contraire de renforcer l'imaginaire qui s'y relie.
Le long de la rue principale on renforce la densité du centre du village avec la disposition et l'articulation des volumes. De cette façon, le lieu acquiert une identité, une atmosphère et une force plus élevées.

Deux volumes simples reliés par un hall central sont perpendiculaires à la pente et à la rue principale au sud. Ainsi, le volume gagne en vue sur le paysage culturel de la vallée. Au nord, la nouveau chemin d'accès forme une petite place de village avec une fontaine et un parking qui marque l'accès principal à la résidence, face au Grand Champ et au Mormont. Au sud, la disposition des trois volumes forme une cour semi-ouverte sur la rue, qui devient le centre du bâtiment. La cour même crée et favorise une nouvelle relation avec le village par le biais des espaces extérieurs en s'ouvrant sur la vallée et en s'appuyant sur les configurations spatiales existantes.

Au moyen d'utilisation d'éléments historiques dans volumes abstraits et d'expression contemporaine, le projet compléterit les sites historiques de façon harmonieuse en créant un ensemble, constitué de biais et d'articulations multiples, où toutes les parties communiquent ensemble. Le projet subtil et soigneusement élaboré réunit les exigences complexes et variées.

PROGRAMME

Le programme de l'EMS prend place dans deux volumes d'hébergement analogues, correspondant à la répartition prédéfinie en deux unités d'accompagnement de 32 lits, sous forme de bare avec toit à deux pentes, reliées entre elles par un volume abstrait pour les locaux de l'équipe d'accompagnement. Le décalage doux entre les deux volumes est un simple geste pour réagir à l'environnement et créer un dialogue avec.

Depuis le nouveau chemin d'accès, une petite place accueille les résidents. On entre dans la résidence par un espace extérieur couvert. Les généreux espaces communs, orientés vers la cour, longent la façade et desservent les différentes pièces. Ceux-ci invitent à la détente, au jeu, à la rencontre ou à l'observation. De grandes fenêtres apportent de la lumière et guident le regard vers le jardin animé et le volume en face.

Le rez-de-chaussée se déploie en un grand geste d'accueil et regroupe le programme collectif tel que la réception, la cafétéria, la grande salle à manger et le séjour commun, l'espace des activités ainsi que l'administration et les locaux pour le personnel. Ces fonctions établissent une relation privilégiée avec le village en tirant profit d'une bonne graduation des prolongements extérieurs offrant notamment des îlots arborés, un grand couvert et une terrasse ouverte protégée. La grande salle à manger bénéficie d'un lien direct avec la salle d'activités polyvalente et d'un lien visuel avec la route principale et la cuisine de production, offrant ainsi une animation en soi. Comme autrefois, la cheminée est placée au centre du plus grand espace commun, entre la salle à manger et le salon, créant ainsi une atmosphère chaleureuse.

Le côté opposé, orienté vers l'ouest et l'est est conçu de manière à répartir spatialement les exigences programmatiques afin d'améliorer la livraison pour la cuisine et la buanderie et de préciser les flux logistiques à l'intérieur du socle et entre le socle et les deux corps du bâtiment.
Le Centre d'Accueil temporaire PAA est situé sur le côté nord, avec un accès séparé et direct depuis la place.

Dans les deux étages supérieurs, les espaces communs restent orientés vers la cour, renforçant ainsi le contact visuel à l'intérieur du bâtiment, alors que les chambres individuelles se trouvent sur le côté opposé, orientées vers l'ouest et l'est pour garantir une certaine intimité. Des espaces centraux sont aménagés pour permettre aux personnes de se rencontrer, de se retirer dans une chaleur confortable : des espaces communs à proximité des chambres, où l'on peut se rencontrer, se bercer en compagnie ou se laisser envelopper par la chaleur. Plusieurs chemins de circulation permettent de réduire les distances au sein de l'unité d'habitation ou au contraire, ils offrent plus de possibilités de déplacement. Une loggia orientée au sud entre les deux unités élargit l'espace de vie lorsque les températures sont agréables. Le toit est ventilé à froid et abrité la centrale de ventilation.

COUR

La cour semi-cloturée est le geste d'étreinte et d'intimité, le sentiment de protection et de sanctuaire au sein d'un ensemble plus vaste entre les champs, les collines et le petit village, qui offre une belle expérience de tranquillité.

L'idée était de rassembler les résidents sous un toit en surplomb s'étendant tout autour d'un jardin des fleurs qui se transformerait du début du printemps à la fin de l'automne. Les fleurs s'épanouissent et se fanent, les gens viennent et s'attardent près des plantes, discutent, boivent du thé, lisent des livres, se promènent, regardent ce qui pousse maintenant - contemplent le jardin. L'atmosphère est paisible. Les résidents, leurs visiteurs et le personnel d'assistance se ressentent autour du jardin coloré et en profitent.

Le jardin devient le point central de la vie quotidienne et son principal centre de gravité. Il fonctionne comme une sorte de loupe. Les bâtiments et les personnes s'orientent vers lui. Il crée des dialogues et un lieu de contemplation. Il renforce le contact avec la nature, affine la vision du monde végétal et intensifie le sens de la croissance, de l'essor et de la disparition. En général, les plantes endémiques qui favorisent la biodiversité seront privilégiées. Il s'agit d'un jardin vivant qui accueille différentes espèces de flore et de faune.

L'eau est également proposée comme élément méditatif sous la forme d'une petite fontaine avec un coin de siège. La surface réfléte le ciel et les couleurs du jardin, attirant les oiseaux et vibrant d'un son agréable en rappelant la fontaine du village et la Venoge qui passe.

En termes d'usages, il s'agit d'un espace laissant de la place à une vie active au jardin. Les résidents sont stimulés à pratiquer des activités physiques grâce aux différents petits coins du jardin qui éveillent leur curiosité. Ils sont encouragés à participer à l'entretien du jardin et à la récolte. Dans un coin de la cour on trouve des jardins potagers qui sont mis à disposition pour les activités communes des résidents et pour l'utilisation dans la cuisine du restaurant.

En assurant la conservation d'espaces de pleine terre généreux, l'infiltration est favorisée sur l'ensemble du site. La gestion des eaux pluviales est valorisée à ciel couvert. Des zones de rétention sont créées par des dépressions dans le terrain le long du toit et également au centre de la cour au sein d'îlots plantés, afin de réutiliser les eaux.

D'un point de vue paysager, le potentiel considérable a été reconnu dans la zone développée organiquement entre les deux infrastructures routières et ferroviaires au sein desquelles le site s'insert également. La vaste zone non bâtie située derrière la ligne de construction, avec des jardins privés et des vergers, est reconnue comme un grand espace de liaison continu avec un potentiel paysager à plus grande échelle pour le village. Le long de la ligne des vergers, il offre une opportunité pour la nouvelle liaison de mobilité douce, soutenue par cette nouvelle facilité de soins et comme point d'activation entre le centre du village, le collège et les activités sportives et polyvalentes ainsi que les quartiers et localités voisins.

MATERIALITÉ

Grâce au choix délibéré de matériaux de qualité, la résidence offre à ses locataires un domicile confortable. Par exemple, la salle du restaurant et le café de la résidence ainsi que le foyer sont réalisés entièrement en bois. Il s'en dégage une atmosphère chaleureuse et confortable, dans laquelle la résident se sent chez lui.
Les espaces intérieurs clairs sont caractérisés par la structure porteuse dominante en bois et le jeu d'ombre et de lumière de la lumière naturelle. Le sol en terre battue met l'accent et crée une atmosphère et un climat intérieur agréable.
La matérialisation de l'espace privé est volontairement discrète, mais le choix des matériaux est de grande qualité et permet un aménagement individuel. Les éléments intégrés tels que les armoires et le banc au niveau des fenêtres sont en bois. Les pièces sont lumineuses grâce aux grandes baies vitrées.
La tradition de construction du centre du village est basée sur des matériaux uniformes ; le bois, la pierre et le crépi dominent. Nous continuons à construire avec les matériaux existants ; le bois est utilisé pour les façades latérales et les murs en crépi massif pour les pignons.

projet n° 20

LA PERNETTE



Dreier Frenzel

1006 Lausanne / Suisse

responsables du projet

Yves Dreier

Eik Frenzel

Jean-Daniel Beuchat

collaborateurs-trices

Elodie Charrel

Amaury Desprez

Marie Walliser

Emmy Wirthner



CONCOURS FONDATION EMS LA VENOGE
SITE D'ECLEPENS

LA PERNETTE



Plan de situation 1:500 0 5 10 20

La Pernette

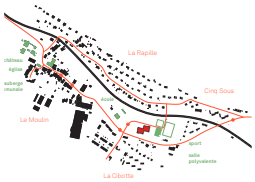
La pernette, sobriquet romand donné à la coccinelle, c'est une touche de couleur vive dans le paysage et une présence qui révèle une certaine idée du bonheur. Décorée de quelques points qui soulignent sa composition symétrique, elle cache sous ses élytres une double paire d'ailes prêtes à se déployer dans la quête d'un prochain envol.



Un site identitaire et connecté

En complément du collège et de la salle polyvalente, le nouvel EMS saisit l'opportunité d'ajouter un volume identitaire le long de la rue du Village. Son implantation occupe une position stratégique dans le développement de la vie publique du village d'Eclépens en direction de l'Est. La proximité avec la crèche, sise au rez-de-chaussée de la salle polyvalente, renforce l'offre villageoise en favorisant la mixité intergénérationnelle.

L'EMS de la Pernette offre la possibilité de créer une connexion piétonne arborée (faisant aussi office de lieu de promenade) à flanc de colline, qui permet de relier le quartier de La Rapille, le collège et le centre historique.





projet n° 21

Les 5 sens

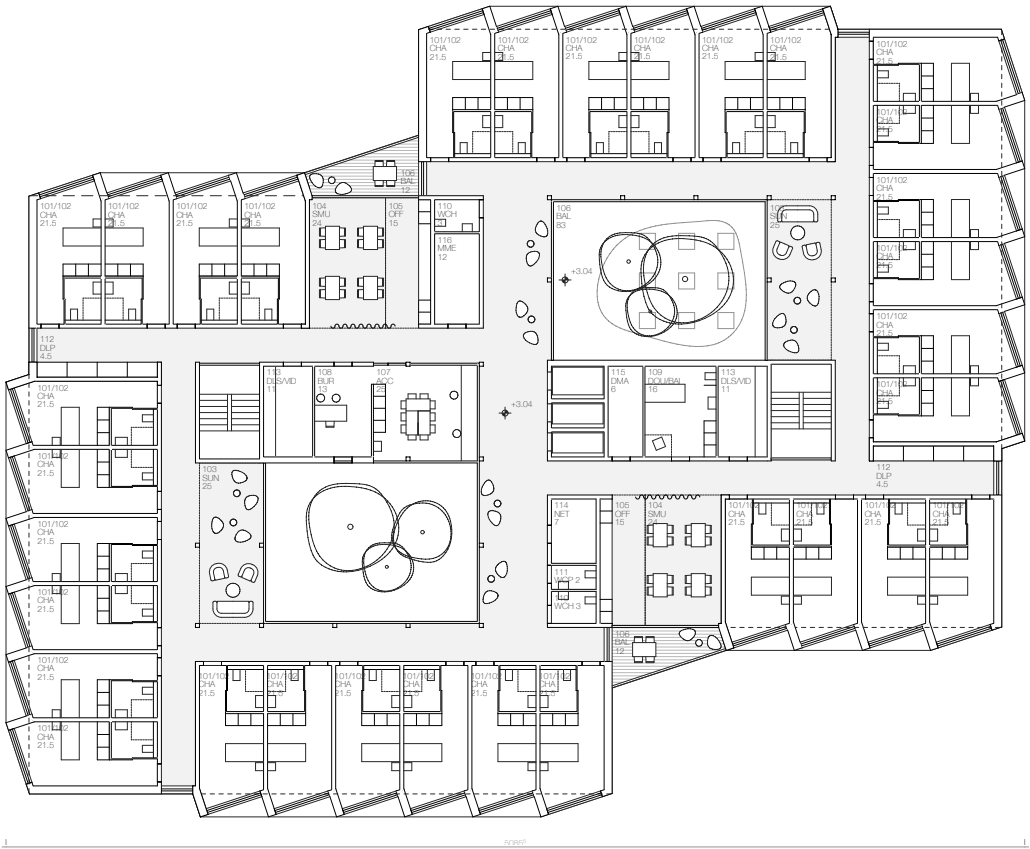


Ba. Bongard architectes

1003 Lausanne / Suisse

responsables du projet

Lionel Bongard



CONCOURS FONDATION EMS LA VENOGE / SITE D'ECLEPENS

Les 5 sens





DDP 1:2000
Superficie 4'000m2



projet n° 22

Kiki



Baur Klott Architekten GbmH

4058 Basel / Suisse

responsables du projet

Daniel Baur

Julia Klott



concours Fondation EMS La Venoge / site D'Eclépens **KIKI**



Idée de projet et situation

Le nouvel EMS d'Eclépens sera construit sur la grande prairie située au pied du coteau, entre deux autres équipements publics : l'école et la salle polyvalente. Le projet KIKI propose d'abriter le programme dans deux corps de bâtiment décalés l'un par rapport à l'autre. Le rez-de-chaussée accueillera les espaces collectifs, tandis que les étages supérieurs abriteront les unités de vie. Le décalage des corps de bâtiment permettra de créer deux espaces extérieurs de qualité égale : la place d'arrivée au nord-ouest et le jardin des résidents au sud-est. En plus de s'intégrer au paysage existant, le volume du programme spatial sera structuré et adapté à l'échelle du site.

Utilisation

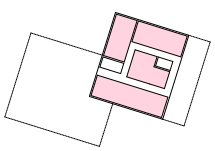
Au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment, dans la partie nord, se trouvent les espaces communs, tels que le hall d'entrée avec réception et cafétéria, le restaurant et la salle polyvalente du nouvel EMS. Ces espaces favorisent les échanges et les activités entre les résidents et les visiteurs tout en animant la place. L'administration et les locaux pour le personnel sont également situés dans cette partie. Dans le bâtiment sud, le Centre d'Accueil de Jour est adjacent, offrant un accès direct depuis la place et permettant une utilisation comme espace extérieur. Le reste de la partie sud abrite principalement les locaux de la cuisine et de la blanchisserie. Aux étages supérieurs, chaque niveau comprend deux unités de vie, desservies par une pièce centrale équipée d'ascenseurs. La salle de soins, offrant une vue dégagée pour une supervision optimale, est également rattachée à cet espace central. Les espaces communs de séjour des deux unités sont directement adjacents, avec une loggia spacieuse orientée au sud, offrant une vue sur le jardin et le paysage, accessible aux résidents. Les chambres individuelles des résidents sont disposées le long des façades autour d'une zone regroupant les pièces secondaires et une cour centrale. Les couloirs s'élargissent près des façades pour former des espaces de séjour avec vue sur les alentours. Des circulations fluides sont aménagées à l'intérieur des unités ainsi qu'entre elles, permettant des vues sur l'environnement dans toutes les directions et à travers les cours vers les autres étages. Ces aménagements stimulent les résidents, tout en leur offrant des lieux d'échange, de repos et d'orientation. Les accès aux chambres individuelles sont conçus comme des niches intégrant une boîte aux lettres et une sonnette personnelles, renforçant ainsi le sentiment d'intimité et de « chez-soi ».



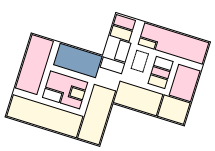
Situation 1:500



Plan de masse 1:10000

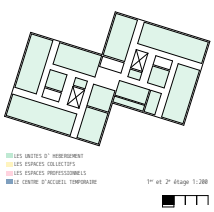


Organisation



Sous sol

Rez-de-chaussée



1er et 2e étage 1:200

projet n° 23

FLORE

Ken Architekten BSA AG

8005 Zürich / Suisse

responsables du projet

Lorenz Peter

Martin Schwager

collaborateurs-trices

Daniel Crone

Jessica Cabrera

Viola Graf

spécialistes-conseils

Timbatec Holzbauingenieure Schweiz AG

Ciril Stalder

Amstein+Walthert AG

Marcu Knapp

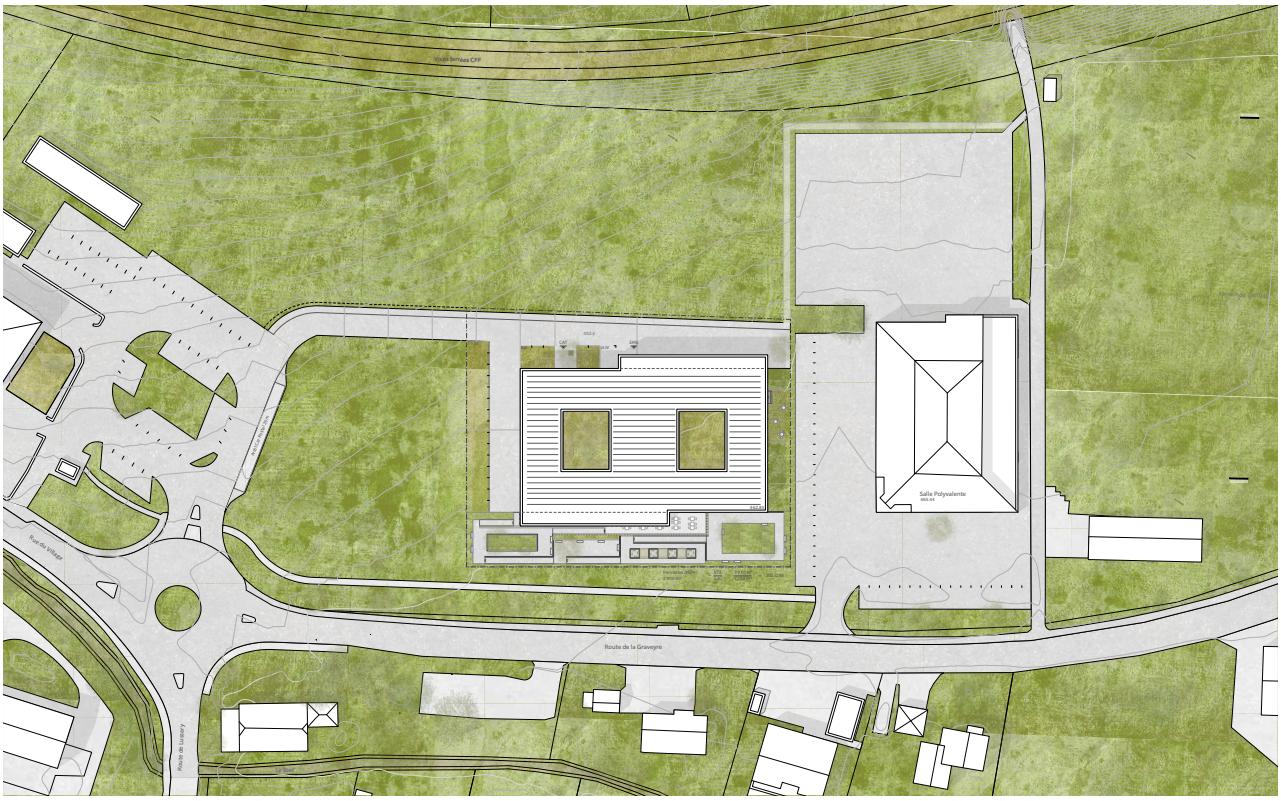
Volker Braig



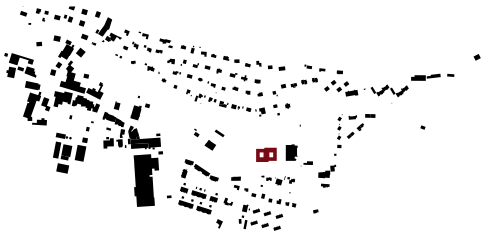


Flore

Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens



Situation 1:500 0 20



Flore

Urbanisme et contexte

Le nouveau bâtiment s'implante en dehors du centre historique du village d'Eclepens.L'école à l'Ouest et la salle polyvalente à l'Est forment le voisinage immédiat du nouvel établissement médico-social (EMS). Au sud, une rangée d'arbres historiques et la route cantonale délimitent le périmètre. Vers le nord, la parcelle est adjacente à une zone de dégagement et à la voie ferrée des CFF.

Le lieu est principalement caractérisé par un bâti de petite échelle à caractère villageois. La salle polyvalente et quelques bâtiments commerciaux constituent des exceptions. Dans ce contexte, le nouveau bâtiment représente une construction de grande dimension, dont la conception volumétrique respecte l'échelle existante de son environnement. Les décalages des façades longitudinales et la composition fine de la façade en bois créent une apparence visuelle fragmentée qui s'intègre harmonieusement dans l'environnement villageois.

La façade en bois reposant sur un socle minéral réinterprète les matériaux de construction locaux et crée un lien avec le caractère agricole du paysage environnant. Ce matériau naturel renforce l'identité villageoise et contribue à l'ancrage du lieu.

Topographie et accès

La parcelle présente une dénivellation d'environ 3 mètres entre le sud-est et le nord-ouest. Le niveau du nouveau bâtiment s'intègre harmonieusement dans la topographie existante et assure une transition fluide entre le niveau supérieur d'arrivée et le niveau inférieur du jardin. Des remblais ou excavations importants en direction des parcelles voisines ont été délibérément évités.

L'accès à l'EMS se fait par une nouvelle route par le nord-ouest. L'entrée principale, les parkings et la zone de livraison y sont logiquement accessibles. Le retrait de la façade au rez-de-chaussée indique aux visiteurs l'entrée principale, tout en servant d'abri contre les intempéries. L'entrée du CAT (Centre d'accueil temporaire) est également située sur cette façade.

Concept architectural

Le nouveau bâtiment est conçu sur trois étages. Le rez-de-chaussée regroupe les espaces communs et les locaux techniques (personnel, cuisine, administration). Les deux étages supérieurs sont réservés aux résidents de l'EMS. Cette organisation fonctionnelle et spatiale établit une hiérarchie claire entre les espaces publics et les espaces privés des résidents.

Le rez-de-chaussée est structuré en trois zones fonctionnelles: une zone commune centrale et deux zones latérales abritant les fonctions techniques.

La zone centrale est conçue comme un lieu de rencontres et d'interactions. L'entrée avec la réception, la salle à manger, la cafétéria, le salon et la salle polyvalente y sont regroupés. Cette disposition favorise différentes formes de communication entre les résidents, leurs proches et le personnel, allant des rencontres fortuites aux échanges plus intentionnels.

La proximité des différentes fonctions (cafétéria, salle à manger, salon et salle polyvalente) renforce le lien social. La qualité des espaces permet de soutenir les relations interpersonnelles. Le patio complète la zone commune par un espace extérieur protégé tout en amenant une abondante lumière naturelle. Une terrasse couverte et le jardin sont accessibles depuis la salle à manger. L'accès vertical central menant aux étages supérieurs se situe également dans cette zone.

Cette organisation spatiale garantit une orientation claire pour les résidents : grâce aux vues sur les différents espaces et à des cheminements bien définis.

Les deux étages supérieurs abritent deux unités de soins, chacune avec 32 lits. Comme au rez-de-chaussée, la zone centrale comprend l'ac- cès principal, les espaces communs et une salle pour l'équipe d'ac- compagnement. Les deux côtés accueillent les unités d'habitation avec les chambres des résidents.

Le concept des unités d'habitation vise à favoriser l'orientation et l'autonomie des résidents atteints de troubles cognitifs tout en assurant un haut niveau de sécurité et de bien-être. L'élément essentiel est un cheminement autour du patio, qui parcourt l'unité de vie sous forme de galerie.

Le long de ce parcours, des points de repère et des espaces distincts sont délibérément aménagés afin de servir de guides visuels:

- un espace de vie commun
- les accès aux chambres des résidents, clairement identifiables et facilement accessibles
- l'entrée d'unité et la loggia, accueillantes et facilement reconnaissables

Des zones plus claires et plus sombres créent une séquence spatiale qui facilite l'orientation visuelle. Des perspectives ponctuelles sur l'environnement ainsi que des vues à travers le patio aident les résidents à se repérer. Des cheminements clairs et l'absence d'impasses sombres contribuent à un sentiment de sécurité et réduisent les risques de confusion.

Aménagement extérieur

Le jardin est organisé en différentes zones et niveaux, reliés par des rampes facilement accessibles. Un chemin circulaire fermé assure sécurité et orientation, empêchant les résidents de se perdre. Des points de repère marquants (végétation, bancs, sculptures) le long du chemin renforcent l'orientation.

Chaque zone stimule les sens:

- Le jardin des senteurs: Plantes aromatiques comme le romarin, la sauge, la lavande et la menthe.
- Le jardin des saisons: Fleurs colorées évoquant des souvenirs et marquant visuellement le cycle des saisons.
- Le jardin aquatique: Un espace de calme et de détente qui guide naturellement les résidents vers le bâtiment.



projet n° 24

JASS



BCRarchitectes Sàrl

1227 Carouge / Suisse

responsables du projet

Patrik Beyeler

Rui Colaço

Vincent Roesti

collaborateurs

Pédro Dias

Yoan Gandolfi

Valentin Jacquet





SITUATION
1/500

Le futur EMS répond à une volonté de renforcer les infrastructures médico-sociales du territoire en proposant des solutions adaptées à la psychiatrie de l'âge avancé (PAA). Ce nouvel établissement prévoit la création de 64 lits, répartis en deux unités d'accompagnement de 32 lits. En complément, un Centre d'accueil temporaire (CAT) de 10 places viendra offrir une prise en charge souple et adaptée aux patients ayant des besoins ponctuels.

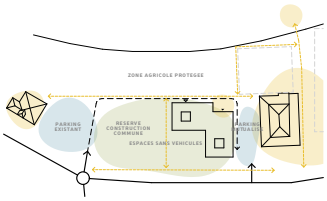
Le terrain dédié au projet est idéalement situé entre l'école et la salle polyvalente, au centre du village. Propriété de la Commune d'Eclépens, cette parcelle est affectée à des besoins publics (15 LAT) selon le plan d'affectation communal en vigueur. Le bâtiment est implanté sur la partie Est du terrain, afin de préserver la possibilité pour la Commune d'étendre à terme les infrastructures scolaires ou de développer des logements protégés côté village.

Ce projet représente une opportunité unique d'allier fonctionnalité et qualité architecturale tout en respectant l'intégration au tissu villageois et les exigences du programme DAEMS 2019. Une attention particulière sera portée à l'harmonie entre l'EMS, les infrastructures existantes et les besoins futurs de la commune.

Une implantation stratégique pour le développement futur du site
Le nouveau bâtiment s'insère entre deux infrastructures majeures : une route et une voie ferroviaire.
Entre ces deux axes rectilignes, le projet adopte une forme composée de deux volumes imbriqués, dégageant des creux qui créent des espaces protégés. L'un de ces espaces est dédié à l'accès et à l'accueil, tandis que l'autre, plus important, est aménagé en jardin
Ces deux volumes sont reliés intérieurement par des espaces publics, assurant une grande perméabilité et une connexion fluide entre les deux zones.

Ces espaces publics ont été conçus pour accueillir des aménagements flexibles et diversifiés, intégrant une riche palette végétale en harmonie avec le territoire biologique environnant.

Cette approche flexible structure l'organisation des jardins, alternant entre des espaces communs ouverts, des chemins de promenade et des zones plus intimes agrémentées de bancs, favorisant détente et interaction.



SCHEMA D'IMPLANTATION
1/2000

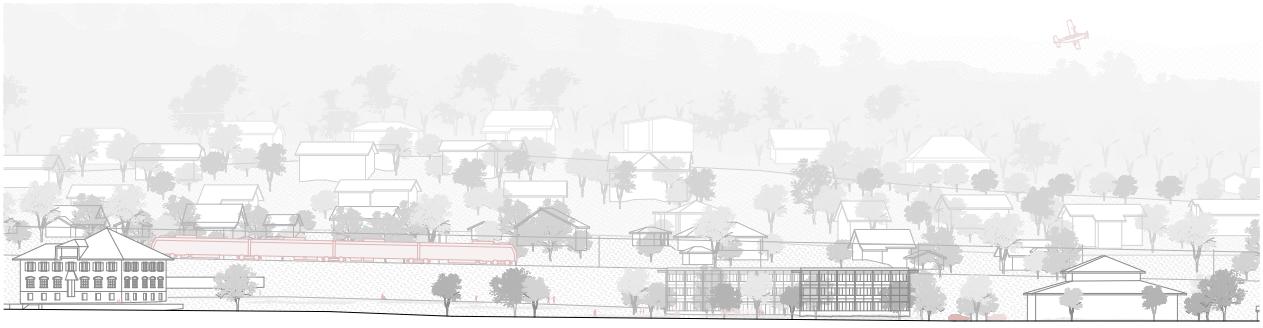
La mobilité
Le futur EMS d'Éclépens est situé sur la route de la Graveyre, directement connectée au réseau cantonal de base, permettant un accès rapide à l'autoroute A1-A9 en seulement 5 minutes sans traverser de localité. L'accès à l'EMS se fait obligatoirement par le giratoire existant, situé à l'angle nord-est du parking de l'école, à proximité de l'arrêt de transport public Car Postal en cours de réalisation.

Une route d'accès unidirectionnelle à caractère agricole, en zone 20, reliera les deux parkings existants, offrira un axe supplémentaire pour la mobilité douce et permettra de lier l'entrée principale de l'EMS.

Le projet intègre des cheminements accessibles à tous les usagers du quartier, garantissant la sécurité des enfants comme des personnes âgées. Les jardins de l'EMS, situés au sud et à l'ouest, bénéficient d'une connexion directe à l'un de ces cheminements, en pente douce, côté sud-est. Deux accès directs relient également le site au chemin pédestre sud, renforçant la perméabilité du site.

L'accès aux véhicules se fait par le giratoire existant, menant à l'entrée principale du bâtiment et au parking. Ce dernier, perméable et arboré, s'intègre harmonieusement dans la bande végétale. Le parking, destiné aux personnels et aux visiteurs, comprend 22 places de stationnement, dont une PMR. Ce parking est mutualisé avec celui du centre communal polyvalent existant.

L'aménagement prévoit une zone de dépose "minute", les accès secours et un accès pour les livraisons des services.



ELEVATION IMPLANTATION
1/500

projet n° 25

Café croissant



Henri Mardi Architectes Sàrl

1202 Genève / Suisse

responsables du projet

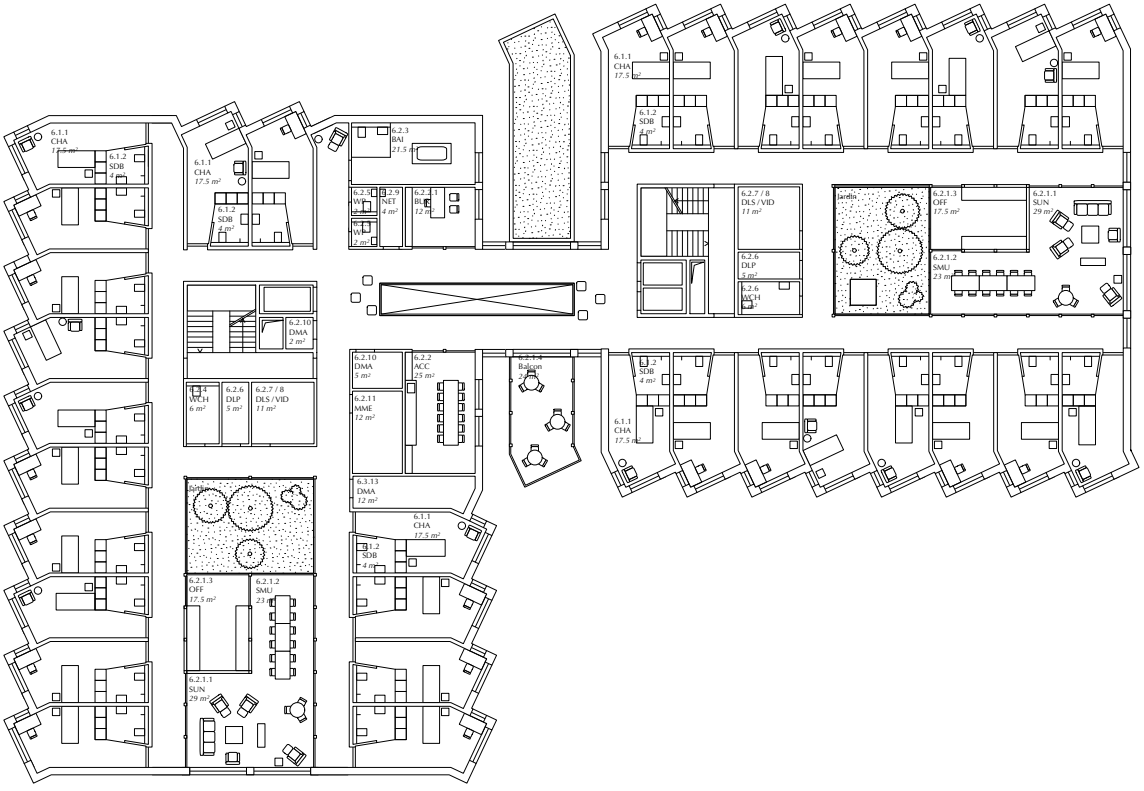
Raphaël Pache

Zeno Cattani

collaborateurs

Raphaël Pache

Zeno Cattani



Plan 1er et 2ème étage
1:200

Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens

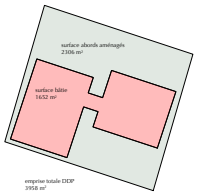
Café Croissant



Plan de situation
1:500

IMPLANTATION : DEUX VOLUMES EN UN

Le projet est implanté dans le périmètre proposé, permettant ainsi de conserver le maximum d'espace libre à l'ouest pour une future extension du collège ou d'autres constructions. Le nouvel EMS se présente sous la forme de deux volumes presque identiques, rectangulaires, orientés de manières différentes. Le premier a quasiment « pignon sur rue » et marque la présence de l'établissement vis-à-vis de la route, alors que le deuxième est retourné et légèrement plus haut dans la pente. Le décalage et le retournement des deux volumes permet de marquer l'entrée qui s'effectue au nord, entre les deux corps de bâtiments, mais également de faciliter les accès et aménagements nécessaires, tels que places de parking, accès motorisés et livraisons, regroupés et en lien avec l'entrée. L'implantation des deux volumes offre également des espaces extérieurs connectés mais organisés en deux parties : l'un au sud et l'autre au nord. Les deux parallélépipèdes sont reliés entre eux par une connexion étroite, permettant ainsi de lire clairement les deux volumes même s'ils forment en réalité un seul bâtiment.



Emprise DDP
1:1000

ORGANISATION INTERNE : DEUX MAISONS CONNECTEES

Le bâtiment est divisé programmatiquement en deux ailes visuellement distinctes mais reliées entre elles. Cette division permet la séparation claire des deux unités d'accompagnement en deux unités de vies séparées complètes. L'aile ouest, légèrement plus grande, intègre également les fonctions communes aux deux unités de vies. La fragmentation claire des deux unités de vie dans les étages permet une identification plus claire des résidents avec leur lieu de vie qui s'apparente ainsi d'avantage à une maison. Chaque maison bénéficie en outre d'un généreux patio en son centre. Il apporte de la lumière depuis la toiture vers les salons et salles à manger et dans les couloirs, de la fraîcheur appréciée en été et de la verdure au coeur même du bâtiment.

UNE CONNEXION VERS LA TERRASSE ET LE PROGRAMME COMMUN

Les deux «maisons» de chaque étage sont reliées entre elle par une connexion largement vitrée et ouverte sur l'extérieur qui donne accès à la terrasse commune. Cette terrasse prend la forme d'une structure indépendante logée dans l'interstice entre les deux maisons et s'étire jusqu'à la façade sud. Couverte, protégée des vents et des fortes chaleurs en été, mais idéalement exposée, elle offre un espace de qualité aux résidents. La connexion vitrée qui s'étend d'un noyau à l'autre et est perforée en son centre pour relier visuellement les trois niveaux entre eux, du rez-de-chaussée à la toiture. Les accès aux espaces communs aux deux unités de vie de chaque étage se font depuis cette connexion, indépendamment de chaque unité. Les deux unités peuvent ainsi fonctionner indépendamment l'une de l'autre et un espace tampon donne accès aux fonctions communes.

UN SYSTEME EN DEUX PARTIE AU REZ-DE-CHAUSSEE

La répartition du programme dans deux volumes trouve également son écho au rez-de-chaussée. L'entrée se fait entre les deux ailes du bâtiment, au nord, sous le couvert. Le hall et l'accueil trouvent leur place dans l'espace de connexion entre les deux volumes. Cet espace donne accès aux circulations verticales de part et d'autre et est baigné de lumière: vitré et ouvert jusqu'à la toiture. Les espaces collectifs de l'EMS sont logés dans l'aile ouest, le long du jardin. Conçus en enfilade (cafétéria, salle à manger et salle polyvaente), ils sont en lien direct avec les cuisines. Ces-dernières s'étendent jusqu'au nord du bâtiment où se situent également la buanderie et l'espace pour les conteneurs, en lien avec les places de livraisons regroupées le long de la façade.
Dans l'aile est sont regroupées toutes les fonctions administratives et liées au personnel ainsi que le centre d'accueil temporaire. Ce dernier est en lien direct avec le couvert d'entrée et le hall principal du bâtiment. Entre les deux bâtiment, au sud, la terrasse principale trouve sa place sous les terrasses des étages et s'étend vers le jardin.
Des entrées secondaires dans chaque aile facilitent l'accès au personnel, vers les cuisines ou les espaces administratifs ou de vestiaire.



Organigramme de fonctionnement
1:1000

DES ACCES REGROUPES ET OPTIMISES

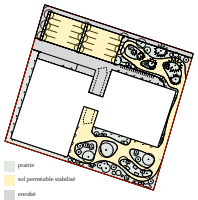
L'accès à l'EMS s'effectue selon les demandes formulées, par une route depuis le collège. L'espace dédié aux véhicules motorisés, asphalté, est réduit au strict minimum. Le parking se situe au nord de la route d'accès, sur la parcelle, les places de livraison le long de la route au bord de la façade et la dépose sous le couvert se fait au bout de la route. Cette-dernière se rétrécit pour permettre un accès aux places de stationnement pour les deux roues.

DES AMENAGEMENTS PERMEABLES

Le reste des aménagements extérieurs hors route d'accès est perméable. L'ensemble des surfaces de parking est réalisé dans un sol de type gravier fin stabilisé, à l'image des cheminements dans les jardins et des terrasses. Ce sol permet non seulement l'infiltration des eaux, mais est également adapté aux fauteuils roulants. Il permet en outre de lutter efficacement contre la surchauffe estivale.

DEUX JARDINS DISTINCTS

Les aménagements extérieurs prévoient la création d'un parc en deux parties, au sein duquel serpentent les cheminements piétons: un jardin au sud, sur lequel s'ouvrent les espaces collectifs, la terrasse, le hall d'entrée, la salle de pause du personnel et son espace extérieur ainsi que les bureau et un jardin au nord, du côté de l'entrée. Les deux jardins sont reliés le long de la façade du bâtiment à l'est et permettent la création de deux ambiances distinctes au sein des espaces extérieurs à dispostion des résidents. Les aménagements font écho à cette subdivision, tout comme les essences choisies. Au sud, des grands arbres à feuilles caduques permettent au soleil de rentrer dans l'EMS en hiver mais le protègent en été. Au nord, des pins, sapins et autres résineux gardent leurs aiguilles tout au long de l'année. Des deux côtés, des arbustes et un des prairies laissées au naturel accueillent des zones d'assise, des espaces ombragés, mais également, dans la partie sud, une zone dédiée à la mobilité, un jardin thérapeutique et une zone clôturée pouvant accueillir de petits animaux.



Aménagements extérieurs
1:1000

UNE CONTRUCTION EN BOIS

Dans ce projet, la réduction de l'énergie grise du bâtiment est déterminante et s'appuie sur un choix éclairé de matériaux recyclables. Le sous-sol, en contact avec le terrain, est prévu en béton recyclé. Son emprise est réduite au minimum afin de limiter les excavations. Le niveau du sous-sol est maintenu au-dessus du niveau piézométrique afin d'éviter toute demande de dérogation. La structure de l'édifice est, hors noyaux, conçue intégralement en bois. Afin d'envisager l'utilisation de bois local, la structure en poteaux poutres prévoit des sections standards et renonce à une utilisation de BLC ou de dalles bois industrielles. Le bâtiment est conçu comme un jeu de construction simple : répétition des éléments de façades et des structures porteuses, faibles portées, rationalité constructive. Les déchets à la construction sont minimisés, réutilisables car démontables et la structure permet une grande liberté d'usage futurs. La façade ventilée du bâtiment est conçue en panneaux de bois pouvant être produits par des sciéries de proximités. Elle est enduite d'une lasure de prégrisaillement afin d'anticiper et de réguler le vieillissement du bois, sans besoin d'entretien régulier.

UNE ISOLATION EN PAILLE ET BOIS

L'isolation thermique prévue est composée de paille insufflée de type IsoStroh, couplée à une isolation molle en fibre de bois. L'impact environnemental des deux types d'isolation est très faible. Ils sont simples à mettre en oeuvre. L'isolation de paille requiert une épaisseur conséquente, toute trouvée entre les sections de la structure en bois. Elle offre de plus une qualité de l'air et un confort intérieur excellent. La composition de la façade garantit une isolation acoustique optimale et une protection efficace contre les basses fréquences du bruit routier.

UN SYSTEME DE CHAUFFAGE DURABLE ET ACCESSIBLE

Le bâtiment sera relié au chauffage à distance. Une distribution par radiateurs basse température est privilégiée à un système de chauffage au sol. Cela permet d'éviter de noyer les éléments techniques de chauffage dans la dalle et d'en garantir l'accès. Les éléments techniques et les réseaux sont accessibles, réparables, remplaçables et recyclabes, ce qui ne serait pas le cas avec des serpentins intégrés. Ils sont indépendants de la structure du bâtiment pour plus de durabilité et de flexibilité.

projet n° 26

L'Oasis d'échanges



GNWA - Gonzalo Neri & Weck Architekten GmbH

8005 Zürich / Suisse

responsable du projet

Marco Neri

collaborateurs-trices

Cristina Gonzalo Nogués

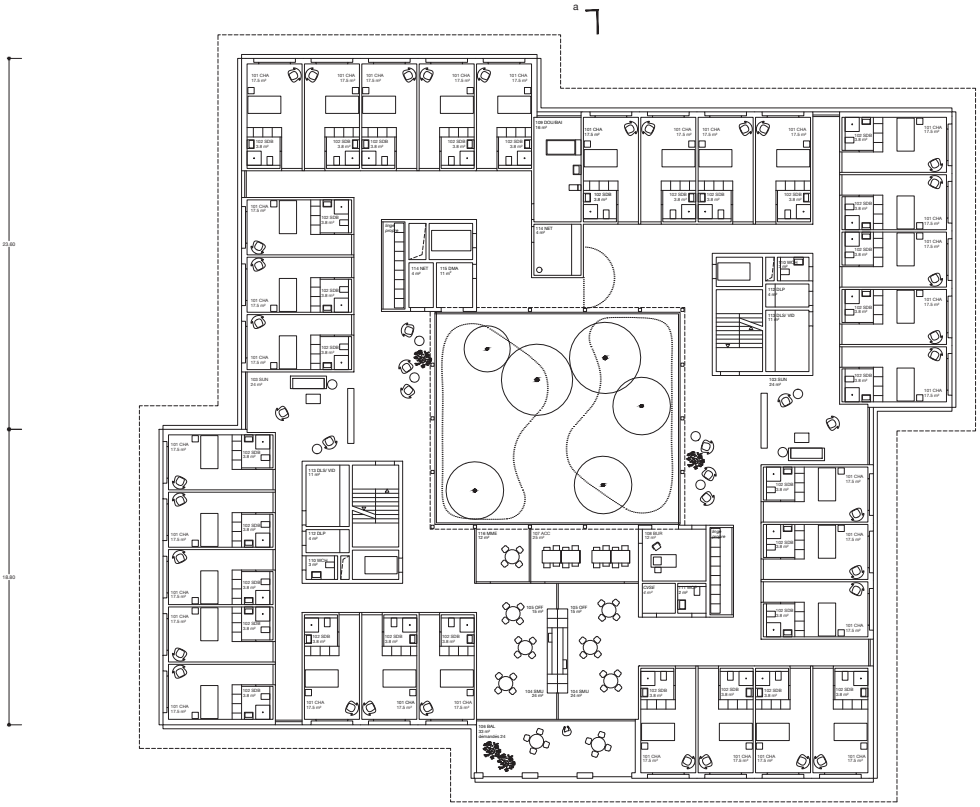
Markus Weck

Anita Gustuti

Nicolò Riccardo Lastrico

Adriana Balagué Reventós

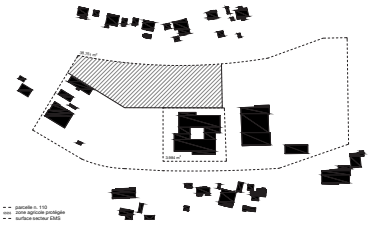
concept de préfabrication



CONCOURS FONDATION EMS LA VENOGE / SITE D'ECLÉPENS

L'OASIS D'ÉCHANGES





emprise du DDP

Implantation

La parcelle destinée au nouvel EMS "La Venoge" est située à proximité immédiate du centre du village d'Eclépens. Cette localisation stratégique offre un fort potentiel pour le développement d'un nouveau quartier, favorisant une intégration harmonieuse dans le tissu existant et renforçant les interactions sociales et intergénérationnelles.
Le site est délimité au nord par les voies ferrées et une zone agricole non constructible, à l'ouest par l'école du village, à l'est par le bâtiment de la salle polyvalente, et au sud par la rue principale. Le terrain communal se divise en trois secteurs distincts : la parcelle du concours, une parcelle agricole préservée au nord et un secteur à l'ouest destiné à une future extension scolaire ou à des logements protégés.
Le bâtiment implanté est compact et s'élève sur trois étages: un rez-de-chaussée et deux étages. Il est composé de quatre volumes organisés autour d'une cour intérieure, ce qui permet de répondre efficacement aux exigences du programme tout en créant un espace sécurisé et convivial au cœur du projet. Les décrochements des volumes réduisent visuellement l'échelle du bâtiment, renforçant son intégration dans le contexte villageois.
Cette morphologie de bâtiment génère également plusieurs poches qui structurent des sous-espaces extérieurs variés. Ces espaces protégés favorisent des usages diversifiés, allant de la déambulation à la détente, tout en offrant une grande qualité d'aménagement.
L'implantation tient compte des contraintes acoustiques liées au bruit provenant de la rue. Bien que les normes aient récemment évolué, le bâtiment est volontairement positionné en retrait pour minimiser l'impact sonore. De plus, sa forme, caractérisée par des retraits successifs, maximise la distance par rapport à la source de bruit et protège efficacement les espaces sensibles situés en façade sud.

Accessibilité

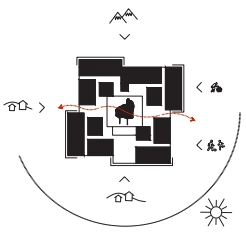
L'accessibilité du bâtiment a été pensée pour répondre à des usages variés tout en s'intégrant harmonieusement dans le contexte environnant. Les entrées principales sont directement reliées aux deux cheminements structurants reliant l'école et la salle polyvalente, renforçant le rôle central du projet dans le village.
Au nord, un nouveau chemin paysager, au caractère plus domestique et traversant une zone calme, dessert une entrée, située près de la parcelle agricole. Cette entrée permet également l'accès au centre d'accueil temporaire ainsi qu'aux principaux espaces communs, tels que la cafétéria et la salle polyvalente. Placés à l'écart de la route, ces espaces bénéficient d'un environnement apaisé et de vues dégagées vers le grand paysage.
Côté sud, une entrée principale orientée vers la rue constitue l'adresse officielle du bâtiment. Elle est connectée à un cheminement piéton qui longe la rue, assurant une liaison facilitée avec le réseau existant et les infrastructures du village. Bien que distinctes, les deux entrées sont reliées à l'intérieur par une circulation fluide et perméable. La cour intérieure, espace protégé et végétalisé au cœur du projet, établit un lien visuel et fonctionnel entre ces deux accès.
L'accès au parking s'effectue par le nord, via un chemin dédié. Le stationnement, concentré sur le côté ouest du site, minimise son impact visuel et sonore, tout en préservant les espaces paysagers autour du bâtiment. Les accès techniques, notamment pour les livraisons de la cuisine et de la buanderie, sont également situés à proximité du parking. Cette organisation garantit une séparation claire entre les flux techniques et les circulations des résidents et visiteurs.

Aménagements extérieurs

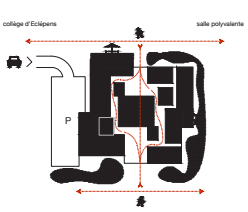
Les aménagements extérieurs du projet ont été conçus pour offrir des espaces fonctionnels, agréables et durables, tout en valorisant le lien avec l'environnement naturel et le contexte villageois. Au sud, une placette d'entrée en retrait de la rue est aménagée avec des îlots verts et une arborisation soignée. Ces plantations apportent ombre et fraîcheur, créant un espace accueillant, agrémenté de bancs pour favoriser les échanges.
Côté nord, une autre placette est reliée au nouveau cheminement piéton longeant la parcelle agricole. Cet espace calme inclut une terrasse attenante à la cafétéria ainsi qu'un espace extérieur dédié au centre de jour, offrant des vues dégagées sur le paysage environnant. Ces lieux encouragent les rencontres entre les résidents et les enfants fréquentant l'école voisine, renforçant ainsi les échanges intergénérationnels.
L'ensemble des aménagements favorisent les interactions entre résidents tout en garantissant une déambulation sécurisée. Un soin particulier a été apporté à l'organisation des voies d'accès et de stationnement, qui restent compactes et discrètes, situées à proximité des services techniques tels que la cuisine et la buanderie. Le parking, conçu avec des pavés-gazon, privilégie des surfaces perméables pour limiter l'imperméabilisation des sols et faciliter l'infiltration des eaux de pluie.
Au cœur du bâtiment, la cour centrale joue un rôle clé. Cet espace intime et protégé, partagé entre les résidents et les visiteurs, est conçu comme un véritable jardin. Sa végétation contribue à la régulation thermique naturelle en offrant fraîcheur et ombrage, tout en créant un environnement sécurisé pour les résidents nécessitant une surveillance accrue.
La végétation, composée de plantes et d'arbustes locaux, valorise le paysage existant tout en renforçant la biodiversité. De grands arbres, plantés le long des limites est et ouest de la parcelle, offrent de l'ombrage, réduisent les îlots de chaleur et assurent une transition douce avec l'environnement.
Le projet met l'accent sur des revêtements perméables pour une gestion durable des eaux de surface. Les cheminements, le parvis et les prairies sont conçus pour maximiser l'infiltration des eaux de pluie, évitant ainsi le recours aux systèmes de canalisation classiques. Ces surfaces végétalisées favorisent également la biodiversité et réduisent les îlots de chaleur. Des éléments complémentaires tels que des nichoirs à oiseaux et à chauve-souris pourront être intégrés. Des bancs, des tables de pique-nique et des espaces de jeux enrichissent les préaux, encourageant les rencontres et la détente. Ensemble, ces aménagements créent un environnement extérieur harmonieux, respectueux des principes écologiques et durables.



plan de situation 1/500



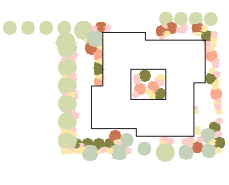
orientations et vues



circulation



matérialité



arborisation et buissons

projet n° 27

Claude



andrea pelati architecte sa

2000 Neuchâtel / Suisse

responsable(s) du projet

Andrea Pelati

Leonardo Coppola

Jonathan Vuillot

collaboratrice

Laura Giorgianni

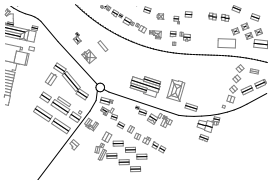


concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens - Claude

Insertion dans le site

Le site défini pour accueillir le nouvel EMS se trouve à l'entrée du village, entre l'école et la salle polyvalente. L'implantation en partie Nord-Est de la zone affectée à des besoins publics permettra, à terme, d'accueillir l'extension des équipements scolaires en partie Ouest. Ce positionnement en retrait et en longueur permet de s'éloigner tant que possible des nuisances sonores causées par la route de la Graveyre.

Bâti au fil du temps le long de la route principale, le village d'Eclépens se compose de constructions hétérogènes, plus ou moins liées, comportant une majorité de toits en pente propre à l'architecture vernaculaire composant le tissu urbain agricole. Dans cette idée, et afin de préserver l'échelle bâtie locale, le projet s'inspire et se développe selon trois volumes principaux de proportions différentes, et un quatrième, plus bas, conférant à l'ensemble un aspect domestique plutôt qu'institutionnel. Une pergola aménagée au Sud termine la composition du projet.





Accès

Respectant la volonté du Maître de l'ouvrage, on accède au projet depuis l'angle du parking de l'école. Les places de parc au Nord laissant un potentiel de développement de stationnement pour les besoins futurs du site.

Le chemin d'accès mène à une place d'accueil faisant le lien entre mobilité douce, espace d'entrée à couvert et zone de livraison.

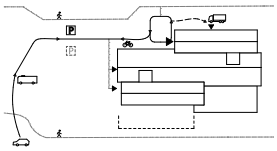
Les entrées secondaires pour l'administration à l'Ouest ainsi que les services et le personnel au Nord permettent de gérer aisément les flux en assurant un contrôle d'accès simplifié.

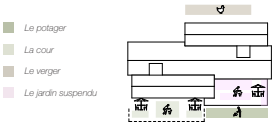
Le centre d'accueil temporaire, en lien avec l'établissement mais fonctionnant différemment du reste de l'institution, trouve un accès couvert en retrait, renforçant l'idée du « comme à la maison ».

Aménagements extérieurs

L'implantation proposée dégage une diversité d'espaces extérieurs, plus ou moins délimités et sécurisés, favorisant des usages variés et adaptés aux différents profils des résidents.

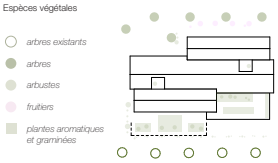
La pergola définit *La cour*, espace de déambulation protégé et clos, sans pour autant être stigmatisant. Séparées tout en conservant un lien, deux terrasses se dessinent pour l'institution et l'accueil de jour temporaire.
Le jardin potager au Sud, délimité par un talus, ainsi que *Le verger* au Nord, permettent des activités renforçant l'autonomie et les liens entre résidants.
Le jardin suspendu et *Les patios* au premier étage, ainsi que *Les balcons* au second, sont conçus pour répondre aux besoins des résidents les plus sédentaires ou nécessitant une surveillance accrue.





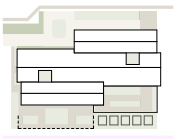
Le potager
La cour
Le verger
Le jardin suspendu

Espèces végétales

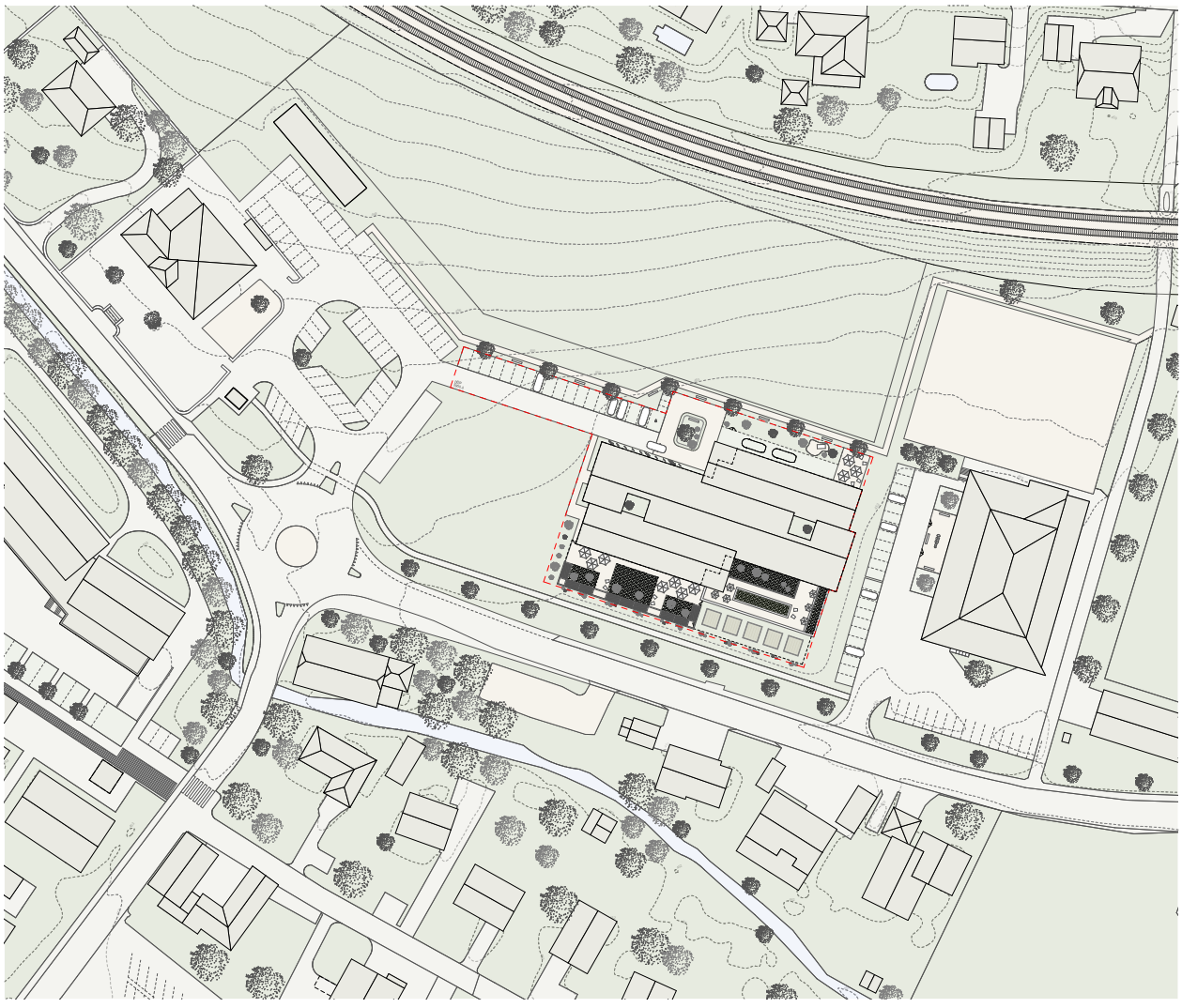


arbres existants
arbres
arbustes
fruitiers
plantes aromatiques et graminées

Revêtements de sol



pavé gazon
végétal
minéral perméable
gravier stabilisé



Plan de situation

0 5 25

projet n° 28

Cheek to cheek



Bellara Berther Architectes

1205 Genève / Suisse

responsables du projet

Christophe Berther

Istabrak Bellara

collaboratrice

Martina Capelli

spécialistes-conseils

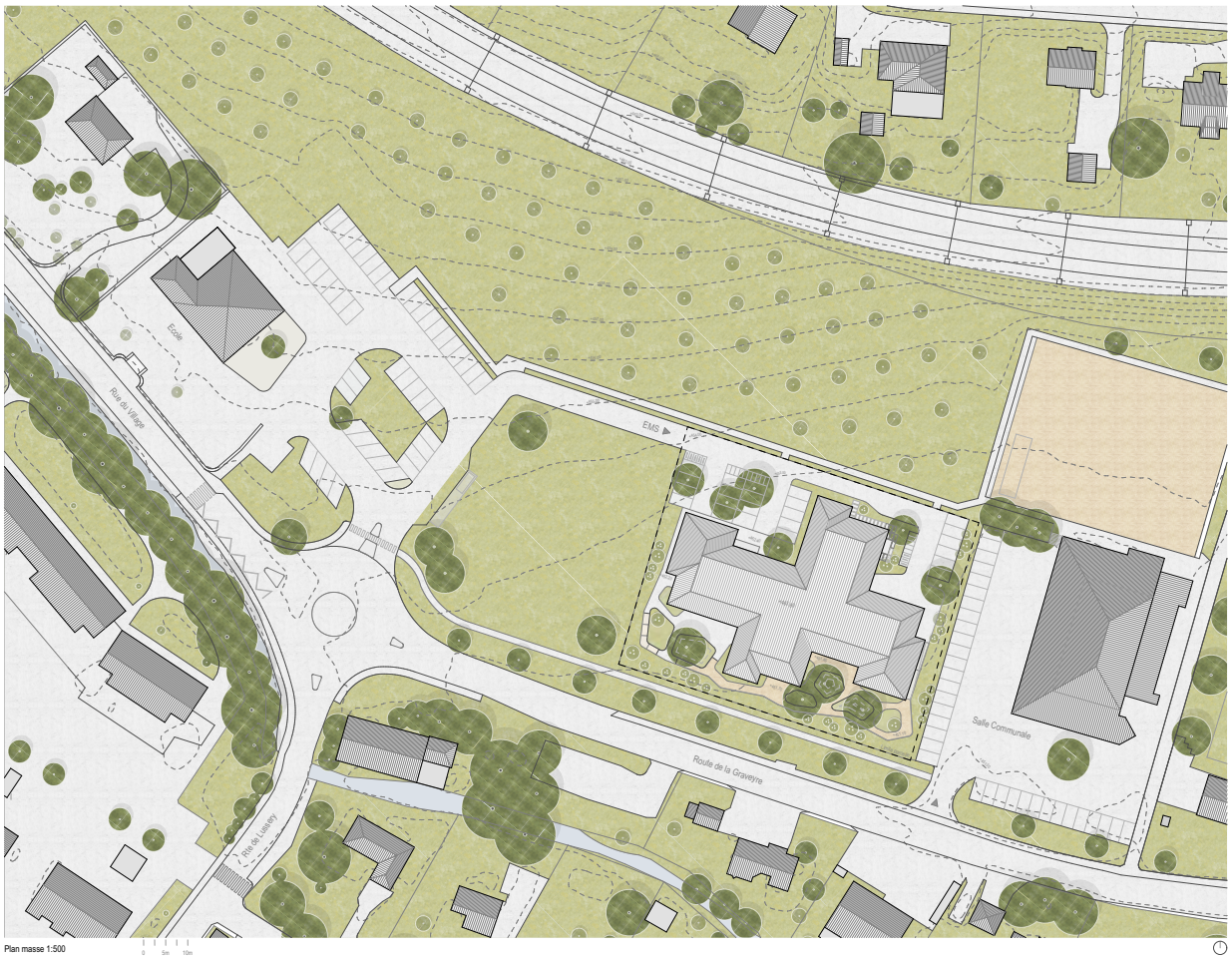
Studio Mint Sàrl Architectes-paysagistes

Marion Festal

Thomas Boyer



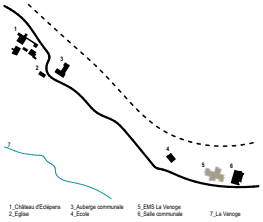
Concours Fondation EMS La Venoge - site d'Eclépens _ **cheek to cheek**



Plan masse 1:500



Château d'Eclépens

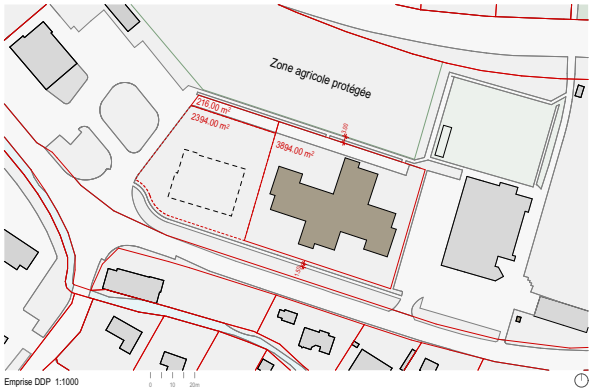


Artère villageoise

Intégration
L'idée est d'offrir au village d'Eclépens un nouveau bâtiment respectueux, écologique et qualitatif. L'analyse de la morphologie du bâti existant, met en évidence un nombre important de toitures en pente, significatif pour la région. Parmi la plupart des villas, l'école, la salle communale ainsi que le château se coiffent de galures aux charpentes variées mais homogènes. A l'image de leur toque, les plans participent à l'expression de leur volumétrie. Ils offrent des ambiances originales par imbrications et articulations, pour certains, mettant en évidence des redents d'une richesse indémodable.

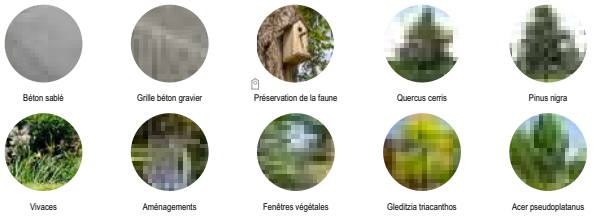
Concept architectural
A l'image de l'existant, le parti architectural pour le futur EMS de la Venoge est de créer une homogénéité par jeux de décrochements brisant la continuité d'un bâtiment démesuré. Le volume dialogue avec le bâti existant et produit ainsi une alternance de vues intérieures et extérieures particulières et personnalisées. Le rez-de-chaussée permet aux résidents de garder un contact visuel avec le paysage et la nature tout en se sentant chez soi. Le plan des étages se compose d'alternance raisonnée de chambres, laissant place aux parties communes et aux loggias/terrasses. Les longs couloirs sans lumière naturelle sont évités et remplacés par un décalage contrôlé de zones communes et de chambres positionnées en fonction des unités demandées. L'organisation des espaces à l'étage se base sur le respect de l'intimité du résident tout en bénéficiant d'un espace de qualité baignant constamment dans la lumière naturelle.

Implantation
L'implantation du futur EMS se situe entre l'axe ferroviaire Yverdon-les-Bains / Renens et le long de la route de la Gravelyre, tronçon sur la voie entre la Sarraz et Oulens-sous-Echallens. Le site d'intervention se place entre deux programmes publics dont le collège d'Eclépens et la salle communale. La parcelle est bordée de deux axes à mobilité douce au nord et au sud. L'axe au nord se connecte au passage sous voie vers la gare d'Eclépens, celui du sud, connecte l'école à la salle communale. L'accès au site est sollicité par le nord de la parcelle, permettant, à l'avenir, un développement du secteur entre le futur EMS et l'école.



Emprise DDP 1:1000





Aménagement extérieur / accès / faune
Le projet paysager s'inscrit à l'échelle du coteau en s'intégrant finement dans la topographie générale. L'accès principal se fait au nord-ouest, les visiteurs se garent au cœur du parking arboré avant de rejoindre le parvis de l'EMS. Cette petite placette est un premier espace de pause et de rencontre, une transition douce entre intérieur et extérieur. Au nord-est le parking se prolonge jusqu'à l'aire de livraison. Nichée au cœur de la végétation, la terrasse des employés leur offre un espace de respiration à l'écart des résidents. Le sud de la parcelle, bien exposé, est dédié au parc. Celui-ci invite résidents et employés à la déambulation autour de grande poches plantés de vivaces et de pelouse. On y trouve un parcours pédagogique et des équipements sportifs adaptés pour stimuler les séniors, des bacs surélevés pour plantes potagères et aromatiques, des bancs pour profiter de l'ombrage des grands arbres et de la diversité de floraison des massifs. Le pourtour du parc est délimité par une frange arbustive indigène intégrant une clôture fine permettant d'apporter en même temps sécurité et biodiversité. Comme le relève le Forum Biodiversité suisse, pour enrayer la perte constante de biodiversité, des efforts accrus sont nécessaires non seulement dans le domaine de la protection de la nature, mais aussi dans tous les secteurs touchant de près ou de loin à l'utilisation des ressources naturelles et à l'occupation du territoire. Lié au plan d'action de l'état de Vaud (période 2019-2030), il est proposé de créer des abris pour différentes espèces d'oiseaux migrateurs. Au sud, un cordon végétal arboré et surélevé suit les courbes de niveau. Il permet de réduire les nuisances sonores en lien avec la route de la Graveyre.

Organisation et programme
Le bâtiment s'organise afin de remplir aux besoins liées à une classe d'âge avancée et de son personnel accompagnant. Les différents espaces communs se disposent de manière à faciliter l'orientation des personnes tout en permettant de créer à la fois des espaces spacieux et plus privatifs. Le rez-de-chaussée s'organise autour d'un généreux espace traversant, le centre d'accueil temporaire s'ouvre sur le parvis de l'entrée en relation avec l'espace public. La cafétéria et le kiosque sont partie intégrante du coeur du bâtiment et s'ouvrent sur le parc. La position et la configuration de la salle polyvalente, en relation étroite avec le restaurant et avec le jardin, permet d'imaginer des aménagements évolutifs suivant les besoins. Le restaurant bénéficie d'un rapport visuel direct avec la cuisine, permettant aux résidents de voir les cuisiniers à l'oeuvre. Les programmes professionnels et locaux technique au rez sont situés dans des ailes distinctes Nord et Est: l'administration est proche du parking, tandis que la buanderie et la cuisine sont en relation directe avec la zone de livraison. Chaque étage abrite une unité d'accompagnement, divisée en deux unités de vies. Chaque unité de vie dispose d'un ascenseur et d'un escalier arrivant directement aux espaces semi-privés, les lieux communs s'ouvrent sur des terrasses offrant une orientation et une vue différente sur le paysage selon le lieu qui le rend unique et repérable. Entre deux unités de vie se trouve les locaux de personnels communs aux deux unités. Profitant de la toiture en pente, les combles sont entièrement utilisées par les espaces de services et les locaux techniques. Des ouvertures zénithales ponctuelles permettent d'éclairer de manière naturelle les pièces et les couloirs.

projet n° 29

PAPILLON

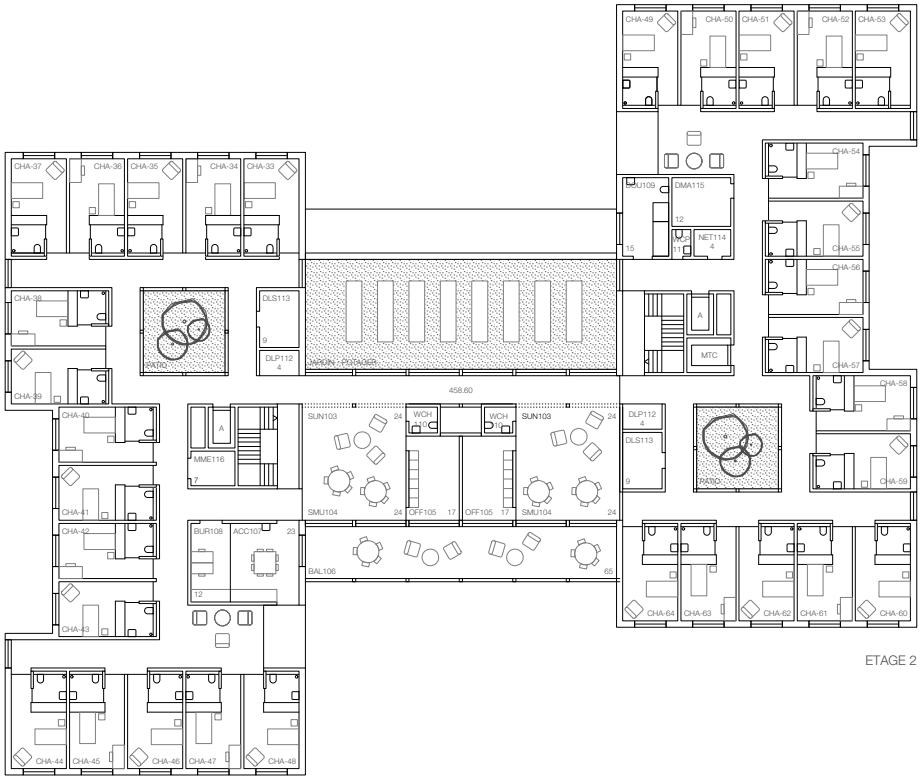


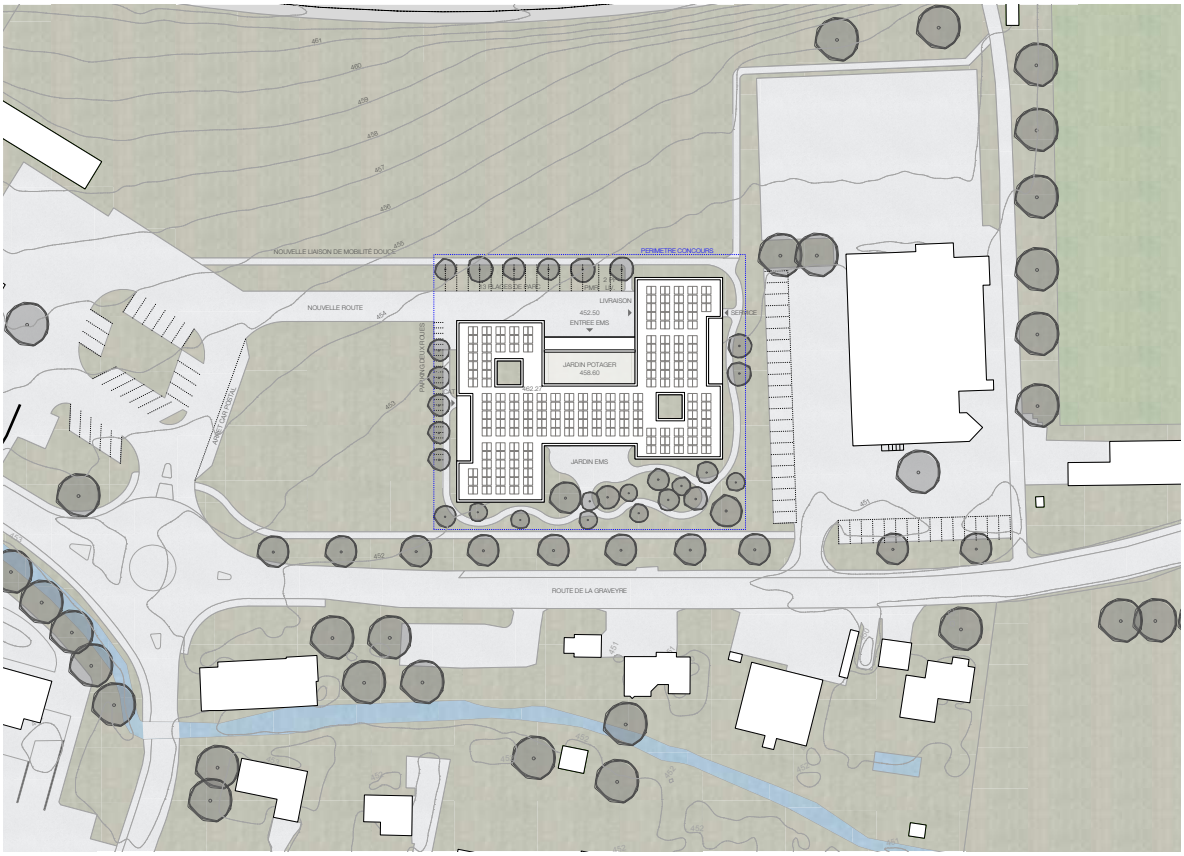
MANUEL RODRIGUEZ architecte

3960 Sierre / Suisse

responsable du projet

Manuel Rodriguez





CONCEPT

Le projet prévoit la réalisation du nouvel EMS autour de deux unités principales.

Ces espaces sont reliés par une zone intermédiaire, perisée comme un lieu polyvalent favorisant les échanges, la relaxation et la circulation pour tous les utilisateurs.

Cette configuration offre une grande flexibilité : elle peut être perçue comme un ensemble unifié ou comme des entités autonomes, permettant notamment de séparer une unité si nécessaire pour optimiser son fonctionnement.

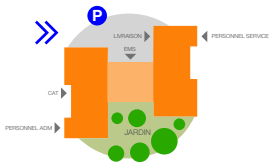
DEUX COURS

La morphologie du bâtiment définit deux sous-espaces qui le mettent en relation avec son contexte.

1. Une cour d'entrée s'ouvre au nord-ouest sur la nouvelle route d'accès. Comme une petite place d'accès, elle offre une relation directe avec la zone agricole au nord ainsi qu'une ouverture sur la colline du Mormont.

2. Le jardin au sud-est qui s'ouvre sur la vie du village et permet une interaction avec ce dernier.

Le espace de bâtiment qui se situe entre ce deux espaces est dedié aux espace collectifs et assure transparece entre la place d'entrée au nord et le jardin au sud.



DES ACCES DISTINCTS

L'ensemble des véhicules ainsi que les places de livraisons sont réunis dans un parking à au nord du site. Les flux de mobilité sont ainsi clairement séparés.
Les accès des collaborateurs sont également bien distincts des entrées des visiteurs et des résidents.

PARCOURS INTERIEUR

Aux Etages Un parcours fluide de déambulation connecte harmonieusement les deux ailes, offrant des vues alternées sur les jardins, la cour, le village ou les collines au loin. Un espace central qui reuni les zones communes aux unités, est partagé par les deux ailes,il intègre les ascenseurs et les escaliers. chaque unité dispose d'un accès indépendant permettant leur éventuelle privatisation.

CONSTRUCTION ET PRODUCTION D'ENERGIE

Le projet privilégie une construction à faible empreinte carbone. Les travaux d'excavation sont réduits au minimum, avec un sous-sol uniquement prévu sous le volume est . Les structures en contact avec le sol, ainsi que les noyaux verticaux de distribution assurant le contreventement, sont réalisés en béton armé.

La structure porteuse verticale est composée de piliers en bois massif, tandis que les dalles combinent deux matériaux : du bois massif en partie inférieure pour la traction, et du béton en partie supérieure pour la compression.

Des panneaux solaires, à la fois thermiques et photovoltaïques, sont installés sur les toits pour contribuer à la production d'électricité et d'eau chaude sanitaire.



VUE FAÇADE SUD - JARDIN

CONCOURS FONDATION EMS LA VENOGE / SITE D'ECLÉPENS

PAPILLON

1:500 0 5 10 15 20 25 30 35 40 45 50

projet n° 30

CAFÉ - CRÈME



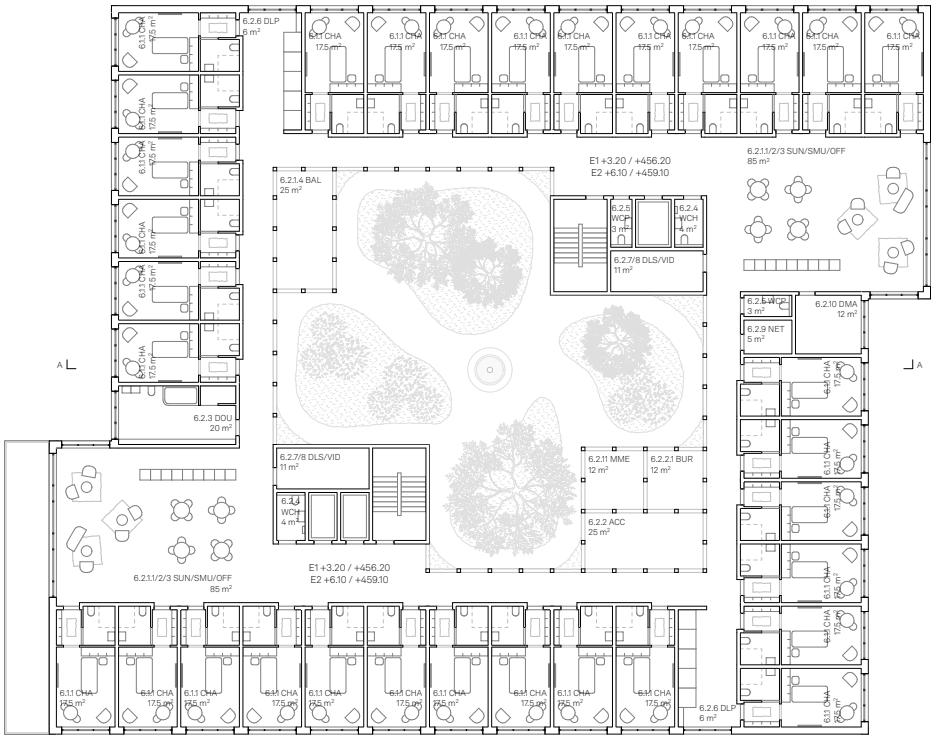
Amorim Ducry architectes

1762 Givisiez / Suisse

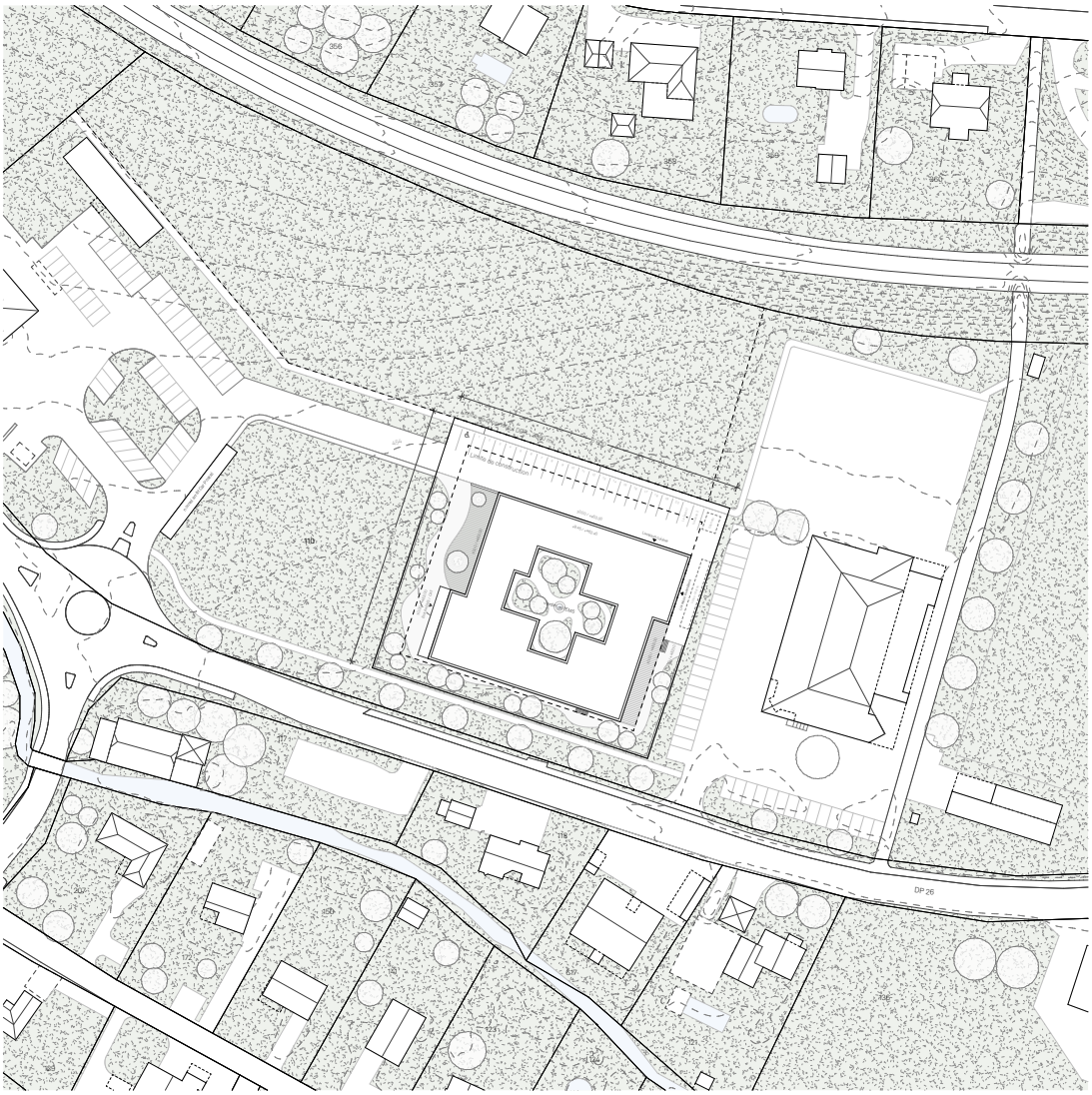
responsables du projet

Joël Amorim

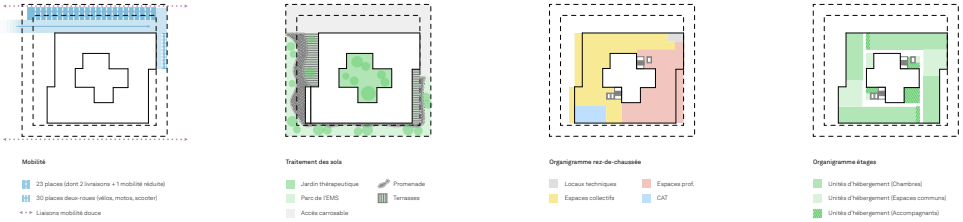
Benjamin Ducry



1:200_étages 1 et 2



1:500_situation



1:1000_schémas

Implantation et accès

L'EMS La Venoge s'implante sur la partie est de la parcelle mise à disposition. Son accès principal est assuré par une nouvelle route située à l'extrême nord du site, laquelle desservira également une extension des équipements scolaire prévue sur la même parcelle.
Les places de stationnement sont aménagées le long de cette route, jouant un rôle de filtre entre l'enceinte de l'EMS et l'axe de mobilité douce au nord.
Ce dispositif offre également la possibilité d'étendre le parking le long de la voie, en cas de besoin.

Typologie et organisation spatiale

La typologie en « O » de l'EMS répond de manière pragmatique à la géométrie définie par le DDP.
Cette forme compacte optimise l'emprise au sol du bâtiment sur une parcelle relativement restreinte, tout en préservant un espace généreux pour un développement futur sur la partie restante du site.
La forme en « O » permet la création d'un vaste jardin central, véritable cœur vert de l'EMS.
Cet espace protégé des nuisances extérieures garantit un cadre calme, sécurisé et apaisant pour les résidents.

Espaces extérieures

Les espaces carrossables sont confinés à l'extrémité nord du site, garantissant une séparation totale avec les flux piétonniers.
En complément du jardin central occupant le cœur de l'EMS, un parc s'étend autour du bâtiment, offrant des espaces extérieurs variés et accueillants.
À l'avant, il se déploie généreusement pour inclure une vaste terrasse, conçue pour accueillir les résidents et leurs visiteurs dans un cadre convivial. À l'arrière, une terrasse dédiée au personnel est aménagée dans une zone plus retirée, à l'écart de la vie quotidienne de l'EMS, offrant un espace de détente privilégié.
Une promenade serpente à travers le parc, invitant à la flânerie sous la canopée des arbres.

Organisation interne

Au rez-de-chaussée, une séparation naturelle s'établit entre les espaces collectifs et les zones professionnelles. Les espaces de vie, ainsi que le CAT, sont stratégiquement positionnés en lien direct avec l'entrée principale du bâtiment.
Le grand patio central crée des perspectives traversantes au sein du bâtiment. L'ascenseur, quant à lui, occupe une position clé à proximité immédiate de l'entrée et des espaces collectifs, assurant un déplacement fluide et pratique pour tous les usagers.
La buanderie et la cuisine de production bénéficient d'un accès direct depuis le parking au nord, optimisant les flux pour les livraisons et la logistique.

projet 31

Marchons ensemble

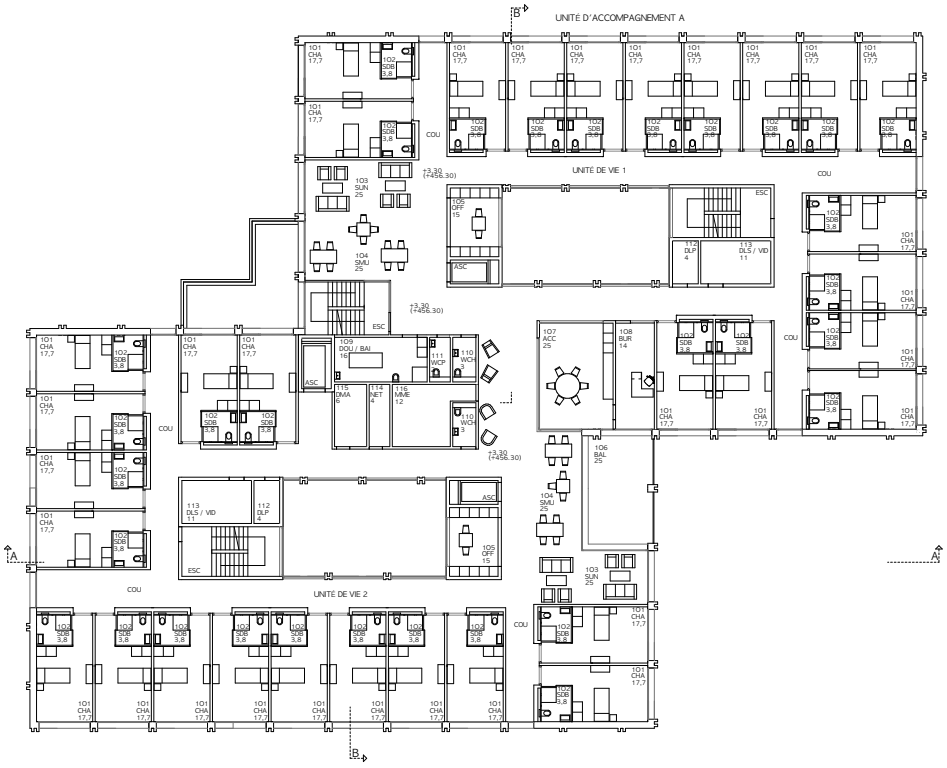


ERERE Architecture Urbanisme

75010 Paris / France

responsable du projet

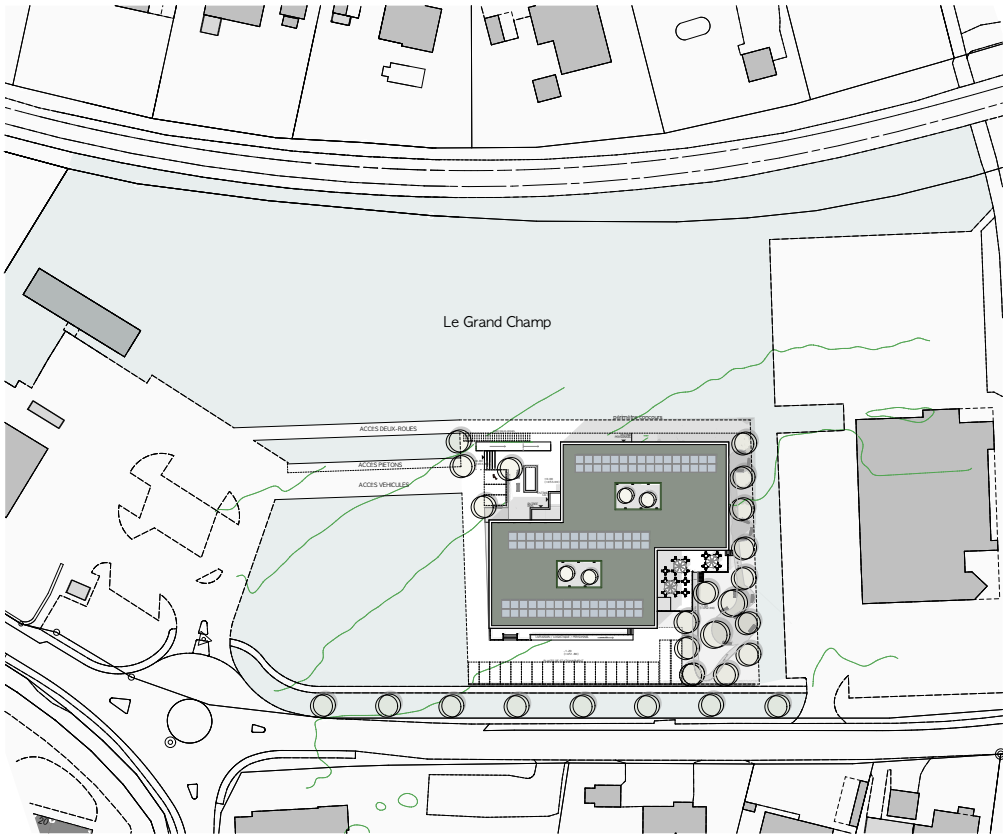
Ferdinand Erere



plan étage 1 1/200 - niveau +3.30 (+456.30)

Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens

Marchons ensemble



Plan de situation 1/500

implantation

L'ensemble architectural s'inscrit dans la géométrie du terrain et se réfère à la forme urbaine du site à l'abri des nuisances environnementales.

En s'alignant aux bâtiments existant sur le site, l'implantation du nouveau bâtiment est dictée par la volonté de souligner les diverses qualités du site qui offre notamment de grands dégagements sur les paysages avoisinants.

Au nord de la parcelle, un grand parvis marque l'entrée.
Au sud, on retrouve un grand jardin sécurisé ponctué par diverses zones de repos et d'aménagements paysagers, jeux de lumière, couleurs et parfums.

Ce nouveau bâtiment compact permet une réécriture du lieu et une connexion avec le territoire.
L'insertion en douceur ne modifie pas la topographique du site.

fonctionnement

L'organisation du programme est rationnalisée. Un sous-sol réduit accueille les locaux techniques et autres espaces professionnels. Le rez de chaussée est occupé par les espaces communs, des espaces professionnels et le centre d'accueil temporaire (CAT). Chaque unité d'accompagnement s'organise sur un étage. Les 64 chambres ont des orientations différentes.

Les chambres s'organisent en boucle, permettant une circulation centrale qui tourne autour des patios et qui se dilate pour accueillir les espaces communs, les séjours, les salles à manger et la terrasse.
Les unités de vie sont connectées entre elles, ce qui crée un sentiment de communauté.
La volonté d'ouverture se poursuit dans le bâtiment par l'aménagement de deux patios arborisés offrant une belle perméabilité visuelle aux espaces intérieurs en proposant un paysage intérieur aux unités de soins qui le bordent. Ces espaces majeurs représentent des repères évidents pour les résidents, favorisant les interactions visuelles entre eux et l'ensemble des usagers, ils génèrent une grande transparence au coeur du bâtiment ainsi que de généreux apports de lumière naturelle, créant ainsi un véritable monde intérieur.
La géométrie du nouveau bâtiment permet d'organiser le programme de manière efficace, en accueillant une unité d'accompagnement par étage, se développant autour des patios. Les salles à manger et les séjours sont aménagés au coeur du bâtiment favorisant ainsi une mixité des lieux pour les résidents.
La générosité spatiale de ces éléments apporte de la luminosité intérieure, amène des points de repère et casse l'effet de couloir en lui donnant une allure davantage domestique que strictement institutionnelle.



Perspective extérieure

projet n° 33

chlorophylle



meï studio Sàrl

1782 Belfaux / Suisse

responsables du projet

Fabrice Schwaller

Alexis Luc

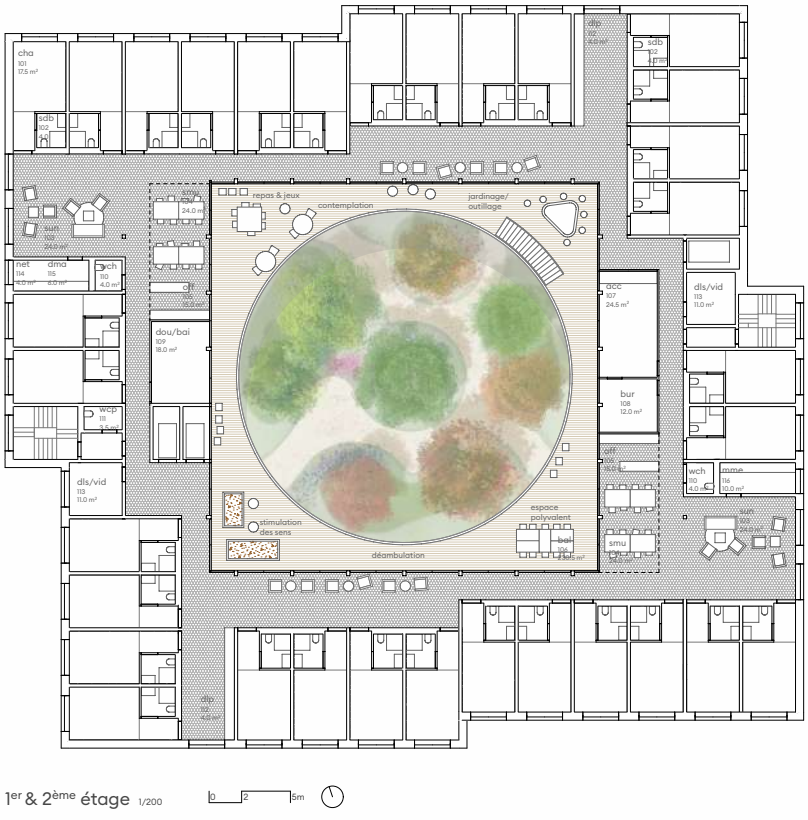
collaborateur

Marc Berger

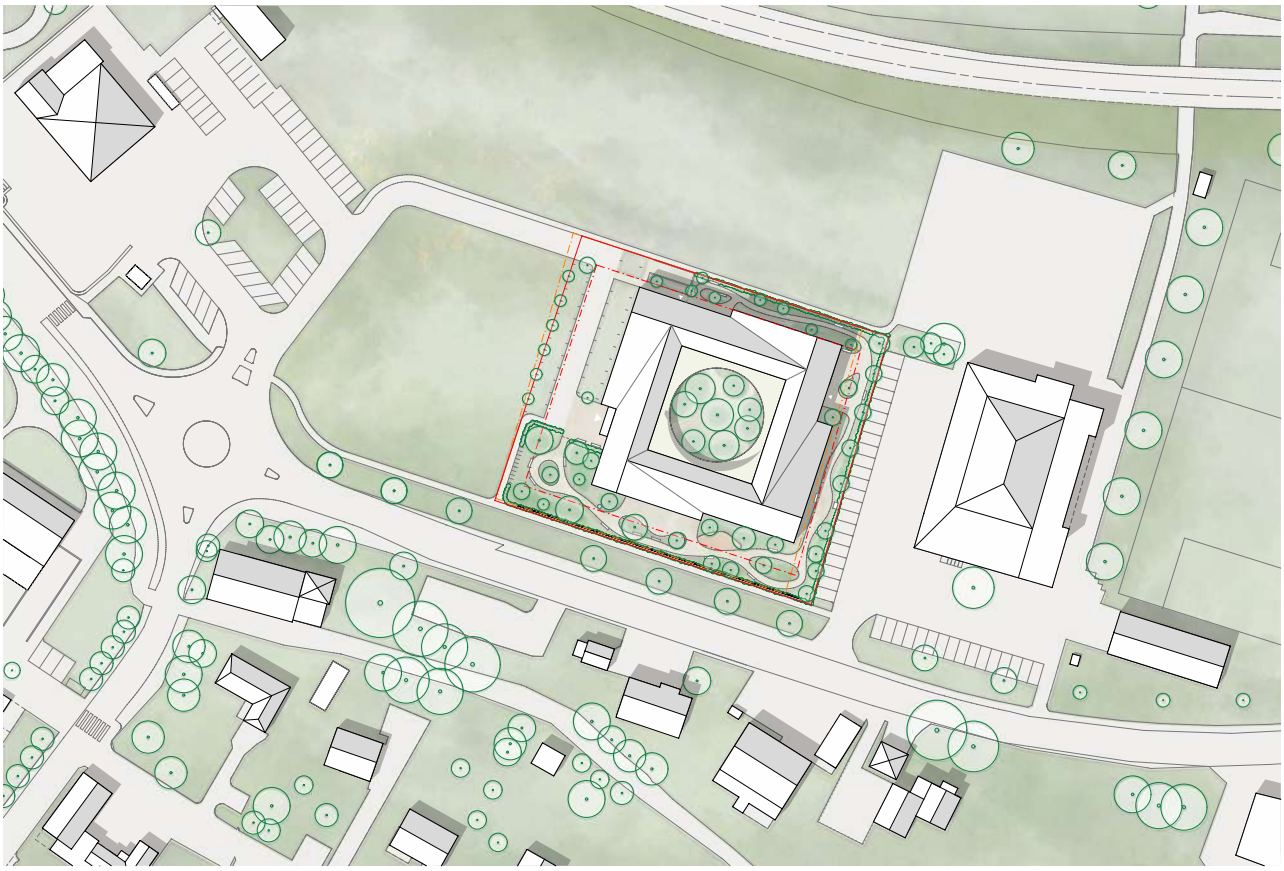
spécialistes-conseils

AB ingénieurs SA

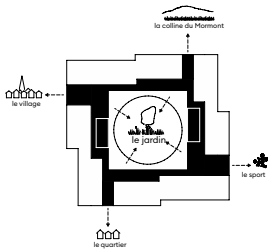
Olivier Francey



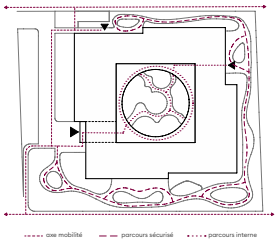
Chlorophylle
«concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens »



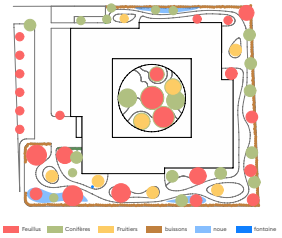
Situation 1/500



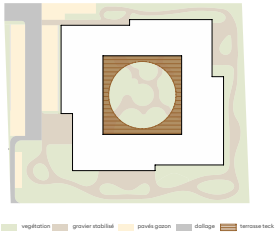
Spatialité & dégagement



Mobilité et déambulation



Paysages



Revêtements des sols

Lecture du site

La parcelle pour le concours du nouvel EMS de la fondation La Vénoge se trouve en bordure du village historique d'Eclépens, entre l'école et la salle polyvalente. Ce site est caractérisé par un contexte rural hétéroclite. Au nord, la parcelle est bordée par une zone agricole protégée adossée à la ligne ferroviaire. Au sud, la route sépare le quartier d'habitation jouxtant la limite bâtie du village. Ce périmètre d'utilité publique est destiné à se développer ces prochaines années.
Le défi réside dans l'insertion d'un programme important dans un contexte rural défini par des volumes de petite échelle, mais aussi dans la capacité du projet à conserver et respecter l'harmonie et l'histoire du lieu, tout en répondant au cahier des charges de manière sensible.

Implantation et volumétrie

Le projet est implanté de manière à libérer des espaces extérieurs autour du bâtiment tout en créant, en son coeur, un espace extérieur protégé. Sa volumétrie s'inspire de l'architecture vernaculaire locale à travers un jeu subtil de fragmentation de son volume et de ses façades. Il propose une interprétation des toitures à deux pans caractéristiques des habitations voisines. Cette approche permet au bâtiment, malgré son programme conséquent, de s'intégrer avec élégance dans le tissu environnant, tout en respectant l'identité du lieu.

Concept architectural

Le projet se développe sur trois niveaux apparents. Le rez-de-chaussée, qui accueille l'accès principal et de service, est à la fois généreux et organisé de manière claire. La relation au jardin de vie et à la cour intérieure, coeur du dispositif, et le parcours organisé autour de cette cour sont certainement le point central du projet.

Aux 1er et 2e étages, qui abritent les deux unités d'accompagnement, de grandes fenêtres et des échappées visuelles vers l'extérieur, autant que vers la cour intérieure, aident à réduire l'errance en offrant une vue apaisante. Il en résulte des circulations qui conjuguent à la fois la promenade architecturale ainsi que l'efficience en termes de distances et de repérage pour les résidents, le personnel et les visiteurs.

Les deux plans d'étage exploitent les dilatations des espaces de circulation qui deviennent des séjours et des salles à manger d'unités, mais aussi des opportunités de déambulation, encourageant les rencontres et offrant un sentiment de sécurité. Ils sont propices aux échanges et aux vues sur la cour et l'horizon.

Le projet offre une grande surface extérieure autour du jardin central. Cet espace est pensé comme un prolongement des espaces intérieurs où la nature vient s'entremêler et briser les limites entre bâti et végétal. Ces grandes terrasses traitées comme des jardins suspendus sont facilement appropriables et offrent une grande variété d'activités possibles aux résidents ainsi qu'un espace protégé de déambulation. La forme pure du cercle efface la limite perceptible entre l'intérieur et l'extérieur, révèle la force du jardin et crée une atmosphère protégée et paisible autour de cet espace fédérateur et rassembleur.

Organisation

L'entrée principale est située dans un décrochement de la façade à l'ouest en direction du village. Elle est accessible par le chemin de mobilité douce au sud ou par les places de stationnement au nord-ouest.
Un couvert suspendu marque l'entrée principale et dévoile à travers le bâtiment le jardin central protégé. Les espaces intérieurs sont organisés autour de la cour, véritable colonne vertébrale desservant l'ensemble du programme public. La cafétéria, le restaurant et la salle polyvalente sont directement situés en relation avec l'entrée principale et avec le jardin de déambulation extérieure. Deux entrées secondaires au nord et à l'est permettent de répondre aux demandes du CAT et des espaces de pause pour les professionnels. Les deux étages sont identiques : ils accueillent les deux unités d'accompagnement par étage. Toutes les pièces sont organisées en périphérie du bâtiment pour libérer au maximum la vue sur la cour intérieure. Seuls les locaux des soignants et infirmiers, facilement accessibles, se trouvent en façade intérieure. Les locaux techniques principaux sont situés au sous-sol, et la circulation horizontale des gaines techniques est assurée par un vide technique situé sous la toiture, qui permet une distribution à l'ensemble des locaux.

Concept paysager

Le projet propose deux espaces extérieurs distincts pour offrir aux résidents des lieux de promenade et de détente. Le premier, situé dans la cour centrale, est un jardin intimiste et protégé. Il anime l'intérieur du bâtiment et est relié aux terrasses des étages par un escalier extérieur qui peut être utilisé avec l'autorisation d'un soignant.Le second espace extérieur sécurisé se trouve à l'extérieur du bâtiment, profitant d'une exposition ouverte et lumineuse. Il accueille la terrasse de la cafétéria et du restaurant, ainsi que les terrasses du personnel soignant et du centre d'accueil temporaire.
Les parcours autour du bâtiment s'intègrent harmonieusement au projet en se prolongeant jusqu'à l'intérieur de la cour centrale, créant des continuités fluides entre les espaces extérieurs et les différentes entrées.

Le projet est conçu pour offrir un environnement sûr, apaisant et adapté aux besoins des résidents. Cela inclut des espaces de vie sécurisés, des zones de détente et des jardins thérapeutiques. Le concept végétal joue sur trois strates différentes (arbres, arbustes et vivaces, herbes) pour apporter de la dynamique visuelle tout en favorisant l'écologie globale de la parcelle.
Le choix des végétaux privilégie des essences indigènes avec une mixité caduc-persistant de manière à conserver une présence verte tout au long de l'année et à préserver l'intimité. Les trois types de plantations répondant à des fonctions bien distinctes : les arbres plantés sont distribués librement sur la surface engazonnée pour offrir ombrage et zone de repos aux résidents. Les buissons, arbustes et haies serviront à délimiter et protéger les espaces de déambulation et à permettre de dissimuler les clôtures dans le respect de la dignité. Les surfaces engazonnées jonglent avec des surfaces perméables de circulation et offrent une atmosphère paisible encourageant la mobilité et l'activité physique.

Tous les espaces extérieurs bénéficient de pleine terre. Le long des promenades, des arbres et arbustes à fleurs permettent d'éveiller les sens. L'ensemble se présente comme un milieu propice à la biodiversité. Tous les cheminements sont prévus pour être accessibles en chaise roulante, tout en garantissant un revêtement perméable pour l'infiltration des eaux. Pour répondre à la problématique liée aux nuisances sonores de la route à proximité et au rapport visuel entre jardin et espace public, le projet propose un système de claustras en limite de parcelle sud, travaillant comme un filtre visuel et sonore. Cette réponse permet d'assurer une habitabilité confortable des espaces extérieurs et d'apporter une intimité recherchée pour les résidents et travailleurs.

Expression et matériaux

Le projet s'inscrit dans une démarche qui valorise une ambiance domestique et rurale en utilisant le bois comme matériau principal de façade. Le travail fin des éléments en bois qui rythment la façade rend hommage à l'architecture vernaculaire, créant un dialogue respectueux entre tradition et modernité. Dans cette idée, les fenêtres, avec leurs cadres en forme de croix, réinterprètent de manière contemporaine les croisillons des fenêtres traditionnelles.
Les ouvertures de tailles généreuses offrent une relation visuelle directe avec l'extérieur, même en position allongée, favorisant ainsi le bien-être des résidents. À l'intérieur de la cour, le bois utilisé pour les terrasses et les claustras crée une transition subtile entre l'architecture construite et le paysage naturel, effaçant les frontières et renforçant l'harmonie avec l'environnement.
Le choix des matériaux intérieurs est déterminé du point de vue de leur durabilité et de leurs aptitudes au vieillissement. Une ambiance chaleureuse et domestique sera développée en collaboration étroite avec le personnel. Le projet vise à casser les codes institutionnels en proposant une grande maison aux résidents. Une attention particulière sera portée sur les couleurs, contrastes et surfaces des aménagements intérieurs pour les unités de vie dans les étages (éléments circulaires, espaces vitrés et éclairage). Le bâtiment vêtu de bardage bois s'intègre subtilement dans le paysage rural d'Eclépens. Un travail minutieux de fragmentation des étages (socle et corps de bâtiment) offre un caractère domestique au bâtiment et donne une échelle humaine.
Les toitures en pans sont exprimées en façade et apportent un dialogue avec leur contexte. Les nombreuses ouvertures en façade démontrent la trame régulière du plan.
Les toitures sont recouvertes de tuiles solaires (panneaux photovoltaïques intégrés).

Chambre résident

La chambre du résident est le lieu de son intimité. Elle est conçue de manière simple et confortable dans ses proportions, pour rendre aisées les circulations à pied ou en fauteuil roulant. Les grandes ouvertures en façade offrent une vue agréable aux résidents. Les teintes, comme les matières, sont douces, chaleureuses et discrètes, afin que chacun puisse s'approprier cet espace à son goût, en y apportant ses effets personnels.



projet n° 34

A l'ombre des fruitiers



bunq sa

1260 Nyon / Suisse

responsable du projet

Julien Grisel

Cyril Lecoultre

collaborateurs

Quentin Dupuis

Jonas Elben

Damien Haraux

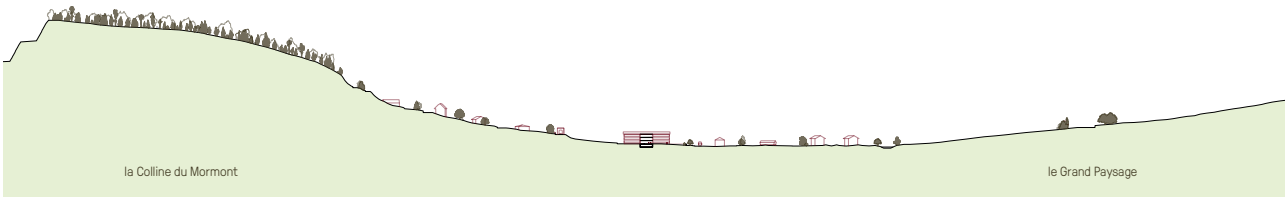


Plan du Rez-de-Chaussée / 1 : 200

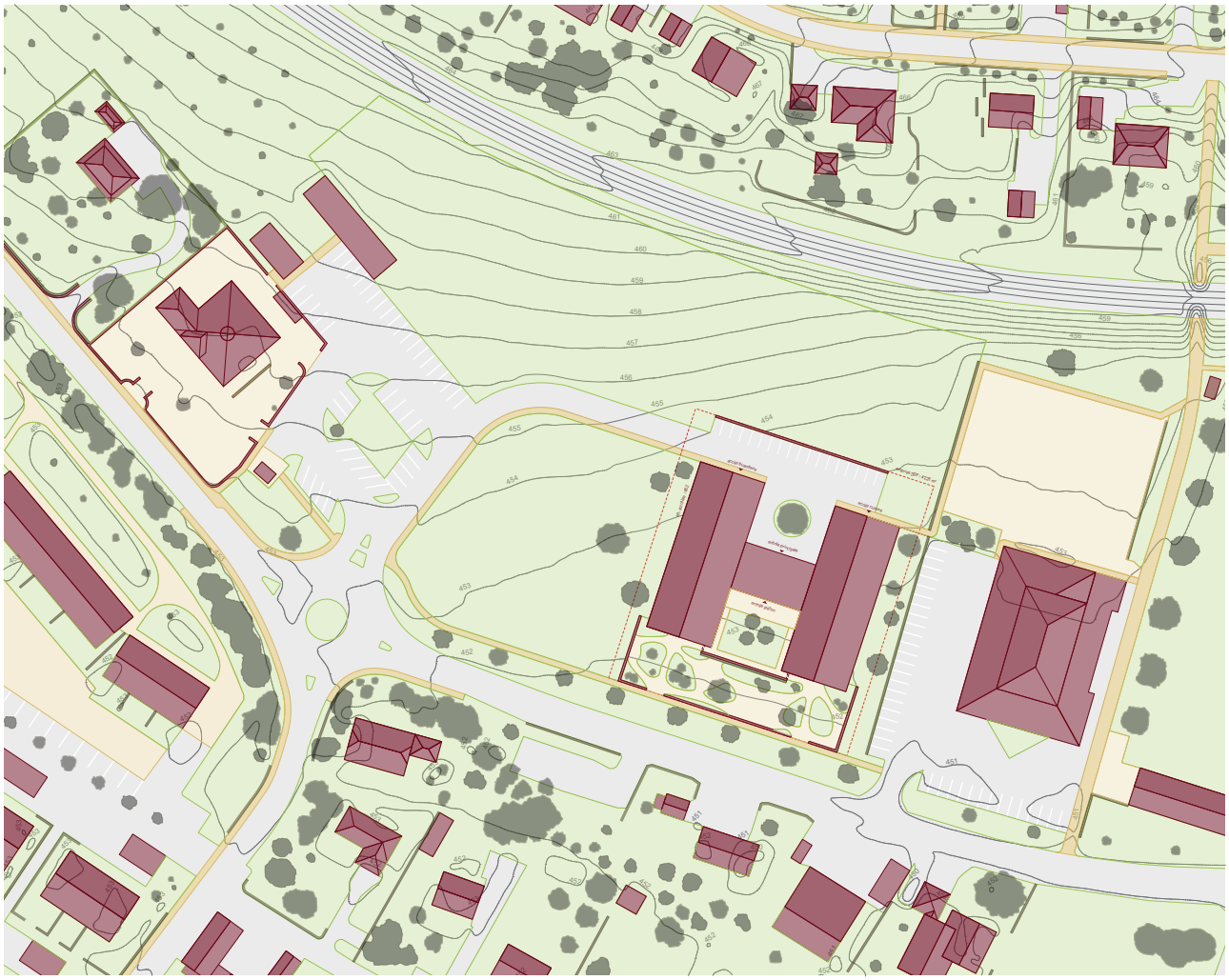
2 5 10

« A l'ombre des fruitiers »

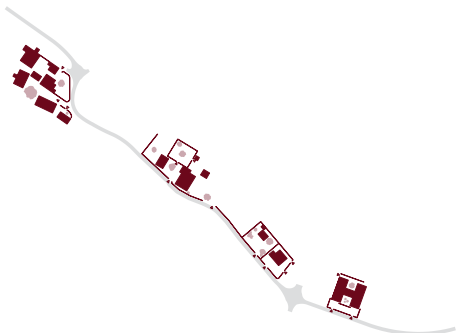
Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens



AA – Coupe Paysagère / 1 : 2000



Plan de situation / 1 : 500



Plan des bâtiments significatifs à cour / 1 : 5000

Implantation et urbanisme

La rue du Village est un axe structurant important pour le village d'Eclépens. Son noyau historique est composé de bâtiments contigus composant la rue, l'église marquant le virage et le château et sa cour terminent la perspective. Plus au sud, la rue se prolonge dans un tissu plus épars, mais des bâtiments à cour bordés par des murs (une ferme, l'école,...) s'y attachent et y trouvent leurs entrées.
Le bâtiment de l'EMS reprend ces règles en composant des une cour-jardin bordant la rue du Village.

On peut imaginer que l'urbanisation progressive qui aura lieu le long de cet axe pourra poursuivre ce principe et proposer un développement de ville reprenant des codes ruraux : une enceinte faite de murs trouvant une entrée sur la rue et des bâtiments organisés autour d'une cour. Ainsi, les bâtiments de logements pourront composer une cour avec l'aile nord-ouest de l'EMS et l'école verra des nouveaux bâtiments compléter l'espace de la cour actuelle. Le verger historique sera complété en composant un espace continu entre les nouvelles constructions et la lignes de chemin de fer.



Maquette de la proposition d'urbanisme pour l'école, le CAT et l'EMS

projet n° 35

un refuge de sérénité



LAH arquitectura

18014 Granada / Espagne

responsable du projet

José Luis Concha Jerónimo

collaborateurs-trices

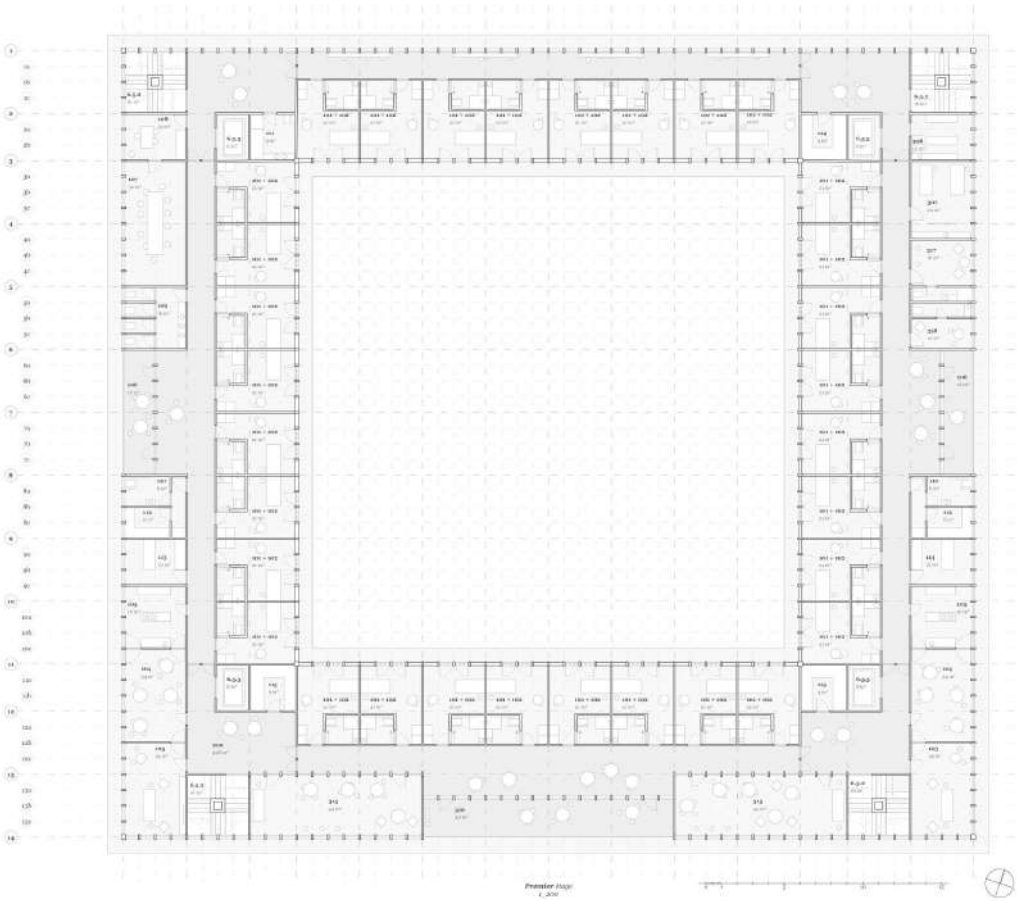
Maria Del Carmen De Luna Giménez

Ana Jerónimo Zárate

Rafael Moulin Pimenta

Mihaela Yankova Yankova

Aideen Catherine Carmody



Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens



"La Venoge : Un Refuge de Sérénité"

Ce thème capture l'essence du projet architectural.

Sérénité : Reflète le design du patio intérieur avec des arbres à feuilles malniques, créant un espace calme et apaisant pour les résidents de l'âge avancé.

Refuge : Symbolise la fonction du bâtiment comme un espace protégé et accueillant pour les personnes en Psychiatrie de l'Âge Avancé (PAA).

La Venoge : Maintient le nom de la Fondation, connectant le projet à son identité institutionnelle.

Le titre résume l'essence du projet : un espace architectural conçu pour offrir tranquillité, soin et bien-être aux résidents, intégrant harmonieusement la fonction médico-sociale avec un environnement naturel et architectural réconfortant.

Concept

L'intervention a pour point de départ et principal objectif de créer une perspective extérieure, plus privée, calme et paisible. L'environnement étant en phase d'expansion en raison de l'agrandissement futur de l'école adjacente.

Le magnifique paysage dans lequel le projet s'implante dans la commune n'est pas ignoré mais les vues sont orientées en fonction des utilisateurs. C'est pourquoi les résidents vont en contact direct avec le nouveau paysage intérieur, tandis que les circulations intérieures gèrent des vues panoramiques vers l'extérieur.

Caractéristiques architecturales

Structure principale : En bois, avec des fondations en béton armé.
Façades : Combinaison d'éléments de maçonnerie et d'une structure en bois.
Patio intérieur : Donnerait plaisir d'arbres à feuilles caduques pour un contrôle climatique naturel.
Protections solaires : Adaptées aux orientations des façades pour un confort thermique optimal.
Ventilation naturelle : Complémentaire à la ventilation mécanique, favorisant une climatisation passive naturelle.
Panneaux solaires : Fourniraient un complément énergétique pour réduire les besoins externes.

Cette organisation et ce design répondent aux exigences du programme, créant un environnement intime et paisible pour les résidents, tout en optimisant la fonctionnalité et la durabilité du bâtiment.

Structure

Le bâtiment est placé au point le plus haut possible pour s'assurer de la neutralité de l'intervention par rapport au voisinage.

L'infrastructure est constituée béton armé, tandis que la structure principale est en bois.
Les façades sont composées d'éléments de maçonnerie et d'une structure en bois cloisonts de la structure intérieure.

Les refends en bois seront intégrées de la manière naturelle dans le design architectural :

• **Dans la structure de la toiture :** Les refends en bois feront partie du système structurel de la couverture, placés entre les poutres principales en bois et la dalle en béton.

• **Dans les planchers intermédiaires :** Elles seront utilisées dans la construction des étages, intégrées à une dalle mixte bois-béton.
• **Comme élément visible :** Les refends en bois pourraient être laissés apparents dans certaines zones, apportant un aspect esthétique chaleureux à l'intérieur du bâtiment.
• **Rapport pour installations techniques :** L'espace entre les refends en bois sera utilisé comme vide technique pour le passage des différentes installations.
• **Intégration avec d'autres matériaux :** Les refends en bois fonctionneront en synergie avec des éléments en béton et d'autres matériaux de construction pour créer une structure efficace et durable.

Cette intégration des refends en bois reflète l'approche du projet, axée sur l'utilisation de matériaux naturels et durables, combinant des techniques traditionnelles de construction en bois avec des méthodes modernes.



01

projet 36

ciam



dsar I ds.architekten eth sia

4058 Basel / Suisse

responsables du projet

Daniel Dähler

Benedikt Schlatter

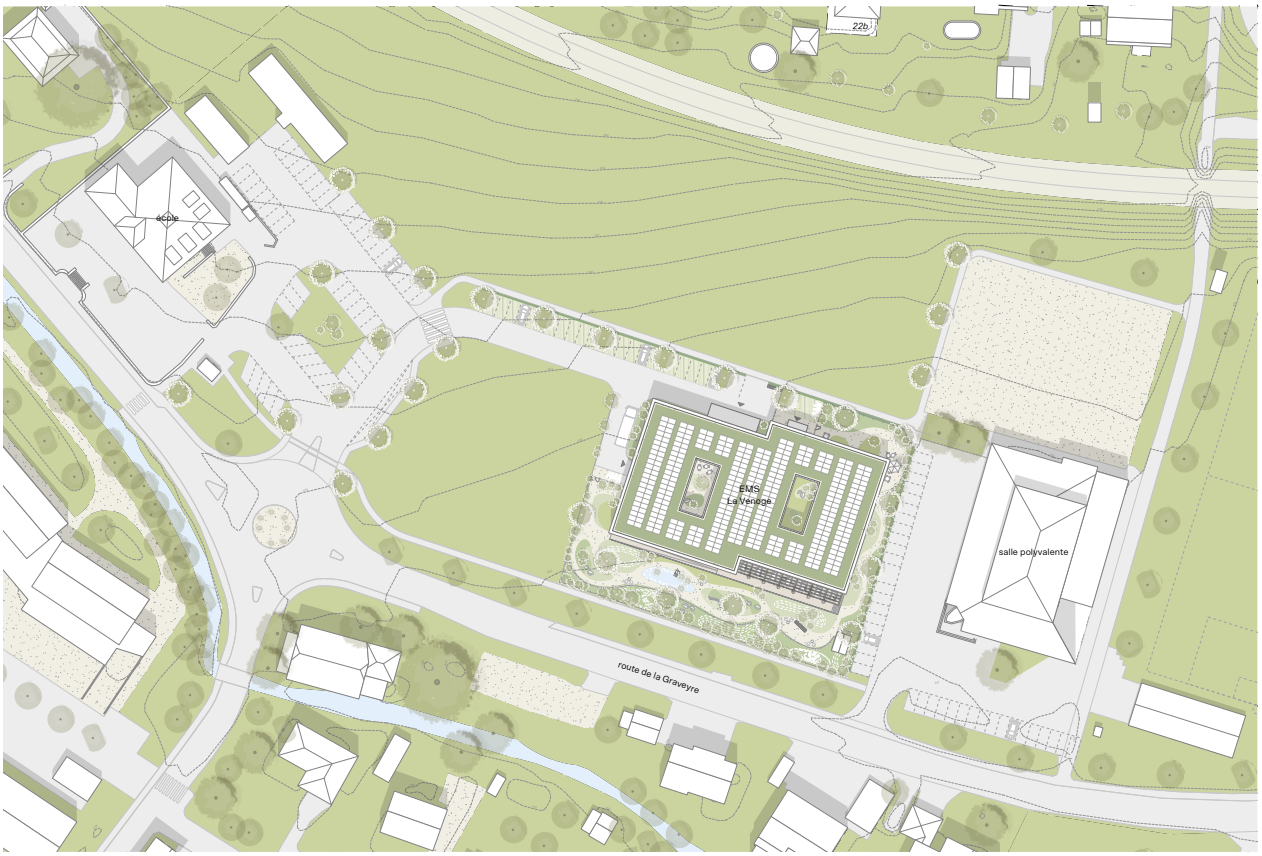
Stefan Schwarz



ciam

concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens

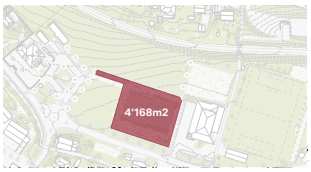
1



situation 1:500 0 5.00 10.00 25.00

situation

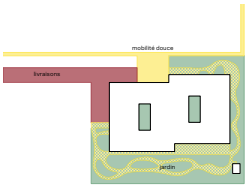
Le nouvel EMS est implanté sur un terrain libre, légèrement en pente, entre la salle polyvalente et l'école existante, au centre de la commune d'Eclépens. Le grand volume du bâtiment est visuellement réduit grâce à une articulation au milieu de sa façade sud, qui établit une échelle harmonieuse avec les bâtiments avoisinants. Un léger décalage de quelques mètres permet au bâtiment de s'adapter à la topographie et de créer une zone d'entrée orientée vers la nouvelle route d'accès au nord. Aligné avec la salle polyvalente, le bâtiment maintient une distance suffisante par rapport à la route de la Graveyre, ce qui permet d'orienter les chambres vers le sud et d'aménager un grand jardin pour les résident·e·s.



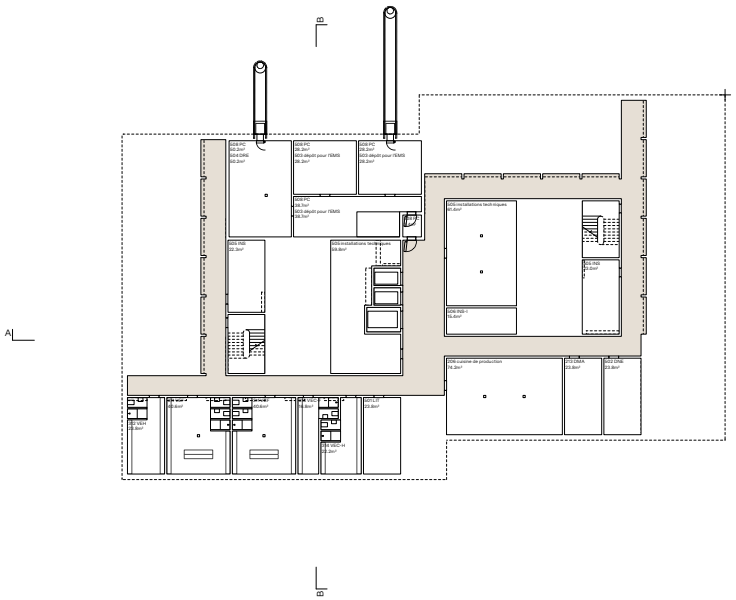
emprise DDP

aménagements extérieurs

Le jardin, principalement situé au sud, s'étend également sur les côtés ouest et nord du bâtiment. L'accès principal au jardin se trouve au sud, à proximité du hall des ascenseurs. La salle à manger et la salle polyvalente disposent d'une grande terrasse, ombragée par une pergola en bois, d'où un escalier et une rampe descendent vers le jardin.À la sortie de la rampe, une zone de mobilisation est aménagée. Un enclos pour chèvres, situé au sud, marque la limite avec la liaison de mobilité douce existante. Divers parcours traversent le jardin et entourent le bâtiment. Les terrasses dédiées au personnel et au centre d'accueil temporaire (CAT) se situent au bord de ces chemins. Plusieurs espaces de rencontre ou de retraite sont également intégrés dans le jardin.Une végétation indigène variée assure une floraison et un attrait tout au long de l'année, tout en offrant des zones ombragées pour se reposer durant l'été.L'accès motorisé et la mobilité douce, prévus côte à côte au nord du site, ont été conçus pour éviter tout croisement des flux de circulation. Les places de stationnement sont aménagées le long de la nouvelle route d'accès, garantissant une distance adéquate par rapport à la liaison douce. Cette disposition permet en outre de réduire la surface imperméable. Les livraisons s'effectuent à l'ouest du bâtiment.L'entrée principale de l'EMS se situe sur la façade nord. Le parvis, entièrement piéton, s'étend jusqu'à la liaison de mobilité douce. L'entrée du CAT est intégrée dans le parc de l'EMS, juste à côté de l'entrée principale.



zonage



sous-sol 1:200 0 2.00 4.00 10.00